

**UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ**

**ÉCOLE DOCTORALE "LANGAGES, ESPACES, TEMPS, SOCIÉTÉS"**

Thèse en vue de l'obtention du titre de docteur en

**HISTOIRE**

**LES DERNIERS GRANDS FEUX (?) D'UNE MAISON COMTOISE ET  
BOURGUIGNONNE : GUILLAUME DE VIENNE, SEIGNEUR DE  
SAINT-GEORGES ET DE SAINTE-CROIX, 1362 – 1437.**

**VOL. II**

Présentée et soutenue publiquement par

**Gérard PELOT**

Le 14 décembre 2012

Sous la **DIRECTION** de M. le Professeur Jacky Theurot

**MEMBRES DU JURY :**

**Jean-Marie CAUCHIES**, Professeur émérite à la Faculté universitaire  
Saint-Louis de Bruxelles et à l'Université catholique de Louvain.

**Gérard GIULIATO**, Professeur à l'Université Nancy 2,  
Pré-rapporteur.

**Jacques PAVIOT**, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil,  
Pré-rapporteur.

**Bertrand SCHNERB**, Professeur à l'Université Lille 3 Charles de Gaulle,  
Président.

**Jacky THEUROT**, Professeur émérite à l'Université de Franche-Comté.





**UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ**  
**ÉCOLE DOCTORALE "LANGAGES, ESPACES, TEMPS, SOCIÉTÉS"**

Thèse en vue de l'obtention du titre de docteur en

**HISTOIRE**

**LES DERNIERS GRANDS FEUX (?) D'UNE MAISON COMTOISE ET  
BOURGUIGNONNE : GUILLAUME DE VIENNE, SEIGNEUR DE  
SAINT-GEORGES ET DE SAINTE-CROIX, 1362 – 1437.**

VOL. II

Présentée et soutenue publiquement par

**Gérard PELOT**

Le 14 décembre 2012

Sous la DIRECTION de M. le Professeur Jacky Theurot

MEMBRES DU JURY :

**Jean-Marie CAUCHIES**, Professeur émérite à la Faculté universitaire  
Saint-Louis de Bruxelles et à l'Université catholique de Louvain.

**Gérard GIULIATO**, Professeur à l'Université Nancy 2,  
Pré-rapporteur.

**Jacques PAVIOT**, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil,  
Pré-rapporteur.

**Bertrand SCHNERB**, Professeur à l'Université Lille 3 Charles de Gaulle,  
Président.

**Jacky THEUROT**, Professeur émérite à l'Université de Franche-Comté.

## TROISIÈME PARTIE.

### UN GRAND SEIGNEUR - LA GUERRE OMNIPRÉSENTE.

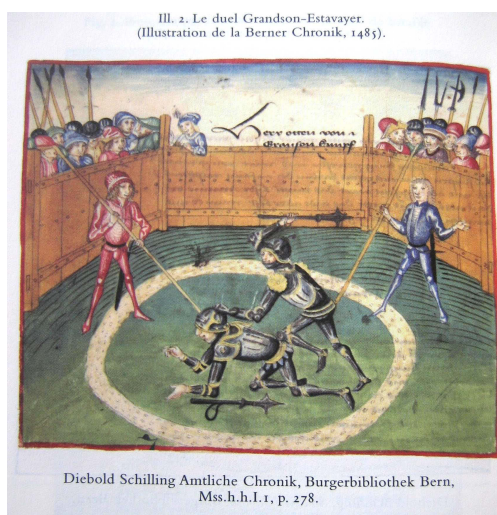
v. 1390 - v. 1400.



**Borne armoriée de la forêt  
d'Arc-en-Barrois.**



ADCO, B 11397.  
**1408 : sceau de Guillaume de Vienne.**



**Le duel d'Othon de Grandson (1397).**

## **CHAPITRE I.**

### **L'ÉNORME HÉRITAGE DE GUILLAUME DE VIENNE :** **ÉTUDE PARTIELLE.**

La carte synoptique des seigneuries de Guillaume de Vienne permet d'en percevoir le nombre et la remarquable étendue.

Sans négliger l'importance des domaines comtois, force est de constater l'extraordinaire bloc des châtelainies duchoises issues de l'hoirie d'Huguenin, auquel viennent s'agréger les seigneuries de Saint-Georges et de Lays-sur-le-Doubs. C'est le domaine des "grandes baronnies" chères à Marie-Thérèse Caron, qui constituent (sans oublier Arc-en-Barrois) le socle patrimonial de celui que les chroniques nomment souvent le "sire de Saint George", lequel va faire figure de chef incontesté de la Maison de Vienne, d'autant que depuis 1379 il brille, au service de Philippe le Hardi et de Charles VI, par sa valeur militaire, sa "sagesse", son sens de la diplomatie, et que la bataille de Nicopolis voit disparaître d'une part le grand nom de la famille, "l'Amiral" Jean de Vienne, dont par ailleurs le patrimoine terrien était surtout situé (semble-t-il) dans le Comté, et d'autre part plusieurs branches comtoises.

Il y a donc, en ce qui concerne les biens immobiliers de la Maison de Vienne, un glissement du Comté vers le Duché, perceptible depuis Huguenin.

Certaines seigneuries seront étudiées plus tard, particulièrement en cinquième partie car Guillaume de Vienne semble avoir fait dresser en 1417 des terriers pour ses différents domaines ; quelques-uns nous sont restés. Ce qui permettra alors d'évaluer ses revenus patrimoniaux<sup>1</sup>.

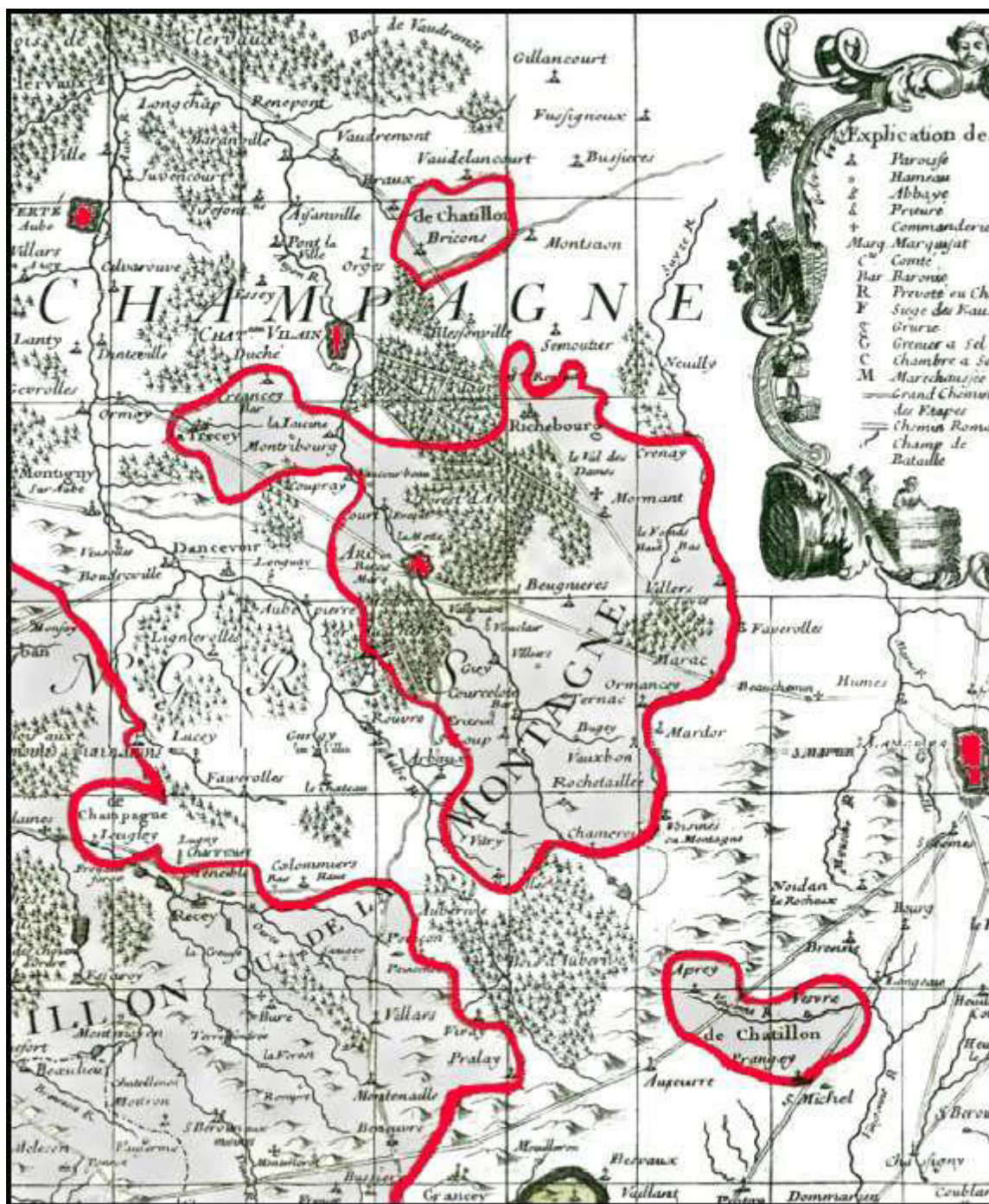
---

<sup>1</sup> Il s'agit aussi d'équilibrer les différentes parties.



**I: ARC-EN-BARROIS et SAINT-GEORGES.**

**1: Arc-en-Barrois.**



*Le Duché de Bourgogne, par Guillaume DELISLE, 1709, dans Georges REVERDY,*

*Atlas historique des routes de France, Paris, 2006, p.68-69.*

Ainsi que le montre clairement cette carte, la châtellenie d'Arc-en-Barrois était une enclave bourguignonne en Champagne, alors que Châteauvillain appartenait à cette dernière.

Le trait le plus frappant, lorsqu'on aborde aujourd'hui cette micro-région, est l'importance de la forêt : une permanence du paysage, depuis le Moyen Âge. Châteauvillain est aujourd'hui la plus grande commune de la Haute-Marne, 7 177 hectares, dont 5 204 de forêts. Lorsque la seigneurie d'Arc-en-Barrois devint marquisat, sous le règne d'Henri III, on rapporte<sup>2</sup> que les revenus étaient principalement les redevances payées par les habitants et "dans le produit de plus de 18 000 arpents (9 000 ha) de forêts appartenant directement au seigneur"<sup>3</sup>, contenant des essences d'excellente qualité (chêne, hêtre, charme) ; le gibier y était fort abondant<sup>4</sup>. L'Aujon permettait le flottage du bois de chauffe "à bûches perdues", sauf en été à cause d'un étiage prononcé ; nous sommes sur le plateau de Langres, aux hivers longs et humides. La route de Châtillon-sur-Seine – Langres, fruit de la voie romaine Langres – Sens – Orléans, traversait la ville d'Arc-en-Barrois.



**Omniprésence de la forêt : Arc-en-Barrois vue depuis le lieu-dit "La Motte".**

<sup>2</sup> Ces renseignements historiques sont extraits de A. POUILLAIN, *Notes [manuscrites] pour servir à l'histoire de la ville d'Arc-en-Barrois*, 1878, transcrites et publiées par Claude WILLOTTE, Jarville, 1907. Un exemplaire aux ADHM. Le contenu de cette brochure semble fort sérieux.

<sup>3</sup> Notons l'équivalence, selon l'auteur : 1 arpent  $\approx$  50 ares.

<sup>4</sup> Une constante. La forêt d'Arc-en-Barrois est aujourd'hui une des plus belles chasses au grand gibier de France.



Ces immenses forêts, éloignées de Paris, de Dijon, apparaissent comme un milieu hostile, où les communautés religieuses étaient bien implantées, riches et puissantes comme nous le montrent les photos ci-dessous d'une part, les conflits de Jean de Bourgogne puis de Guillaume de Vienne avec l'abbaye d'Auberive d'autre part. C'est une des originalités du testament du sire de Saint-Georges : le nombre d'établissements religieux, séculiers et réguliers, recevant des dons - en échange de messes - : vœu d'édification d'une "chappelenie en l'église parochiale d'Arc-en-Barrois", dons aux églises paroissiales de Giey-sur-Aujon, Richebourg, Cour-l'Evêque, Montribourg, Authon<sup>5</sup> ; dons aux abbayes d'Auberive, de Longuay, aux prieurés de Vauclair et de Montrot (clunisien), "aux freres cordeliers du couvent de Chasteauvillain".



**Abbaye d'Auberive,**  
1135, 24<sup>e</sup> fille de Clairvaux :  
canal de dérivation médiéval (de l'Aube).



**Abbaye d'Auberive,**  
reconstruite au XVIII<sup>e</sup> siècle :  
elle témoigne de la richesse du domaine  
(5 000 ha de forêt).

---

<sup>5</sup> Lieu non identifié. En étudiant le testament (sixième partie), nous verrons que le transcripteur a commis de grosses erreurs.



ADHM 1H 2811  
1393 : sceau de l'abbaye d'Auberive.



**Abbaye cistercienne de Longuey,**  
(Aubepierre-sur-Aube) : l'ancien bâtiment  
des frères convers (36.60 m x 20.10 m).  
Construite près d'un gué de l'Aube.



**Abbaye de Longuey :**

L'ancien bâtiment des frères convers  
(originalité : trois vaisseaux voûtés sur  
croisées d'ogives sur deux niveaux).



**Abbaye de Mormant,**

(commune de Leffonds, proche d'Arc-en-  
Barrois). Maison-Dieu fondée en 1120, sur  
la voie romaine de Langres à Reims.  
Relais pour les voyageurs. Augustins puis  
Templiers, puis Hospitaliers de Saint Jean  
de Jérusalem ; (d'autres vestiges, dont ceux  
de deux enceintes fortifiées).



### **Vestiges du couvent des Cordeliers de Châteauvillain.**

L'aveu et dénombrement (1391) que je vais étudier révèle que le seigneur d'Arc-en-Barrois avait la garde d'une dizaine d'établissements religieux dont l'abbaye de Mormant, ou de terres appartenant à des communautés plus éloignées : "de ce que les religieux de Saint-Etienne de Dijon ont à Giey-sur-Aujon".

Une lettre de 1703<sup>6</sup> nous apprend que "la dicte ville d'Arc (...), fermée de murailles flanquées de plusieurs grosses tours et fossés remplis d'eau vive, au milieu de laquelle ville est un château bien fortifié, environné de fossés avec eau vive, dans l'enceinte duquel est la paroisse (...)". Les villages cités, faisant alors partie du marquisat, sont les mêmes que ceux qui figurent dans le dénombrement de 1391 ; et le seigneur a toujours droit de haute, moyenne et basse justice.

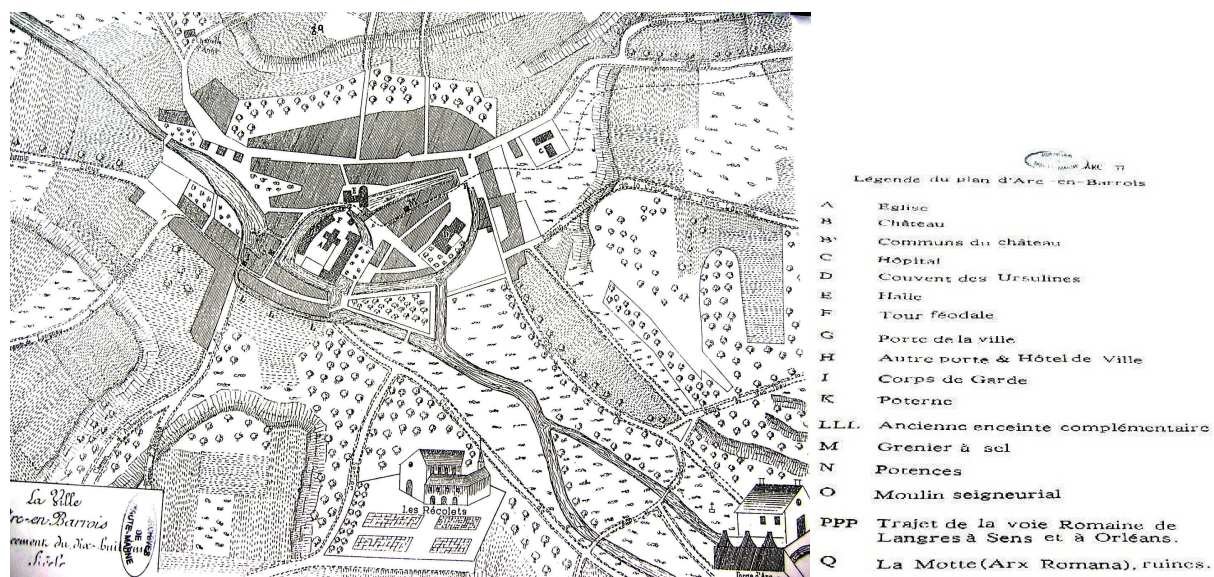
On retrouve des éléments urbains sur ce plan<sup>7</sup> dressé durant la même décennie (cf l'importance défensive de l'Aujon canalisée) :

---

<sup>6</sup> Lettre de Louis XIV au comte de Toulouse, mai 1703, extraite de J. DÉSORMEAU, *Seigneurs et dames de Châteauvillain à l'arbre d'or*, Langres, 2001. Livre de vulgarisation, utile surtout pour ses documents ; cette lettre : p. 149-158. C'est une bonne description, valable pour l'époque médiévale.

<sup>7</sup> Référence non retrouvée aux ADHM.





Et sous une autre forme sur cette tibériade de 1612 <sup>8</sup>.



"La grosse tour et donjon du chasteau" a retenu l'attention des chroniqueurs, avec sa couverture à douze pans et son horloge (d'où la dénomination de "tour de l'horloge"). On remarque la situation de l'église : "la paroisse étant dans le chasteau" exprime la puissance du seigneur. "La ville" est ceinte de murailles ; on ne retiendra pas son extension, sans doute postérieure au XV<sup>e</sup> siècle. La perception de l'eau vive ceignant l'enceinte de la ville et le château n'est pas toujours aisée, c'est pourquoi l'on aura recours au plan précédent. "La maladerye", bâtiment où l'on soignait entre autres les pestiférés, est attestée au Moyen Âge.

<sup>8</sup> ADHM, 2 Fi 51. Je remercie Jean Hennequin de ses pertinentes remarques.

Certaines plantations peuvent évoquer la vigne ; le dénombrement de 1391 n'en signale la présence que sur le terroir de Latrecey. "L'ermitage" pourrait être le prieuré de Montrot. L'emplacement (et la roue d'époque postérieure) du moulin banal, signalé sur le plan ci-dessus, subsiste.



Source : Abel HUGO, *France pittoresque*, tome II, 1835.

Ce dessin du XIXe siècle mérite attention : il y a juxtaposition du nouveau château en construction (à droite) et d'une partie de la forteresse médiévale, juste avant sa destruction.

Seules les communautés de Giey-sur-Aujon et d'Arc-en-Barrois bénéficiaient d'une charte de franchises, et tardivement : respectivement 1308 et 1326. Celle-ci fut accordée par Jean (III) de Châteauvillain (avec l'accord de son frère Guillaume), père de Jeanne de Châteauvillain. C'est

une belle charte de franchises<sup>9</sup>, très détaillée, qui rappelle les chartes comtoises du même type, avec un préambule très libéral : "les quittons de toutes tailles, de toutes surprises, de toutes exactions". Puis le texte précise les obligations, y compris les règles du droit pénal, dont la permanence du "champ de bataille", c'est-à-dire du duel judiciaire dont l'issue donne la preuve de la culpabilité, sorte d'ordalie ; on trouve cette procédure dans les chartes comtoises de Conflans (1249), Dole (1274), Luxeuil (1291), Saint-Aubin (1293) et Mathay (1306). Nous en découvrirons une application avec le duel d'Othon de Grandson<sup>10</sup>. Bien sûr, le document insiste sur la défense de la "ville" (guet et garde, armement personnel des habitants) pour des raisons politico-géographiques, et sur l'usage des bois.

Le 17 novembre 1391, "Guillaume de Vienne sires de Saint George et d'Arc-en-Barrois (...) confessons tenir en fiez et homaïge" du duc de Bourgogne, la seigneurie d'Arc<sup>11</sup>. Il présente les "villes et finaiges" et les redevances des habitants<sup>12</sup> ; on constate immédiatement une grande différence entre celles des habitants d'Arc et de Giey, abonnés à la taille, sans corvée de charrue, et celles des individus des autres communautés, soit "taillables à volonteï", soit mainmortables<sup>13</sup>. Trois foires et un marché, fours, moulin à Arc ; foires et marché, moulins et foulons à Giey ; deux autres fours banaux ; et quatre péages dont trois dans la vallée de l'Augeon.

Le seigneur possède des domaines sur le territoire de sept communautés. Et il cite les noms des quarante-trois fieffés : "le nombre de vassaux dépendant d'une baronnie contribuait au prestige de son possesseur"<sup>14</sup> ; chacun devait une garde de quarante jours et quarante nuits au château d'Arc. A Latrecey, où le seigneur disposait d'un "giste", on cultivait la vigne sur 190 ouvrées. Selon mes calculs, Guillaume de Vienne comptait parmi ses domaines propres 13 796 arpents de forêts ( $\approx$  6 900 hectares), dont les droits d'usage des habitants lui rapportaient 277 bichots d'avoine<sup>15</sup>.

---

<sup>9</sup> Transcrite et publiée par Abel POUILLAIN in *La Haute-Marne, revue champenoise*, 1856, n° 20, p. 242-248. Je remercie vivement Gisèle David, spécialiste des chartes franc-comtoises, pour son analyse éclairée de ce document.

<sup>10</sup> Cf *infra* chapitre IV.

<sup>11</sup> ADCO, B 10538 ; grand parchemin (110 lignes).

<sup>12</sup> Dans mon DES de 1967, des tableaux commentés présentent le détail des redevances par communautés (C p. 533, D p. 538) et le détail des revenus du seigneur (p. 541-542), auxquels je me permets de renvoyer.

<sup>13</sup> Les habitants attendront 1789 pour être affranchis.

<sup>14</sup> M.-Th. CARON, *op. cit.*, p. 438.

<sup>15</sup> 13 796 arpents : ce nombre est proche de ceux que j'ai cités, pour des époques différentes. J'ai été très déçu de n'avoir pas pu trouver, pour les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, des renseignements sur l'exploitation (y compris la chasse seigneuriale) de ces forêts. Le compte de 1470 pour le duc de Bourgogne est aussi muet à ce sujet (cf septième et huitième parties) ; à l'issue de l'étude de ce compte, je présenterai un tableau comparatif des revenus seigneuriaux pour Arc-en-Barrois, sur un siècle.



Les revenus<sup>16</sup> seigneuriaux, selon mes opérations comptables, s'élevaient à :

- 434 l. t.
  - 25 muids de blé
  - 13 muids d'avoine
  - 44 livres de cire
  - 108 poules
- } (1 muid = 24 bichots)

Le 15 septembre 1409, Guillaume de Vienne présente à nouveau un aveu et dénombrement pour cette seigneurie<sup>17</sup>. A l'exception de certains fiefs qui ont changé de propriétaires, le document est rigoureusement identique à celui de 1391 ; entre autres : aucune nouvelle libéralité seigneuriale.

L'acte de 1391 est accompagné d'un sceau :



ADCO, B 10538.

<sup>16</sup> Les "recettes". Les dépenses ne sont pas abordées.

<sup>17</sup> ADCO, B 10558.



ADCO, B 10538

Selon Dominique Delgrange, la ville d'Arc-en-Barrois (muraille, porte, herse) reconnaît en Guillaume de Vienne son seigneur, symbolisé par l'aigle centrale, dont on perçoit qu'elle est couronnée.

En 1967, j'avais découvert un article consacré aux "bornes armoriées de la forêt d'Arc" (-en-Barrois) qui avaient servi à délimiter la seigneurie de Châteauvillain et celle d'Arc-en-Barrois<sup>18</sup>.



<sup>18</sup> G. GUENIN, "Les Bornes armoriées de la forêt d'Arc", dans les *Annales de la Société d'histoire, d'architecture et des beaux-arts de Chaumont*, 1927, p. 294-302. L'article a également été l'objet d'un tiré-à-part. Les citations en sont extraites. Lors de mon séjour en Haute-Marne en 2008, j'ai constaté que les autochtones avaient perdu la mémoire de cette "dizaine de bornes", pour lesquelles la localisation donnée par G. GUENIN, "au nord de [la maison forestière de] Rouville" restait vague. Partant du principe de pérennité des limites administratives, j'ai repéré la "frontière" cantonale actuelle, ce qui m'a mené (avec carte au 1/25 000 et boussole) à ces fameuses bornes (certaines sont cependant situées à une vingtaine de mètres de cette "frontière", au bord d'un ancien chemin qui n'est plus entretenu).







Les neuf bornes retrouvées<sup>19</sup> ont une forme trapézoïdale :

h : 85 – 110 cm

largeur de base : 33 – 48 cm

largeur du sommet : 16 – 27 cm

épaisseur : - à la base : 17 – 29 cm

- au sommet : 12 – 20 cm.

"La pierre a été creusée à l'intérieur de l'écu [taille moyenne : largeur : 20 cm ; hauteur : 22 cm], et les armoiries se détachent en relief plan sur champlevé". L'aigle de Vienne [duché de Bourgogne] fait face à Arc-en-Barrois, c'est-à-dire grossièrement en direction du sud, ce qui a permis la bonne conservation de la sculpture ; en revanche, le lion de Châteauvillain [comté

---

<sup>19</sup> Je devrais en retrouver d'autres, plus tard, pour compléter ce travail, et peut-être dans le cadre d'une étude plus approfondie de cette attachante région, aux forêts envoûtantes, ou seulement par des recherches sur Jeanne de Châteauvillain.



de Champagne] fait face au nord et a disparu, rongé par la mousse, sauf sur la dernière : la borne a été couchée, ce qui a sauvé ce superbe lion rampant billeté.



A la mort de Jeanne de Châteauvillain (1389), les châtelainies de Châteauvillain et d'Arc-en-Barrois ont dès lors des seigneurs différents. Arc-en-Barrois demeure la possession des Vienne – Saint-Georges, de cette date à 1445, puis connaît une histoire tumultueuse avant de revenir, au XVI<sup>e</sup> siècle, à la famille de Vienne, (mais d'une autre branche<sup>20</sup>). D'où l'interrogation : laquelle de ces deux périodes a vu l'érection de ces bornes aux armes des Vienne ? Selon G. Guenin, il est "plus que probable" que ce fut "après la prise de possession de la terre d'Arc par Guillaume de Vienne", donc à partir de 1389.

Une impression particulière semble se dégager de cette étude : l'immobilisme. Domination des éléments naturels (l'immense forêt avec ses mystères, ses légendes, son silence), de nombreuses et intransigeantes communautés religieuses (abbaye d'Auberive), du seigneur qui n'affranchit personne (en dehors d'Arc et de Giey). F. E. Guillon<sup>21</sup> note qu'au XIII<sup>e</sup> siècle les paysans de la région rendaient encore un culte, le premier mai, à la déesse Maïa, qui "humectait et fertilisait la terre". Et il ajoute "depuis l'époque mérovingienne, l'aspect du pays s'est comme "fossilisé", pétrifiant également les hommes"<sup>22</sup>.

La découverte des vestiges défensifs médiévaux de la ville de Châteauvillain permet de comprendre l'intérêt stratégique que représente cette place forte, qui a été dévastée à plusieurs reprises.

<sup>20</sup> Sur ces événements : cf septième et huitième parties.

<sup>21</sup> F. E. GUILLON, "Auberive, esquisse historique", dans *Les Cahiers haut marnais*, n° 23, 1950, p. 111-120.

<sup>22</sup> Je me permets cette remarque : après une intense activité industrielle au XIX<sup>e</sup> siècle, du haut fourneau à la métallurgie fine, le paysage actuel, corroborant l'exode rural, donne une impression de retour à l'immobilisme.





**La porte Madame (XIIe – XIVe siècles).**



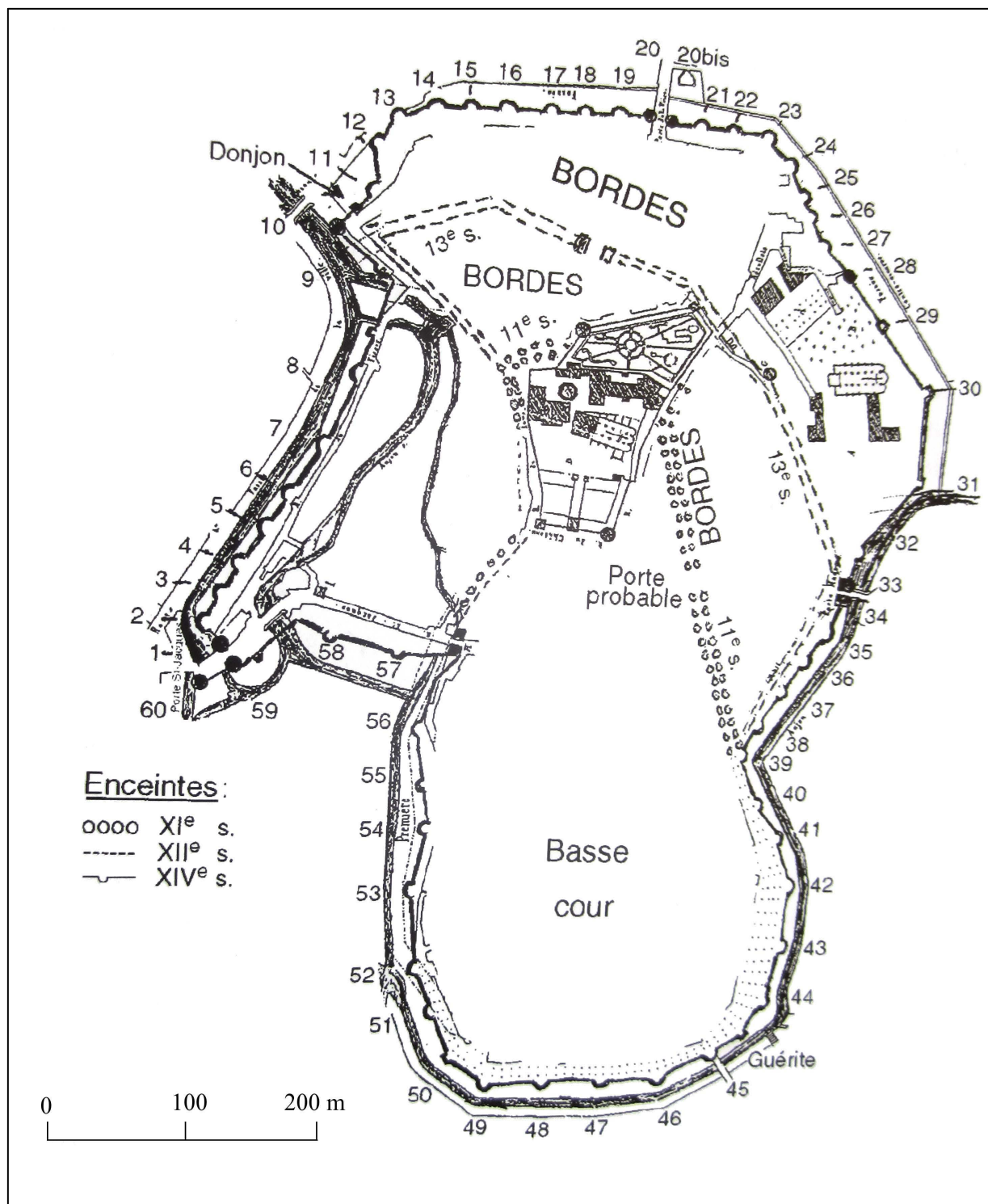
**Une des nombreuses tours.**

L'enceinte mesurait 2 600 mètres<sup>23</sup>, était flanquée de 60 tours, et enveloppait un puissant château dont il ne reste rien<sup>24</sup>.

---

<sup>23</sup> A ne pas confondre avec un mur de pierre sèche de six kilomètres construit au XVIIe siècle qui clôturait un parc privé - devenu communal - de 272 hectares.

<sup>24</sup> Au XIXe siècle, le château reconstruit, qui reprenait une partie de la forteresse médiévale, était impressionnant. Il a été détruit pour faire place à une route.



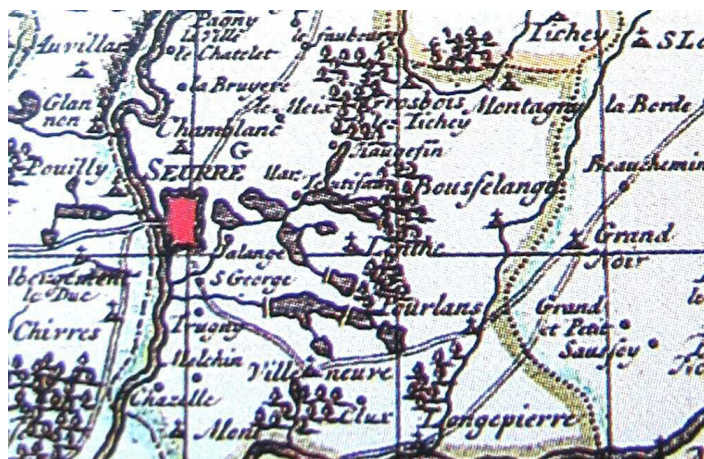
### Plan de Châteauvillain.

Extrait de : *Châteauvillain, seigneurs et dames*, op. cit., p. 59.

## 2 : Saint-Georges.

Il est difficile de traiter Seurre et Saint-Georges séparément. Le beau terrier de 1417 me conduit à reporter cette étude en cinquième partie.

Cependant il semble nécessaire dès maintenant de situer Saint-Georges. Des documents confirment mes recherches.



G. DELISLE, *Le duché de Bourgogne*, 1709 dans G. REVERDY, *op. cit.*, p. 68-69.



Cliché datant des années 1950 (appartenant à Mme E. Simon).

**Au centre de la photo, un bombement sur lequel se dressait le château de Saint-Georges. Au-delà : la Saône.**



## **II : LES SEIGNEURIES ISSUES DE LA DONATION ET DU TESTAMENT D'HUGUENIN.**

### **1 : Les grandes baronnies de Guillaume de Vienne dans le bailliage de Chalon ou : "du Miroir à Cîteaux" : cf la carte hors texte.**



**De l'abbaye du Miroir..... à l'abbaye de Cîteaux.**

#### **a) : L'aveu et dénombrement du 1<sup>er</sup> septembre 1374**<sup>25</sup>.

"Je Hugues de Vienne sires de Sehurre et de Sainte Croiz (...) cognois et confesse tenir en fief de mon chier et redobtey seigneur mons. le duc de Bourgongne les chouses cy apres escriptes et (...)".

C'est un très beau parchemin, qui date certes de 1374 mais que l'on peut estimer valoir pour Guillaume de Vienne lors de sa prise de possession, à l'exception de certains noms de fiefs. Les fiefs ont été reportés sur cette carte.

"La ville de Sehurre ensamble ses appartenances (...) en justice grant et petite (...)". Puis Huguenin cite quatorze fiefs, qui portent les noms de lieux mais pas toujours ceux des fiefs. Relevons un nom et une originalité : "le fief Monseigneur Jehan de Champdivers, de ce que l'on tient de luy à" Mont-les-Seurre.

Puis Longepierre : "le chestel et vile, ensemble toutes appartenances tant en justice, en seigneurie, en hommes, en tailles, en censes, en terres, en prez, en molins, en rivieres, et en toutes autres redevances".

Le fief de Navilly est le premier cité, tenu par le "sires de Navilly (...) : le chesteal, le bourg et la vile". Le testament d'Huguenin (1390) indique une modification : l'ensemble

<sup>25</sup> ADCO, B 10525.

"chastel, ville et chastellenie de Navilly" n'est plus un fief relevant de Longepierre, mais une terre directement gérée par Huguenin, donc plus tard par Guillaume.

Jean de Champdivers tient deux fiefs : la "vile et fort maison de Charette"<sup>26</sup> et une terre à Magny-lès-Aubigny. Autre maison forte à Auvillars-sur-Saône<sup>27</sup>. Quatorze fiefs, dont celui d'Huguenin à Toutenant.



BNF, Estampes, va 21, t. 8. Cliché BNF.

**Charrette : un exemple de maison forte.**



**La maison forte d'Auvillars-sur-Saône, devenue château.**

"La ville de Marvans [Mervans] ensemble (...), tant en (...) aigues, estangz" : nous sommes vraiment entrés en Bresse louhannaise<sup>28</sup>. Remarquons : pas de "chastel". Dix-sept fiefs, desquels émerge nettement celui de Guillaume de La Marche, composé de terres en six lieux différents.

Louhans : "Le chesteal et la vile, tant en terres (...)", dont relèvent un "chastel et bourg formey de" Branges, et de huit maisons fortes, dont celle de Charangeroux aux mains de la famille de Toulangeon, celle de la famille de La Baume à Ratte, et celle de Châteaurenaud. Vingt deux fiefs.

Enfin Bosjean : "Le chesteal de Bois Juhan ensemble toutes les appartenances (...)" et "ensemble les fiez appartenanz audit chastel". Dix-neuf fiefs et deux maisons fortes.

En tout, quatre-vingt-six fiefs, presque autant de fieffés, de moyenne et quelquefois de haute noblesse : au-delà des revenus liés aux terres afférentes aux châteaux ou aux "villes", on

<sup>26</sup> Charrette, la maison forte : cf la gravure ci-dessus.

<sup>27</sup> Auvillars-sur-Saône : la maison forte : cf la photo ci-dessus.

<sup>28</sup> Apparaît aujourd'hui l'équivalence suivante : Bresse louhannaise = Bresse chalonnaise = Bresse bourguignonne, admise par les uns, contestée par d'autres.

souignera le très grand nombre de vassaux "dépendant d'une baronnie [qui] contribuait au prestige de son possesseur"<sup>29</sup>.

Immense territoire, d'environ 65 km de longueur sur 20 à 30 km de large, en y incluant au nord les châtelainies de Saint-Georges et de Lays-sur-le-Doubs, voire celle de Villangrette<sup>30</sup>, au sud celles de Sainte-Croix, Montpont et Rombois, que l'on peut s'étonner de ne pas voir figurer dans ce dénombrement. Et la grande seigneurie comtoise de Sellières n'est pas loin ; j'ai cherché, vainement, à savoir si Guillaume de Vienne avait tenté de joindre les deux entités.

Autre signe de puissance : le beau sceau d'Huguenin encore fixé au dénombrement.



ADCO, B 10525.

**1374 : sceau d'Huguenin de Vienne.**

L'artisan est bien au courant des modes :

- support : deux lions
- tête de More (nez épaté, cheveux frisés), vêtu d'hermine ;  
bonnet surmonté d'une houppe.

L'aigle est couronnée. On lit "Sehurre" et "Sainte Croix".

<sup>29</sup> M.-Th. CARON, *op. cit.*, p. 438.

<sup>30</sup> Voir les photos ci-dessous.



**Photos prises depuis Saint-Laurent-la-Roche.**



En partant de la gauche...



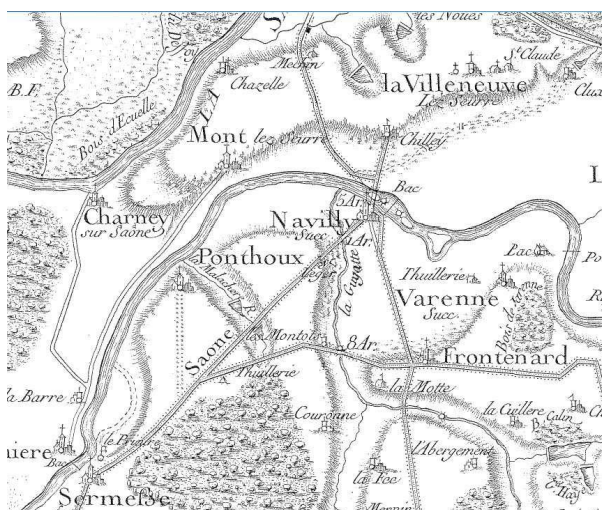
vers le centre...



et à droite.

**Les grandes baronnies duchoises : du Miroir à Cîteaux.**

1 : La châteltenie de Navilly<sup>31</sup>.



**Carte de Cassini, 115 Dole.**

Le plan cadastral de 1836 présente le toponyme "au château", mais le château a disparu depuis longtemps. "Le château de la seigneurie de Navilly se trouvait à l'emplacement du château actuel dans un triangle formé par le Doubs et la Guyotte, dont la base était fermée par un large fossé allant de la "Morte" au vieux Doubs et aboutissait à la Guyotte à l'extrémité sud du parc, fossé encore bien visible".<sup>32</sup> J.-P. Diconne et G. Auloy ajoutent : "ne subsiste sur le site qu'une maison bourgeoise [ou petit château] édifié au début du XIXe siècle, laquelle a gommé toute trace de la fortification primitive". Dans le dénombrement du duché de Bellegarde [Seurre] en 1643, il est écrit que "la baronnie de Navilly consiste en une motte appelée "la motte du châtel" proche la rivière du Doux sur laquelle anciennement il y avait un châtel où encore a present du coté de ladite rivière il y a apparence de quelque muraille ruinée par l'inondation de ladite rivière"<sup>33</sup>. Bruchon-Reculot cite un terrier de 1485, rédigé à la demande de Philippe de Hochberg, marquis de Rothelin, seigneur de Navilly-le-Châtel<sup>34</sup>. Je n'ai pas retrouvé ce registre. Les seuls documents intéressant notre période, mais tardifs, sont des comptes de la seigneurie de Navilly dans la décennie 1460<sup>35</sup>. Celui de 1462-1463<sup>36</sup> fait apparaître, comme à Longepierre toute proche, la lutte opposant l'Homme à la nature : le

<sup>31</sup> La seigneurie de Longepierre a été étudiée en deuxième partie.

<sup>32</sup> J.-P. DICONNE et G. AULOY, *Habitat fortifié en Verdunois*, Verdun-sur-le-Doubs, 1997, p. 89, qui citent cet extrait de M. BRUCHON-RECULOT, *Navilly*, Pierre-de-Bresse, 1937, p. 11.

<sup>33</sup> *Ibidem*, p. 90 ; ADCO, B 10746.

<sup>34</sup> M. BRUCHON-RECULOT, *op. cit.*, p. 10.

<sup>35</sup> Que j'évoquerai à nouveau en cinquième et surtout en huitième parties. Nous découvrirons la tumultueuse histoire de cette châteltenie au cours de la seconde moitié du XVe siècle.

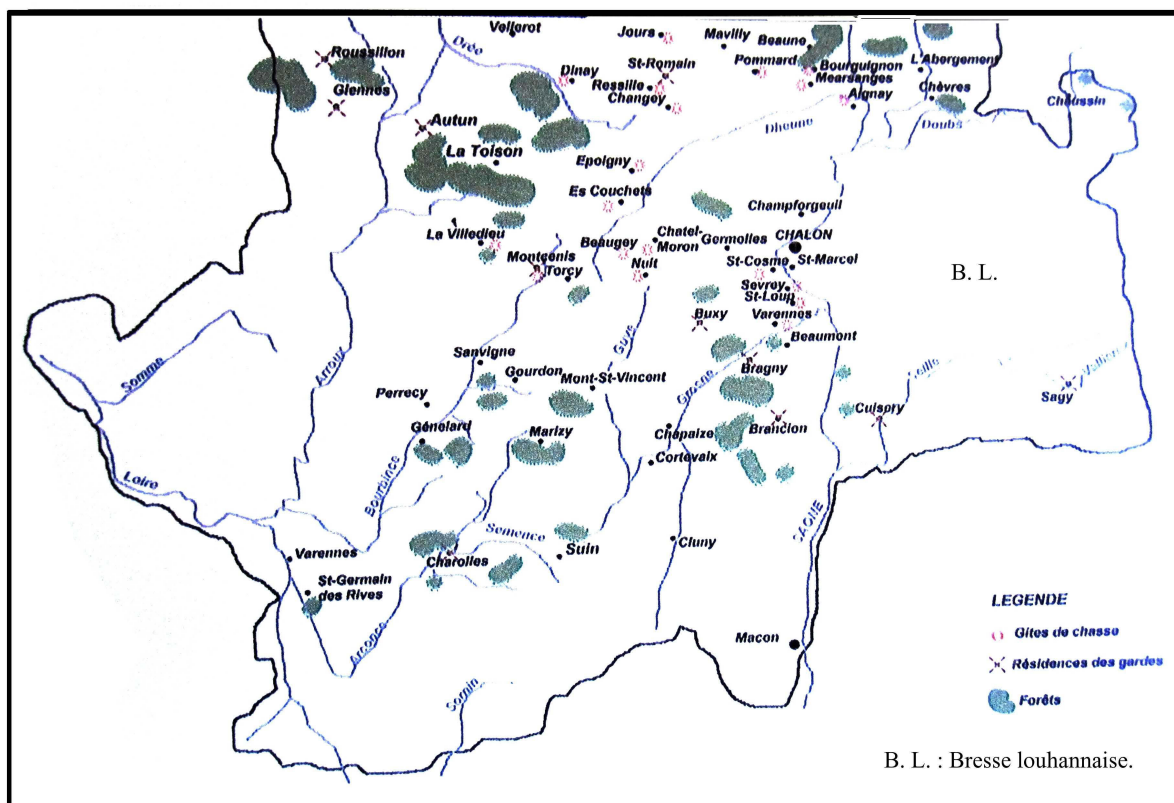
<sup>36</sup> ADCO, B 5495.



Doubs. Le "curtil du vergier" n'a rien rapporté "pour ce que depuis trois ans en ça la riviere de Doulx l'a tellement desmolu que (...) depuis est demouré en desert et ruyne". Il est également question des "glaces [qui] romperent et desperèrent" une vanne et un moulin.<sup>37</sup> Il y est souvent question d'îlots, d'écluses, de vanes, de moulins.

De tels phénomènes naturels qui désolent une seigneurie impliquent une présence physique fréquente du seigneur.

## 2 : la seigneurie de Mervans.



### Gîtes de chasse et résidences des ducs de Bourgogne dans le sud du duché (XIVe).<sup>1</sup>

Sources : S. CHOTARD, *Les Eaux et forêts du bailliage de Chalon aux XIVe et XVe siècles*, thèse de doctorat, Nantes, 2003, p. 178, d'après la carte d'E. PICARD, *La vénerie...*, *op. cit.*

En quittant Navilly, nous pénétrons de plain-pied en Bresse louhannaise (ou bourguignonne), dont cette carte montre de façon caricaturale l'absence de présence ducale

<sup>37</sup> Respectivement fol. 3 v° et 4. Aujourd'hui encore la commune multiplie les projets d'endiguement, face au Doubs qui par exemple fait naître ou/et disparaître des îlots, et modifie le tracé de ses berges. Par ailleurs, faisons à nouveau mention de l'article fondamental de J. RICHARD abondamment cité en début de première partie : l'auteur s'attache à nous faire part des origines des seigneurs de Navilly.

(en dehors de son droit de suzeraineté), aux rares exceptions des deux châtelainies de Cuisery et de Sagy. C'est une terre hostile, qu'une description récente fait bien découvrir<sup>38</sup> :

"à Navilly, il fallut faire un très long détour, car la route était coupée par une crue importante du Doubs. Enfin, nous sommes arrivés sur notre nouveau lieu de travail.

Nous avons découvert la Bresse par un temps exécrable, un jour d'automne brumeux, pluvieux et venteux. La forêt de la Marche et les bois de Montcoy que nous devions exploiter étaient parsemés d'étangs. Ces eaux mortes attiraient les brouillards (...). La contrée où nous venions d'arriver était un pays secret, formé de haies épaisses, de chemins creux, de bosquets de vernes, de champs maigres avec des fermes dispersées dont les habitants sauvages se connaissaient à peine d'un village à l'autre. C'étaient des gens d'aspect plutôt chétif, qui ne faisait pas mentir le vieux dicton rapporté par le grand-père Passemaux, selon lequel : "il faut trois Bressans pour faire un Comtois !

Le Dret et les oncles avaient décidé de fixer notre nouvelle résidence sur la levée d'un étang, adossée aux bois que nous devions couper".

Un descriptif qui cadre bien avec celui contenu dans les textes médiévaux que j'ai lus, et que j'ai retrouvé lors de mes recherches sur le terrain. Une fort sérieuse brochure<sup>39</sup> le complète. Un "limon sablo-argileux", couvert d'une "myriade de haies vives (frêne, peuplier, surtout saule)", parcourue par un écheveau complexe de "biefs, rus et autres rivières" ayant facilité la création de nombreux (mais petits) étangs depuis le Moyen Âge : on en dénombrait plus de douze cents à la fin du XVIIIe siècle. "Rien ne heurte, tout s'imbrique". Tous les châteaux, fort nombreux<sup>40</sup>, ont disparu, à la suite des "assauts, pillages, incendies, du temps"<sup>41</sup>.

---

<sup>38</sup> A. BESSON, *Une fille de la forêt*, Paris, 2001. Dans ce roman, l'écrivain donne la parole à sa grand-mère qui lui a raconté sa vie (1859-1943), dans une famille de forestiers, surtout dans la forêt de Chaux. Ici p. 31.

La forêt de Chaux : cf *infra* l'étude de la seigneurie de Salans.

<sup>39</sup> Christian DURET, Jean-Claude MOIREAU et Jean-Marie RIMAZ, *La Bresse bourguignonne*, Ecomusée de la Bresse bourguignonne, Bourg-en-Bresse, 1991.

<sup>40</sup> Cf *supra* le dénombrement de 1374.

<sup>41</sup> Une exception : la "fort maison" de Montcony (cf ce dénombrement) est devenue château fort, restauré. Et le vestige de Duretal : cf *infra*, seigneurie de Montpont. Querelle d'experts : l'un prétend que cette disparition est liée à la nature du matériau, la brique, moins résistante que d'autres roches. Ce que dément formellement l'un de ses collègues.

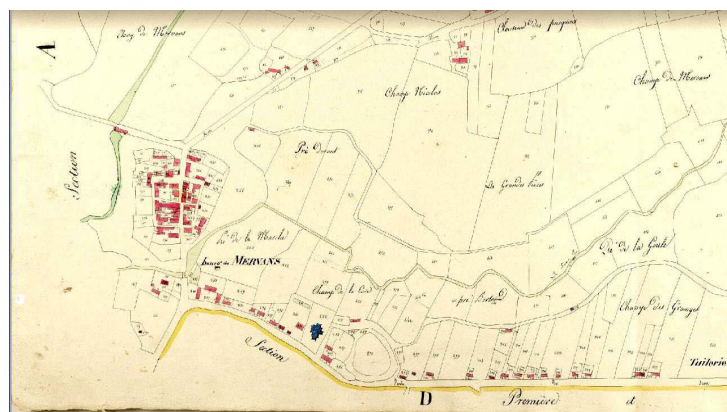


Source : CeCaB.

### Château de Montcony.

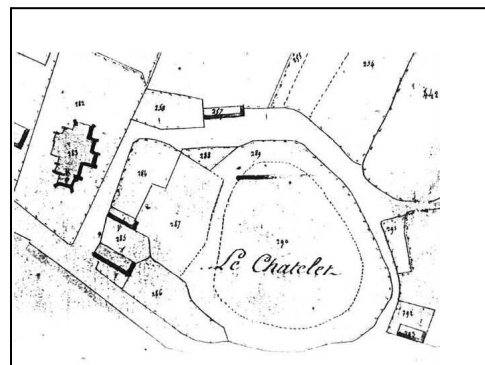
L'historien de la Bresse louhannaise Lucien Guillemaut<sup>42</sup> le constatait en son temps : "en ce qui concerne Louhans et la région voisine, les documents de cette époque sont rares". Je me contenterai donc de mettre l'accent sur le château fort<sup>43</sup>.

En 1774, Courtépée<sup>44</sup> est fort laconique : "l'ancien château appelé la Motte, entouré de larges fossés, est entièrement détruit. Le bourg, autrefois fermé de murs et de fossés". Le plan cadastral de 1825 confirme cette dernière assertion (maisons groupées sur un petit périmètre), et cette "Motte" est nettement visible, davantage encore sur le plan de section à grande échelle : elle est devenue "le Chatelet".



Cliché : CeCaB.

### Mervans : plan cadastral de 1825.



Cliché : CeCaB.

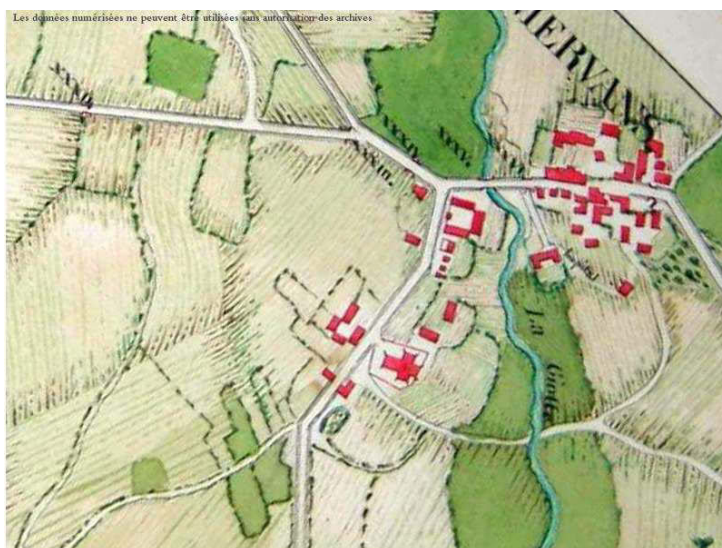
### Détail du plan cadastral de 1825.

<sup>42</sup> Lucien GUILLEMAUT, *Histoire de la Bresse louhannaise*, 1892, t. I, p. 344.

<sup>43</sup> Je reviendrai sur Mervans, qui nous intéressera dans les cinquième, septième et huitième parties.

<sup>44</sup> COURTÉPÉE, abbé, *op. cit.*, III, p. 348.

Ce qui permet la localisation du site sur l'Atlas des routes en 1759<sup>45</sup>. "Le plan cadastral de 1825 présente un site encore vierge de constructions (...); un fossé parfaitement conservé encercle le tout"<sup>46</sup>.



Source, ADSL, C sup. 6 bis, Cliché CeCab.

#### **Atlas général des routes.**

Des fouilles effectuées ont révélé "des pans de murs de fondation d'une très grande épaisseur, et toutes sortes de débris"<sup>47</sup>.

"A l'heure actuelle, de nombreuses habitations ont colonisé la motte, ce qui rend la lisibilité du site difficile; [cependant] les fossés ont été comblés par la construction d'une route qui en reprend l'ancien tracé"<sup>48</sup>, bien apparent sur cette vue récente :



Source : site Géoportail.

<sup>45</sup> Atlas des routes (XVIIIe s.).

<sup>46</sup> CeCaB, "Mervans". Motte ovoïde, longueur 90 m, largeur 75 m; fossés : entre 10 et 20 m de large.

<sup>47</sup> L. GUILLEMAUT, *op. cit.*, p. 362.

<sup>48</sup> CeCab, "Mervans".

Apparemment une puissante forteresse, mais qui m'interpelle doublement : nous avons vu que les textes médiévaux ne citent pas toujours, dans le cadre de cette seigneurie, la possession d'un château<sup>49</sup>. Par ailleurs, dans d'autres textes, qui ne concernent pas spécifiquement mon sujet, le château souvent cité est appelé "la Motte", mais il s'agit alors, comme dans le dénombrement de 1374, de "la Motte" de Vaugrenans, près de Mervans, avec "fort maison". Je demeure dans l'expectative.

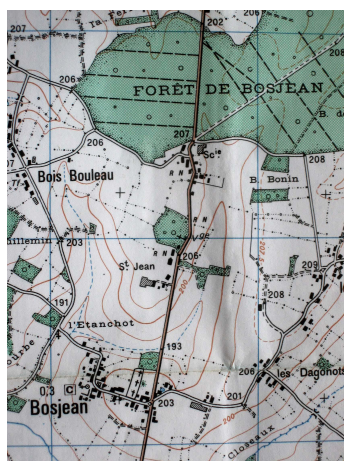
Ajoutons que le bourg de Mervans présente encore quelques maisons datées XVe siècle :



**Mervans : maison du XVe siècle.**

### 3 : La châtellenie voisine de Bosjean.

Avec un peu de bon sens et d'observation, le médiéviste peut être intrigué par ce bois circulaire visible sur une carte actuelle :

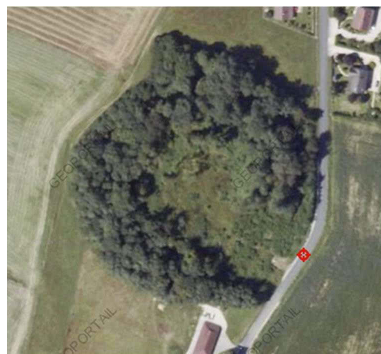


Carte IGN au 1/25 000.

<sup>49</sup> Notamment dans le dénombrement du 1<sup>er</sup> septembre 1374, et je ne penche pas pour un oubli du clerc.



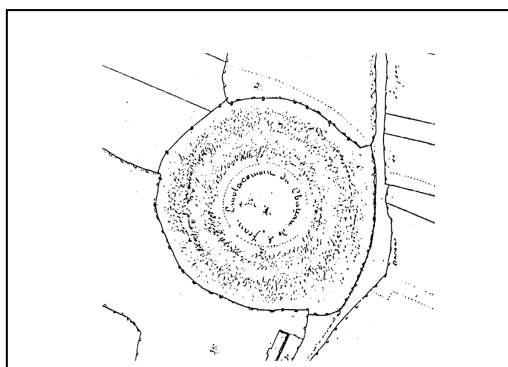
Il s'agit bien du site du château fort de Bosjean, apparaissant plus nettement sur la vue aérienne récente :



Source : site Géoportail, cliché CeCaB.

### **Bosjean.**

Sur le plan cadastral de 1825, on a bien mis en valeur la motte circulaire (diamètre 175 m) (site de plaine à nouveau), avec double fossé, bien conservé.



Cliché CeCaB

### **Plan cadastral de 1825.**



### **Les fossés.**

Vers 1840, des fouilles livrèrent des ossements, des armes, des boulets, des monnaies des ducs de Bourgogne, sous une épaisse couche de cendre. En surface, j'y ai trouvé de nombreux débris de brique. La vue aérienne révèle aussi la disparition de certains fossés.

Pour cette période, je n'ai trouvé qu'une mention relative à la seigneurie<sup>50</sup> : "Item une lectres comment Perrenot le bastart de Vienne<sup>51</sup> congnoist estre chastellain de Bosihuan pour et ou nom de mess. Guillaume de Vienne, sire de Saint George". Nous avons rencontré ce personnage, enfant naturel de Hugues de Vienne (père), dans les comptes de Longepierre, en

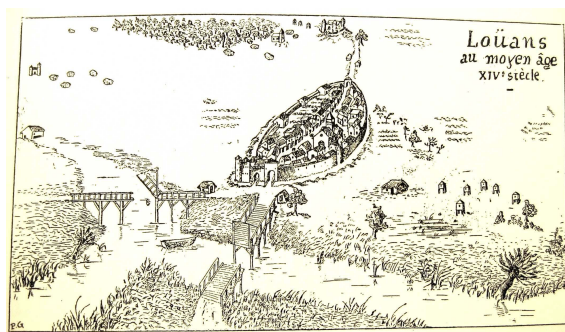
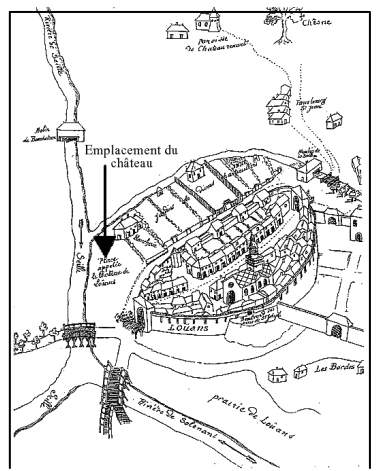
<sup>50</sup> AE Neuchâtel, fonds Famille de Vienne, O 32, fol. 1 r° (un inventaire déjà cité : cf la donation de 1388 /1389). Comme pour bien d'autres seigneuries, nous retrouverons Bosjean dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle, lorsque ce bien changera de mains ; une étude approfondie commanderait de chercher des documents aux siècles postérieurs.

<sup>51</sup> Cf TG Vienne – Saint-Georges.

1368, et dans le testament d'Huguenin en 1390. Etant donné ces dates, ce "Guillaume de Vienne" est notre principal personnage.

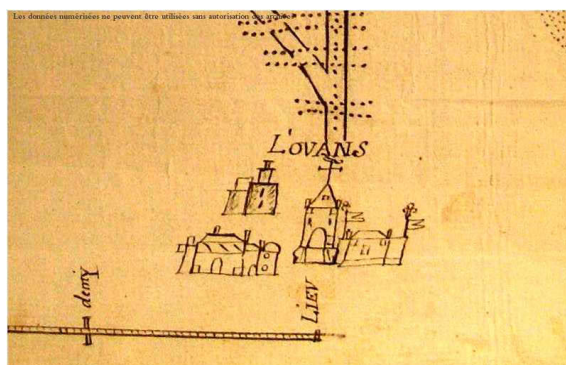
#### 4 : La châtelainie de Louhans.

Les documents figurés permettent en partie de pallier la rareté des textes<sup>52</sup>.



ADSL, sans cote.

**Dessin, 1650, .....reproduit par L. Guillemaut, *op. cit.*, t. I, 1892, à l'ouverture du livre ; l'auteur a complété, interprété en s'appuyant peut-être aussi sur ce dessin :**



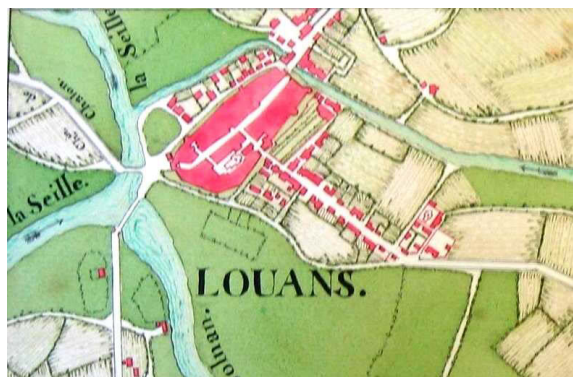
ADSL, E 531, s. d.

**Route de Lons-le-Saunier à Louhans.**

Le château fut détruit en 1591 au cours des guerres de Religion. Le dessin de 1650 n'indique plus que son emplacement, que l'on retrouve aisément sur l'Atlas des routes de 1759, et sur cette vue aérienne récente (parking), laquelle est également intéressante pour d'autres

<sup>52</sup> Les archives de Louhans antérieures à 1792, déposées aux A.D. de la Saône-et-Loire, ont fait l'objet d'un inventaire sommaire (dressé par L. Michon en 1876). Elles sont fort pauvres sur la période médiévale.

éléments : la ville a gardé sa forme et sa structure médiévales<sup>53</sup> : la voie périphérique a été construite à l'emplacement de l'enceinte fortifiée (avec fossés) de la ville<sup>54</sup> ; les ponts sur la Seille et le Solnan.



ADSL.

**Atlas des routes, 1759.**



**Vue aérienne de Louhans.**

A gauche : la Seille ; à droite le Solnan.  
 Parking (emplacement du château).

Sous la suzeraineté de l'abbaye de Tournus jusqu'en 1318, date à laquelle le pouvoir souverain passe aux mains du duc de Bourgogne, Henri d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix<sup>55</sup>, accorde une charte à la ville en 1269. C'est d'ailleurs à partir de Louhans, et de Sainte-Croix, que cette famille va acquérir de nombreuses terres en Bresse louhannaise. Louhans fut la seule (petite) "ville" de sa région : c'était "le foyer commercial, en relation avec les foires de Chalon-sur-Saône, au confluent de la Seille et du Solnan, et proche du Revermont jurassien<sup>56</sup> (cf carte ci-dessous). Mais son relatif isolement quant aux autres régions du Duché faisait d'elle une proie facile pour les Grandes compagnies notamment ; partiellement incendiée en 1370, elle connut une vive dépression démographique : d'après les "cerches de feux", la population diminua de 45 % de 1360 à 1381"<sup>57</sup>. A cette dernière date, selon M. Pacaud, la population peut être évaluée à 600 - 750 habitants ; sans surprise ce nombre diminuera encore jusque vers 1460 - 1470.

<sup>53</sup> Mais les célèbres arcades de la rue centrale sont postérieures (XVI<sup>e</sup> siècle pour les plus anciennes). Les deux tours sauvegardées sont datées XVI<sup>e</sup> siècle.

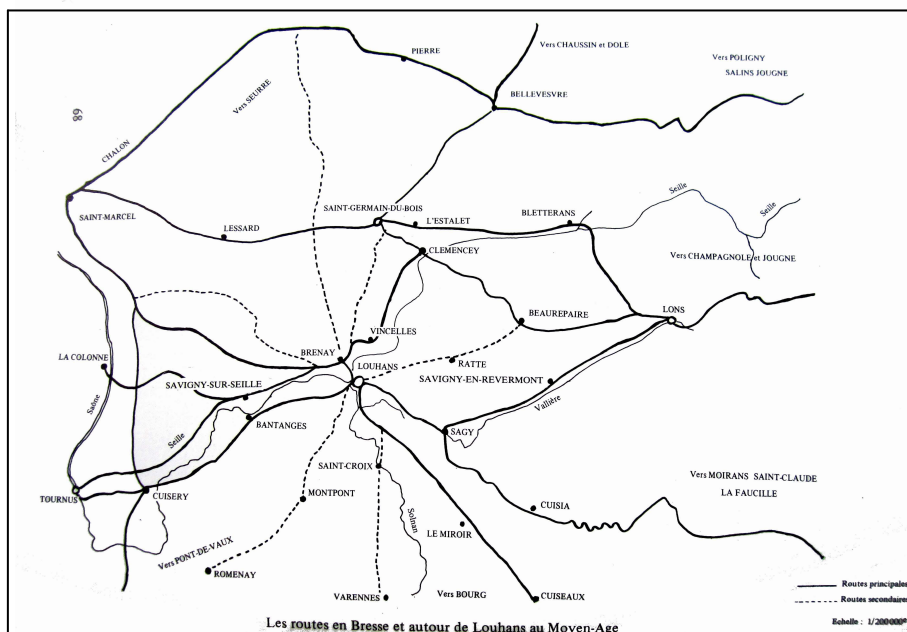
<sup>54</sup> C'est au cours de la décennie 1780 que les ruines du château et la motte ont été arasés, les remparts démolis et les fossés comblés. Selon M. PACAUT (cf n. 57), le bourg castral daterait de 1300 environ.

<sup>55</sup> Cf TG II et III.

<sup>56</sup> Selon Jacky THEUROT, en 1373, une partie du ravitaillement de l'hôtel comtal provenait de la foire au bétail de Louhans, et empruntait la route Louhans – Poligny – Dole – Gray. Besançon, séminaire d'histoire médiévale, 16 janvier 2007.

<sup>57</sup> Marcel PACAUT, *Louhans des origines à nos jours*, p. 115.





M. PACAUT, *Louhans des origines à nos jours*, p.68.  
**Les routes en Bresse et autour de Louhans au Moyen Âge.**

Les Vienne – Saint-Georges semblaient particulièrement attachés à cette ville, dans l'église de laquelle Guillaume d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix, reposait pour l'éternité. Huguenin de Vienne le rappelle dans son testament et ajoute qu'il veut "estre mis (...) nostre corps (...) a boul de la tombe nostre grant pere mon soignour Guillaume d'Antigny"<sup>58</sup>. Le dernier des Vienne – Saint-Georges y élira sa sépulture<sup>59</sup>. L'église exige donc que l'on s'y arrête un instant. Elle a connu une histoire compliquée et douloureuse<sup>60</sup>, qui pose encore problème de nos jours quant à l'interprétation du bâtiment<sup>61</sup>. Le plan actuel présente "la chapelle des seigneurs" (E), dédiée à Notre-Dame, qui est un vestige de l'église primitive, l'autre bâtiment, plus récent, gardant le vocable de "Saint-Pierre"<sup>62</sup>. Les Antigny – Sainte-Croix puis leurs héritiers Vienne avaient leur chapelle<sup>63</sup> ; en 1368, Huguenin de Vienne "ordonna de mettre à neuf les vitraux qui décoraient la chapelle seigneuriale"<sup>64</sup>. En 1882, des travaux de restauration de celle-ci firent apparaître plusieurs éléments intéressants : les traces

<sup>58</sup> Cf deuxième partie, chapitre II. Son grand-père maternel, qui n'était donc pas un "Vienne".

<sup>59</sup> Jean de Vienne, en 1464 : cf septième et huitième parties.

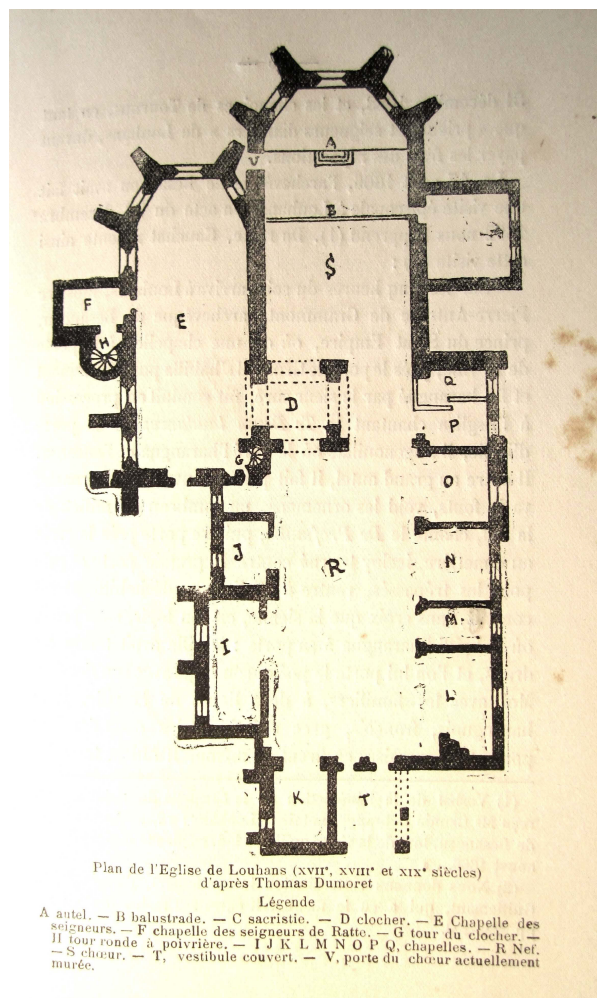
<sup>60</sup> Par exemple : victime de l'incendie de 1370.

<sup>61</sup> M. PACAUD, *op. cit.*, n'est pas toujours d'accord avec Maurice GAUDILLIÈRE, *L'église de Louhans (878 – 1789)*, Louhans, 1906.

<sup>62</sup> La totalité de l'édifice est aujourd'hui l'église Saint-Pierre.

<sup>63</sup> Testament d'Huguenin de Vienne, 1390 : "en nostre chapelle de Louans, fondée par nos seigneurs noz devancierz".

<sup>64</sup> M. GAUDILLIÈRE, *op. cit.*, p. 14. Qui tient son information de ADCO, B 1256.

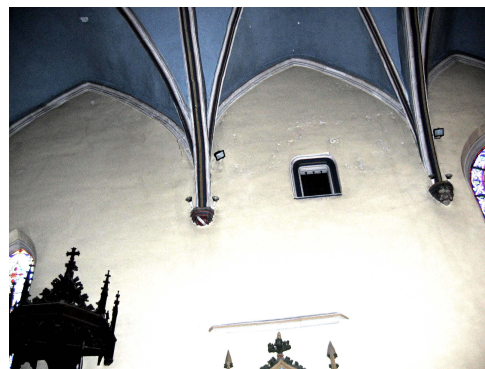


M. GAUDILLIÈRE, *op. cit.*, p.45.

d'une petite fenêtre (un hagioscope) qui permettait de suivre la messe depuis un oratoire (F) qui existait sans doute au XIV<sup>e</sup> siècle et auquel le seigneur et sa famille accédaient par un escalier à vis dans "la tour ronde à poivrière" (H) : cf les photos.



**Louhans : l'église St-Pierre :  
la chapelle Notre-Dame et la  
petite tour ronde.**



**L'hagioscope.**

Autre élément intéressant : les culs-de-lampe bien nettoyés révélèrent des modillons aux armes des seigneurs successifs, ce qui apparaît déjà sur la photo précédente, et l'un d'eux, "au chœur" met en valeur "les armoiries de Guillaume de Vienne, de gueules à l'aigle éployée d'or, membrée d'azur"<sup>65</sup>.



**Le modillon aux armes des Vienne ..... et sa mise en valeur.**

L'acte de vente de Jeanne Bouton à Philippe le Bon, daté 19 septembre 1449, nous offre le meilleur descriptif global de la seigneurie :

"maison fort et ville de Louhans, ensemble la châtelainie, terre et appartenances, tant en seigneurie haute, moyenne et basse, meix, maisons, hommes, femmes, rentes, cens tant en deniers que de grains, poulaillers, cires, corvées, mainmorte, épaves, fours, moulins, caves, forêts, bois, terres, prés, amendes, exploits de justice, etangs, labours que autres revenus"<sup>66</sup>.

Le manuscrit des comptes de 1368<sup>67</sup> étant en un état critique, j'ai recours à l'étude qu'en fit L. Guillemaut à la fin du XIXe siècle<sup>68</sup>, concernant surtout le personnel du château, à savoir : le châtelain (du château et de la ville), le portier et cinq "gaites", un bailli ; le procureur général des terres du seigneur de Sainte-Croix, qui, avec l'aide du bailli, tint des assises de justice au mois d'août, puis à Montpont durant quatre jours, assisté de quatre personnes définies : Guillaume de Bellevesvre, Jean de Champdivers, le châtelain du Pin, le châtelain de Louhans et "plusieurs autres membres du conseil seigneurial", puis à Sainte-

<sup>65</sup> L. GUILLEMAUT, *op. cit.*, I, p. 581-582, n. 2.

<sup>66</sup> ADCO, B 1256. Je reviendrai sur cette vente en septième partie. Philippe le Bon fit alors dresser des comptes de la seigneurie, qui me seront utiles en cinquième, septième et huitième parties.

<sup>67</sup> ADCO, B 1256.

<sup>68</sup> L. GUILLEMAUT, *op. cit.*, I, p. 345-347.



Croix, avec le châtelain, Guillaume de la Tournelle<sup>69</sup> ; Pierre de la Chapelle desservant la chapelle seigneuriale et la cure de Châteaurenaud<sup>70</sup> ; et un gruyer.

Au sujet du bois précisément, en 1381, Huguenin de Vienne, sire de Seurre et de Sainte-Croix, reconnaît que le prieur de Louhans (en 1368, c'était Jean de Saubertier, frère de Guillaume, écuyer d'Huguenin<sup>71</sup>), a le droit de prendre dans ses forêts tout le bois nécessaire aux réparations des deux grands ponts de la ville, "iceluy de Bram [sur le Solnan] et iceluy de Branges [sur la Seille]" ; il y percevait – avec le seigneur – un droit de "pontnage" sur "tous les passants, venants et conduisants danrées et marchandises par-dessus les deux ponts". Selon L. Guillemaut : à la fois ponts dormants et ponts-levis<sup>72</sup>.

Je n'ai pas trouvé de documents spécifiques à Guillaume de Vienne, pour Louhans<sup>73</sup>.

### **b) : Les châtelainies de Sainte-Croix, Montpont, Rombois.**

On pouvait s'étonner que le grand dénombrement du 1<sup>er</sup> septembre 1374 ne comprît pas ces seigneuries. La réponse se trouve aux Archives de Turin :

"Vente faite le 30 mars 1301 [n. st.] par Philippe de Vienne au comte Amée de Savoie des châteaux et fiefs de Sainte-Croix, de Villeneuve, de Rombos, de Frontenay et des fiefs que le seigneur de Villars tenait d'Henry de Sainte-Croix, pour le prix de 2 700 livres de Vienne, avec successive inféodation faite par le comte en faveur dud. Philippe des susd. châteaux et fiefs à condition d'hommage".

Deuxième texte, confirmant le premier :

"Nos Henris de Antigney sires de Sainte Croiz, faisons savoir à touz ceux qui verront et orront ces presentes lettres, que nos de la somme d'argent en la quele nobles princes messires Amés cuens de Savoye, sire de Baugis, nous estoit tenuz pour raison de ce que nous avons pris de luy en fié nostre chastel de Rombo avec le mandement, la juridicion et les appartenances, et nostre estant [étang] de les Foises et les appartenances, et nostre terre que l'on appelle le Vauz, et de ces chouse li havons fait homaige lige, salué la feance [la confiance] monseigneur Hugon de

<sup>69</sup> Un dossier concernant des affaires entre ce dernier d'une part, Huguenin et Guillaume de Vienne d'autre part, figure dans le fonds des Archives départementales du Cher, en B 860.

<sup>70</sup> Châteaurenaud était un fief important de la seigneurie, doté d'une "fort maison" proche de la ville de Louhans. Sur notre premier document de Louhans est symbolisée la "paroisse de Chateaurenaut". Sur le deuxième, L. Guillemaut a ajouté une maison forte. Signalons, entre autres travaux, la transcription du "*Manuel des censes, rentes et revenus de la seigneurie de Chastelregnaud*", 1553-1574, par Florence VOLET-BOULET, publiée (papier et CD) par les Amis des arts... de Louhans, s. d.

<sup>71</sup> Cf en deuxième partie les comptes de Longepierre.

<sup>72</sup> Cf le deuxième document de Louhans. ADSL, Archives de Louhans, DD 15.

<sup>73</sup> Cette absence peut expliquer en grande partie l'étude tronquée des seigneurs de Louhans par M. Pacaud : ce brillant médiéviste passe directement de Huguenin de Vienne à Guillaume de Vienne fils.

Vienne, nous havons eu et receu (...) mil quatre cenz livres de tornois (...) le londit apres la mi caresme en l'an de nostre seignour mil CCC et dous" (1303 n. st.).<sup>74</sup>

Les personnages :

- Philippe de Vienne, 1301 : cf TG II, branche aînée : nous ne sommes pas étonnés qu'il vende : nous l'avions vu fort désargenté, en première partie.
- Hugues de Vienne, 1303 : son fils (arrière grand-père de "notre" Guillaume). Ce qui accrédite par ailleurs le décès de Philippe vers 1303.
- Henri d'Antigny, sire de Sainte-Croix : cf TG II. (Dans le premier texte : "Henry de Sainte-Croix" : cf l'ambiguïté signalée en première partie, à la naissance des familles "d'Antigny" et de "Sainte-Croix").
- Le comte de Savoie : Amédée V, parfois surnommé "le Grand".

Les terres :

- seigneurie de Sainte-Croix.
- "Rombos, Rombo" : seigneurie de Rombois.
- Villeneuve : peut-être aujourd'hui le hameau près de Louhans, ou un écart de la commune du Miroir ("la" Villeneuve)<sup>75</sup>.
- "le Vauz" : aujourd'hui peut-être Vaux, "lieu détruit, commune de Sainte-Croix"<sup>76</sup>.
- "l'estant de les Foises" : l'étang des Fuisses<sup>77</sup>.
- "Frontenay" : sans doute Frontenaud, au sud-ouest de Sainte-Croix.
- dans le premier texte, il est aussi question de "Moupon, Monpaon" : seigneurie de Montpont.

---

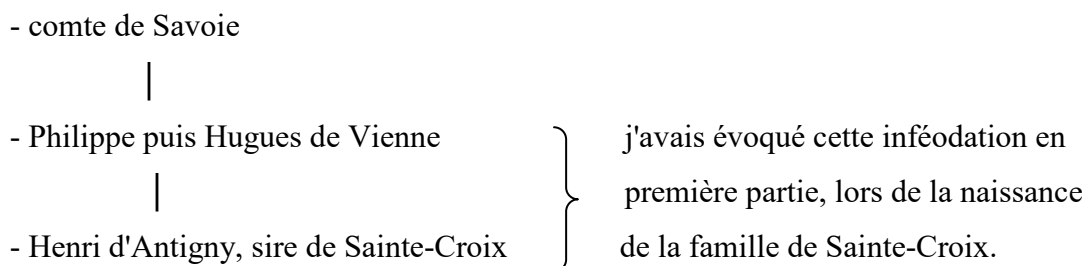
<sup>74</sup> AS Torino, "Bourgogne", un important dossier inventorié "pagina 8, mazzo 1, fascicolo 18 (et fascicolo 19 pour la copie)". Six pièces, fort longues, en latin, contenant de nombreuses et fastidieuses conditions juridiques ; et un cahier papier, 28 fol. r° v°, qui recopie ces six pièces, présentées en français (l'une étant traduite : cf le deuxième texte ci-dessus). Un historien avait découvert ces ventes et inféodations : Matthieu de la CORBIÈRE, *L'Invention et la défense des frontières dans le diocèse de Genève. Etude des principautés et de l'habitat fortifié (XIIe-XIVe s.)*, Annecy, 2002, écrit, p.145, n. 2 : "La famille de Vienne était vassale des comtes de Savoie pour ses possessions bourguignonnes" ; l'auteur n'entre pas dans le détail des personnages, ce n'était pas son sujet.

<sup>75</sup> Jean RIGAULT, *Dictionnaire ... de Saône-et-Loire*, p.789.

<sup>76</sup> *Ibidem*, p.758.

<sup>77</sup> Un immense étang, composé de trois parties, au nord-ouest du village de Sainte-Croix, dont il sera question (avec une carte) en septième partie. Le secteur Sainte-Croix – Montpont – Rombois était très riche en étangs.

La pyramide féodale<sup>78</sup> :



On comprend alors la signification des quittances passées par Henri d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix (ou Henri de Sainte-Croix), en faveur du comte de Savoie, à l'occasion d'hommages audit personnage, en 1302 et 1312 (le comte de Savoie a échelonné ses paiements)<sup>79</sup>. Puis, logiquement, l'hommage prêté le 6 août 1338 par Guillaume, seigneur de Sainte-Croix, au comte Amédée de Savoie, "à la forme et manière que ses predecesseurs l'ont prêté"<sup>80</sup>. Et, à la date du 4 avril 1354 (n.st.), nous découvrons deux autres textes décisifs pour comprendre ou fixer plusieurs événements :

"Hommage prêté par Guillaume d'Antigny [seigneur de Sainte-Croix] au comte Amédée [VI, dit "le comte vert"] (...), et investiture accordée par led. comte Amé en faveur de Marie, fille dud. Guillaume de Sainte-Croix, femme de Hugues de Vienne, des fiefs et biens dont elle avait hérité de son père"<sup>81</sup>.

Puis

"investiture accordée par le comte Amé de Savoie en faveur d'Hugues de Vienne, seigneur de Sainte-Croix, des biens féodaux que possédait Guillaume d'Antigny (...), père de sa femme"<sup>82</sup>.

On peut donc penser qu'Hugues de Vienne, seigneur de Saint-Georges († 1362) vient d'épouser Marie de Sainte-Croix, laquelle serait alors dotée par son père des seigneuries de Sainte-Croix, Montpont et Rombois pour l'essentiel, "investies" à son mari, déjà désigné "seigneur de Sainte-Croix". Leur fils, Huguenin, serait né un an plus tard, en 1355, ce qui accrédite sa majorité féodale en 1369<sup>83</sup>. Il recueille, entre autres, le patrimoine de ses parents, ce qui nous est confirmé le 29 avril 1377 :

"Investiture accordée par led. comte Amé de Savoie [toujours Amédée VI] en faveur dud. Hugon de Vienne, des fiefs et biens féodaux que ses ancêtres ont été en

<sup>78</sup> Qui néglige le "seigneur de Villars" : il faudrait une étude spécifique de ce dossier.

<sup>79</sup> PEINCEDÉ, *op. cit.*, XXI, p. 106-107 (ADCO, B 713).

<sup>80</sup> PEINCEDÉ, *op. cit.*, XXI, p. 113 (ADCO, B 741).

<sup>81</sup> *Ibidem*, p. 113-114 (ADCO, B 741)

<sup>82</sup> AST, fascicolo 19.5.

<sup>83</sup> Cf deuxième partie : Huguenin, le frère consanguin.



coutume de reconnaître du fief des prédécesseurs dudit comte, **et qui relèvent du comte de Savoie**, qu'il tenait de lui, avec prestation d'hommage"<sup>84</sup>.

Ce qui peut expliquer l'absence de documents (aveux et dénombremments, par exemple) sur ces seigneuries dans le champ de mes recherches<sup>85</sup>.

Huguenin, par sa donation de 1388/1389, confirmée par son testament (1390), ayant fait de son frère son héritier universel, c'est sans surprise que nous découvrons, dans une lettre de Philippe le Hardi donnée à Boulogne-sur-Mer le 4 avril 1394, que

"monseigneur Guillaume de Vienne, seigneur de Saint George maintenoit que les châteaux et territoires de Sainte-Croix, Montpaon [Montpont] et Rombois n'estoient en rien sujets aud. duc, ny du ressort de Saint-Laurent-les-Chalon (...)"<sup>86</sup>

### 1 : Sainte-Croix (-en-Bresse)<sup>87</sup>.

La châteltenie fut l'une des plus prestigieuses pour les seigneurs successifs : Antigny, Sainte-Croix précisément, Vienne (cf Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges "et de Sainte-Croix"). Une très ancienne tradition veut que l'empereur romain Constantin (IVe siècle) aurait eu une vision de la Croix, en Bresse, et précisément à "Sainte-Croix". Selon Roch de Coligny<sup>88</sup>, au XIIIe siècle la seigneurie s'étendait sur de très nombreux terroirs : il cite les noms de vingt et un villages et termine son énumération par "et d'autres". Certains s'émancipèrent, comme Montpont, Louhans (charte en 1269), tout en gardant des liens d'inféodation. A la fin du XIVe siècle, les terres propres à la châteltenie étaient donc nettement moins importantes<sup>89</sup>.

---

<sup>84</sup> AST, fascicolo 19.6

La branche aînée de la famille de Sainte-Croix s'étant éteinte avec les deux filles de Guillaume, Marie et Jeanne, desquelles Huguenin va recueillir les héritages, l'échelon inférieur de la pyramide féodale (*supra*) disparaît.

<sup>85</sup> Il faudrait étudier le fonds de la Chambre des comptes de Savoie, sis dans un autre dépôt d'archives de Turin. Si j'en trouve le temps...D'autant que Philippe de Vienne, seigneur de Pymont (TG IX), vendit lui aussi des biens, avec inféodation, au comte de Savoie (14 avril 1326, fascicolo 19.3)

<sup>86</sup> PEINCEDÉ, *op. cit.*, III, p.332-333.

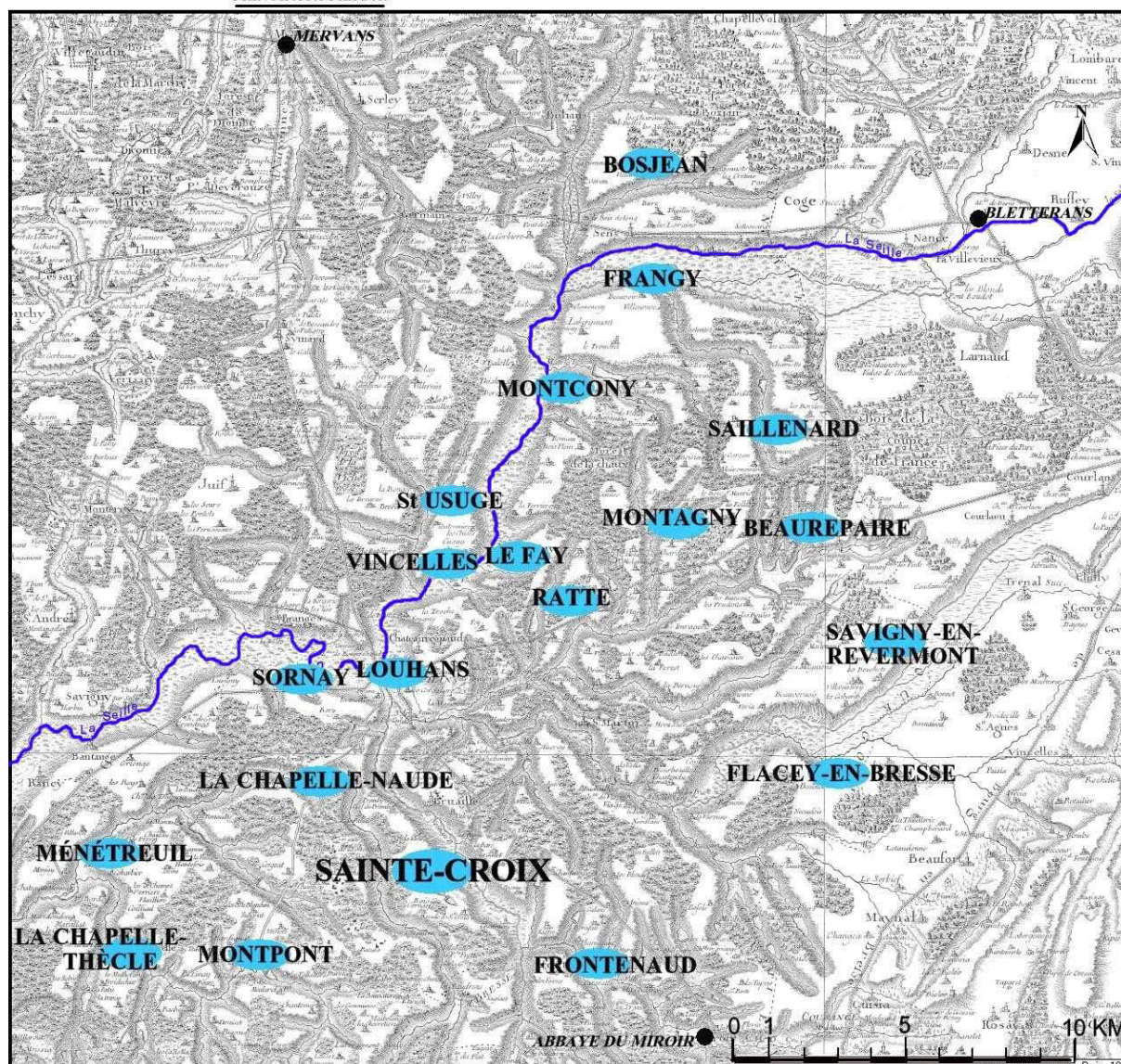
<sup>87</sup> Faute de manuscrits sur ces trois seigneuries, je mettrai l'accent sur l'archéologie, la cartographie, la photographie, les observations personnelles sur le terrain. Je n'ai pas eu accès aux archives du château.

<sup>88</sup> ROCH DE COLIGNY, *Recueil des chartes de l'abbaye du Miroir. Actes des XIIe et XIIIe siècles, 1131-1300*, Paris-Mâcon-Fréjus, 1997-1998, p. 288.

<sup>89</sup> Cf la carte page suivante : La châteltenie de Sainte-Croix, extension maximale à partir de la liste donnée par Roch de Coligny.

LA CHÂTELLENIE DE SAINTE-CROIX, LORS DE SON EXTENSION MAXIMALE, selon diverses sources dont: Roch de PILLOT de COLIGNY, *Recueil des chartes de l'abbaye du Miroir, 1131-1300.*

PRINCIPAUX FIEFS À :



Un manoir fortifié est attesté en 1173, mais il faut attendre 1579 pour avoir une idée de ce qu'était le château fort au bas Moyen Âge<sup>90</sup>. Mais il a déjà beaucoup souffert des guerres de religion, et le texte met l'accent sur les éléments délabrés et, pour certains, réparés ou en voie de réparation :

"une fendaison et escourcheuse, certaines crevasses et fente qui ont esté (...) réparées, une crevasse nouvellement rabillée, des fentes racoultrées dois peu de temps" ; "ung pont dorman" puis "ung pont-levis" menaient à "ung pourtal", tandis

<sup>90</sup> Archives communales de Cuiseaux (départ. Saône-et-Loire, arr. Louhans, ch.-l. c.) : "visitation du chastaut de Sainte-Croix, pour le prince Henri d'Orléans, duc de Longueville, comte de Neuchâtel, baron de Sainte-Croix" : cf le TG De Hochberg à Longueville.



qu' "a l'entour dudit chasteaut est ung fossé de la largeur (...) d'environ trois thoises" [environ 7, 20 m.].

Puis, comme à Louhans, le château est en partie détruit en 1591 (guerre de la Ligue). Mais, partiellement reconstruit à l'identique, il nous offre, dans un aveu et dénombrement de 1685<sup>91</sup>, quelques éléments médiévaux :

"(...) le chastel et maison forte (...) est fait de briques et de carreaux, et en y celui a deux grosses et hautes tours (...), et entre les dittes deux tours est le grand corps de logis (...). Le reste du chatel et maison fort est ceinturé de muraille de brique et carreaux (...) [et] environné de grands et profonds fossés".

Résident au château "un capitaine châtelain et gruyer, un bailly, un lieutenant, un procureur d'office et un greffier avec plusieurs sergents", personnages que l'on trouve dans les textes médiévaux, en "picorant" de ci de là.

Font partie de la seigneurie des bois, des étangs, (j'en ai compté au moins huit) dont celui des Fuisses, au moins vingt-huit communautés (nommées "villages", mais souvent des hameaux). De façon très nette, les droits et devoirs des habitants obéissent aux termes de la charte de franchises médiévale, aujourd'hui perdue.

Des documents figurés complètent ces informations<sup>92</sup>.



**Le château actuel.**

**Sainte-Croix.**



**Façade ouest.**

<sup>91</sup> Archives de l'association d'Artagnan, à Sainte-Croix : 10 août 1685 : "Aveu et dénombrement que donne au Roy, aux personnes de Messeigneurs de la Chambre des comptes de Bourgogne et Bresse, messire Louis de Castelmoré d'Artagnan, officier des Gardes de sa Majesté, second fils de messire Charles de Castelmoré comte d'Artagnan, en son vivant capitaine-lieutenant des Mousquetaires du Roy [le vrai d'Artagnan], et de dame Charlotte de Champigny" (cf le TG De Longueville à Nemours (Rothelin).

<sup>92</sup> Suivant en cela l'enseignement de Bernard de Clairvaux : "on apprend beaucoup plus de choses dans les bois que dans les livres. Les arbres et les rochers nous enseignent des choses que vous ne sauriez entendre ailleurs. Vous verrez par vous-même qu'on peut tirer du miel des pierres et de l'huile des rochers les plus durs".





**Détail de la porte, façade ouest.**

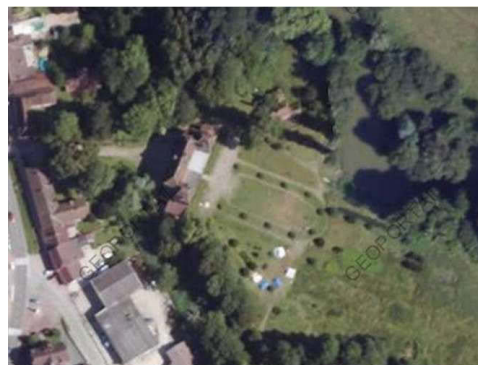
Hervé Mouillebouche écrit<sup>93</sup> :

"Le château de Sainte-Croix (...) se compose d'un puissant bâtiment rectangulaire orienté nord-sud, de 26 m x 8 m, cantonné de deux tours carrées (...). Toutes les baies ont été refaites à l'époque moderne, sauf la porte au centre de la façade ouest, qui a conservé sa couverture tiers point. D'après R. Oursel<sup>94</sup>, le logis central serait médiéval, avec des murs de 3,75 mètres d'épaisseur, et les deux pavillons seraient des adjonctions de 1740. Les fossés circulaires, représentés sur la carte de Cassini, sont encore partiellement visibles dans le parc à l'ouest du château". Ils sont alimentés par le Solnan, qui jouxte la propriété.



Cliché CeCaB.

**Sur la carte de Cassini.**



Cliché CeCaB.

**Vue aérienne, qui permet de reconnaître le tracé des anciens fossés.**

<sup>93</sup> DVD Rom du CeCaB, document cité.

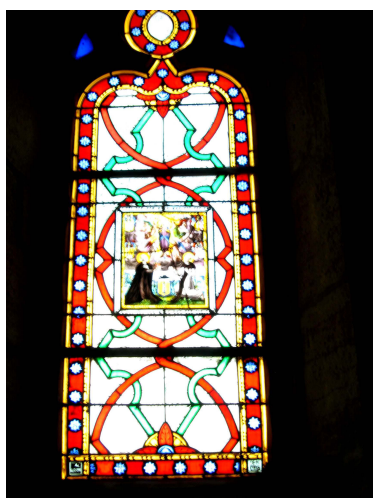
<sup>94</sup> R. OURSEL, *Patrimoines de Bourgogne du sud, canton de Montpont-en-Bresse*, Mâcon, 2003, p. 55



**Vestiges des fossés.**

Dans l'église de Sainte-Croix, deux documents retiennent notre attention. D'abord une superbe pierre tombale, aujourd'hui dressée au mur, d'Etienne de Sainte-Croix, écolâtre (XIV<sup>e</sup> siècle), personnage que j'ai plusieurs fois rencontré dans les textes et qui attend son biographe.

Surtout, un vitrail, dont la partie centrale porte la date "1630" et offre une représentation partielle de l'église et du château :



**Vitrail.**



**Partie centrale.**

**Eglise de Sainte-Croix.**



(Montage)

Détails : l'église et le château. On retrouve les "deux grosses et hautes tours" citées dans le dénombrement de 1685.

## 2 : Montpont (-en-Bresse).

Trois livres, construits à partir d'archives médiévales et modernes de Montpont, pourraient accréditer l'idée d'une grande chance pour l'historien actuel. Ce n'est pas le cas. Pierre Ponsot, dans un article intitulé "Les abbés historiens de Montpont", procède à la critique de ces trois ouvrages<sup>95</sup>. Rédigés à partir de "manuscrits vagabonds", que l'un des abbés par exemple déclare avoir "découvert dans un château à moitié détruit", ils ne procèdent pas d'une méthode historique. Le premier pourrait être intitulé "Le Registre de la cure de Montpont" ; P. Ponsot a fini par retrouver le second dans les locaux de la Société d'émulation d'Autun : deux gros manuscrits, accompagnés de croquis et de plans<sup>96</sup> ; le troisième a été publié en 1910 sous le titre "Documents historiques sur les seigneuries, communauté et paroisse de Montpont-en-Bresse", et réédité en 1993 sous le titre trompeur d' "Histoire de Montpont-en-Bresse"<sup>97</sup>.

Ces ouvrages présentent une seconde faiblesse : ils sont construits sur des archives du fief de Duretal, relevant de Montpont. C'est donc sous le prisme des rapports entre Duretal d'une part, le seigneur de Montpont et les autres fiefs de cette châtellenie d'autre part, que les trois abbés ont rédigé.

<sup>95</sup> Dans *Amis des Arts et des sciences de la Bresse louhannaise*, n° 33, 2005, p. 7-16.

<sup>96</sup> Il faudrait beaucoup de temps, à Autun, pour lire cette œuvre, dont P. Ponsot nous dit qu'elle est la plus intéressante des trois, car l'auteur s'est efforcé de réaliser des synthèses.

<sup>97</sup> MARTINET (abbé), *Histoire de Montpont-en-Bresse*, Paris, 1993.



J'ai lu le troisième, qui fourmille d'informations intéressantes, mais dans une ordonnance souvent décevante et limitrophe de mon sujet. Cependant, au fil de la lecture une idée m'est apparue : on pourrait, avec force prudence, dresser une carte des fiefs de la châtellenie et des domaines du seigneur de Montpont. C'est donc l'objet de ma carte de la baronnie de Montpont. Le principal enseignement, une confirmation de ce que l'on sait par ailleurs, est l'éparpillement des terres relevant du château ou des six maisons fortes citées en légende ; toute terre disponible même éloignée du lieu de commandement, (achat, rente, dot) permettait d'accroître le patrimoine familial (même principe : Villers-les-Bois, Châtillon-sous-Maîche ; Fourg, seigneurie de Salans, entre autres).

Le principal feudataire était le seigneur de Duretal, dont les terres apparaissent les moins dispersées et les plus vastes ; cette assise foncière avait permis à la famille homonyme de construire une solide maison forte dont il subsiste des vestiges - une rareté en Bresse louhannaise -.



**Le château de Duretal (commune de Montpont).**

Les mainmortables restaient nombreux en Bresse louhannaise. L'abbé Martinet relate ce fait<sup>98</sup> : "Jehan Colas, dit Guynon, et son frère Guyenot, hommes de mainmorte et de serve condition, vivaient jadis ensemble et étaient communs en biens ; mais ce dernier s'étant marié se sépara sans faire avec son frère aucune division ni partage de leurs meix sis à Rachessiat ; il fallait, du reste, la grâce spéciale de Guillaume de Vienne. Comprenant que cette grâce ne leur serait pas accordée et qu'il n'y aurait pour eux que des inconvénients, ils rétablirent la communion comme précédemment, mais ils durent encore la soumettre au seigneur qui l'approuva et retint de ce fait la somme de huit francs", le 13 août 1427. Une somme énorme. Cette intransigeance seigneuriale, que nous retrouverons plusieurs fois chez Guillaume de

---

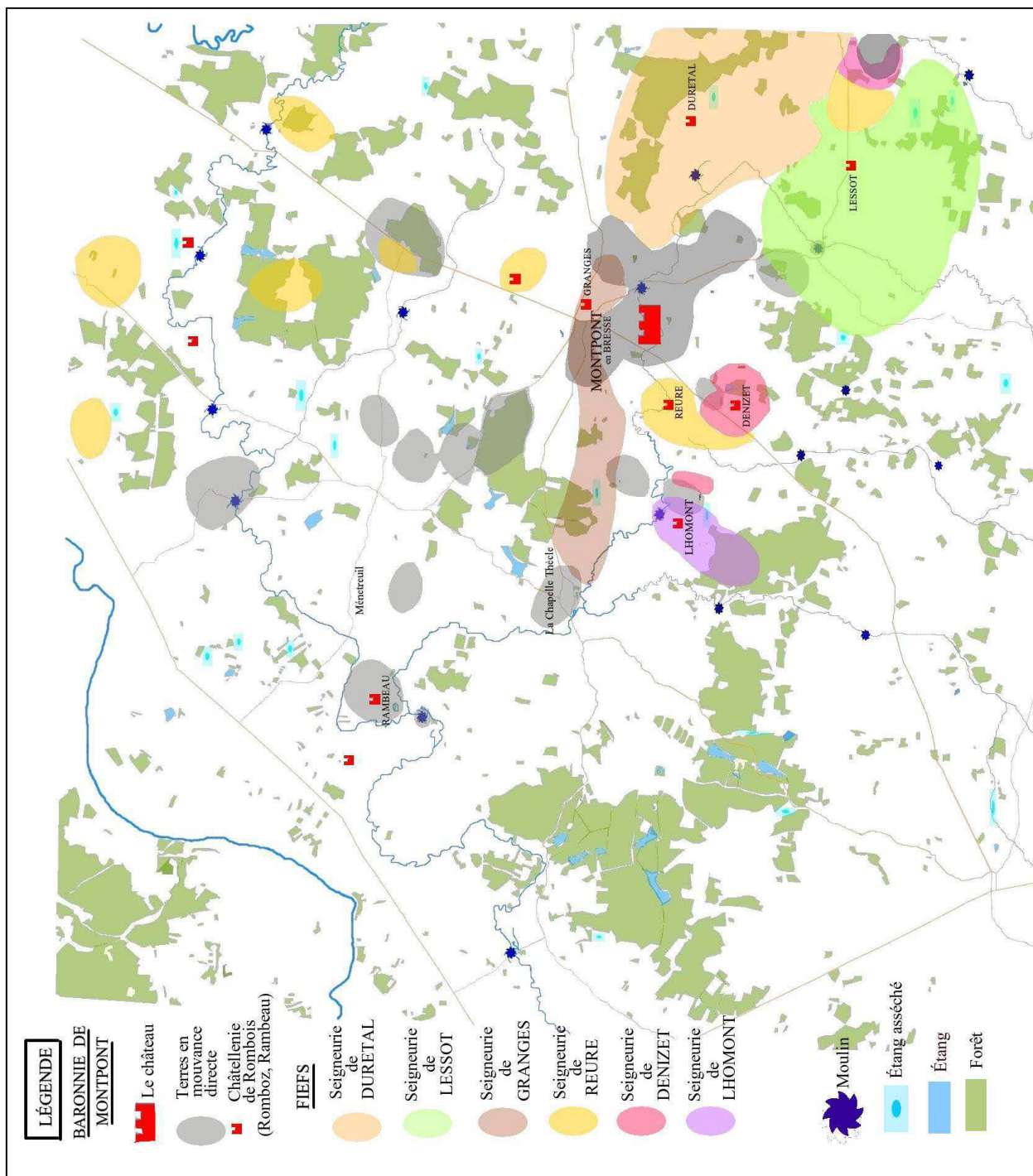
<sup>98</sup> *Op. cit.*, p. 189-190.

Vienne<sup>99</sup>, s'accompagnait de rudes conditions de vie ; la dominante du paysage, c'est la présence constante de l'eau, qui stagne sur les surfaces argileuses, ce qui a nécessité très tôt la confection de tranchées de drainage ; et lorsque l'évaporation a opéré, une croûte dure et épaisse forme un nouvel obstacle à la vie paysanne. Certes l'eau apportait au seigneur des revenus non négligeables par l'installation de moulins dans les bas-fonds, et par la possession de nombreux étangs<sup>100</sup> ; en revanche ceux-ci contribuaient à l'humidité du climat, en particulier par la formation fréquente de brouillard, à son tour à l'origine de nombreux contes effrayants, comme les énigmatiques "dames" ou "demoiselles" de Montpont. Ce climat malsain pourrait être une des raisons pour lesquelles Guillaume de Vienne évita de séjourner dans ce château, mentionné dès le Xe siècle.

---

<sup>99</sup> Mais les sources peuvent être trompeuses : on a plus de chance de trouver trace d'une dispute, d'un procès que d'une libéralité.

<sup>100</sup> En septième partie, l'étude des PJ XXVIII, XXXIV et XXXVI.



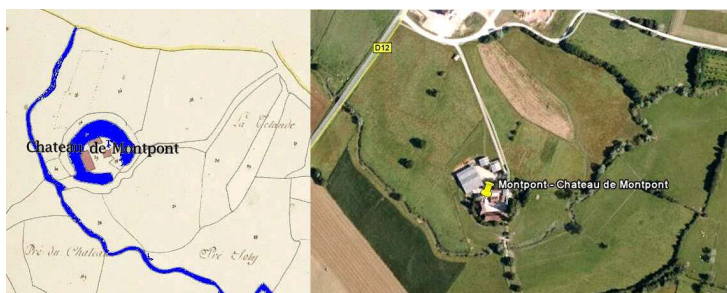


Le 1<sup>er</sup> avril 1502, Louis, comte de Blâmont<sup>101</sup>, reprend de fief, et dans son dénombrement constate que "le chastel et maison fort dudit Montpont, laquelle maison qui estoit fermée et en ruynes, a esté brûlée en temps de la guerre, tellement que l'on n'y demeure point"<sup>102</sup>. Etat qui semble définitif, puisque le 21 juin 1584, lors d'un dénombrement, Jean de Saulx, baron de Montpont, nous apprend que

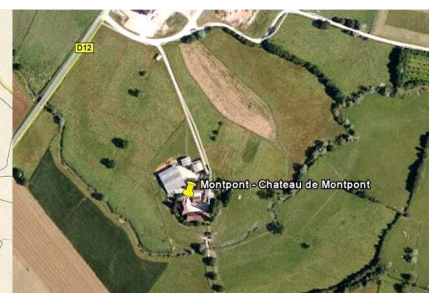
" (...) le chastel et maison fort dudit lieu sont assis sur la rivière dudit Montpont [la Sane vive] entre l'église et Denizet ; lequel chastel est en forteresse quant aux murailles et foussets [fossés] à l'entour, et au-dedans n'y a presentement edifices à raison des ruynes advenues puis la réduction du pays, ensemble lesdits foussets et appartenances dudit chastel en douhe et doubles foussets"<sup>103</sup>.



ADSL 24 J 5 ; cliché CeCaB.



Cadastre 1813.



Site : Google Earth.

**Extrait du plan terrier de Montpont - La Chapelle-Thècle, 1750.** La présence de l'eau a été mise en valeur. (Sur le plan cadastral le château est nommé à tort "Denisey").



**Le tertre, supportant des bâtiments agricoles. Au premier plan : la Sane vive.**



**Le mur, vestige du château médiéval.**

<sup>101</sup> Personnage que nous retrouverons en septième et huitième parties.

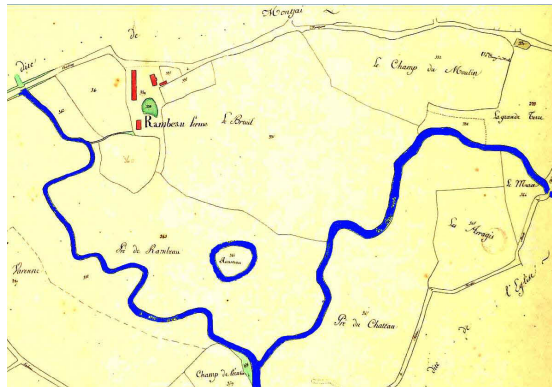
<sup>102</sup> ADCO, B 10591 ; cité dans : *Canton de Montpont. Inventaire départemental des monuments et richesses d'art*, Mâcon, 1977, p. 52.

<sup>103</sup> ADCO, B 10674 ; cité dans le même ouvrage, p. 52.

"Le site se trouve (...) dans une boucle de la Sane vive (...). Il s'agit d'une plate-forme ronde [au lieu-dit "la Carrenière", du patois "carron" : la brique]. La plate-forme était ceinte de deux fossés dont l'un a disparu entre 1750 et 1813 (...). D'après le cadastre, le tertre mesure 50 mètres de diamètre, et le fossé de 7 mètres à 10 mètres de large, pour 4 mètres de profondeur. De l'édifice médiéval construit en brique subsiste un pan de mur de 2,20 mètres d'épaisseur"<sup>104</sup>.

### 3 : Rombois (commune : Ménetreuil).

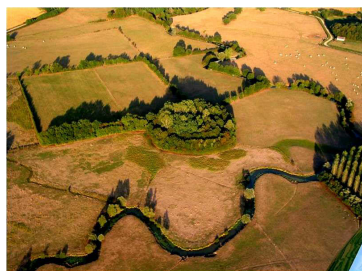
La châtelainie est citée soit de façon autonome, soit dans la mouvance de la très grande baronnie de Montpont. J'en avais trouvé la mention dans le testament d'Huguenin de Vienne (1390) sous la forme "Rombois", toponyme que l'on ne retrouve pas par ailleurs, si bien que la première difficulté fut de localiser le site du château médiéval. Près de "Rambeau"<sup>105</sup> on voit un bosquet circulaire, semblable à celui de Bosjean : des fossés parfaitement conservés donnèrent corps à cette hypothèse : "Rombois" c'est, dans les textes médiévaux et modernes, et sur les cartes contemporaines, "Raymbo, Ramboz, Rombos, Rousseau, Rambeau".



ADSL.  
Cadastre 1816.



site Google Earth.



Cliché CeCaB.  
Vue du sud-ouest.



Les fossés.

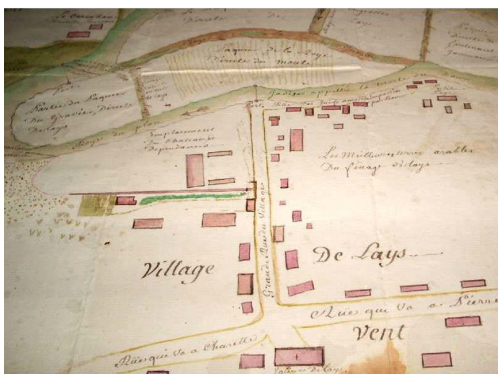
<sup>104</sup> CeCaB, DVD Rom 2010, commune "Montpont-en-Bresse".

<sup>105</sup> Carte IGN au 1/25000 plein nord vers la Sane morte.

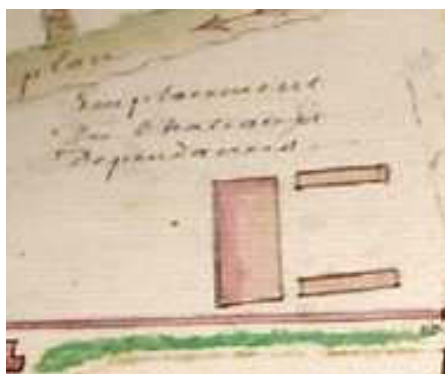




sans doute à l'emplacement de la maison forte médiévale, selon Courtépée "brûlée en 1594 par les Dolois". Un terrier de 1600 contient un plan qui souligne "l'emplacement du château et dépendances"<sup>110</sup> :



**Plan de 1600.**



**Plan de 1600 : agrandissement.**

Nous retrouverons mention de cette terre, fort méconnue, lorsque Guillaume de Vienne fils la vendra.<sup>111</sup>

## **2 : Les châtelainies comtoises (en 1391).**

### **a) : Pimorin, Vernantois, Montrond (-le-Château).**

Pimorin a été étudié en deuxième partie. Vernantois et Montrond le seront en cinquième partie.

### **b) : Sellières, Le Pin, Salans, Villangrette.**

#### **1 : La châtelainie de Sellières.** (Cf la carte hors texte des seigneuries jurassiennes).

De Lays-sur-le-Doubs à Sellières, nous passons des marges de la Bresse louhannaise à la Bresse comtoise.

<sup>110</sup> Archives privées au château de Lays. Cliché initial : CeCaB.

<sup>111</sup> Cf septième partie.



**Photo 1.**



**Photo 2.**



**Photo 3.**

L'immense châtelainie de Sellières était riche de ses forêts (photo 1), de ses étangs (photo 2), et la ville de Sellières (photo 3 au second plan) profitait de son site de contact avec la montagne jurassienne pour cultiver la vigne (photo 1), développer l'artisanat sur la Braine et accroître ses échanges grâce à la voie commerciale Dole – Lons-le-Saunier<sup>112</sup>.

C'est Sellières qui apparaissait comme le chef-lieu des seigneuries jurassiennes d'Huguenin puis de Guillaume de Vienne<sup>113</sup>.

On retrouve son cheminement sur le TG III : Antigny, comte Renaud de Bourgogne, Guillaume d'Antigny... Dans son testament<sup>114</sup>, Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, n'oublie pas Sellières, qui fut une de ses résidences favorites, notamment pour la chasse ; précisément, il fait un don de 50 livres à "Loche, venerier de Seliers" ; par ailleurs il attribue "sex vint livres a l'hospitaul de Salieres pour acheter douze livres de terres". En 1293, il avait accordé une charte de franchises fort libérale à ce bourg ; un gruyer surveillait et mettait en valeur en permanence les bois et les étangs.

Notre documentation sur Sellières et sa seigneurie est fort pauvre, sans doute en rapport avec les malheurs de la petite ville : de nombreux incendies (1511, 1518, 1540) puis de terribles incursions françaises (Louis XI, 1479), souvent accompagnées d'incendies, en 1595 (Henri IV), 1640 (guerre de Trente ans) et 1655. D'où la description du père Fodéré en 1606 (cité par Rousset) : "une petite ville ruinée et malsaine". Cinq petites monographies, rédigées entre 1853 et 1936, pourraient venir à notre secours, mais elles se recopient et nous apportent très peu de choses<sup>115</sup>. Les apports essentiels demeurent donc Rousset<sup>116</sup> - en faisant abstraction de grosses erreurs généalogiques - et l'iconographie.

<sup>112</sup> Ces trois photos sont prises depuis les ruines de la maison forte de Toulouse-le-Château.

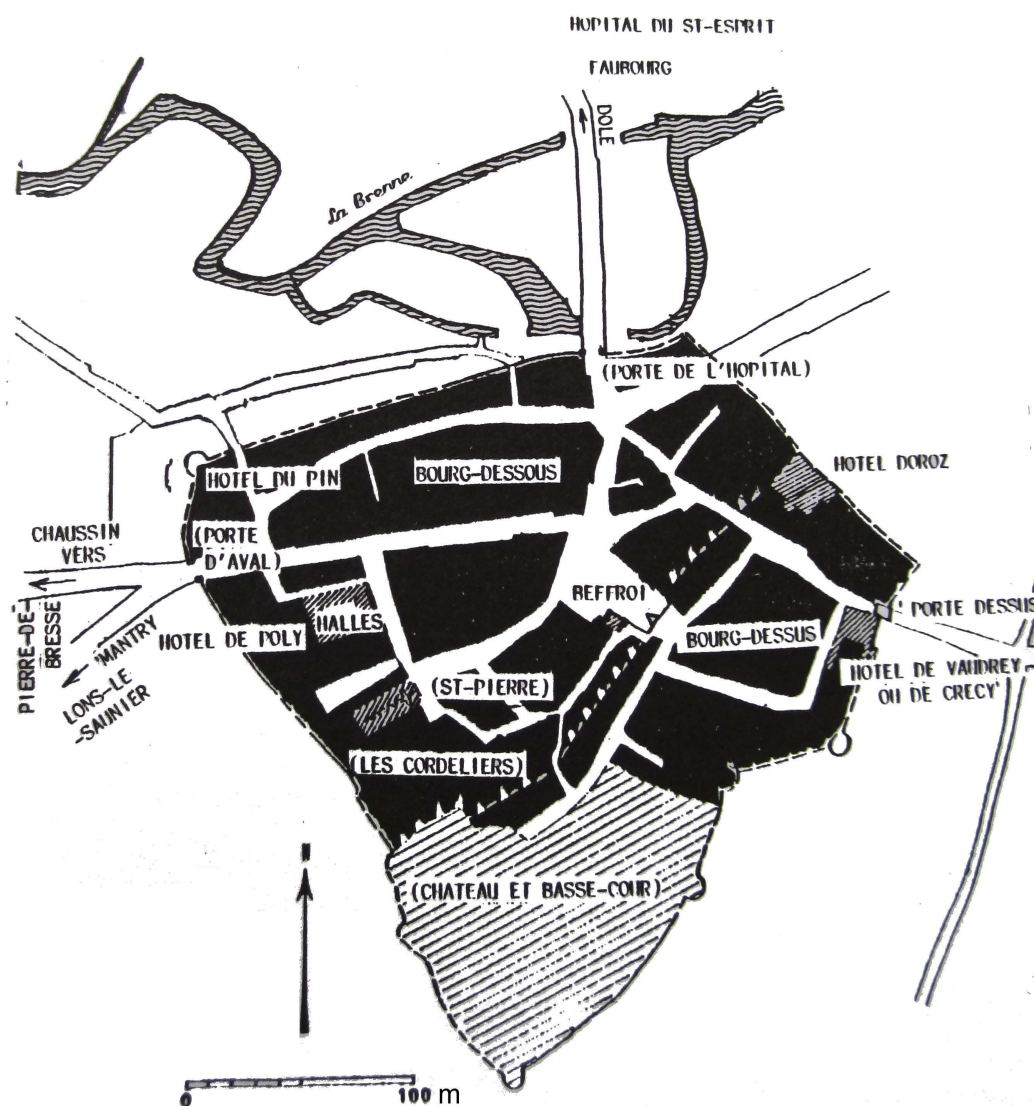
<sup>113</sup> Cf entre autres les comptes de Longepierre (1367-1368), en deuxième partie : de nombreux messagers sont envoyés à Sellières, et Huguenin se plaint de n'avoir plus d'argent pour rejoindre ce lieu.

<sup>114</sup> Jean-Pierre REDOUTEY, *Le Testament de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard*, dans *Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard*, 1979, p. 27-57, à partir d'une copie (1322) ; le testament (1296) et le codicille (1304) sont perdus.

<sup>115</sup> J'y recourrai partiellement dans l'étude de la fondation du couvent des Cordeliers par Guillaume de Vienne en 1415, en cinquième partie.

<sup>116</sup> A. ROUSSET, *Dictionnaire...des communes du Jura, op. cit.*, V, p. 549-566 ; qui cite abondamment le terrier de 1548, aujourd'hui perdu. Grosse déception aux archives de la Côte-d'Or : PEINCEDÉ, I, p. 854, écrit :

## SELLIERES



Source : Yves JEANNIN, *Les Enceintes fortifiées médiévales des villes et bourgs de Franche-Comté*, Besançon, 1981.

### Plan de Sellières au Moyen Âge.

"Vidimus d'un dénombrement donné le pénultième jour de septembre 1427 par Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, des terres de Salières [Sellières], le Pyn [Le Pin], Pimerain [Pimorin], Vernantois, Salans et de Montfort" et fait référence à ADCO, B 10479 (ou peut-être 11479). Mais le document a disparu (je remercie vivement Gérard Moysse de son aide à la recherche). Ce qui est fort dommageable, notamment pour l'étude de Sellières, Le Pin et Salans.

La seigneurie ayant appartenu à la famille de Chalon, notamment à partir de 1461 (cf en septième partie), l'étude des archives de cette famille, à Arlay (Jura), pourrait combler des lacunes. Je me contenterai d'un inventaire, très précieux pour le chapitre III ci-dessous, et pour la septième partie.



Le terrier de 1548 nous dit :

"la ville de Sellières est assise et située en pays de Revermont, fertile de tous biens [un constat optimiste, après le terrible incendie de 1540] (...). En la muraille faisant la clôture de la ville, il y a six tours circulaires très épaisses", que nous reconnaissons sur ce plan et dont il reste deux vestiges, inclus dans les murs de maisons actuelles<sup>117</sup> :



Ces murailles dominaient un fossé de 30 mètres de largeur et de 10 mètres de profondeur.



Source : "Document non classé appartenant au fonds de la Maîtrise des eaux et forêts de Franche-Comté" AD Doubs.<sup>118</sup>

#### Plan de Sellières en 1702.

<sup>117</sup> Je remercie chaleureusement monsieur Albert Wolff, un habitant érudit de Sellières, pour sa visite complète et documentée de la ville.

<sup>118</sup> Ce document m'a été communiqué par monsieur Bernard Bichon, auquel j'exprime toute ma reconnaissance.

Elles avaient disparu en 1702, mais on repère facilement leur tracé, et l'échelle nous est donnée sur le plan d'Y. Jeannin. Les deux documents se complètent : les trois portes, dont en D la "porte Haute" ou "porte Dessus" (en rapport avec le "Bourg-Dessus") ou "d'Amont" ou "de Poligny", laquelle nous a été conservée (certes transformée), diamétralement opposée à la "porte Basse", en relation avec le "Bourg-Dessous". En G le moulin banal, devant l'église (A) les halles, et en B le couvent des Cordeliers.



**La "porte Haute" ou "porte Dessus".**

Ce couvent dont il reste un mur, était dominé par le château, dont on aperçoit des murs de la première enceinte, avec une originalité :



**Mur du couvent des Cordeliers.**



**Restes de murs de la première enceinte  
du château.**

"dès le chastel est une allée [couverte] par laquelle l'on souloit descendre à couvert en l'église des Cordeliers" (1548) ; et inversement, les religieux pouvaient aisément gagner la chapelle du château, située dans l'une des grosses tours, mais qui était en fort mauvais état à la date de ce terrier : il y pleuvait !

Le château et ses enceintes occupaient une surface de 2,5 hectares (cf plan de Sellières au Moyen Âge d'Yves Jeannin), et les cinq grosses tours écrasaient la bourgade.





Avec insistance, les érudits du XIXe siècle font mention d'une "galerie" au sommet de la plus haute tour<sup>119</sup> d'où l'on dominait une bonne partie de la Bresse comtoise<sup>120</sup>.

Trois autres documents ont retenu mon attention (a), b), c) :



AD Jura, C 1163. <sup>121</sup>

a) **Plan-arpentement du milieu du XVIIIe siècle.**

<sup>119</sup> Peut-être simplement créneaux et merlons. Ou un aménagement aux Temps modernes.

<sup>120</sup> Cf la photo 3, p. 345 : le site du château occupe la colline au centre de la photo.

<sup>121</sup> Grand merci à Bernard Bichon qui m'avait indiqué cette carte.





Agrandissement 1.



Agrandissement 2.



### Agrandissement 3.

Ces trois agrandissements nous éblouissent d'abord par la qualité du dessin. Mais aussi par la constellation et l'agencement subtil des étangs, leur communion avec les surfaces boisées, dans ce décor à la fois sauvage et d'aménagement séculaire. Des établissements religieux s'étaient installés, notamment le prieuré du Fay (au centre de l'agrandissement 1) cité par Guillaume de Vienne dans son testament :

"item donnons aux prieur et religieux deservant en l'église du prioré de Fay-en-Bresse pres dudit Salmes [Sellières], de l'ordre de Grandmont, 25 liv. tourn. pour faire un anniversaire (...)"

On comprend mieux l'importance des revenus attachés à ce milieu, et les fréquents conflits. Précisément, Vers (- sous-Sellières), terre de la seigneurie, abritait un immense étang, dit "le Grand étang"<sup>122</sup>, dont je me contente ici de présenter la surface :

<sup>122</sup> Cf en septième partie l'étude de la riche P.J. XXXVI.





AD Jura, Vers-sous-Sellières,

**b) Cadastre de 1809 : "le Grand étang de Vers" : trente hectares.**

(mis en couleur par mes soins).

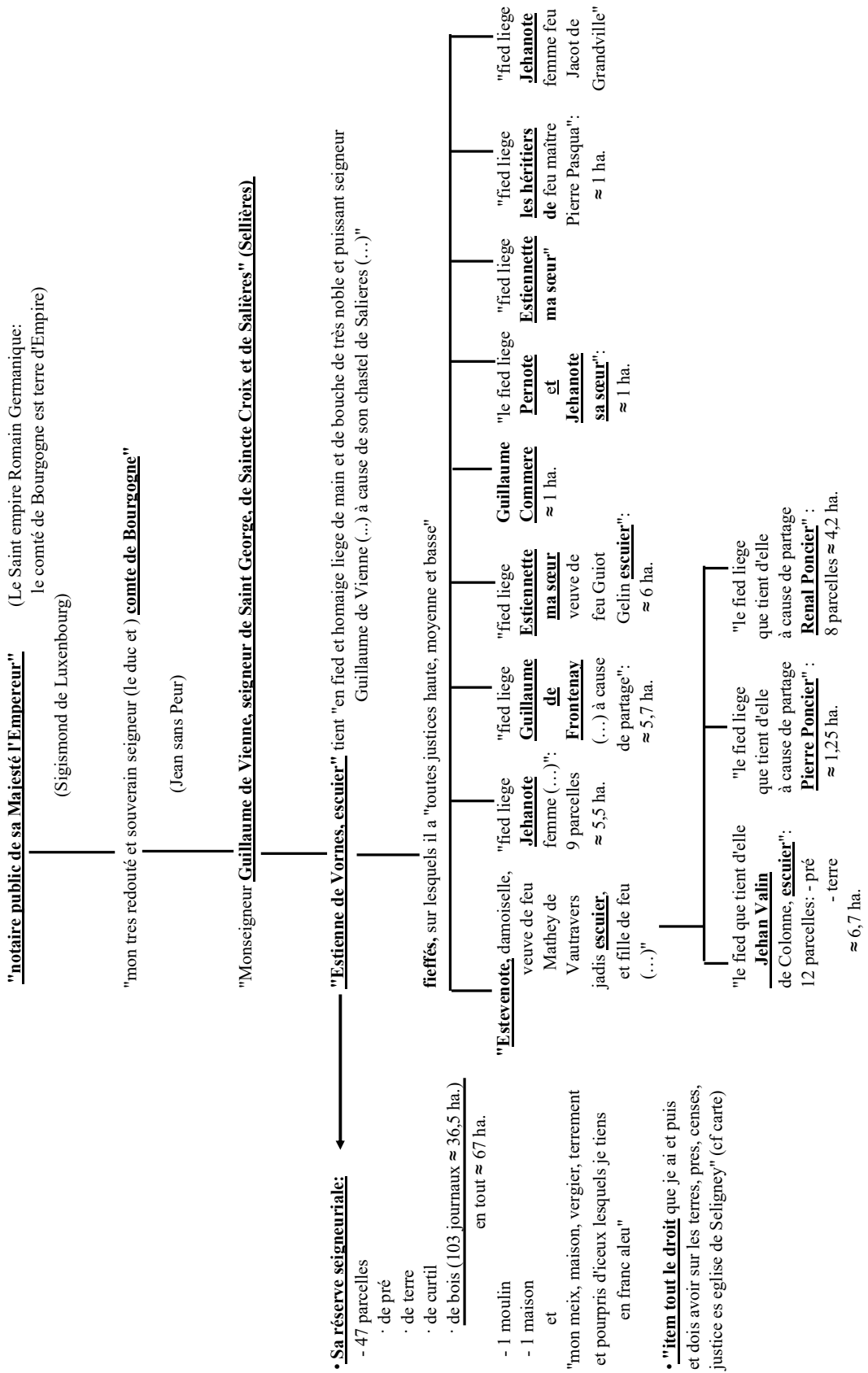
c) De Villers-les-Bois, terre de la châtellenie de Sellières, j'ai retenu ce dénombrement de 1415<sup>123</sup>, d'abord original en ce qu'il présente et cite tous les échelons (six) de la pyramide féodale, de l'empereur au petit fief.

<sup>123</sup> AD Doubs, E 2736 et E 3774 : petits cahiers paginés, copies (XVIIIe siècle ?) : Villers-les-Bois : nombreux dénombrements et reprises de fiefs de 1371 à 1499, faits entre autres à Alix de Villars (cf *infra* III). J'en avais réalisé une étude, dans une autre optique, dans mon DES de 1967, p. 519-533.



VILLERS-LES-BOIS (châtellenie de Sellières): UNE PYRAMIDE FÉODALE.

24 octobre 1415, dénombrement; ADD, E 3774, fol. 132-141.



Nous sommes dans le monde des écuyers, des petits nobles, qui vivent au milieu de leurs terres et souvent chichement : le moindre incident peut les faire basculer dans la misère<sup>124</sup>. Ils tiennent à leur "estat" de noblesse, à leurs privilèges : d'autres écuyers du niveau d'Etienne de Vornes s'accrochent à leur droit de justice haute, moyenne et basse, en insistant bien sur "la dernière execution du corps toutes fois que li cas arrive" : les membres de la famille Sarrazin (Renaud, Jacques, Jean) agrandissent patiemment leur patrimoine terrien, par achats successifs partout où cela semble possible, sur le territoire de la châtelainie de Sellières mais aussi à l'extérieur, ainsi à Bosjean (Renaud)<sup>125</sup>. Lorsque Guillaume de Vienne fils et son fils Jean dilapideront le patrimoine, on verra assez souvent le monde des écuyers parmi les acheteurs<sup>126</sup>. Certains complètent cette ascension socio-économique par le service des armes : on retrouvera ces Sarrazin dans les montres d'armes de Guillaume de Vienne, de même que "Henry de Doubs, chevalier, seigneur de Four" (une petite seigneurie proche de Salans<sup>127</sup>), lequel en 1415 "confesse tenir en fied" de Guillaume de Vienne, à Villers-les-Bois, seulement deux prés, respectivement de huit et une soitures. Ils sont les témoins bénéficiaires des difficultés des grandes seigneuries, de 1350 (voire avant) à 1450, lesquelles se décomposent, souvent victimes du piège de la rente.

De nombreuses femmes, veuves, s'accrochent à leurs morceaux de terrain souvent issus de partages aux conséquences funestes. Au total, de très nombreuses parcelles, mais petites et pour chaque fieffé éparpillées. Pas de vigne ici – c'est la Bresse – ; l'herbe domine, accompagnée du bois.

## 2 : La châtelainie du Pin (cf carte H. T. des seigneuries jurassiennes)

Gravissant le coteau qui domine Sellières, nous sommes désormais sur un plateau comtois et nous parvenons rapidement sur le territoire de la seigneurie du Pin, proche du domaine karstique caractérisé ici par les impressionnantes reculées : changement de climat, de sol ; mais aussi d'influence : celle prégnante, de l'abbaye de Baume (-les-Messieurs).

Grâce à un contrat de pariage passé en février 1253 avec ladite abbaye, propriétaire du sol, Jean de Chalon "l'Antique", construisit un château nommé "Garde Chemin" – qui deviendra "Le Pin" –, dont il devait hommage à l'abbaye, les deux parties contractantes se partageant les

<sup>124</sup> Tout cela bien décrit par M.-Th. CARON, *La Noblesse dans le duché de Bourgogne, op. cit.*

<sup>125</sup> De nombreux membres de la famille Sarrazin furent inhumés en l'abbaye de Baume (-les-Messieurs) : voir Bernard PROST, *Les Dalles funéraires de l'ancienne église abbatiale de Baume-les-Messieurs*, Lons-le-Saunier, 1878.

<sup>126</sup> Cf septième partie.

<sup>127</sup> Salans, cf *infra*, 3.

droits et revenus, source d'inévitables conflits. Ce fut une victoire supplémentaire des Chalon aux dépens des Vienne<sup>128</sup>, et importante puisque la forteresse, comme son nom initial le laisse imaginer, surveillait d'importantes voies commerciales<sup>129</sup>.

Par le jeu des successions et unions matrimoniales, Le Pin suivit un chemin que nous avons déjà observé<sup>130</sup> et échut dans le domaine d'Huguenin, ce qui tendait à rééquilibrer la puissance Vienne/Chalon : Le Pin rivalisait avec Arlay. C'était une seigneurie "considérable"<sup>131</sup> dont les tenanciers, assujettis à une charte de franchises (de date inconnue) peu libérale, devaient, selon Roussset, de nombreuses corvées et "l'énorme cens en grains, argent, cire, poules, chapons". A ces revenus, le seigneur ajoutait ceux tirés de "plus de 3 000 arpents de bois"<sup>132</sup>.



AD Jura, 1 Fi 24.  
Gravure du XIXe siècle.



Château du Pin,  
vue générale.



La cour.



Le paysage : prés, cultures communes,  
vigne, bois.



Le paysage : vue sur Arlay (famille de Chalon).

<sup>128</sup> Cf première partie : le déclin des Vienne aux XIIIe – XIVe siècles.

<sup>129</sup> J'avais projeté de construire une carte des voies de communication en Bourgogne afin d'y situer les châtelainies de Guillaume de Vienne. Les travaux ne manquent pas (Jean RICHARD pour le duché, Roland FIETIER pour le Comté), mais cette tâche aurait nécessité beaucoup de temps, que je n'ai pas trouvé. Cependant l'idée demeure.

<sup>130</sup> Outre les tableaux généalogiques déjà mentionnés, on peut se repérer sur le tableau : "Famille comtale : les diverses branches", p. 263.

<sup>131</sup> Adjectif typique des historiens du XIXe siècle, emprunté ici à ROUSSET, *Dictionnaire ...Jura, op. cit.*, V, p. 81-91. Faute de documents de première main, j'y ai recours. Seconde source importante : André BOUVARD, "Un exemple d'architecture militaire comtoise : Le Château du Pin", dans *Société d'émulation du Jura*, 1979, p.389-445, qui contient en première partie une bonne étude historique.

<sup>132</sup> A. ROUSSET, *op. cit.*, V, p. 82. 3 000 arpents : environ 150 hectares.



Le caractère frappant du château réside dans la masse impressionnante du donjon (photo : vue générale), "un des joyaux de l'architecture militaire médiévale en Franche-Comté ; (...) vu de l'extérieur, le donjon en impose par son élégance sévère et par ses dimensions : un rectangle de 20 m x 16 m, de 22 mètres de hauteur sous les mâchicoulis, l'épaisseur des murs variant de 2 mètres à 2.70 mètres"<sup>133</sup>. Il fut certes quelque peu augmenté dans la seconde moitié du XVe siècle, et retouché dans les années 1920-1930<sup>134</sup>. La courtine était flanquée de cinq tours circulaires, auxquelles un dénombrement de 1610 attribue des noms indiquant la fonction de chacune d'entre elles : "tours de la Grande salle, du Receveur, des Estableries, de la Prison et du Colombier". L'ensemble fortifié mesure 60 m x 30 m, enserrant une petite cour (photo 2), et protégé par des fossés larges et profonds.

Deux familles possédaient d'importants fiefs sur le territoire de la châtellenie. La famille du Pin était particulièrement dotée. Le 21 avril 1367, Huguenin de Vienne donna à son "bien amé et feal escuyer" Etienne du Pin des biens importants (trois meix, droit d'usage de ses grands bois du Pin pour le chauffage et les réparations de son hôtel du Pin, notamment) et confirma le don de la "prevostay" qu'il lui avait fait<sup>135</sup>. Le 4 mars 1399 (n. st.), Guillaume de Vienne, "seigneur de Saint George, de Sainte Croix et de Sallieres [Sellières], récompensa Huguenin du Pin, fils d'Etienne, son "tres cher et bien amé escuyer (...), mesmement pour avoir jeté son gaigne devant la personne du roi de France"<sup>136</sup> (...)", par un don très important : "des droits dans plusieurs bois ; tous ses petits bois situés sur la terre du Pin avec la justice ; les amendes de trois, sept et soixante sols (...) dans ses grands bois du Pin, et le droit d'instituer des forestiers et des gardes ; il lui permit de construire des moulins et des battoirs banaux dans l'étendue de la seigneurie, de faire élever une tour (...) et d'y faire le guet et garde en temps de guerre, par ses sujets du Pin et de Chill"<sup>137</sup>. A cette libéralité Guillaume de Vienne ajouta un fief dans la châtellenie de Sellières ; la famille du Pin y possédait déjà la porte d'Aval, avec la maison forte bâtie à côté. Le sire de Saint-Georges apporta à Huguenin du Pin "la franchise dans ses fours, moulins et battoirs de Sellières, et la permission d'acquérir des domaines dans l'étendue de cette terre jusqu'à concurrence de trois cents livres de rente, et confirma les dons faits par Huguenin de Vienne, son frère défunt, à Etienne du Pin, père d'Huguenin. Cette donation fut faite en présence de Jean de Champdivers, de Guillaume, sire

<sup>133</sup> A. BOUVARD, *op. cit.*, p. 428.

<sup>134</sup> Mais la gravure du XIXe siècle indique que les aménagements du XXe siècle modifièrent peu l'allure du donjon.

<sup>135</sup> AD Jura, E 69.

<sup>136</sup> Un fait énigmatique.

<sup>137</sup> A. ROUSSET, *op. cit.*, V, p. 85-86.

de La Marche, chevaliers, d'Etienne Brassard, bailli du Pin, de Philibert de Mantry et de Jean de Duretal, écuyers"<sup>138</sup>. On retrouve ces personnages dans les montres d'armes de Guillaume de Vienne. La famille du Pin possédait aussi quelques fiefs à Courlaoux et à Montmorot, qu'elle tenait du duc de Bourgogne. On a retrouvé de très nombreuses dalles et inscriptions funéraires de cette famille dans l'ancienne église abbatiale de Baume (-les-Messieurs)<sup>139</sup>.

"Etienne Brassard, bailli du Pin" : les Brassard, seconde famille bien possessionnée sur le territoire de la seigneurie. "Guillaume de Vienne, seigneur (...) du Pin, reçut, en 1394, l'hommage de ses vassaux et notamment celui de Tristan Brassard, de Montaigu, son écuyer, pour le fief qu'il avait au Pin, au Louverot et à Montain"<sup>140</sup>. "Ce sont les choses, terres, rentes et revenues que Estienne Brassard [fils de Tristan] escuier, a au Pin et es villaiges alentour en la chastellenie dud. Pin, declairées par Jehanenot dud. Pin le VIIIe jour de janvier l'an 1422"<sup>141</sup>. On y recense dix-sept tenanciers, sur les terres du Pin, de Pannessières, de Lavigny, de Montain et de Louverot. Etienne Brassard déclare notamment 56 journaux de bois<sup>142</sup>. Les redevances m'apparaissent lourdes. La vigne est bien présente.

---

<sup>138</sup> A. ROUSSET, *op. cit.*, V, p. 558. Rousset résume bien un long texte (AD Jura, E 69) contenant ces libéralités au Pin et à Sellières.

<sup>139</sup> B. PROST, *Les Dalles funéraires...*, *op. cit.*

<sup>140</sup> A. ROUSSET, *op. cit.*, V, p. 85.

<sup>141</sup> 1423 n. st., AD Doubs, B 480. C'est une copie fort mal écrite et truffée de fautes. Dans mon DES de 1967, j'ai fait une étude détaillée de ce dénombrement, axée sur la condition économique et sociale des tenanciers. Je me contente ici de quelques idées générales utiles à mon propos.

<sup>142</sup> P. CHARBONNIER, *Les anciennes mesures...*, *op. cit.*, p. 221 : 1 journal = 35,64 ares. Brassard exploite donc environ 20 hectares, ce qui paraît énorme. Mais "mons. de Saint George a le vendaige de VI journaux et le tiers de l'argent qui est vendu". Cherchant un ordre d'idée sur ces forêts si présentes dans les seigneuries de Guillaume de Vienne, j'ai interpellé les propriétaires du château (en puissante rénovation) de Valleroy-le-Bois (départ. Haute-Saône, arr. Vesoul, c. Noroy-le-Bourg, commune de Valleroy-le-Bois) : en un week-end, la cheminée de la salle aménagée (environ 145 m<sup>3</sup>) consomme un stère de bois.

3 : La châtelainie de Salans (cf la carte H.T. homonyme).



AD Doubs, 1 Fi 11.  
Extrait de la carte de Vernier, 1624.



AD Jura, série Fi.  
Arpentement de la forêt de Chaux par Pierre-François Dausse, 1720. (1)





Item : détail. (2)



Item : détail. (3)

Nous changeons de paysage pour atteindre, sur le Doubs en amont de Dole, l'immense forêt de Chauz (longueur : 25 km), impressionnante sur la photo (1). Comme pour Villangrette – qui suit – notre seul texte médiéval est l'acte de vente<sup>143</sup>.

Selon Rousset<sup>144</sup>, la seigneurie était dominée par un château, sans doute détruit par Louis XI en 1479. Un dénombrement de 1626 cite "une place appelée "la Mouthe" (la Motte) en laquelle il y avait autrefois une forte maison assise au-dessus du village de Salans, contenant environ deux journaux" (70 ares). Le seigneur disposait de deux forêts (hors forêt de Chauz) et d'un vaste domaine en terres et prés.

On a conservé un aveu et dénombrement de "Guiot d'Amanges, escuier, seigneur dudit lieu" à "monseigneur Guillaume de Vienne, seigneur de Saint George, de Seliure [Sellières] et de Sainte Croix", au 12 mars 1405 (n.st.)<sup>145</sup>. Petit noble, qui possède, à Amange et à Vriange, au pied du massif de la Serre, un domaine composé d'une vingtaine de journaux en quatorze parcelles, des bois et "un hostel".

On compte vingt-deux feux de tenanciers (dont quatre veuves), dont les surfaces des meix ne sont pas indiquées. Tous sont mainmortables, doivent gélines et corvée ; les redevances en argent s'échelonnent de 3 sols (très souvent) à 2 francs (une fois), la plupart étant égales ou inférieures à 10 sols.

Selon Gabriel Pelletier<sup>146</sup>, "Philippe le Bon avait concédé [à Guillaume de Vienne], près du village de Fourg, un rendez-vous de chasse, qu'il transforma en maison forte, entourée de fossés et flanquée de deux tours avec pont-levis". Je n'en ai pas retrouvé la trace<sup>147</sup>.

En ce lieu, nous retrouvons une famille connue : "Jehan de Doubz, chevalier, seigneur de Fourt", le 10 mars 1407 (n. st.), "confesse tenir en fied liege (...) de monseigneur le duc et conte de Bourgoigne" sa châteltenie de Fourg : "c'est assavoir ma fourtereste (...)". Nous avons rencontré son fils, Henri, tenant "fief" (de 7 soitures de prés) à Villers-les-Bois, en 1415<sup>148</sup>. Henri, "chevalier, seigneur de Four", teste le 7 août 1439<sup>149</sup>, et ce document nous intéresse : Henri de Doubs symbolise lui aussi cette petite noblesse gravitant autour de Guillaume de Vienne ; deux de ses quatre filles, mariées (l'une à un écuyer) reçoivent chacune

<sup>143</sup> Donc, Guillaume de Vienne fils et son fils Jean : septième partie.

<sup>144</sup> A. ROUSSET, *op. cit.*, V, p. 519-523, pour tout le paragraphe.

<sup>145</sup> BM Besançon, Recueil Boisot, Pièces diverses "A B", fol. 56, parchemin. Je remercie J. THEUROT, pour son aide à la transcription.

<sup>146</sup> Gabriel PELLETIER, *Evans et Salans au cours des âges*, Dampierre (Jura), 1987, p. 32. Ouvrage intéressant, fondé en grande partie sur la recherche archivistique. Mais les références sont citées en vrac, à la fin du livre : pour ce "rendez-vous de chasse", j'ai vainement dépouillé les liasses correspondant aux Archives du Doubs. Il faudrait effectuer le même travail aux Archives du Jura.

<sup>147</sup> Localisation de Fourg : cf documents : carte de Vernier et Arpentement 1720 (3).

<sup>148</sup> Cf *supra* : Villers-les-Bois, châteltenie de Sellières.

<sup>149</sup> Ulysse ROBERT, *Testaments...*, *op. cit.*, II, n° 168, p. 76-77.

cent livres estevenantes ; les deux autres, religieuses (à Baume-les-Messieurs et à Château-Chalon) bénéficient, l'une d'une rente, l'autre de quelques terres ; les deux fils, Oudot et Henri, écuyers, se partagent l'essentiel des terres, l'aîné recevant la châtellenie de Fourg et trois terres proches, son frère "toutes [les] autres terres estans et situees ou contee et duchie de Bourgoingne", en dix-neuf lieux différents, et parfois éloignés de Fourg ! Petite noblesse économe, cherchant sans cesse à agrandir son patrimoine foncier, composé, en tout, de terres en vingt-six villages différents. Avec des clauses (énoncées ici, et d'autres) qui font apparaître un partage plein de bon sens... si la famille reste unie...

Maurice Rey<sup>150</sup> nous renseigne sur des activités médiévales en cette immense forêt de Chaux, celle-ci reposant sur "une nappe d'alluvions caillouteuses d'origine alpine" ayant favorisé étangs et fondrières, mais aussi la pousse de chênes magnifiques recherchés pour le bois d'œuvre. Ressources multiples, âprement disputées, symbolisées par "l'extraordinaire densité de villages et hameaux ceinturant la forêt"<sup>151</sup>.

"Toujours, et avec un acharnement compréhensible, les villageois demeurant à proximité immédiate de la forêt ont revendiqué le droit de couper le bois pour leur "aisance", leurs commodités personnelles". Écoutons ce vieillard de 70 ans dire à des enquêteurs en (septembre) 1437<sup>152</sup> : "il qui parle a veu les (...) habitans de Salans aller en la (...) forest de Chaulx y coper, prendre et emmener tous bois vifz et mors pour chauffer, marrener, maisonner, le vendre (...)". Un droit d'usage, qui tenait aussi fort à cœur à chacun, c'était le droit de païsson et de pâturage (...). Le village de Salans, en 1437, confia à des vachers, à des porchers et à un garde des chevaux la responsabilité de son cheptel, avec mission de le conduire "pasturer en tout temps a la vive et morte pasture (...) dez la Saint-Michel jusques a la Saint-Jehan-Baptiste, communement et comme tous les jours, sans contredit en empeschement"<sup>153</sup>. "Toujours à Salans s'exploite le "merrain à vin"<sup>154</sup>.

Les intérêts de la noblesse, pour le bois et la chasse (cf Guillaume de Vienne à Fourg) se heurtaient évidemment à ceux des manants, d'où de très nombreux conflits, débouchant sur des procès ou d'interminables enquêtes.

<sup>150</sup> Maurice REY, "La Forêt de Chaux au Moyen Âge : étude de contacts", In *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, vol. 88, Actes du colloque sur la forêt, Besançon, 1966, p. 67-84.

<sup>151</sup> Cf *supra* la carte de Vernier, fort explicite.

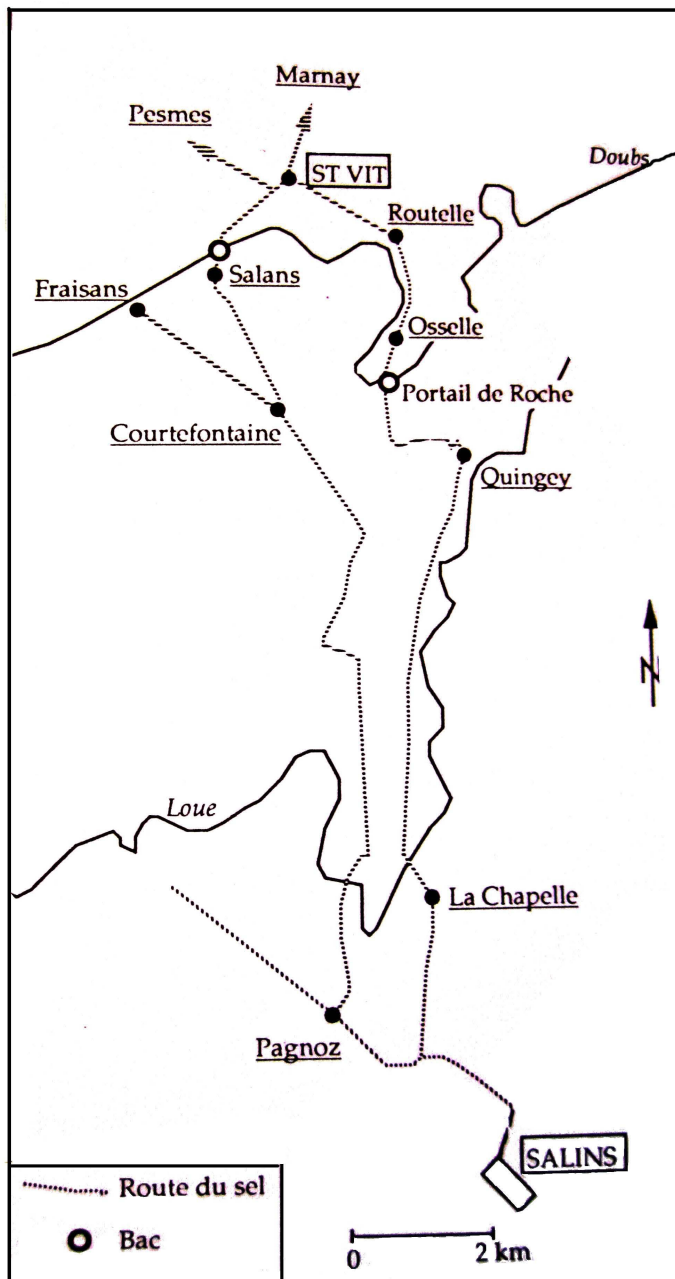
<sup>152</sup> M. REY, *op. cit.*, p. 76. AD DOUBS, B 2014, fol. 360-364. Guillaume de Vienne fils s'est mêlé à l'enquête.

<sup>153</sup> *Ibidem*, p. 77.

<sup>154</sup> *Ibidem*, p. 79. Le "merrain" (cf ci-dessus "marrener") : marrin, marin, merin, merein : planches de tonneaux (P. DELSALLE, *Lexique...*, *op. cit.*)



Autres revenus pour le seigneur de Salans : une route du sel (de Salins) franchissait le Doubs, en bac, à Salans, d'où un droit de péage, acquitté près d'un moulin banal, rive droite.



B. OLIVIER, *Histoire de Saint-Vit*, Besançon, 1993, p. 63.

4 : La châteltenie de Villangrette (cf la carte H. T. : Les grandes baronnies..., et la carte ci-dessous).

La première difficulté consista à identifier et à localiser cette terre<sup>155</sup>. Quant au château, on comprend grâce à Rousset<sup>156</sup>, les raisons de sa disparition : "[Villangrette], placé sur la frontière du duché de Bourgogne, dont il n'est séparé que par la petite rivière de Sablonne, fut victime de toutes les luttes que la Franche-Comté eut à soutenir contre la France. Outre les maux occasionnés par les guerres de Louis XI, d'Henri IV et de Louis XIII, il faut ajouter les ravages causés par les "Tard-venus" au XIVe siècle, par les Protestants au XVIe, par Galas durant le siège de Saint-Jean-de-Losne, par différentes pestes et famines, et enfin par le choléra en 1854". Cela d'autant plus que ce château fut un site de plaine, comme ceux, voisins, de Longwy et de Champdivers, dont il ne reste également aucune trace.

Rousset est bref : "au nord du village existe une éminence artificielle entourée de fossés et couverte de briques, appelée aussi "la Motte". L'ancienne tour qui la surmontait fut détruite au XIVe siècle [ce dont je doute]. En faisant des fouilles sur son emplacement, on découvrit des souterrains [bien sûr !] et des monnaies de la plus haute antiquité. Cette forteresse fut habitée par une famille prévôtale"<sup>157</sup>.

Le machinisme agricole ayant tout aplani, demeurait l'ultime ressource : la cartographie ; le château en tant que tel n'existant plus au XVIIIe siècle, la carte de Cassini est muette. En revanche, le cadastre de 1827<sup>158</sup> - et grâce à Rousset "au nord du village" - révèle le site : cf les trois extraits ci-dessous, à des échelles différentes<sup>159</sup>.

<sup>155</sup> Le toponyme "Villiers en Grace" figurant dans le testament (mal transcrit) de Guillaume de Vienne, m'a longtemps posé problème. Un document du fonds "Famille de Vienne" aux Archives de Neuchâtel cite "Villiers en Grate". C'est Jean Richard, que je remercie chaleureusement, qui fut mon sauveur : "Villiers en Grate ? Mais c'est Villangrette !". Découverte suivante : la commune de Villangrette a été réunie à celle de Saint-Loup le 1<sup>er</sup> mars 1826, dont elle est un hameau. Quant au château, aucune trace sur le terrain ; même pas sur les clichés d'un spécialiste de la photographie aérienne à but archéologique, Gérard Chouquer.

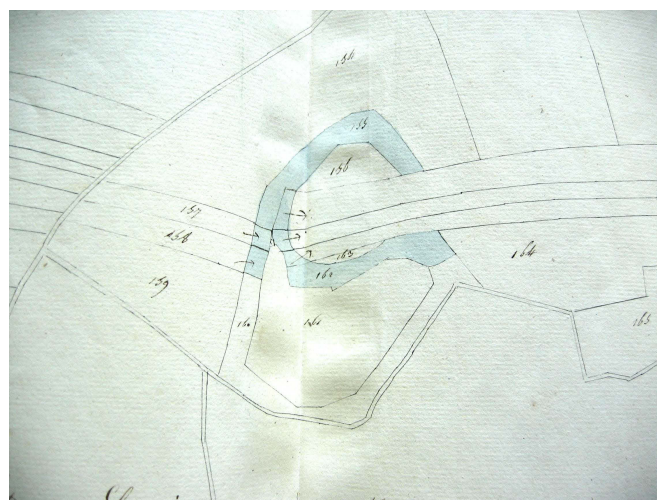
Deux folios r<sup>o</sup> v<sup>o</sup> sont consacrés à des "pièces servans à la seigneurie de Villengrette" dans le fameux "Inventaire des titres des seigneuries de la duchesse de Longueville (...)" (ADCO, Inv. 53) dont j'ai parlé en deuxième partie : quelques commentaires utiles pour connaître le sort de cette seigneurie après la mort de Guillaume de Vienne (cf septième partie), mais **les comptes de la châteltenie de 1492 à 1495 puis ceux de 1500, 1501, 1521, 1523, 1524, 1527**, ne sont que cités. Seraient-ils présentement au château d'Epoisses ? ? ?

<sup>156</sup> A. ROUSSET, *op. cit.*, IV, p. 24. J'ai simplement remplacé "Saint-Loup" par "Villangrette".

<sup>157</sup> *Ibidem*.

<sup>158</sup> Cadastre de 1827 (Saint-Loup), AD Jura, 57 Fi 6094.

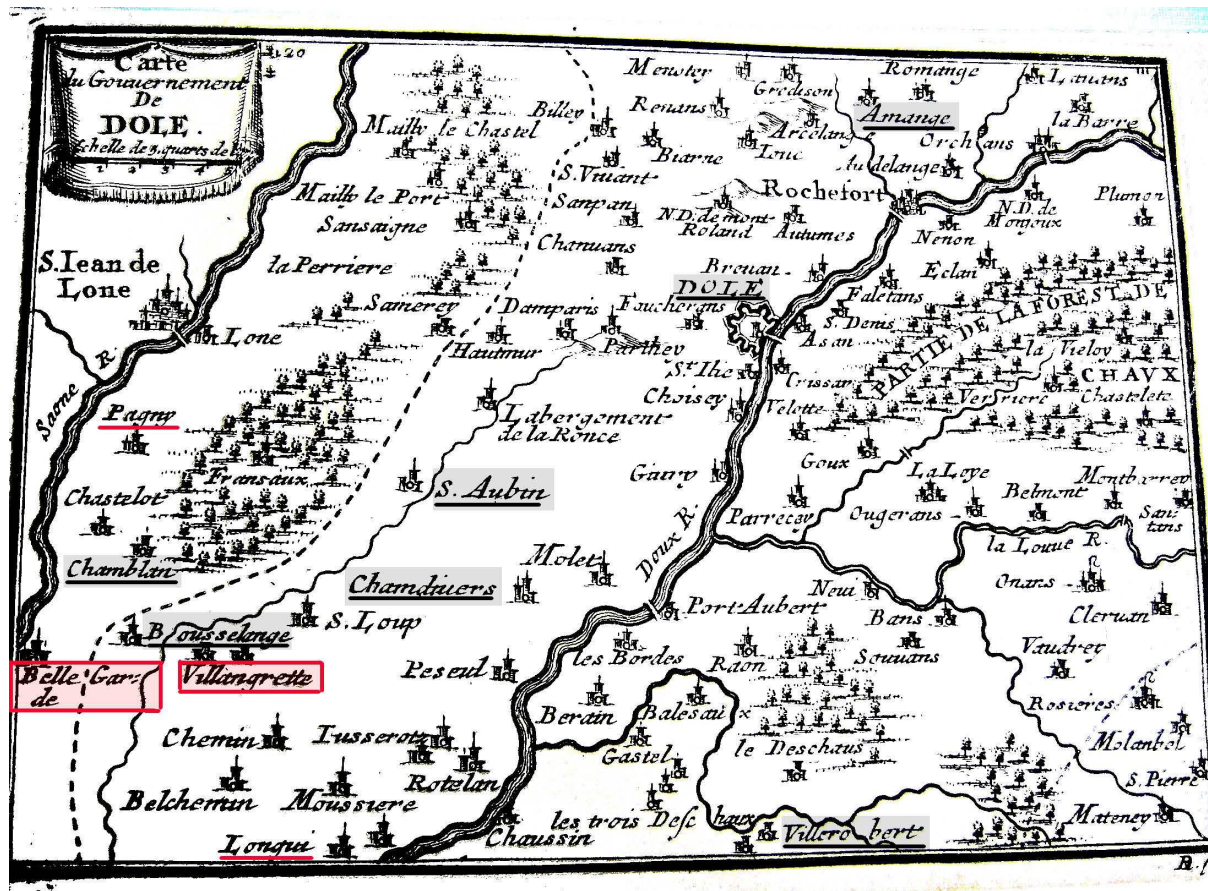
<sup>159</sup> Selon Gérard Chouquer (cf n. 155), c'est la plus intéressante trace du château.



AD Jura, 57 Fi 6094.

Cadastre de 1827.





Source : Sébastien de BEAULIEU, *Les cartes, plans et profils des principales villes et lieux considérables du comté de Bourgogne et païs adjacents*, Paris, s.n., s.d. : circa 1668. (Ensemble de cartes aussi appelées "Le petit Beaulieu"), Bibliothèque Municipale (dite d'Etude et de Conservation) de Besançon.

J'ai mis en valeur les noms dignes d'intérêt :

- : seigneuries de Guillaume de Vienne.  
"Bellegarde" = Seurre, au XVIIe siècle.
- : seigneuries ayant appartenu à des Vienne.
- : lieux intéressants.

### **3 : La suzeraineté sur Montfort-en-Revermont et Montdidier**<sup>160</sup>.

#### **a) : Montfort-en-Revermont.**

Guichenon écrit<sup>161</sup> : "la famille d'Antigny qui a esté très illustre a possédé autrefois la seigneurie de Montfort sous l'hommage du duc de Bourgogne (...) ; mais Guillaume d'Antigny, damoiseau, seigneur de Sainte-Croix<sup>162</sup>, (...) en 1335 la vendit à Galois de la Baume, chevalier, seigneur de Valufin, en toute justice et à la charge dudit hommage (...)", ce que confirme l'acheteur en 1340, ajoutant quelques précisions, notamment le fait que cette terre est "assise en Revermont"<sup>163</sup>.

Puis en septembre 1392 (le décès d'Huguenin est récent),

"Guillaume de Vienne, signour de Saint George et de Ste Croix, à nos amés Perrenot de la Perriere nostre procureur, Johan de Messier, escuier, Johan dou Perier, Guillaume Lo Bacon et à tous nos autres officiers (...)"

rappelle vivement ses droits :

"Nous sumes suffisamment informez come la forteresse de Montfort et ses appartenances que tient a present messire Philibert de la Balme, chevalier, sire de Mont-Revel a estoy et encour est de notre fye rendable à cause du dit Sainte Croix, de laquelle fourteresse le dit messire Philibert ne nous a encour fait foy ne homaige jay soit ce que il en ait estez suffisamment de part nous requis à sa propre personne, de quoy il a esté refusans contre raison et en nostre prejudice et domaige. Sy vous mandons (...) que vous vous transpourtés à la dicte fourteresse et ycelle ensemble toutes ses appartenances, prenez, mettez et tenez en nostre main realment et de fait, et ycelle gouvernez pour et en nom de nous (...) et mettez des pennoncelx armoiez de nos armes en la dicte fourteresse (...)"<sup>164</sup>.

<sup>160</sup> Je remercie chaleureusement Paul Cattin, ancien archiviste de l'Ain, qui a complété mes connaissances sur ces deux seigneuries, ainsi que sur la famille de Thoire-Villars (chapitre II).

Localisation de ces deux toponymes : cf la carte synoptique des biens fonciers de Guillaume de Vienne.

<sup>161</sup> GUICHENON, *Histoire de Bresse*, p. 79-80.

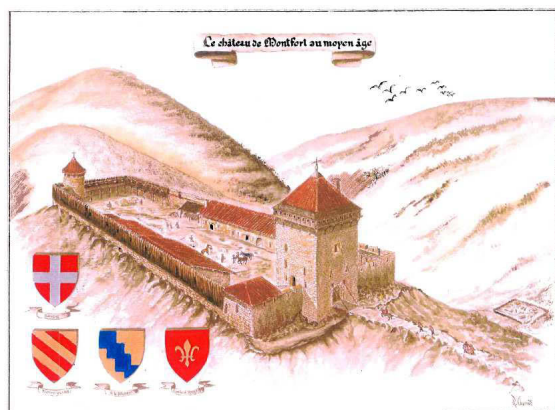
<sup>162</sup> Cf le TG III et le tableau généalogique Vienne – Saint-Georges. Il s'agit alors de la famille des seigneurs de Sainte-Croix, distincte de celle d'Antigny. Ce Guillaume : beau-père de Hugues de Vienne, seigneur de Saint-Georges (mort en Angleterre avant le 2 mars 1362), lui-même père de notre personnage principal.

<sup>163</sup> ADCO, B 10504.

<sup>164</sup> AD Doubs, E 1279, parchemin. Les vestiges du château de Montfort chevauchent la limite communale de Treffort-Cuisiat et Pressiat, dép. Ain, arr. Bourg-en-Bresse, c. Treffort-Cuisiat.

Je n'ai trouvé aucune autre information concernant Guillaume de Vienne et Montfort. Le site est étudié par un groupe d'universitaires (dixit P. Cattin), ce qui m'autorise à reproduire ce dessin.

Le mystère demeure quant à "Montfort" (cf première partie), puisque les seigneurs de Sainte-Croix et leur famille au XIV<sup>e</sup> siècle citent souvent ce nom, qui semble être le toponyme jurassien.



**Montfort-en-Revermont,**  
Essai de reconstitution, de Robert Charnet  
(2005).



**Depuis le donjon, magnifique point de vue  
sur la Bresse, Cuisiat, Treffort et Jasseron.**

**b) : Montdidier.**

Cf dans le chapitre II, qui suit.



**CHAPITRE II.****DEUX PRESTIGIEUSES UNIONS MATRIMONIALES.****I : LOUISE DE (THOIRE-) VILLARS. 31 mars 1392 (contrat).**

Documents d'appui : - le tableau généalogique H.T. Genève – Thoire-Villars.  
- la carte ci-dessous : expansion de la maison de Savoie...

Document de base : - PJ VII.



## **1 : Un contexte favorable.**

### **a) : Le fabuleux héritage de 1391 : assise territoriale, prestige, revenus.**

On peut s'interroger sur le caractère tardif de ce mariage : en 1392, Guillaume de Vienne est âgé de 30 ans au moins<sup>165</sup>. Je n'ai jamais lu la trace d'une union matrimoniale antérieure. La réponse peut être contenue dans deux chiffres : jusqu'en 1387, il ne possède qu'**une** seigneurie : Saint-Georges ; le couple Huguenin de Vienne – Alix de Villars semble définitivement stérile : les domaines d'Huguenin semblent promis à Guillaume, ce que vont révéler la donation puis le testament : en incluant Arc-en-Barrois, il est alors maître de **dix neuf** seigneuries<sup>166</sup>, vingt et une si l'on tient compte de sa suzeraineté sur Montdidier et Montfort-en-Revermont : puissante assise territoriale, énorme prestige ("Saint-Georges", "Sainte-Croix", "Seurre", "Arc-en-Barrois", "Sellières"... ) ; quant aux revenus, je tenterai de les évaluer<sup>167</sup>.

### **b) : La gloire au service du duc**<sup>168</sup>.

Je retiens quelques faits saillants en ce domaine.

Dès 1379/1380 on le rencontre dans des montres d'armes passées en Normandie. Puis en 1382, chevalier bachelier, il participe à la fameuse bataille de Roosebeke, en Flandre. Vaillance, fidélité, bon sens lui valent d'apparaître chambellan et conseiller du duc dès 1384/1386 ; il se distingue lors de l'expédition d'Ecosse (1385), mais surtout revient auréolé de l'expédition en "Barbarie" (à Madhia) : excellent combattant, mais surtout vanté pour sa "sagesse" : le mythe de "Guillaume de Vienne le Sage" trouve là son origine<sup>169</sup>.

## **2 : Thoire-Villars-Genève : une famille de la haute noblesse ; un réseau de relations.**

Les familles de Vienne et de Thoire-Villars avaient connu plusieurs unions matrimoniales. Les deux précédentes figurent sur le tableau généalogique : Guy de Vienne et

<sup>165</sup> J'ai évoqué les incertitudes sur l'année de sa naissance. Afin de simplifier le propos, je donnerai désormais l'âge sur la base de l'année de naissance 1362.

<sup>166</sup> En incluant Lays et Villangrette.

<sup>167</sup> En cinquième partie.

<sup>168</sup> Je ne donne pas de références quant aux événements que je vais citer, car ceux-ci seront repris en quatrième partie.

<sup>169</sup> On remarquera le grand nombre de faits positifs se rapportant au personnage en ces années 1388-1392 (héritages, faits d'armes, mariage).



Marie (vers 1350), Huguenin de Vienne et Alix (vers 1378 ?). C'était une famille issue de l'union, vers 1200, d'Etienne de Thoire et d'Agnès de Villars, seule héritière de ses parents<sup>170</sup>. Les Villars étaient possessionnés dans le plat pays, en Dombes, qu'ils administraient depuis leur château de Villars (-les-Dombes), la puissance des Thoire étant installée en montagne, dans le Haut-Bugey, autour d'une forteresse qui a donné son nom au village actuel de Thoirette, puis à Montréal<sup>171</sup>.



1225, ADJ, 2H PS 244.

**Bernard, seigneur de Thoire :**

Une hure de sanglier  
(emblème ? surnom ?) ;

forme de navette, en principe pour les sceaux  
de religieux ou de femme.

et

**Etienne, seigneur de Villars :**

une belle épée ; mais pas d'armoiries,  
ce qui est normal pour l'époque.

<sup>170</sup> Paul CATTIN m'a confirmé que l'histoire de la famille de Thoire-Villars est encore à écrire. Le mariage de 1200 est cité dans : *Histoire de l'Ain*, Livre I, *L'Ain antique et médiéval* (sept auteurs dont P. CATTIN) ; ch. VIII, Les grands fiefs, par Henri de PLAGNE et Humbert de VARAX, Les sires de Thoire-Villars, p. 186-191.

On lira aussi : J. CHAVEYRON, "Recherche sur les seigneurs de Thoire-Villars, dans l'Ain", In *Mémoires et Documents, série Histoire et Sciences humaines*, 1976, n° 4, p. 3-32.

<sup>171</sup> Cf la carte ci-dessus.

Thoirette : dép. Jura, arr. Lons-le-Saunier, c. Arinthod. Le château (maigres ruines) se dressait sur une butte située aujourd'hui sur le territoire communal de Matafelon-Granges, dép. Ain, arr. Nantua, c. Izernore.

Montréal-la-Cluse : dép. Ain, arr. et c. Nantua.



1296, ADJ, 2H PS 168.



**Humbert, seigneur de Thoire et de Villars,**  
trois bandes.



**Etienne de Villars,**  
abbé de Saint-Oyend.  
De belle facture : mitre, crose,  
(main gantée), livre.



1310, ADJ, 2 H PS 223.

**Cour du seigneur de Thoire et de Villars :**

bandé de six pièces, surmontées d'une aigle. Qualité correcte.

Ces sceaux symbolisent cette union Thoire-Villars, "mais on ne saurait oublier que les sires de Thoire-Villars surent tirer profit des hautes situations qu'ils avaient procurées à leurs cadets parmi les dignitaires de l'Eglise. J'en donnerai pour exemple l'inféodation qui leur fut accordée en 1279 par l'abbé de Saint-Claude [Saint-Oyend] d'un vaste territoire (...). En réalité il s'agissait pour le sire de Thoire d'échanger sa protection contre la moitié des revenus de cette importante seigneurie. L'abbé Etienne de Villars [cf sceau page précédente] renouvela cette concession au profit de son père"<sup>172</sup>.

Parmi les textes témoignant des relations entre les familles de Vienne et de Thoire-Villars, on peut citer cet acte de foi et hommage daté 12 août 1397, concernant la seigneurie de Montdidier<sup>173</sup> :

**"(...) Noble et puissant seign. Humber [VIII] de Villars, sires de Mondidier, filz de noble et puissant seign. Messire Humbert [VII] seign. de Thoire et de Villars (...) sur ycelles deliberacion (...) doudit seign. de Villars son cher seign. et pere et auxi dou consentement et volonté de noble dame Alis de Villars<sup>174</sup>, serour [sœur] dou dit seign. de Villars et tante dou dit Humbert (...) ha fait foi et homage (...) dou dit**

<sup>172</sup> J. CHAVEYRON, *op. cit.*, p. 5.

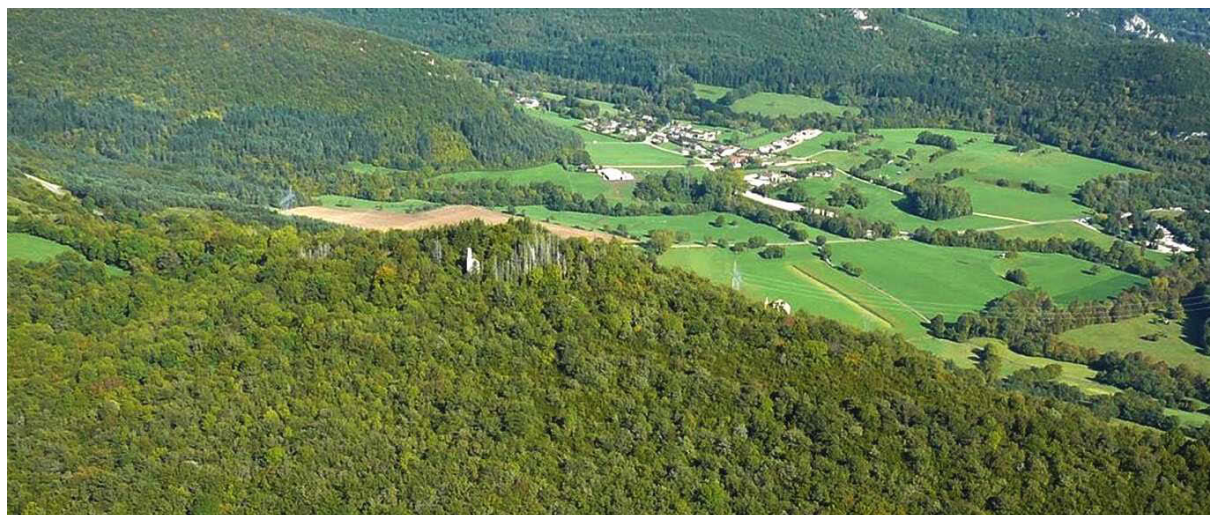
On trouve des Thoire-Villars évêques de Mâcon, de Viviers, de Valence, de Die..., archevêques de Lyon. Abbaye de Saint-Oyend (puis de Saint-Claude) : dép. Jura : ce qui explique la présence de ces sceaux aux Archives de ce département.

<sup>173</sup> Montdidier : dép. Jura, arr. Lons-le-Saunier, c. Arinthod, commune d'Aromas limitrophe de celle de Thoirette.

<sup>174</sup> Veuve de Huguenin de Vienne.



**lieu de Montdidier**, ensemble les aultres droits (...) à noble et puissant seign. Messire Guill[aum]e de Vienne, seign. de Ste Crois, present, et recepvant en la forme et magniere soubz lesquels le dit seign. de Villars à Mess. Hugue de Vianne, jadis seign. de Ste Crois et frere dou dit Mess. Guille, et auxi Mess. Humbert, jadis sires de Thoire et de Villars, pere dou dit seign. de Villars qui est de present auz dessus nommé Mess. Hugue, jadis homageroit (...)»<sup>175</sup>.



Site internet : archeo-montdidier, Société des amis de Montdidier.

### **Vestiges du château de Montdidier.**

Rousset<sup>176</sup> prétend que Montdidier était "une des forteresses importantes du pays". Comme chez d'autres auteurs, on constate un grand vide quant à la succession seigneuriale : il écrit que "le comte Amédée IV de Savoie acheta la terre et l'inféoda aux sires de Thoire-Villars, en 1304" et de là passe à 1471, date à laquelle la seigneurie de Montdidier est tenue par Claude de La Baume, comte de Montrevel. Aussi devons-nous nous contenter d'un constat : cette suzeraineté d'un Vienne sur un Thoire-Villars provenait également de la succession d'Huguenin de Vienne.

Parmi les motivations de Guillaume de Vienne justifiant l'union matrimoniale avec Louise de [Thoire-] Villars, on peut sans doute évoquer la succession au comté de Genève<sup>177</sup>. En effet une lecture attentive du tableau généalogique Genève – Thoire-Villars révèle ceci : Pierre de Genève n'a pas d'enfant, il n'a qu'un frère, Robert, devenu pape (Clément VII) en 1378, susceptible de lui succéder : à la mort de Pierre (qui sera d'ailleurs concomitante du contrat de mariage de Guillaume de Vienne – mars 1392), la succession de Clément VII sera ouverte.

<sup>175</sup> ADCO, B 10458, fol. 250 r°.

<sup>176</sup> *Op. cit.*, I, p. 91-94 : commune d'Aromas (départ. Jura, arr. Lons-le-Saunier, c. Arinthod), sur le territoire de laquelle gisent ces ruines. Au confluent de la Valouse et de l'Ain, près de Thoirette.

<sup>177</sup> Qui sera étudiée dans le prochain chapitre.

Or, en négligeant les dispositions testamentaires des ascendants, dans un premier temps, on peut apercevoir tous les candidats potentiels à la succession et remarquer que Guillaume de Vienne était bien placé.

D'autant plus qu'il semblait bien en cour dans la famille de Genève et particulièrement auprès de Clément VII.

De façon indirecte d'abord. Souvenons-nous qu'Enguerrand d'Eudin, le second beau-père de Guillaume de Vienne, sénéchal de Beaucaire de 1379 à 1385 fut souvent en relation (pas toujours amicale certes !) avec Clément VII à Avignon et que le chevalier picard cite dans son testament, parmi ses biens, une luxueuse "chapelle" que lui a donnée le pape, qui ne pouvait être que Clément VII. En 1378, après l'élection de celui-ci à la papauté - début du grand schisme dans l'Eglise -, l'évêque de Bâle Jean de Vienne choisit de soutenir Urbain VI à Rome, puis se ravisa et décida de reconnaître Clément VII ; les deux hommes se rencontrent, s'écrivent : le pape d'Avignon apprend à mieux connaître - ses charges précédentes ne pouvaient le laisser ignorant de cette famille - la Maison de Vienne. D'autant plus que "l'archevêque de Rouen, Guillaume de Vienne<sup>178</sup>, bénédictin issu de la noblesse bourguignonne, avait (...) apporté un soutien sans détour à l'obédience avignonnaise, si bien qu'il figura parmi les chambriers de Clément VII (...). Il n'est donc point étonnant qu'il ait assisté à la mort de Clément VII puis au transfert de son corps aux Célestins d'Avignon en 1401".<sup>179</sup>

Plus directement peut-être : en 1378 précisément, le tout nouveau Clément VII devient propriétaire foncier dans le duché de Bourgogne ; Hervé Mouillebouche écrit<sup>180</sup> : "L'obligance du duc grandit quand la fonction de l'ecclésiastique s'élève. Quand le pape Clément VII hérite de la maison forte de la Borde-Reullée, qui est un fief ducal, Philippe le Hardi ne sait que faire pour être agréable à ce vassal de marque. Il lui fait un don de 5 000 livres pour qu'il puisse acheter des terres autour du château en accroissement de fief"<sup>181</sup>. Or ce domaine de la Borde-Reullée est tout proche de celui de la châtellenie de Seurre ; il semble même que dans l'église de Corgengoux, village limitrophe de Meursanges, Guillaume de

<sup>178</sup> Cf TG VI et ses commentaires, en première partie.

<sup>179</sup> Hélène MILLET, *L'Eglise du Grand schisme, 1378-1417*, p. 80 et n. 13.

<sup>180</sup> H. MOUILLEBOUCHE, *Les Maisons fortes...*, op. cit., p. 269.

<sup>181</sup> ADCO, B 339. Château de la Borde, sur la commune de Meursanges (départ. Côte-d'Or, arr. et c. de Beaune). Et l'auteur ajoute en note : "C'est une somme assez conséquente. Pour comparaison, le château de Mirebeau se vend en 1383 pour 2 500 livres (...); la tour de Saint-Marc en 1396 pour 2 000 livres. Le grand parc du château de la Borde, qui forme dans le parcellaire un carré de 1500 mètres de côté, est peut-être à mettre en relation avec ce don du duc".

Vienne ait laissé une trace artistique<sup>182</sup>. Un "itinéraire" précis de l'ecclésiastique nous confirmerait son (ses) séjour(s) à la Borde-Reullée.

Enfin de façon précise on sait que Guillaume de Vienne fréquenta la famille de Genève : le 12 novembre 1391,

"Pierre conte de Geneve et de Vaudemont, seigneur de Jenville [Joinville] et Marguerite de Jenville, contesse et dame des diz lieux (...), pour consideracion de plusieurs notables et agreables services que nostre tres chier et tres ame nepveu messire Guillaume de Vienne, sire de Saint George, chevalier, nous a fais en temps passé et que nous esperons qu'il nous fera ou temps avenir (...), avons donné (...) tout le droit, action et raison (...)" sur "certains arrérages qui nous sont deu sur certayne terre à nous, assise sur la saline de Rosieres" par le duc de Lorraine, à qui est adressée cette lettre, rédigée à "Poussié"<sup>183</sup>.

Par ailleurs, nous découvrons Guillaume de Vienne procureur de Clément VII, en compagnie de Nicolas de Hauteville et Pierre de Juys, pour fixer la dot de Marguerite de Joinville promise à son troisième époux, Ferri de Lorraine ; le texte est daté 10 juin 1392<sup>184</sup> : le mariage de Guillaume de Vienne est consommé ou en voie de l'être. On ressent donc une relation de confiance entre le sire de Saint-Georges et le pape d'Avignon ; c'est intéressant pour comprendre la présence et la générosité de Clément VII le 31 mars 1392 ; cela l'est aussi pour

<sup>182</sup> Cf cinquième partie : les Vienne et l'art.

<sup>183</sup> AD Doubs, B 535 ; et PJ VI.

"Rosières" : aujourd'hui Rosières-aux-Salines, dép. Meurthe-et-Moselle, arr. Nancy, c. Saint-Nicolas-de-Port.

"Poussié" : peut-être Poussay, dép. Vosges, arr. Neufchâteau, c. Mirecourt.

"Nostre nepveu" : parmi les hypothèses : cf le tableau généalogique Genève – Thoire-Villars : Jean de Bourgogne, premier mari de Marguerite de Joinville ; Guy et Huguenin de Vienne ont épousé deux Thoire-Villars, famille apparentée aux Genève.

Guillaume de Vienne n'épouse (contrat de mariage) Louise de Thoire-Villars que le 31 mars 1392, mais le 12 novembre 1391 le contrat moral devait être engagé.

Citons cependant GUICHENON qui, dans son *Histoire de Bresse et de Bugey*, t. II, à la rubrique "Thoire" (p. 213-238), évoque le mariage Guillaume-Louise mais lui donne des dates et des contenus différents, précise des titres et des témoins et cite sa source :

"Louise de Villars, dame de Lanson, Berre, Istre et l'Isle du Martigues en Provence, laquelle le dernier jour de mars **1387** fut fiancée en présence du pape Clément son oncle comte de Genève, à Guillaume de Vienne, chevalier, seigneur de Saint George, de Seurre, de Sainte Croix et de Lohans [Louhans], bailli du comté de Bourgogne, fils d'Hugues de Vienne, chevalier, seigneur de S. George, Seurre, Sainte Croix, Sellières et d'Alix de Faucogné, fille de Jean de Faucogné, vicomte de Vesoul et d'Henriette de Joinville, à laquelle on constitue quinze mille florins d'or, ce qui fut accompli à Annecy le I. juillet suyvant, presens Pierre comte de Genève, Jean seigneur de Coligny et d'Andelot, Jean seigneur de Corgenon, Perceval de Moyria, Guy de la Palu seigneur de Chastillon et Jean de Champdivers, chevaliers".

Si l'on remplace "1387" par "1392", les deux étapes peuvent correspondre : 31 mars "traitié du mariage" dans ma PJ VII, "fiançailles" chez Guichenon ; mariage "dedens la nativité saint Jehan Baptiste proch. venant" (24 juin), le premier juillet selon Guichenon ; ce dernier aura lu "VII" au lieu de "XII". D'autres arguments plaident en défaveur de 1387.

Hugues de Vienne père aurait épousé Alix de Faucogney : je trouve cette mention dans des monographies rédigées au XIXe siècle, reprises par (ou copiées sur) des généalogistes. Je n'ai trouvé aucun texte étayant cette thèse. J'aimerais découvrir l'acte que Guichenon résume.

Parmi les témoins : Jean de Champdivers : une famille vassale de Guillaume de Vienne, que nous retrouverons souvent au côté du sire de Saint-Georges. Et, d'un grand intérêt : "Pierre comte de Genève".

<sup>184</sup> Pierre DUPARC, *Le comté de Genève, IXe – XVe siècle*, p. 330.



le moyen et le long terme : il semble bien que cette introduction en cour papale valut à Guillaume de Vienne une bonne connaissance de ce milieu et par voie de conséquence des missions confiées par le Duc, au concile de Constance par exemple.

### **3 : Clément VII, pape d'Avignon, 1378-1394.**

Le contrat de mariage de Guillaume de Vienne et de Louise de [Thoire-] Villars<sup>185</sup> commence ainsi :

"C'est le traité du mariage juré et accordé en la presence de nostre Saint Pere, l'an de grace MIL CCC III<sup>xx</sup> XI le darrenier jour dou moix de mars" [donc 1392 n. st.].

Qui est Clément VII ?<sup>186</sup>

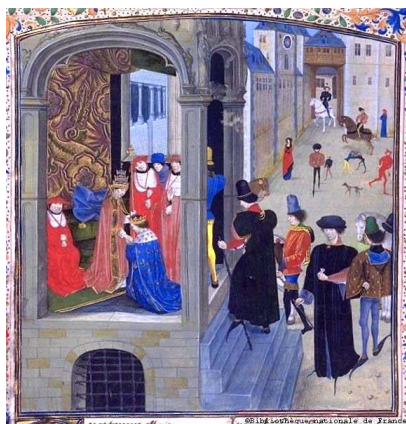
En un paragraphe, J. Favier présente et résume bien ce que j'ai pu lire du personnage<sup>187</sup> : "Robert de Genève appartient à ce réseau de solidarités et d'influences que constituent les familles princières, il est de ceux qui ont exercé dans le système pontifical des responsabilités politiques, il est bien pourvu de biens patrimoniaux [cf la Borde-Reullée, entre bien d'autres] et de bénéfices ecclésiastiques. Porté par une double dynastie ecclésiastique et séculière, il se situe dans la lignée politique de son oncle Guy de Boulogne et, par sa mère, Mahaut [ou Mathilde : cf le tableau généalogique], il est le cousin de Charles V, donc celui de l'empereur Charles IV<sup>188</sup>. Cardinal à vingt-neuf ans, plusieurs fois légat, il est l'émanation même du système. Il est exactement ce que dénonce depuis son élection Urbain VI. Il n'est pas homme à vouloir réformer la papauté. Avec lui, le Sacré Collège n'a rien à craindre. Bien au contraire, Robert de Genève apporte une sécurité. Il ne suffit pas d'élire un autre pape, encore faut-il qu'il soit reconnu. Là serait peut-être l'explication d'une candidature unique et d'une élection aussi rapide. "Seul le cardinal de Genève disposait des appuis extérieurs nécessaires à faire reconnaître l'élection schismatique" (H. Brese). Il y aurait eu préméditation".

<sup>185</sup> Cf PJ VII. ADCO, B 10458, registre : cartulaire des fiefs relevant des sires de Villars (1373-1402), fol. 288 à 290 r° (copie).

<sup>186</sup> Outre N. VALOIS, *La France et le Grand schisme d'Occident*, on trouve une très intéressante biographie dans Roger Ch. LOGOZ, *Clément VII (Robert de Genève). Sa chancellerie et le clergé romand au début du Grand schisme (1378-1394)*. J'ai également consulté : Jean FAVIER, *Les papes d'Avignon*, et H. MILLET, *L'Eglise et le Grand schisme, 1378-1417*.

<sup>187</sup> J. FAVIER : cf note précédente ; p. 565.

<sup>188</sup> Un bon tableau généalogique chez R. LOGOZ, *op. cit.*, p. 5.



BNF. Ms fr. 2646, cliché BNF.

**1389 : Clément VII et Charles VI,  
à Avignon.**



BSB. Cod. icon 266.

*Insignia pontificum Romanorum et  
cardinalium*, fol. 173 r°, Italien, 1550-1555.

La dot de Louise atteint une très grosse somme : 15 000 florins d'or<sup>189</sup>, une moitié promise par le pape à "sa niepce", l'autre par Humbert (VIII) de Thoire-Villars, son frère, le paiement étant échelonné jusqu'en 1395. On comprend les avantages de ce procédé, on sait aussi en mesurer les difficultés d'application : c'est un pari sur le futur :

"et ou cas qu'il y auroit deffaute [de Clément VII], Humbert de Villars frere de la dicte damoyselle émancipée, s'en est obligé comme plage [plaige] et principelz debiteur".

Or - on me permettra d'anticiper un peu - Clément VII décède deux ans plus tard, ce qui va poser des problèmes financiers audit Humbert, confronté au même moment au problème de la succession au comté de Genève<sup>190</sup>. Par ailleurs les clauses afférentes à Arc-en-Barrois d'une part, et toutes celles qui suivent d'autre part, peuvent permettre de régler certaines situations ; en revanche, si tel cas de figure se présente qui n'a pas été prévu dans le traité de mariage, alors les diverses parties peuvent interpréter ce contrat de manières différentes, voire opposées. C'était assez souvent le cas ; ce le sera dans l'application du testament de Guillaume de Vienne.

"La dicte damoyselle (...) aura en douaire (...) le chastel de Saint George à tout 2 000 florins de rente" ; la coutume voulait que ce fût la seigneurie la plus prestigieuse : c'était le cas ;

<sup>189</sup> Equivalence donnée dans le texte : "4 frans pour 5 florins". Donc 12 000 francs.

<sup>190</sup> Cf *infra* chapitre III.

et son rapport était énorme. Et "pour cause doudit dot de 15 000 florins li est assigné le chastel d'Arc-en-Barrois" à 100 florins de rente pour 1 000 florins versés pour sa dot.

Il faut ajouter l'apparente générosité d'Alix de Villars, épouse d'Huguenin, tante de Louise. Deux inventaires, dont j'avais signalé les faiblesses<sup>191</sup>, présentent apparemment les deux mêmes lettres ; je choisis celui de Dijon, en l'occurrence plus détaillé.

"Une lectre dactée de l'an 1390 ou moys de mars [1391 n. st.], par lesquelles appert que dame Alix de Villers femme de messire Hugues de Vyenne, seigneur de Salieres [Sellières], du consentement et auctorité de sond. mary, donne à messire Guillaume de Vyenne et Loyse de Villers sa niepce, pour eulx et leurs hoirs et survivans d'eulx et de leur dits hoirs, en faveur et contemplacion du mariaige futur entre lesd. Guillaume de Vyenne et Loyse de Villers, la somme de 15 000 florins d'or à prendre et lever sur les deniers de son mariaige selon l'assignal qui luy en fut fait par led. messire Hugues de Vyenne son mary".

La seconde lettre, datée 1391, fait état de ce don, mais apporte les précisions suivantes :

Alix de Villars, dite "dame de Seurre et de Sainte Croix, femme de **feu**<sup>192</sup> messire Hugues de Vyenne, donne à (...) prendre après le trespas d'elle et dud. seigneur son mary, selon qu'il est à plain contenu esd. lectres".

La somme est égale à celle de la dot ; si elle peut refléter la générosité d'Alix, elle témoigne également des gros revenus d'Huguenin. Les conditions mises au versement pourront-elles être appliquées sans difficulté ?<sup>193</sup>

Louise meurt sans doute en 1399, sans avoir enfanté. En 1400, Guillaume convole à nouveau : dates proches, car la vie est périlleuse, et il faut assurer la pérennité - mâle - du lignage.

## **II : MARIE DAUPHINE D'AUVERGNE. 9 juillet 1400 (contrat).**

- document de base : le contrat : PJ VIII.
- document d'appui : tableau généalogique : succession de Béraud III Dauphin d'Auvergne.

### **1 : Le contrat.**

Sauf exceptions, seul le milieu de la haute noblesse passait des alliances matrimoniales entre des personnes de régions éloignées. Avec Louise de Thoire-Villars, Guillaume de

<sup>191</sup> AEN, O32, 7 r°. ADCO, Inv. 53, fol. 21 r° v°.

<sup>192</sup> "**Feu**" : cette date corrobore ce que j'ai écrit par ailleurs.

<sup>193</sup> Cf chapitre III, 1.

Vienne avait trouvé femme en dehors de la Bourgogne. L'Auvergne est nettement plus éloignée. Pourquoi ce mariage avec Marie Dauphine d'Auvergne ? Les circonstances furent certes nombreuses. Je retiens succinctement une hypothèse, qui symbolise aussi les relations multiples de cet ordre social.

Le tableau généalogique "Succession de Béraud III Dauphin d'Auvergne" contient trois personnages ayant combattu en compagnie de Guillaume de Vienne à Mahdia (1390) : Louis II de Bourbon - qui dirigeait la troupe des Croisés -, époux d'Anne Dauphine d'Auvergne, sœur consanguine de Béraud III Dauphin d'Auvergne ; Jean III de Sancerre, père de la troisième femme de Béraud II ; Béraud II lui-même.

Le 9 juillet 1400, nous sommes en puissante compagnie. Le traité est signé à Paris devant Louis de Sancerre, connétable de France, Guichart Dauphin, maître des Arbalétriers de France (et le fidèle Jean de Champdivers) ; et la cédule "n'agaire avoit esté leue mot à mot en la presence (...) de excellent et puissant prince Mons. le Duc de Bourbonnois" [Louis II, cité ci-dessus à Mahdia] entre autres, et le tout paraphé par du personnel de l'administration royale.

Pour son douaire, Marie jouira de la grande châteltenie d'Arc-en-Barrois, de terres achetées par Guillaume avec l'argent de la dot (pour elle et ses hoirs), ainsi que d'une rente de 100 francs lors de chaque versement de 1 000 francs de dot. Cette dot magnifique se compose d'une importante châteltenie en Champagne, Bussy-le-Château, et de 8 000 francs d'or, payables en quatre traites. Béraud II, le père de Marie vient de mourir (1399), d'où la formule particulièrement appuyée (deuxième paragraphe) :

"mondit seigneur le Daulphin d'Auvergne [son frère, Béraud III] **a donné et donne à sadite seur pour tout le droit et portion et partage** qu'elle a et peut avoir et **qui luy est advenu et pourra advenir** et eschoir par la mort et succession de feu Monseigneur le Dauphin d'Auvergne leur pere, et qui luy pourra advenir et escheoir doresnavant par la mort et succession de Madame sa mère, et pour l'eschoite de ses freres et seurs, **le chastel et chastelenie de Bussy**" [et deux "villes"].

Et le quatrième paragraphe insiste à nouveau :

Marie "**quicterà et renoncera à tout le droit**" sur la succession de "feu Mons. le Daulphin son père".

Concernant la succession de ses parents, Marie est pourvue : c'est Bussy, et pas plus.

Or, comme chez les Genève – Thoire-Villars, il est fort probable que Guillaume de Vienne ait songé à la succession de ces Dauphin, branche cadette de la famille d'Auvergne. Regardons à nouveau le tableau généalogique à la date de 1400 : Béraud II vient de mourir ;

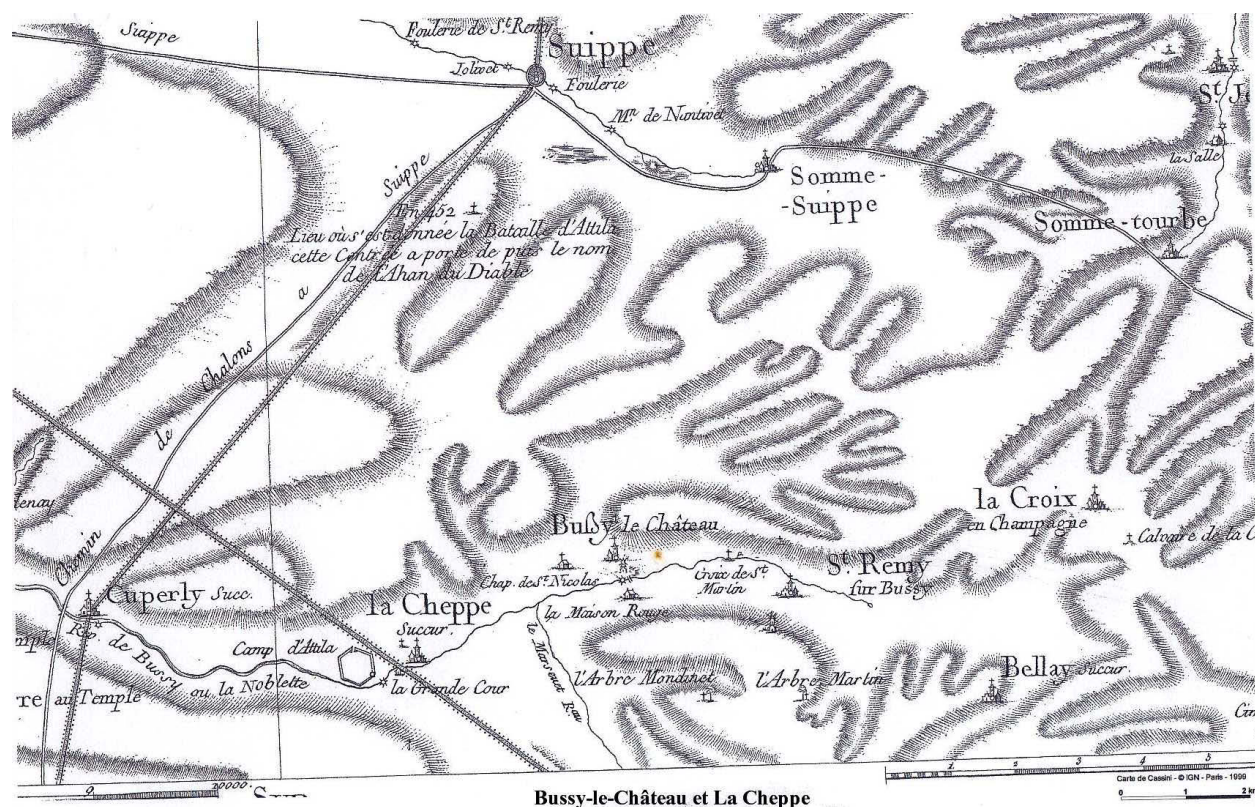


Béraud III a 50 ans et il n'est toujours pas marié<sup>194</sup> ; s'il décède sans hoirs, il faut regarder chez ses frères et sœurs : un homme, Robert, ecclésiastique, devance Marie dans l'ordre de primogéniture ; deux sœurs, plus jeunes : Jacquette, religieuse ; Marguerite, célibataire. C'est troublant. Et une situation n'est pas figée : son évolution pourrait rendre caduques les clauses restrictives du contrat de mariage de 1400.

Marie donnera naissance à un fils, Guillaume, sans doute en 1401. C'est tout ce que je sais d'elle ; dans son testament (1435), le sire de Saint-Georges fonde une messe anniversaire pour l'âme de "feue Dame Loyse de Genesve notre première femme". Marie n'y est même pas citée<sup>195</sup>.

## 2 : La châtelainie de Bussy-le-Château.

Document d'appui : la carte de localisation (Cassini)<sup>196</sup>.



<sup>194</sup> Selon mes sources recoupées.

<sup>195</sup> J'ai évidemment l'intention de visiter les Archives départementales de la région Auvergne : Baluze n'a peut-être pas tout lu.

<sup>196</sup> Les textes médiévaux écrivent "Bussi, Bussy" ou "Buxi, Buxy" : cette dernière orthographe a induit en erreur de nombreux historiens, qui fixent "Buxy" en Saône-et-Loire, à cause de la commune de Buxy, arr. Chalon-sur-Saône, ch.-l. c.





Bussy-le-Château et ses mottes, aujourd'hui.



**Sur le territoire de la seigneurie de Bussy.**

Nous sommes en Champagne traditionnellement dite "pouilleuse" par les anciens géographes. Elle ne supporte plus cet adjectif depuis que les engrais artificiels l'ont transformée en terre agricole riche : cf la photo ci-dessus au second plan. La craie passe pour une roche fort peu fertile, et on peut se demander pourquoi la seigneurie de Bussy était considérée comme importante au Moyen Âge. Certes, le château de Bussy semble avoir eu prioritairement une fonction militaire ; selon Michel Bur, "la principale forteresse des Valois en Champagne était (...) le château de Bussy"<sup>197</sup>. Mais le prestige de cette seigneurie au bas Moyen Âge reposait en partie sur des revenus agricoles satisfaisants : un jardinier de Bussy m'a montré comment sur une craie pauvre en sels minéraux on pouvait récolter de remarquables légumes, sans aucun engrais artificiel : méthode simple, multiséculaire, qui oblige à remettre en question un postulat systématique terre pauvre = agriculture pauvre.

Ce n'est pas "le plat pays", mais les ondulations avoisinantes, qualifiées de "hauteurs" par les autochtones, "culminent" à 155 m, 162 m, 164 m, Bussy étant située à 135 m d'altitude. Ce relief rarement accidenté permet de comprendre pourquoi les armées se déplaçaient facilement dans cette région, ce qui explique les malheurs de Bussy durant les guerres des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, suivies de celles opposant les armées de François I<sup>er</sup> à celles de Charles-Quint, d'autant que les seigneurs successifs (dont Guillaume de Vienne) résidaient bien loin de cette châtellenie.

On trouve trace de la seigneurie, dans les archives, au 13 juillet 1392<sup>198</sup> :

à cette date, "Charles [VI] par la grace de Dieu Roy de France" reçoit l'hommage de son "cher et feal cousin Beraut Dalphin d'Auvergne, conte de Clermont", pour ses

<sup>197</sup> Michel BUR, "La formation du comté de Champagne, vers 950 – vers 1050", dans *Annales de l'Est*, Nancy, 1977, p. 215.

<sup>198</sup> AN, P 162/2/237, petit parchemin. PJ XI, premier texte.



"chasteaulx, villes et chastellenies de Buxi le Chastel en Champagne (...) mouvans en fié de nous à cause de nostre chastel de Ste Manehoult [Sainte-Menehould]".

Philippe le Hardi connaît la micro région : le mercredi 2 septembre 1388, il a "disné à Chalons", puis "gisté à la Chepe"<sup>199</sup>, "ville" citée dans le traité de mariage de 1400, située à proximité de Bussy (cf la carte).

Puis le 7 juillet 1403, nous trouvons la confirmation du contrat de mariage de 1400 : Charles VI nous apprend que

son "amé et feal chevalier **et chambellan de nous** et de nostre tres chier et tres amé oncle le duc de Bourgogne Guillaume de Vienne, seigneur de Saint George et de Sancte Croix, nous a aujourd'hui fait foy et hommage lige de la terre de Buxi le Chastel en Champagne pres de Chaalons, et de ses appartenances et appendances, à cause de Marie Dalphine sa femme, mouvant de nous en fief à cause (...) de Sainte Manehoult"<sup>200</sup>.

Que sait-on de cette seigneurie ?

Selon Sophie Chossenot<sup>201</sup>, Bussy comprenait un bourg castral, - doté d'une charte de franchises accordée en 1200 par le comte Thibaud III de Champagne - dont la richesse reposait sur des défrichements précoces (IXe s. : "Habet in Buxido de terra arabile") ayant fait disparaître les bois mais apparaître la vigne (aujourd'hui disparue). Le plan était également de type zähringien.

Mais la grande originalité réside dans le château : d'ailleurs on ne devrait pas parler "du" château mais "des" châteaux, suite aux travaux d'Auguste Longnon et surtout de Michel Bur<sup>202</sup>. C'est ce que découvre le visiteur sur le terrain et qui a été cartographié :

<sup>199</sup> E. PETIT, *Itinéraire...*, *op. cit.*, p. 198.

<sup>200</sup> AN, P 162/243, petit parchemin.

En ajoutant le texte de même objet daté 1462 - que j'évoquerai en septième partie -, ces trois documents sont les seuls que j'ai trouvés concernant Bussy pour les XIVe et XVe siècles. Je les ai réunis dans la PJ VIII. Je remercie vivement Lionel Gallois, directeur des Archives départementales de la Marne, de m'en avoir révélé l'existence et les cotes précises. Je le remercie également de m'avoir soumis le mémoire de maîtrise de Sophie CHOSSNOT (cf note suivante), ainsi que de son accueil chaleureux.

<sup>201</sup> Sophie CHOSSNOT, *Peuplement et occupation du sol dans le doyenné de Bussy-le-Château du Ve au XVe siècle*, Mémoire de maîtrise, Reims, 1998, 2 vol. C'est le seul ouvrage qui traite –succinctement, certes- de la seigneurie de Bussy, outre quelques articles sur les "mottes de Bussy", que je citerai à la note suivante.

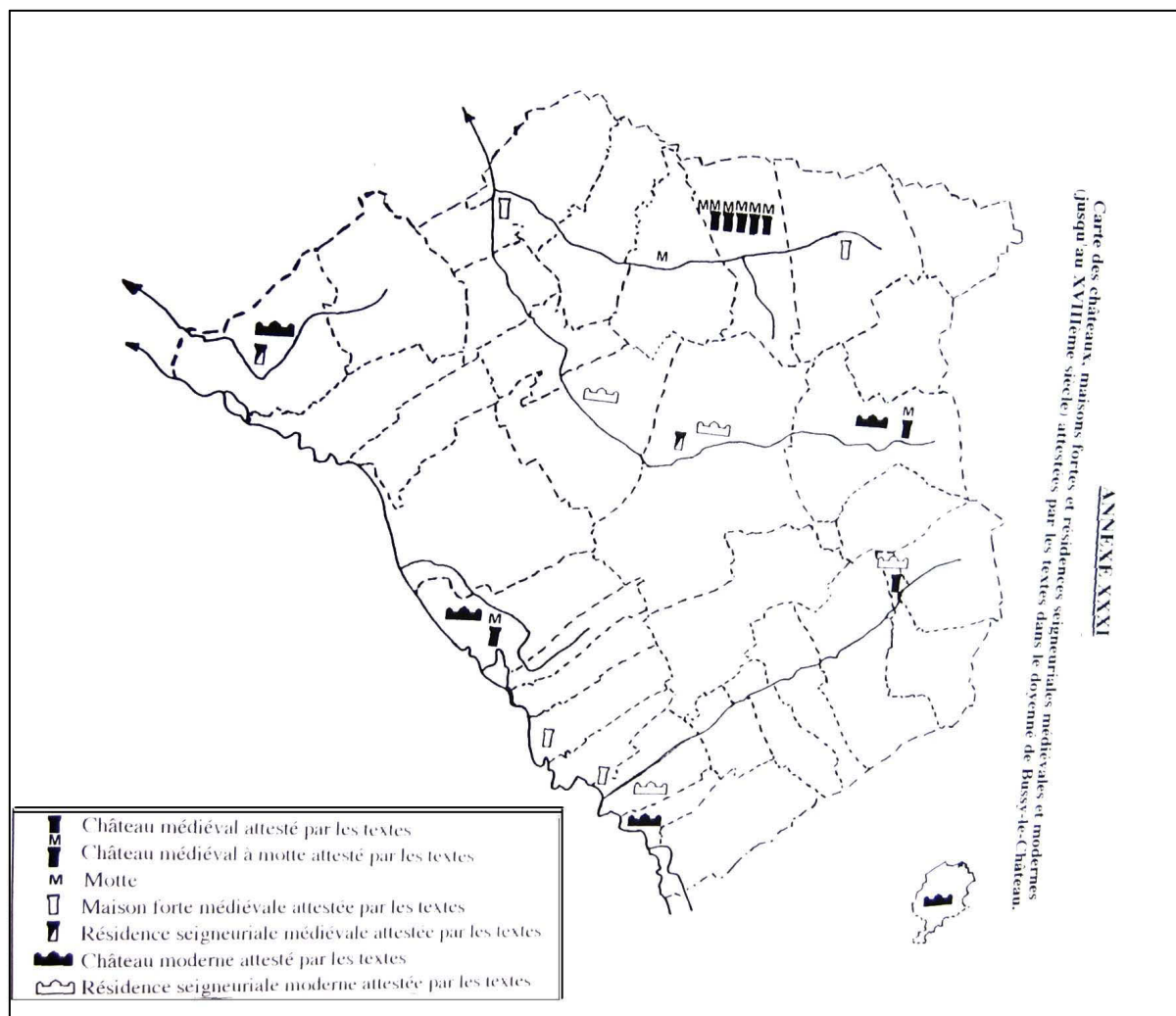
<sup>202</sup> Auguste LONGNON, "Les tumuli de Bussy", dans *Revue archéologique*, nouvelle série, dixième année, vingtième volume, Paris, 1869, p. 34-41.

Michel BUR, : - *Inventaire des sites archéologiques non monumentaux de Champagne*, t. III, Vestiges d'habitat seigneurial fortifié en Champagne centrale, Reims, 1987, p. 39.

- "Mottes multiples et groupes de mottes : un problème de définition", dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du doyen Michel de Boüard*, Genève, 1982, p. 39-48.

Il est évident qu'au cours du XIXe siècle et de la première moitié du XXe, les commentaires et les interprétations allèrent bon train, chez les érudits, au sujet de ces "tumuli" et de leur positionnement, d'autant que sur le territoire de la Cheppe on avait repéré une forme de terrain circulaire baptisée "le camp d'Attila"...A. LONGNON fait exception.





S. CHOSSENOT, II, annexe XXXI, p.35.

### Les cinq (voire six) mottes de Bussy-le-Château.

L'originalité de ces "mottes" réside dans leur alignement : seraient-elles disposées en forme de carré ou de rectangle que l'on penserait aux traces de tours **d'un** bâtiment, comme à Bonnencontre<sup>203</sup>.

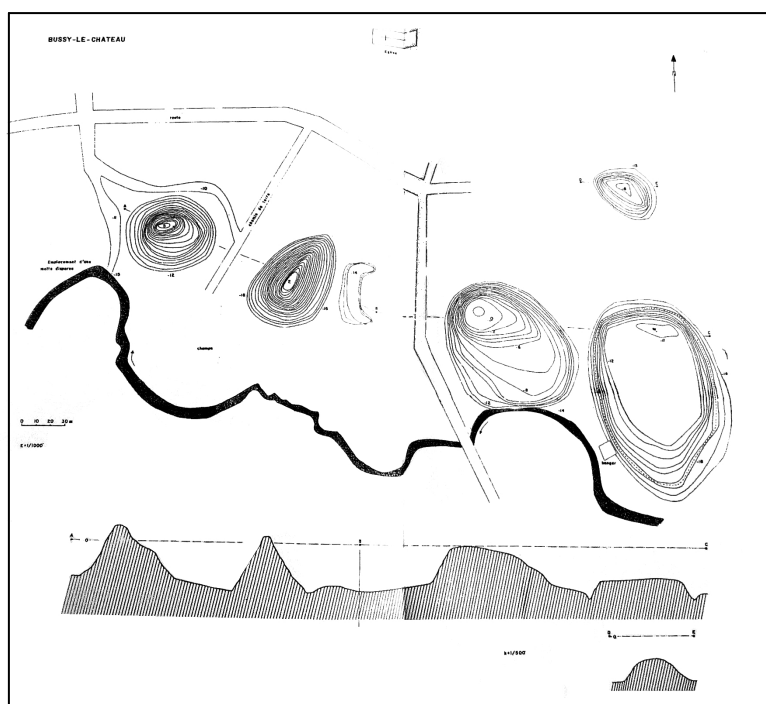
Certaines sont bien visibles sur le cadastre du XIXe siècle.

<sup>203</sup> Bonnencontre : dép. Côte-d'Or : cf les illustrations, première partie, commentaires du TG VI.



**Cadastré de Bussy-le-Château de 1839, section D2,**  
reproduit dans le mémoire de maîtrise de S. CHOSSENOT.

Elles ont été mises en valeur par M. Bur :



**Relevé topographique des mottes de Bussy-le-château, effectué par M. BUR,**  
dans *Inventaire...*, *op. cit.*, p. 39, reproduit dans le mémoire de S. CHOSSENOT.

La première motte ("Lebel", cf ci-dessous) n'est pas cartographiée. En haut à droite : la sixième motte.

Ce qui donne sur le terrain, par exemple :



Cliché (auteur inconnu) reproduit dans le mémoire de S. CHOSSENOT.

### **La tour moyenne.**

Sophie Chossenot, fondant ses commentaires sur les travaux de Michel Bur, en donne les renseignements suivants<sup>204</sup> : "Ces buttes, dont cinq sont conservées actuellement, se trouvent le long de la rivière de la Noblette, en lisière sud du village. Elles sont alignées sur une distance de 550 m (...). Nous effectuerons notre description des mottes d'ouest en est" :

#### **- La motte Lebel :**

citée dans un dénombrement de 1509<sup>205</sup>, déjà "en ruine", elle fut rasée entre 1573 et 1772 (dates de deux dénombrements) ; il n'en reste qu'un petit dénivelé, dans un hangar métallique. Elle ne figure donc pas sur le relevé topographique de Michel Bur. C'était le siège de la châellenie, selon l'aveu de 1509 de Jean d'Amboise, sire de Bussy<sup>206</sup> : "la Mothe et siège de la tour que on dit *le Chastel de Bussy*, les fossez et tout le circuit d'icelle mothe et chastel", mention suivie de l'énumération des droits seigneuriaux. Des textes font état de ce château au milieu du XIe siècle<sup>207</sup>.

<sup>204</sup> S. CHOSSENOT, *op. cit.*, p. 161-167, avec l'interprétation de M. BUR.

<sup>205</sup> Ce dénombrement et d'autres un peu plus tardifs, doivent contenir des renseignements intéressants sur la seigneurie, hors châteaux, qui m'auraient sans doute été très utiles. Ils devaient faire l'objet d'un autre séjour aux Archives Nationales, qui n'a pas eu lieu faute de temps (à cause d'autres recherches, prioritaires). Mes clichés, gênés par la végétation estivale, ne donnent rien.

<sup>206</sup> AN, P 184<sup>2</sup>, p. 78 : 6 décembre 1509 : Jean d'Amboise, chevalier, sire de Bussy, Vavray, Blaise, Vignory, Reynel, Sexfontaines, bailli de Chaumont, fait hommage au roi pour ses "chastel, baronnie, terre, seigneurie de Bussy le Chastel, ses appartenances et appendances". Je reviendrai sur Bussy et cette famille en septième et huitième parties.

<sup>207</sup> M. BUR, *Mottes...op. cit.*, p. 46 ; et *La formation...*, *op. cit.*, p. 267.

- La motte de la Tour moyenne :

un diamètre de 60 m, une hauteur de 17 m : cette motte a été fouillée en 1858, sur l'ordre de Napoléon III, et de ce fait a été classée monument historique ; on a retrouvé les fondations d'une tour et d'un puits, elle était entourée de fossés. Dans l'aveu de 1509 sont indiqués les droits de justice du prévôt, ce qui tendrait à prouver que le bâtiment était affecté à l'usage de cet officier.

- la motte Toulangeon :

on ne connaît pas l'affectation de cette maison forte, qui porte un nom inconnu au Moyen Âge dans cette région ; l'historien bourguignon pense évidemment à la famille de "Toulangeon".

- La motte du chaste du Vidame :

impressionnante par les dimensions de sa base rectangulaire : 94 m x 91 m. L'aveu de 1516<sup>208</sup> n'est guère explicite : "Item des longtemps nous avons reugny a nostre demmaine la motte et place seant au bout de ladite ville de Bussy ou souloit estre le chaste que on dit le chaste le Vidame, ensemble les fossez et le baale qui est devant". Le "baale" (ou bayle), c'est-à-dire la basse-cour, qui existe toujours (entourée d'un fossé), bien visible sur la photo.



Source : Mémoire de S. CHOSSENOT.  
**Motte du chaste du Vidame.**

- La cinquième motte :




---

<sup>208</sup> AN, P 184<sup>2</sup> n° 80.



"A 14 mètres [de la motte précédente], il existe une plate-forme ovoïde dont la hauteur est de 4 m, mesurant 95 à 115 m à la base et 69 à 77 m au sommet, ceinturée par un fossé étroit de 4 m, et profond de 2 m"<sup>209</sup>.

- La sixième motte :

"A 60 m au nord de cette plate-forme s'élève un dernier ouvrage, triangulaire, haut de 7 m, long de 50 m à la base"<sup>210</sup>.

Cet ensemble de mottes pose une problématique complexe que Michel Bur a soigneusement étudiée<sup>211</sup>, et que je résume, en compagnie de S. Chossenot<sup>212</sup>.

"A la fin du Moyen Âge, le village de Bussy possédait trois châteaux. A l'ouest, le **"chastel de Bussy"** [la motte Lebel], qui a été rasé (...) – il n'en reste plus qu'une annexe, la Tour moyenne –, dont les deux autres mouvaient (...), **la motte Toulangeon**, pièce maîtresse du chastel de ce nom. Mais seul **le chastel du Vidame** avec sa motte et son bayle a été préservé dans sa totalité. Ces trois châteaux correspondaient-ils à trois unités indépendantes ou à trois subdivisions d'un même ensemble fortifié ? (...) Il était fréquent, en Champagne, qu'un seigneur investisse l'officier, auquel il confiait la garde d'une place, d'une partie de celle-ci. Ici, nous pouvons être en présence de ce type d'inféodations à caractère et à raison militaires, qui coïncident bien avec l'unité topographique du site (...)"

Les bâtiments de cet ensemble ont-ils été édifiés d'un seul jet ? Seule une fouille archéologique permettrait de répondre à cette question. D'autant que M. Bur ne parvient à ranger cet ensemble ni dans la catégorie des "châteaux à mottes multiples", ni dans celle des "groupes de mottes". M. Bur propose une hypothèse mais conclut : "l'étendue du site comme sa structure contribuent singulièrement à brouiller les définitions".

Cet ensemble de fortifications a particulièrement souffert des guerres du XVe siècle. Monstrelet écrit, en l'année 1422 : "Et d'autre partie, ceux qui tenaient de moy (...) doutant que les Anglais ne les allassent assieger soudainement, boutèrent le feu dedans ledit chastel et s'en allèrent à Guise. Et pareillement ardirent et desolèrent les chasteaux de Mouteront et de Bussy"<sup>213</sup>. Le contenu du dénombrement de 1509<sup>214</sup> est éloquent : il n'y a plus de bâtiment en place, Jean d'Amboise emploie déjà le mot de "mottes" : trois ("le chastel de Bussy" – Lebel ;

<sup>209</sup> S. CHOSSENOT, *op. cit.*, p. 164.

<sup>210</sup> *Ibidem*, p. 165.

<sup>211</sup> M. BUR, *Mottes multiples...*, *op. cit.*

<sup>212</sup> Les citations sont extraites de son mémoire, p. 166.

<sup>213</sup> E. de MONSTRELET, *Chronique*, éd. Buchon, t. IV, p. 379.

<sup>214</sup> Étudié sous l'angle des ruines par A. LONGNON, *op. cit.*, p. 37-38, de même que les dénombrements de 1516 à 1772 cités ci-dessous.

Toulangeon ; Vidame) sont "de présent en ruine" et deux d'entre elles "ne [sont] d'aucun profit" ; tout juste récupère-t-il 4 sols 3 deniers tournois, montant d'un cens sur "partie des fosses" de la Tour moyenne, et 20 sols à la motte du Vidame pour "un cens à vie sur les arbres et les herbages". La cinquième motte n'est pas mentionnée. Le dénombrement de 1516 ne cite plus que quatre mottes, ceux de 1526 et de 1573 se contentent de trois, et le dernier dénombrement (1772) les cite pour écrire que les bâtiments sont "ruinés depuis longtemps".

### **CHAPITRE III.**

## **HÉRITAGE CONTESTÉ, HÉRITAGE REVENDIQUÉ.**

### **I : GUILLAUME DE VIENNE ET ALIX DE VILLARS : DES CONTESTATIONS SUCCESSIVES, 1391 – 1412.**

Documents d'appui : les TG - Maison de Savoie, branche d'Achaïe

- Genève – Thoire-Villars

- Vienne – Saint-Georges.

#### **1 : Alix de Villars conteste la teneur de l'héritage de 1391.**

Il est évident qu'un tel héritage fit des envieux, et des contestataires ; "de violents conflits d'intérêt, écrit M.-Th. Caron<sup>215</sup>, car les biens fonciers étaient les garants de tout contrat, de tout partage, de tout engagement". Dans la lettre de Philippe le Hardi déjà citée<sup>216</sup>, le 4 avril 1394, on découvre le procès engagé contre Guillaume de Vienne, par "Marguerite de Vienne, dame de Saint-Laurent-de-la-Roche, Philibert et Hugues Damas, chevaliers et Jean de Blaisy, seigneur de Mauvilly au nom de ses enfants [Alexandre et Hugues], pour la possession des seigneuries de Sainte-Croix, Louhans, Longepierre, Mervans, Bosjean, Montpont et Rombois, qui avaient appartenu à feu M. Hugues de Vienne, [jadis] seigneur desd. lieux". J'ai rassemblé

<sup>215</sup> M.-Th. CARON, *La Noblesse...*, *op. cit.*, p. 191.

<sup>216</sup> Cf chapitre III, I, fin de 1 ; PEINCEDE, III, p. 332-333.

ces personnages en un tableau généalogique, ci-après<sup>217</sup>. L'issue fut négative pour les plaignants, étant donné que l'on retrouve ces terres en possession de Guillaume de Vienne.

La plus sérieuse opposition vint de sa belle-sœur, Alix de [Thoire-] Villars. Une "grande" dame. Elle avait d'abord épousé Philippe de Savoie-Achaïe<sup>218</sup>, seigneur de Vignon, de Villefranche et de Miradour, né vers 1339-1340, fiancé le 14 août 1346 à Marie, fille d'Amédée III, comte de Genève. Le mariage n'eut pas lieu. Philippe épousa, le 19 septembre 1362, Alix, fille d'Humbert III de Thoire-Villars et de Béatrix de Chalon<sup>219</sup>. Par ailleurs Marie-José d'Italie<sup>220</sup> nous apprend que Jacques, prince d'Achaïe, "alors âgé de cinquante ans se décida à prendre pour [troisième] épouse Marguerite de Beaujeu, qui n'en avait que seize ; ils eurent deux fils, Amédée et Louis. Cette union [apparemment en 1362 également] eut des conséquences désastreuses, car la jeune femme réussit à évincer de la succession, au profit de ses enfants, l'héritier légitime Philippe, issu [du lit précédent]. Une lutte terrible éclata alors entre le père et le fils. Philippe s'allia avec Frédéric de Saluces, et fit cause commune avec la bande de mercenaires conduite par un aventurier allemand, dit le Moine Heckz, qui ravageait alors le Piémont. Sur ces entrefaites, Jacques mourut en 1367 (...). Après maintes péripéties, Philippe se rendit à son suzerain [Amédée VI, comte de Savoie] qui le rencontra à Savigliano, puis à Rivoli. Marguerite de Beaujeu vint alors porter plainte contre son beau-fils, l'accusant d'avoir été la cause de tous les troubles. A la suite d'un bref jugement, Philippe fut enfermé dans le château et, selon la rumeur publique, noyé dans le lac d'Avigliana"<sup>221</sup>, en 1368 ou 1369.

Alix de Villars se retrouva donc veuve, sans enfants, et apparemment privée de son douaire, en partie ou en totalité ; elle est alors l'épouse de Huguenin de Vienne depuis plusieurs années lorsque ses ex-beaux-frères, Amédée et Louis de Savoie-Achaïe<sup>222</sup> consentent à satisfaire sa vive requête : le 6 mai 1385,

"en la presence de moy, Perrenet Croissant de la Perière, clerc notaire public, de l'auctorité de l'Imperour (...), bien noble et puiss. dame ma dame Alix de Villars dame de Sehurre et de Ste Croix, de l'auctorité, license et commandement especial de puiss. et hault soignour mons. Hugues de Vienne, soignour de Sehurre et de Ste

<sup>217</sup> TG Montagu-Crux-Damas.

<sup>218</sup> Cf les TG Maison de Savoie, branche d'Achaïe (cf page suivante) ; Genève – Thoire-Villars ; Vienne – Saint-Georges (entre autres).

<sup>219</sup> FORAS, E-Amédée (de), *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, vol V, Grenoble, 1938, p. 448.

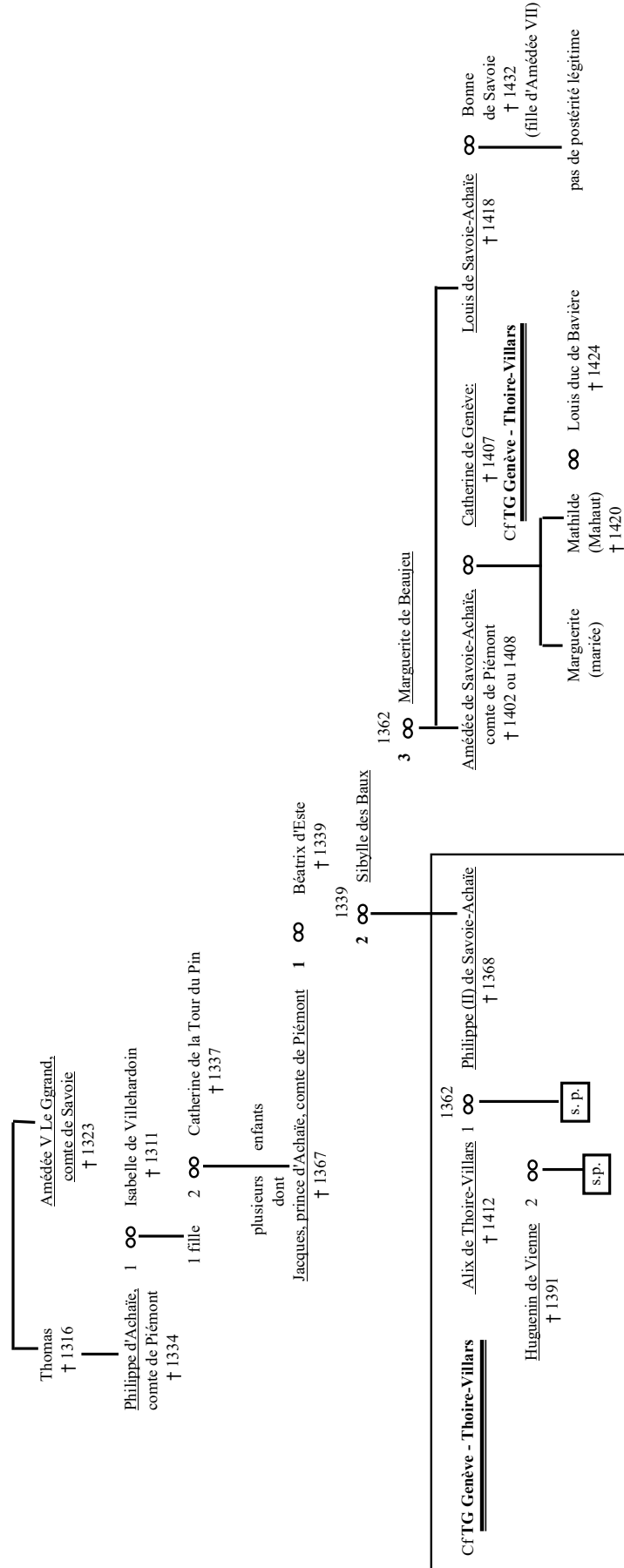
<sup>220</sup> MARIE JOSÉ D'ITALIE, *La Maison de Savoie*, vol. I, p. 109-113 et p. 271.

<sup>221</sup> *Ibidem*, n. 2, p. 113 : "La noyade était alors la peine infligée en Savoie pour les délits commis contre l'Etat par des personnages haut placés. C'est ainsi que périrent plus tard, dans les eaux du Léman, deux chanceliers de Savoie, Guillaume de Bolomier et Jacques de Valpergue". De FORAS, *op. cit.*, dit plus sobrement : "Philippe meurt en prison".

<sup>222</sup> TG Maison de Savoie, branche d'Achaïe.

**MAISON DE SAVOIE - BRANCHE D'ACHAÏE (en partie)**

Source : MARIE JOSÉ D'ITALIE, *La Maison de Savoie*, t.I, p.110-111 (et p. 47)  
 d'après *L'Encyclopédie Italienne*, t. XXX.  
 Avec des rectifications personnelles.







Croix son mari à present, veuve de fut mons. Phelipe de Savoie, chev., liquelle dicte ma dame Alix, de l'auctorité que dessus, a cognu et confessez publiquement que comme tres hault et excellent prince mons. Amey [Amédée VI] conte de Savoie, comme tutour et gouvernour de noble et puiss. baron mons. Amey de Savoie, prince de Achie, et Loy son frere, et freres furent dudit mons. Phelipe de Savoye, fehusse tenuz à ma dicte dame Alilx en la some de trente et huit mille florins d'or de Florence de bon or et de bon pois, pour la restitution du mariaige et douaile d'icelle ma dame Alix (...), la dite ma dame Alix (...) confesse et reconnoit li estre paié et satisfaite, entierement, de toute la dicte somme de trente et huit mille florins (...)"<sup>223</sup>.

Des textes des Archives de la Côte d'Or et de celles de Neuchâtel font référence à ces "38 000 florins d'or" et nous font comprendre – si c'était nécessaire ! – les multiples relances de la part d'Alix pour qu'elle obtienne satisfaction<sup>224</sup>.

Philippe de Savoie-Achaïe, 38 000 florins ; la dot de Louise de Villars, 15 000 florins ; même somme d'Alix à sa nièce Louise en cadeau de mariage : nous sommes bien dans la haute noblesse ! Pas d'étonnement par conséquent devant ce sceau de belle facture :



ADCO, B 11397.

**1408 : sceau d'Alix de Villars.**

Ecu parti au 1 : ½ aigle (Vienne) couronnée mouvant du trait du parti, au 2 bandé de 6 pièces (Thoire-Villars), supporté par deux lions regardant, soutenu par un ange.

Nous l'avions vue arrivant à la cour de Bourgogne, en compagnie de son second mari, Huguenin de Vienne, avec "six maîtres d'hôtel et quarante-deux chevaux", en 1377 ; recevant

<sup>223</sup> AS Torino, Matrimoni..., mazzo 6/2, fascicolo 10, n. 4. Le lieu n'est pas indiqué. Parmi les présents : "mons. Jehan, sires de Champdivers, chev.".

<sup>224</sup> ADCO, Inv. 53, 36 r° ; AEN, O<sub>32</sub>, 7 r°. Mais ce sont des inventaires que j'ai déjà évoqués : à utiliser avec prudence ; et les deux références ici citées : textes laconiques.

AEN, O<sub>32</sub> 6 r° : "Item la copie des lectres en papier de l'assignal de 35 000 florins du mariaige de madame de Salieres"

du duc des bijoux de grand prix (ce qui suppose des cadeaux de niveau équivalent, d'Alix et Huguenin au duc)<sup>225</sup>.

Quand a-t-elle épousé Huguenin de Vienne ? J'avais déjà évoqué ma perplexité ; 1378, comme l'écrivent les généalogistes historiens des XVIIIe et XIXe siècles ? Il s'agit pourtant bien d'elle, en 1377 ; à la suite d'indices (et non de preuves), je suis prêt à retenir 1372 : Alix est veuve depuis trois-quatre ans, Huguenin a environ dix-sept ans, et il est en possession de tous ses héritages étudiés au chapitre I.

Plusieurs textes (ou mentions) de "l'Inventaire 53" nous font subodorer d'importants conflits entre Alix et Huguenin. D'ailleurs le testament de celui-ci ne souffle mot de son épouse. Même pas une messe pour le salut de son âme !

Le texte que je vais étudier, à bien le lire semble dire ceci : Guillaume de Vienne s'en tient aux dispositions de son frère : tout lui revient ; Alix de Villars fait allusion à son contrat de mariage avec Huguenin, qui précise le douaire<sup>226</sup> : en a-t-elle une copie ? Beau procès en perspective : quel document doit primer : le contrat de mariage, ou le testament du mari ? Jean de Chalon, seigneur de Châtelbelin, est appelé en arbitre<sup>227</sup>.

"Nous officiers de la court de Besançon, faisons savoir à touz par ces présentes lettres, que comme debat et question fust mehu et plus grans espares [divisions] et à movoir entre noble et puissant dame dame Alix de Vilars dame de Sainte Croix et de Salieres [Sellières], veuve de feu noble et puissant seignour mons. Hugue de Vienne jaidix seignour des diz leuf de Sainte Croix et de Salieres d'une part, et noble et puissant seignour mons. Guillaume de Vienne, seignour de Saint George et dudit Sainte Croix comme hoir universal dudit feu mons. Hugue de Vienne d'autre part, sur pluseurs causes, drois et raisons, et actons que chascune des dictes parties demandoit et quereloit à l'autre, tant à cause de mariaige et douhaire de ladicte dame comme autrement".

L'acte est passé devant "Perrenot Croisant de la Perriere et Jehan Vullamier", qui constatent que Guillaume et Alix

"dou mesme actoit et consentement, se sont deschargié et condescendu en la volonté, disposicion et ordenance de noble et puissant seignour mons. Jehan de Chalon, seignour de Chasttelbelin present (...), les quelles parties ont promis et juré sur sains Evangiles de Dieu, de tenir et actendre fermement et entierement tout ce que par le dit mons. Jehan de Chalon<sup>228</sup> sera dit, prononcié (...)".

Que Jean de Chalon a-t-il "prononcié et desclairié et ordenez" ?

<sup>225</sup> Deuxième partie, IV, 3 : Le seigneur fastueux.

<sup>226</sup> Document introuvable.

<sup>227</sup> ADCO, B 11714, (copie) ; papier en mauvais état. Un long texte (48 lignes), comme il se doit dans un contrat lié à la terre !

<sup>228</sup> Cf les TG IX, Chalon-Chatelbelin, et les rapports entre Jean de Chalon et Guillaume de Vienne, en première partie.

"Que la dicte dame aye, tigne et posside les chasteaulx, villes, terre et appartenances de Salieres [Sellières], de Monpahom [Montpont] et de Romboiz [Rombois] à cause et en nom de assignal de son mariaige (...) sellon la forme et tenour dez lettres faites sur le traictier de son dit mariaige et non autrement (...), cinquante livrées de terre (...), à cause de douhaire le chastel, vile, terre et appartenances de Navilley [Navilly]<sup>229</sup> entierement, et avec ce cent livres de terre d'esteven. en la salnerie de Salins sur ce que ledit de Saint George y ha (...). Et permy ce ledit de Saint George et li siens desmorront quictes envers la dicte dame, et la dicte dame envers le dit de Saint George et lez siens de toutes actions, drois (...). De plus, "la dicte dame desinoie quicte de touz debz fais durant le mariaige d'elle et dou dit feu mons. Hugue de Vienne jaidiz seignour de Sainte Crois son mary. Et l'en promet appaisier le dit de"<sup>230</sup>.

Toutes ces clauses furent certainement difficiles à accepter pour le sire de Saint-Georges ; les deux rentes, mais aussi les quatre châteltenies, aux premiers rangs desquelles Sellières et Montpont. C'est peut-être le texte original que résume le clerc dans son inventaire des biens de Jeanne de Hochberg<sup>231</sup>, mais en omettant d'indiquer la date. Celle-ci se situe entre 1391 (décès d'Huguenin) et au plus tard 1397.

En effet, deux documents font apparaître Alix en possession de Sellières : au 13 avril 1396 (1397 n. st.) on relève un "hommage par Huguenin de Dammartin pour ses biens mouvant de la seigneurie de Sellières, appartenans à dame Alix de Villars, dame de Sainte-Croix et dudit Sellières"<sup>232</sup> ; ces "hommage", "reconnaissance de fiefs et dénombrement", "reconnaissance", "accensement", se poursuivent jusqu'en 1404 ; Alix se présente le plus souvent comme "dame de Sellières", parfois elle ajoute "dame de Sainte-Croix", titre prestigieux qu'elle garde au-delà de la mort de son mari.

Nous retrouvons des "hommages", sur cette même seigneurie de Sellières, dans un document que j'ai déjà étudié, relatif à Villers-les-Bois<sup>233</sup>, adressés à "Alix de Villars, dame de Sainte-Croix et de Sellières", du 21 juin 1398 au 22 mai 1405. Alix teste en 1409 et meurt en 1411/1412<sup>234</sup> ; pourquoi ces "hommages" et autres s'arrêtent-ils en 1404/1405 ? Je formule trois hypothèses.

<sup>229</sup> Navilly apparaît alors comme une châteltenie autonome.

<sup>230</sup> Le texte se termine ainsi, inachevé, sans la date et le lieu où fut entériné ce contrat.

<sup>231</sup> ADCO, Inv. 53, fol. 59 r° v°.

<sup>232</sup> BM Besançon, Ms Droz, vol. 18, Inventaire des biens de la seigneurie de Sellières et dépendances, dans *Inventaire des biens de la maison de Chalon*, fol. 398 r°-420 v° ; pour cette citation : 399 v°. Je me permets de poursuivre cette étude au-delà de 1400, afin de lui garder son unité.

<sup>233</sup> Chapitre I, II, 2, b).

A. van NIEUWENHUISEN, *Les Finances ...*, op. cit., p. 208, écrit : "Il est probable que ces familles [juives] furent persécutées [dans le Comté] dans les années suivantes [après 1392], car on les voit abandonner Salins dès janvier 1394 et se réfugier à Sellières sur le domaine de la dame de Sainte-Croix", ADCO, B 1509, fol. 31 v°. Il s'agit sans doute d'Alix.

<sup>234</sup> Cf *infra* l'étude de son testament.



Au texte ci-dessus relatif à l'arbitrage de Jean de Chalon, succèdent d'autres morceaux de textes, en mauvais état ; l'un a particulièrement retenu mon attention. Il concerne "Noble et puissant dame dame Alips de Villars" et "Guillaume le bastart de Vienne escuier"<sup>235</sup>. Texte aux termes vagues, l'idée générale citant Alix qui

"avait besoing desd. originaulx pour en faire exhibicion en autre lieu (...), lesquels lettres ont esté trouvées saines et entieres non chancellees, rases et suspettes [suspectes] en auscune partie d'icelles"<sup>236</sup>.

Manifestement Alix cherche à faire reconnaître ses droits, sur des terres sans doute :

"que ledit Philibert [Joffroy, procureur] affermoit en veritey que la dicte dame Alips, sa maistresse, avait besoing desd. originaulx".

Seconde hypothèse, davantage une question : tant le manuscrit Droz que les hommages à Villers-les-Bois sont silencieux sur la période 1405/1406 à 1414/1415. Ce n'est qu'à partir de ces dernières dates (1414 pour Droz, 1415 pour Villers-les-Bois) que se poursuivent les "reconnaisances de fief et hommages", cette fois rendus à "Guillaume de Vienne, seigneur de Sellières", la titulature ajoutant parfois "de Saint George et de Sainte Croix". 1414/1415 (avec une incertitude quant à la date d'un hommage : 1413 peut-être) est logique dans le sens où Alix est décédée en 1412, année que Guillaume de Vienne passe intégralement en Languedoc. Des faits, des actions ou des décisions extraordinaires ont eu cours à partir de 1404/1405, dont le testament et le tombeau d'Alix portent des traces.

La troisième hypothèse, la plus crédible, semble expliquer le fond de cette querelle et l'absence de "reconnaisances de fief et hommages" à partir de 1405-1406. Elle prend appui sur une copie vidimée de deux lettres respectivement datées 21 octobre 1412 et 19 juillet 1413 de Guy Armenier, bailli d'Aval au comté de Bourgogne, la première citant le contenu d'une missive de Jean sans Peur, la seconde inspirée des suggestions de celui-ci<sup>237</sup>. Le contenu est particulièrement intéressant, sur la forme d'abord : les termes reflètent une particulière habileté diplomatique, qu'un examen très attentif permet de décrypter ; mais aussi sur le fond : le duc se faisant l'interprète de Guillaume de Vienne, interroge ses "officiers" quant à l'action d'Alix de Villars comme gestionnaire des seigneuries détenues en usufruit et devant revenir au sire de Saint-Georges, d'une part, quant au contenu du testament de ladite Alix, d'autre part. Pour l'instant, c'est cette gestion qui nous intéresse.

<sup>235</sup> Je n'en sais pas plus sur ce dernier personnage.

<sup>236</sup> Peut-être le texte de l'arbitrage de Jean de Chalon.

<sup>237</sup> AD Savoie, SA 3734. Cinquante-huit lignes ; transcription pas évidente, tous les mots étant importants, au vu de la subtilité du message.

Guillaume de Vienne, par l'intermédiaire de ses procureurs, s'est plaint au Duc. Dans sa réponse, on sent Jean sans Peur mal à l'aise : le constat et la réclamation exprimés par le sire de Saint-Georges lui paraissent – en filigrane – sans doute exagérés, du moins sujets à examen, mais il ne peut désavouer les requêtes de ce conseiller devenu un éclectique pilier de la politique bourguignonne, ainsi que nous le verrons à partir de la quatrième partie ; et dans une affaire touchant de multiples intérêts. Écoutons Jean sans Peur, s'adressant à ses officiers et en particulier à Guy Armenier :

"de la partie [part] de nostre amé et feal cousin le seigneur de Saint George et de Sainte Croys, nous a été exposé que comme feu dame Alix de Villars, vesve [veuve] de feu mess. Hugue de Vienne, frère de nostre dit cousin, en son vivant tenist à sa vie tant solement comment usufruituaire le chastel et appartenances de Salieres, de Navilly et pluseurs autres heritaiges [Montpont, Rombois] qui estoient et encoires sont du propre heritaige de icelluy nostre cousin, lesquelx heritaiges ycelle dame devoit et estoit expressement tenue et obligié tenir, garder et maintenir et tellement que apres sa mourt [mort] ilz feussent en bon estat et soffisant, avec les drois et noblesses desdis heritaiges, et tant que ledit nostre cousin incontinant apres la mourt d'icelle dame il peust entier les avoyr, tenir et possedir et en joyr et user des fruyts".

Or, comment Alix de Villars a-t-elle géré ces biens ?

"Et y soit ainsi que combien que la dicte dame soit depuis nagueres trespasée et ait laissié lesdis heritages en tres grant ruyne par sa coulpe dampnable, et tellement que l'on ne les metroit en l'estat qu'elle les devoit laissié et qu'ilz devoient estre pour vingt mille livres estevenantes et aussi avant quilz soyent remis en estat soffisant sera domage, et montera l'interest de nostre dit cousin en ce à plus de autres XX<sup>m</sup> livres tant pour raison de ce que lez ditz heritages, c'est assavoir les maisons, chasteaulx, vignies [vignes], bois et estans [étangs] sont destenis [détruits] et gastez et tout en ruyne, les prés en espines, les justices et les drois et seignories mal gardés, et que les homes et habitans s'en sont ales et aussi tres grandement apovris , par la faulte dampnable de la dicte dame, et que lesd. heritaiges de cy à moult long temps ne seront en estat pour rendre les fruiz et emolumens par la maniere qu'ilz deussent s'ilz feussent en bon estat, et y a grant quantitey des drois qui sont perduz et qui ne se puent reparer (...)"

Ce morceau de bravoure valait citation complète, avec son vocabulaire fleuri, ses précisions (ou imprécisions !), ses pesantes redites, ses évidentes exagérations ; et l'ampleur des sommes demandées. Ainsi Alix se serait désintéressée de ces seigneuries, au point de les laisser, à sa mort en 1412, "en tres grant ruyne" dans tous les domaines ; y compris "les drois et seignories mal gardés" : ce qui peut alors expliquer l'absence de "reconnaisances de fiefs et d'hommage" de 1405-1406 à 1413-1414, les années 1413-1414-1415 ayant été occupées à remettre de l'ordre sur ces terres. Celles-ci devant revenir à Guillaume de Vienne, on peut penser que sa belle-sœur les a volontairement négligées (au profit de ses autres biens immobiliers, entre autres la seigneurie de Montgiffond) : "par sa coulpe dampnable (...), par la

faute dampnable de la dicte dame". Certes "des heritages en tres grant ruyne, destenis, gastez, mal gardez" dont "grant quantitey des drois qui (...) ne se puent reparer", "les hommes et habitans" qui ont fui ("s'en sont alés") ou qui se sont "tres grandement apovris" ; mais les évaluations financières de Guillaume de Vienne apparaissent exorbitantes : 20 000 livres estevenantes (environ 13 200 livres tournois) pour remettre "en l'estat" ces seigneuries, et à nouveau 20 000 l. est. pour qu'elles portent "interest", c'est-à-dire qu'elles assurent des revenus équivalents à ceux dégagés avant qu'Alix n'en devînt "usufruituaire" ! En cinquième partie, je tenterai de cerner les revenus immobiliers de Guillaume de Vienne, et nous jugerons de l'éventuel bien-fondé de ses assertions. En ce qui concerne la recherche des 40 000 l. est., le sire de Saint-Georges, par la plume du duc, fait habilement référence au testament d'Alix.

## **2 : Guillaume de Vienne conteste la teneur du testament d'Alix de Villars, 1409-1413.**

Le testament<sup>238</sup> est daté 8 août 1409. En réalité le document se compose de trois parties, dans cet ordre : 8 février 1412, 8 août 1409, 5 octobre 1412 ; un petit parchemin lui est adjoint.

Le 8 février 1412 (n. st.)

"furent adiournez à comparaître à Poligny devant nous Guy Armenier, docteur en lois, conseiller de monseigneur de Bourgogne (...), nobles et puissans seigneurs messire Humbert seigneur de Villars ; messire Eude de Villars, seigneur des Baulx ; Phelippe de Lavys, seigneur de Roiche ; messire Jaques de Vienne seigneur de Ruffey et de Chevrel ; Antoine de Vienne, son filz, de l'auctorité de sondit pere, lesquels l'on disoit estre hoirs de feu noble dame Aulix de Villars, jaidiz dame de Sainte Croix et de Salieres"<sup>239</sup> (...) Lecture et publicacion fut continuée jusques au jeufdi apres Pasques chalnex (...), puis à Dole".

C'est là semble-t-il que

"Jaquot de la Loye, procureur de noble et puissant seigneur messire Guillaume de Vienne, seigneur de Saint George et de Sainte Croix" intervint en "[exhibant] certaines lettres d'Estat données de mondit seign. de Bourgoingne par lesquelles ledit

<sup>238</sup> AS Torino, "Duché de Genevois", paquet 13, fascicolo 3, parchemin. Taille : 122 cm x 56 cm. (Le parchemin du testament d'Humbert VI de Thoire-Villars, père d'Alix, 1369, est encore plus grand : environ 220 cm x 32 cm, accompagné de quatre grands parchemins qui semblent contenir les clauses testamentaires destinées aux bénéficiaires).

Il n'entre pas dans mon sujet de traiter en totalité ce testament. Cette étude serait pourtant fort intéressante. Mais elle demandera – c'est un projet – le retour à Turin, car les clichés sont insuffisants pour lire de nombreux passages en partie effacés ou soumis aux pliures, parmi les 186 lignes.

<sup>239</sup> Respectivement :

- Humbert VII de Thoire-Villars	} frères	}	cf TG Genève – Thoire-Villars.
- Eudes (ou Odon, Odo, Othe) de Thoire-Villars			
- Philippe de Lévis, seigneur de Roche-en-Regnier, neveu d'Alix (dép. Haute-Loire, arr. Le Puy-en-Velay, c. Vorey)		}	cf TG X.
- Jacques de Vienne, seigneur de Ruffey-sur-Seille et de Chevreaux			
- Antoine de Vienne, son fils			

seign. mandoit à nous et autres officiers, que toutes causes et querels menés et amenées d'icellui seigneur de Saint George, lequel estoit en armes pour le Roy et pour le bien public ou pays de Languedoc, feussent mises en estat jusques ung mois apres son retour dudit pays (...)"

De fait, depuis décembre 1411, Guillaume de Vienne et Régnier Pot sont partis en tant que "commissaires" pour prendre au nom du roi possession du gouvernement de Languedoc<sup>240</sup>.

Deuxième partie du document : le testament d'Alix.

Elle indique le lieu de sa sépulture : "en l'église de Saint Pierre de Balme"<sup>241</sup>. Le texte révèle la grande fortune de la dame. "Le jour de nostre obit soit fait nostre luminaire de cinq cent livres cire desquelles soient faictes onze grosses torches". Puis, classiquement, une grande série de messes, dont "chascun an perpetuelment (...) ung anniversaire pour le remede des ames de nous, monseign. mon pere, ma dame ma mere et des autres nos predecesseurs et successeurs". Pas un mot pour l'âme de ses deux maris successifs, dont Huguenin, et bien sûr pour celle de son beau-frère Guillaume de Vienne. Un geste cependant - mais non désintéressé - pour le lieu de sépulture de certains Vienne – Saint-Georges (et Longwy) : "chascun an ung anniversaire pour le remède de l'âme **de nous** en l'église des Augustins de Saint George pres de Sehurre". Elle n'oublie pas non plus une vieille fondation des Vienne : "l'église des Freres Meneurs de Lons le Salnier".

Elle avait conservé des "pieces de terre" sur le territoire de la seigneurie de Sellières ; et un plus gros fief dépendant de Sellières : "nostre ville de Sigenon"<sup>242</sup>, ensemble ses appartenances", qu'elle donne à sa "bien amée damoiselle Aulis de Mentry nostre fillole, femme a present Conlaidet de Nance, escuier"<sup>243</sup>, (...) tant pour cause de fillolaige comme pour agreables services qu'elle nous a fait".

Puis suivent de gros dons d'argent, parmi lesquels :

- "a nostre bien amée niepce dame Loyse de Rye, femme de nostre amé nepveur messire Estienne de Salins, sire de Poppet, mille florins d'or"<sup>244</sup>.
- "a messire Jehan de Rye chev., et à Philibert de Rye son frere, a chascun d'eulx cinq cens florins".

<sup>240</sup> Cf en quatrième partie.

<sup>241</sup> Eglise de l'abbaye de Baume-les-Messieurs. Cf *infra* son tombeau.

<sup>242</sup> Sergenon : dép. Jura, arr. Dole, c. Chaumergy : cf la carte : Châtellenies jurassiennes.

<sup>243</sup> C'est encore un exemple de l'acquisition de terre par un écuyer.

<sup>244</sup> Louise de Rye et Etienne de Salins, de même Jean et Philibert de Rye, qui suivent : cf le TG Famille de Rye. Cette Louise, apparentée aux Vienne, était la mère de Guigone de Salins, troisième épouse du futur chancelier Nicolas Rolin. On verra, en conclusion générale, la fierté de ce dernier d'avoir des ascendants "Vienne".



- "a nostre tres chier et frere monseign. Humbert [VII], seigneur de Thoire, de Villars : cinq cens florins d'or".

Enfin "nous faisons, constituons et ordonnons noz hoirs universalz (...) noz bien amez freres et nepveur :

- messire Othe de Villars, seigneur des Baulx et de Montaillier ;

- Phelipe de la Vys, seigneur de Roiche ;

- Antoine de Vienne (...),

et un chacun d'eulx pour la tierce partie de tous noz diz biens, pour l'eux et leurs hoirs legitimes (...)"

Déception – habituelle – de l'historien : ces "biens" ne sont pas cités. Ils étaient bien connus des contemporains<sup>245</sup>. Mais en ne procédant pas elle-même au partage, elle risque fort de provoquer des querelles.

<sup>245</sup> ROUSSET, *op. cit.*, VI, p. 313-315, nous apprend que le 13 juin 1396, Humbert VII de Thoire-Villars vendit la seigneurie de Montgefond (ou Montgeffond) à Alix de Villars, sa sœur. Humbert la tenait de sa mère Béatrix de Chalon (cf le TG Genève – Thoire-Villars). "Le bourg et le château, écrit ROUSSET, ayant été détruits par les troupes de Louis XI, en 1479, furent abandonnés".

Alix était souvent nommée "dame de Montgefond".

Montgefond, commune Vosbles : dép. Jura, arr. Lons-le-Saunier, c. Arinthod.



Localisation de Montgefond : Carte IGN Lyon-Genève, 1/100 000.

D'autant que, cherchant à établir des solutions quant aux descendants, elle aggrave les difficultés ; exemples : si Othe meurt sans héritier, dit-elle, les deux autres se partageront son héritage : "partage" délicat ; si Antoine meurt sans héritier – ce qui sera apparemment le cas –, sa part d'héritage ira à "ses autres freres nez et procreez dudit messire Jaques ou corps de feue dame Marie de Boffremont jaidiz sa femme" : or ils sont trois, dont Philippe, le futur évêque de Langres...

Troisième partie du texte : le 15 octobre 1412 à Arbois, des hommes de loi et des prêtres enregistrent les accords, et les inévitables doléances. C'est par exemple Odon de Villars qui estime notamment qu'Alix a trop donné à certaines personnes, ...et Guillaume de Vienne est toujours commissaire du Roi en Languedoc !<sup>246</sup> Alors son procureur, Jean Vaillot, intervient : il s'insurge contre le fait qu'à Dole on n'ait pas tenu compte des lettres du Duc ; il réitère la demande, au nom "dudit seigneur de Saint George", que la publication soit prolongée jusqu'au retour de celui-ci ; il affirme qu'Alix avait laissé un codicille, qui se trouve à Sellières : les arbitres "enjoign[ent] de le faire publier audit lieu, le lundi devant la feste de Saint Simon (...) proch. venant". Je ne sais pas ce qu'il en fut de ce codicille.

Le parchemin joint à ce grand texte, dans la liasse, est daté 14 janvier 1413 (n. st.) :

"en noz assises dud. Quingey<sup>247</sup>, (...), Guy Armenier (...), bailli dud. conté ou baillaige d'Aval",

donne satisfaction au procureur d'Eudes [ou Othe] de Villars<sup>248</sup> en lui remettant une copie de l'inventaire des biens d'Alix, comme c'était souvent le cas, surtout lorsqu'il s'agissait de biens immobiliers peu assurés : Eudes "accepte par bénéfice dez inventoire lad. hairie et succession". Il serait intéressant de découvrir toutes les conclusions de ce dossier.

Nous apprenons par ailleurs le fait suivant :

"Item une quictance en dacte de l'an 1426 le 14<sup>e</sup> jour d'octobre, par laquelle appert que messire Jacques de Vienne seigneur de Ruffey a confessé avoir receu de messire Guillaume de Vienne seigneur [de] Seurre la somme de 2 000 florins pour les moubles [meubles] de feue dame Alix de Villers"<sup>249</sup>.

<sup>246</sup> Il ne quittera le Languedoc qu'en février 1413.

<sup>247</sup> Quingey : dép. Doubs, arr. Besançon, ch.-l. c.

<sup>248</sup> Une forte personnalité : cf *infra*, la succession au comté de Genève.

<sup>249</sup> ADCO, Inv. 53, fol. 38 r°. Face à cet inventaire, restons prudents (cf la date).

Revenons aux lettres du Duc et de Guy Armenier, citées ci-dessus, notamment à ces 40 000 l. est. réclamées par Guillaume de Vienne. Jean sans Peur fait clairement allusion aux clauses du testament d'Alix, dans le droit fil du constat des seigneuries non entretenues par celle-ci :

"Toutevoye depuis peu de temps en ça l'en l'a fait publicacion de son testament, par lequel y apper qu'elle a fait ses heritiers mess. Othe de Villars, mess. Phelipe de Vy" : or ces deux personnages sont "estrangiers non subgés de nous et (...) n'ont alcuns biens en nostre dit conté de Bourg<sup>ne</sup>".

Quant au troisième,

"Antoine de Vienne, filz de mess. Jaques de Vienne, [il est] en puissance de son pere et n'a l'administracion d'aucuns biens".

C'est clair, les héritiers sont pour deux d'entre eux des "estrangiés", pour le troisième mineur et sans expérience de la gestion des biens : c'est injuste,

"et par ainsint [et ainsi] nostre dit cousin de Saint George seroit moult damagié, et ne sauroit où recouvrer son interest si lesdiz biens estoient delivrés aux hoirs de la dicte deffuncte" :

Guillaume de Vienne ne pourra remettre en bon état les dites seigneuries qu'en recueillant une partie de l'héritage d'Alix ; par exemple, imagine-t-on facilement, en recevant des terres produisant des revenus substantiels. Je me permets d'ajouter : terres que le sire de Saint-Georges ne serait pas près de rendre ! Jeux d'écriture dans les comptes, allégations, puissance et longévité du personnage, appât du gain (et surtout en terre)..., ces biens immobiliers entreraient sans doute à jamais dans le patrimoine de Guillaume.

Quelle procédure propose Jean sans Peur pour régler cette affaire ?

Ses officiers devront d'abord attendre "jusques à ung moys apres le prochain retourt de cellui nostre cousin en nostre païs de Bourg.<sup>ne</sup>" : Guillaume de Vienne est toujours en mission en Languedoc, officiellement au service du roi. En attendant, vous Guy Armenier et mes autres officiers impliqués, "faites et administrés entre les parties ycelles oyes (pour Guillaume de Vienne : ses procureurs) sur tout sommairement et de plain bon et brief droit et raison".

Le sire de Saint-Georges est revenu de Languedoc en février/mars 1413, mais cela ne change rien à l'affaire : c'est ce que nous apprend la seconde lettre, sans doute de Guy Armenier mais reflétant les soucis de Jean sans Peur<sup>250</sup>, datée 19 juillet 1413. (Selon mes sources, Guillaume de Vienne est à nouveau absent de ses terres : au printemps, comme conseiller de la duchesse il est alternativement à Paris et en Bourgogne ; l'été le trouve à

---

<sup>250</sup> Ces deux lettres (des copies) constituent en apparence un seul texte.

Montereau). On le sent fort embarrassé, pris entre le marteau qui ne veut pas déplaire au conseiller, et l'enclume du doute sur l'ampleur des "ruynes" desdites seigneuries et, conséquemment, de l'énormité de la somme (40 000 livres estevenantes) réclamée. Le bailli demande d'abord à ses officiers

"que vous adjornés par devant nous ou nostre lieutenant, à comparoir ou lieu d'Arbois à certain et compétent jour tel que li porteur de ceste vous requerra, lesd. mess. Othe de Villars, mess. Phelipe de Vy [non subgés de nostre dit bailliaige] et Anthoyne de Vienne (...), mesmement le dit Anthoyne de la auctoritey de son pere, et son dit pere pour lui doner auctoritey en ceste partie pour veoyr et oyr par nous ou nostredit lieutenant procéder, appointié et ordoner sur le contenu es lettres de mondit seign. dessus transcriptes, en tant qui tuiche [touche] lez ruynes, dammages et interest dont en ycelles lettres est faicte mencion, et pour respondre sur ces choses à mondit seign. de St George ou son procurour" :

ces quatre personnes (dont on rappelle que deux sont "non subgés de nostre dit bailliaige", et Antoine mineur) seront priées de dire comment elles dédommageront Guillaume de Vienne, et les officiers "aller avant comme de raison appartindra" : avant l'exécution du testament.

Mais Guy Armenier demande aussi à ses officiers :

"commisserez [commencerez] à taxer<sup>251</sup> et informer sur le fait desd. ruynes, damages [cf 20 000l. est.] et interest [cf encore 20 000 l. est.]",

et il les responsabilise, afin de s'appuyer sur une enquête sérieuse :

"vuillez tant faire par nous et l'aide du droit comme vous vouldriers estre fait par vous en tel cas ou plus grant".

Et ne vous contentez pas, après avoir écouté les quatre personnes ci-dessus citées, d'une vague déposition écrite collective : "et certiffiés, competiés chascun de son exploit".

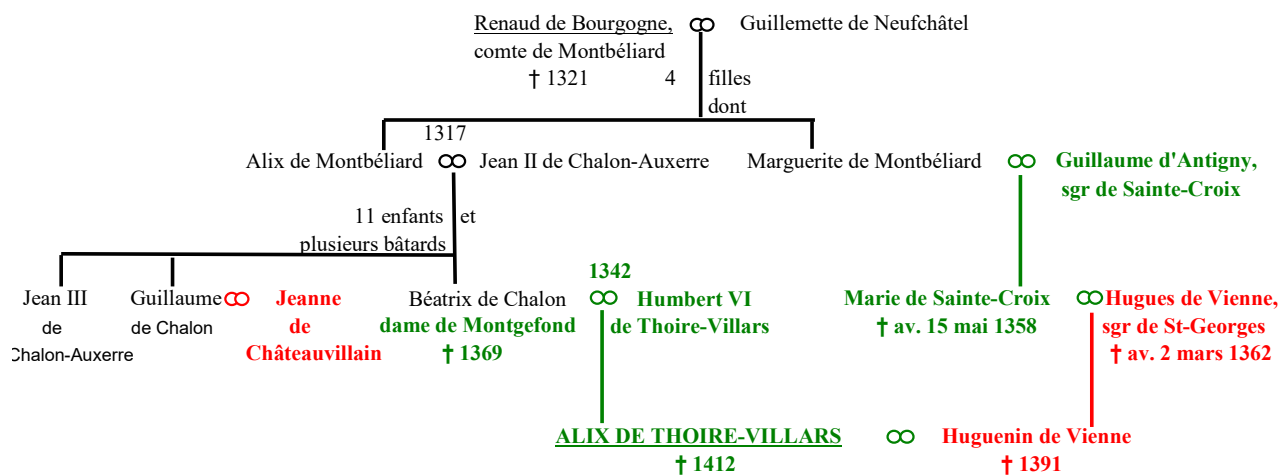
Je ne connais pas la suite de cette affaire, d'autant que dans son testament Alix de Villars ne cite pas nommément les biens immobiliers légués à ses trois héritiers. Si le sire de Saint-Georges a obtenu satisfaction et s'il a gardé ces biens jusqu'à sa mort, je ne verrais, en étudiant le contenu de son testament (1435), que les seigneuries de Lays-sur-le-Doubs et de Villangrette, absentes du testament de son frère Huguenin (1390). Hypothèse prudente.

Citons une autre conclusion, ne portant pas précisément sur le testament, mais sur son appréciation. Alix de Villars se fit construire un tombeau de son vivant, en l'abbaye de Baume-les-Messieurs<sup>252</sup>, qui devait être installé "en l'église de Saint Pierre (...) en la chapelle fondée par feu bonne mémoire monseign. Renaut de Bourgoingne, conte de Montbeliard", son arrière grand-père, mais aussi celui d'Huguenin de Vienne son mari :

<sup>251</sup> Nous dirions aujourd'hui : faire un audit.

<sup>252</sup> Fort bien étudié par Sandrine ROSER, *L'Art à l'abbaye de Baume-les-Messieurs dans la première moitié du XVIe siècle*. Thèse de doctorat, Besançon, 2003, 4 vol., vol. I, p. 402-411, et des photos dans le vol. III, non paginé, fig. 294 à 305 bis. Je reviendrai en cinquième partie (la famille de Vienne et l'art), sur ce tombeau.





**Consanguinité d'Alix de Thoire-Villars et de Huguenin de Vienne.**



**L'abbaye de Baume-les-Messieurs,  
dans sa reculée.**



**L'abbaye de Baume-les-Messieurs.**

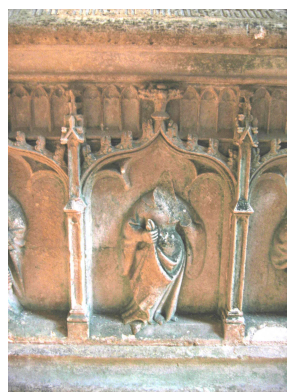


**Tombeau de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard,  
près de celui d'Alix de Villars.  
(On a déjà attribué tant d'identités à la personne ensevelie !)**



### Tombeau d'Alix de Villars.

"Le gisant est très mutilé. Les mains jointes sur la poitrine, la défunte était vêtue d'une robe de dessus assez courte, appelée cotardie. Placé dès l'origine dans un angle du mur, le tombeau n'est décoré que sur un seul long côté et sur le petit côté de la tête (...). Les huit pleurants du grand côté sont sculptés en relief chacun sous un arc en accolade à redents trilobés. Quatre d'entre eux - toutes les représentations féminines - ont été décapités. Disposés de face, dans des attitudes figées, ils semblent mal à l'aise sous les arcs qui les écrasent" (Sandrine Roser).



**"Deux écus enfermés dans des quadrilobes à redents" (S. ROSER)**

G : mi-parti de Vienne et de Thoire-Villars.  
D : celui de Thoire-Villars.

**Détail :**

G : mi-parti de Vienne et de Thoire-Villars.



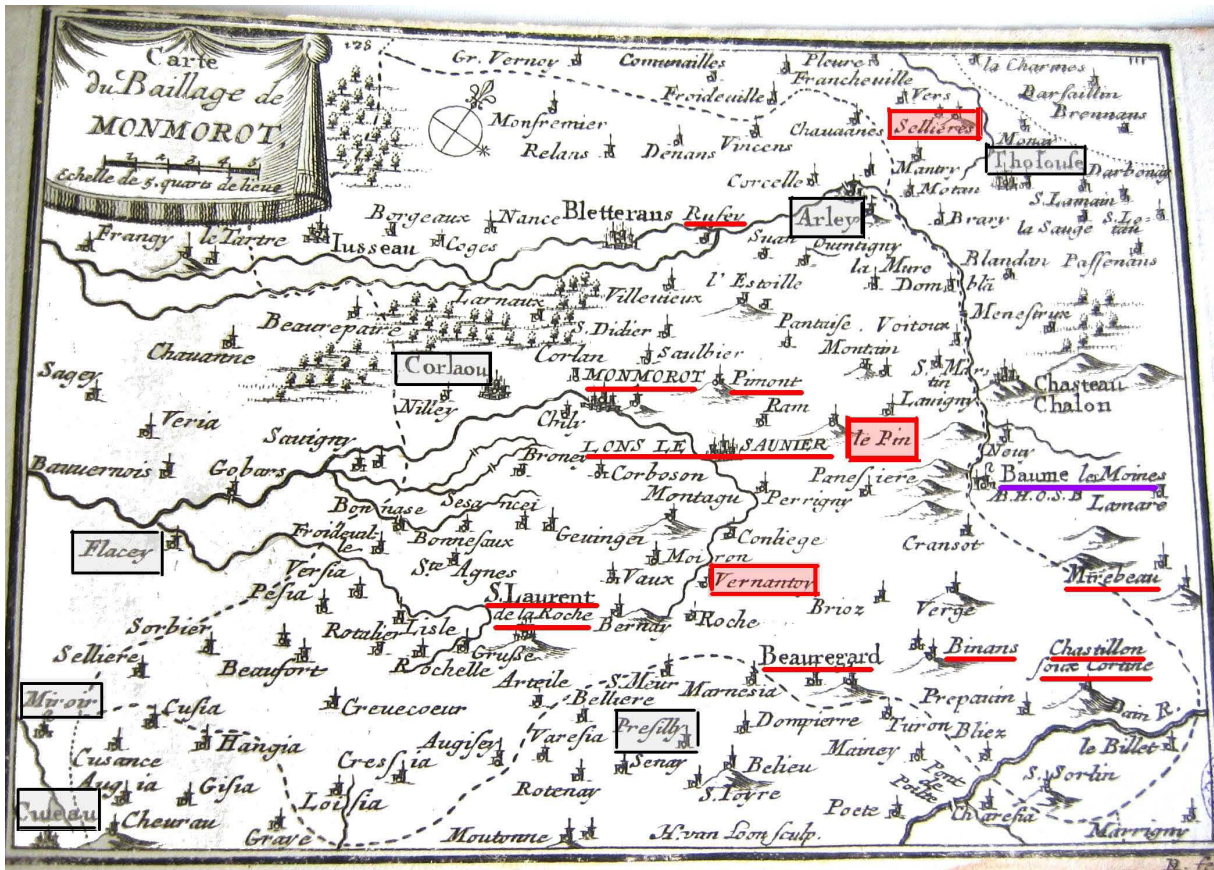
Mais l'intérêt de ce tombeau réside, pour l'instant, dans l'inscription figurant sur le chanfrein :

**"CE GIST ALIX DE VILLARS DAME DE SAINTE CROIX ET DE  
SAILLERES FEMME FIC MASSIRE HUCHE DE VIANE SIRE DES  
DIZ LIEUX QUE TRESPASSA L'AN MII CCC et "**



La photo montre bien l'inachèvement de l'inscription : Alix de Villars a fait construire ce tombeau de son vivant, mais aucun de ses familiers n'a pris l'initiative de compléter par un "XII" la date de son décès. On pense aux Thoire-Villars, mais aussi aux Vienne : à Antoine, l'un des "hoirs universels", mineur en 1409 – il est peut-être mort jeune – et à son père, Jacques (testa en 1428, vivait encore en 1445) : Ruffey-sur-Seille n'est pas très éloigné de Baume-les-Messieurs ; et à Guillaume de Vienne, le sire de Saint-Georges, dont le château du Pin domine la reculée au fond de laquelle se dresse l'abbaye : négligence, oubli, ressentiment ?...





Source : "Le Petit Beaulieu", *op. cit.*

**Légende :**

- : seigneurie de Guillaume de Vienne.
- : Baume-les-Moines = [-les-Messieurs].
- : seigneurie ayant appartenu à des Vienne.
- : lieu intéressant.

## **II : GUILLAUME DE VIENNE ET LA SUCCESSION AU COMTÉ DE GENÈVE.**<sup>253</sup>

Document d'appui : le TG Genève – Thoire-Villars.

### **1 : Les comtes de Genève, de la mort d'Amédée III (1367) à l'intronisation de Clément VII.**

En 1367, Amédée III, comte de Genève décède, après 47 ans de règne<sup>254</sup>. De son union avec Mahaut (ou Mathilde) d'Auvergne et de Boulogne survivent alors cinq garçons et quatre filles : la succession semble bien assurée. Par testament, il institue Aimon, son fils aîné, son héritier universel au comté de Genève, avec substitution possible en cas de décès sans enfants mâles ; au cas où tous seraient dans cette situation, il substitue sa fille Marie ou ses enfants, puis Blanche, puis ses autres filles. Il pense<sup>255</sup> avoir bien réglé sa succession. L'imprévisibilité de la vie va détruire son bel échafaudage. D'autant que son épouse Mahaut d'Auvergne et de Boulogne rédigea son testament – comme il est normal – bien après la mort de son époux<sup>256</sup> : environ 30 ans séparent les testaments des époux, la situation familiale a bien changé, et Mahaut fait des choix différents. Par ailleurs, les multiples unions matrimoniales Genève – Thoire-Villars vont susciter l'appétit de ces derniers - sans oublier les Vienne, trois fois présents -, et les Chalon. Par ailleurs et surtout, Humbert VI de Thoire-Villars entre autres laissera des clauses testamentaires toutes personnelles. On imagine la suite : chaque prétendant au comté de Genève invoquera le testament qui lui sera le plus favorable. A la lecture de P. Duparc, j'ai ressenti le sentiment suivant : une succession malade des testaments. Avec son corollaire : les procès ; longs, compliqués, à rebondissements, interférant les uns les autres. P. Duparc lui-même semble accablé : "un procès vaste et complexe s'ouvrit alors au sujet de la dévolution du comté de Genève devant le conseil du comte de Savoie", écrit-il pour octobre 1398, alors que les hostilités furent engagées en clair dès 1392, dans l'ombre depuis

---

<sup>253</sup> Pierre DUPARC, *Le Comté de Genève, IXe-XVe siècle*, Genève-Paris, 1955 : un excellent ouvrage, qui m'a servi de fil conducteur, notamment par ses chapitres V et VI de la première partie.

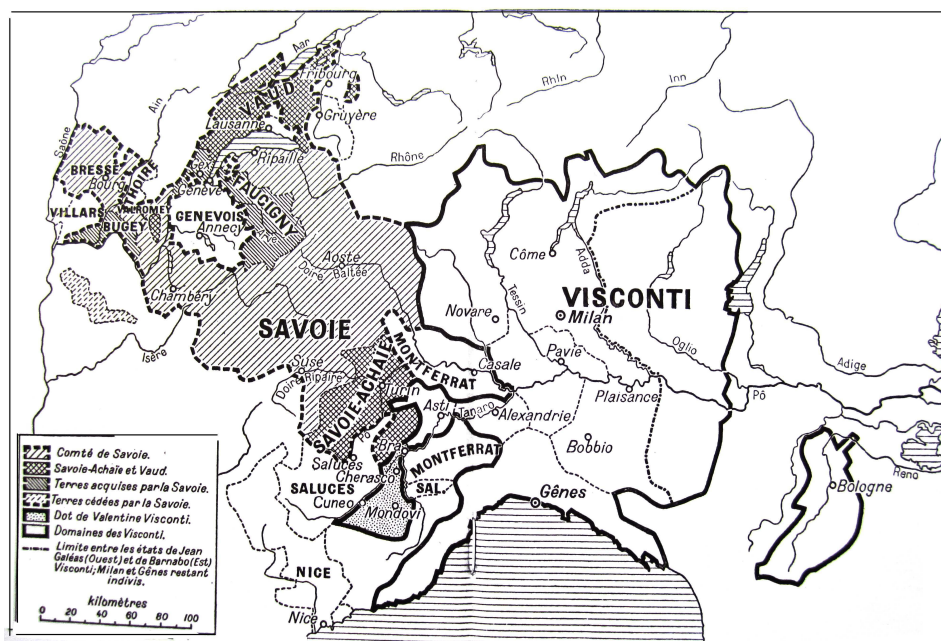
<sup>254</sup> Il est des règnes trop longs, qui négligent trop la question successorale. Je pense au duc de Bourgogne Philippe le Bon ; et à Guillaume de Vienne. Sur le tableau généalogique Genève – Thoire-Villars, je n'ai pas fait figurer les trois premiers fils d'Amédée III, aux règnes trop courts comme on va le voir. Parmi ses filles, je néglige Yolande, tôt décédée.

L'ordre de naissance des filles varie d'un généalogiste à un autre. J'ai choisi celui qui me semble le plus crédible.

<sup>255</sup> Comme d'autres que j'ai déjà cités. Comme Guillaume de Vienne par son testament de 1435 : cf la huitième partie.

<sup>256</sup> Malgré de longues et diverses recherches, je ne suis pas parvenu à fixer la date du décès de Mahaut. Elle est encore en vie dans la décennie 1390, un texte de 1394 la dit morte, puis je la retrouve...

une date bien antérieure<sup>257</sup>. Sans omettre de rappeler que toutes ces tractations avaient lieu sous les regards intéressés de l'Empereur, du Roi de France, du comte de Savoie, du duc-comte de Bourgogne (Philippe le Hardi puis Jean sans Peur), pour ne citer que les principaux.



CARTE II. — Territoires des Maisons de Savoie et de Visconti au XIV<sup>e</sup> siècle.

MARIE JOSÉ D'ITALIE, *La Maison de Savoie*, t. I, p.140-141.

Aimon III, dit "le Croisé" succède à son père en 1367, mais décède sept mois plus tard, lors de son retour de Croisade ; son frère Amédée IV monte sur le trône, mais disparaît dès le 4 décembre 1369 ; lui succède Jean, mais la mort le surprend après quelques mois de règne. Il laisse cependant un testament, que nous pouvons citer en exemple de non conformité avec celui de son père ; pourront lui succéder, dans l'ordre :

- 1- Pierre, son frère
- 2- Robert, le dernier frère
- 3- Mahaut, sa mère
- 4- Godefroi de Boulogne, son oncle
- 5- Jean de Boulogne, son cousin.

Pierre devient donc comte de Genève en 1370. Or il est jeune et célibataire. Le roi de France Charles V, au risque de l'indécence et de la consanguinité, lui "offrit" une prétendante.

<sup>257</sup> Les Archives départementales de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Etat de Turin regorgent de pièces, dossiers, recueils..., de cette affaire, couvrant les décennies 1390 à 1420 : c'est accablant ! J'en ai extrait quelques documents spécifiques à Guillaume de Vienne.

Lisons P. Duparc<sup>258</sup> :

"A la mort d'Henri V de Joinville en 1367, sa fille aînée, Marguerite, eut en dot la seigneurie de Joinville et le comté de Vaudémont ; elle porta ces biens à son mari Jean de Bourgogne, sire de Montaigu", veuf de Marie de Châteauvillain, tante de Guillaume de Vienne<sup>259</sup>. "Mais Jean étant mort sans enfants le 6 décembre 1373, la jeune veuve recouvra l'administration de sa dot. La maison de Genève était depuis longtemps en relation avec celle de Joinville, dont une branche s'était établie par mariage au pays de Gex : Marguerite était l'arrière petite-fille du mémorialiste, dont un frère, Simon, avait épousé en 1252 Léonète de Gex, héritière de ce pays. Déjà en mai 1366, Amédée III avait demandé la main de Marguerite pour son fils Aimon. Aussi l'idée vint au comte Pierre de rechercher la main de cette riche héritière.

Au début de 1374 le comte de Genève se rendit à Paris, et obtint du roi de France qu'il s'occupât activement de ce projet. Sans même attendre que Jean de Bourgogne fût enseveli, Charles V chargea de la négociation Mile de Noyers, comte de Joigny, un cousin de Marguerite par sa grand-mère : le 17 février 1374 celui-ci répondait au roi qu'il irait à Favorney en Lorraine<sup>260</sup>, aux obsèques de Jean de Bourgogne, et qu'il en profiterait pour parler de ce mariage. La première réaction de Marguerite, le 22 février, fut de dire qu'elle remerciait le roi, mais qu'elle ne voulait pas s'engager avant le service funèbre de Jean de Bourgogne. Mais dès le 6 mars elle accepta, s'en remettant entièrement aux volontés de Charles V. Le roi envoya alors Garnier Guérout, conseiller et maître des requêtes, et Colart de Cenques, premier écuyer, avec mission de conclure l'affaire. Le 2 mai le contrat de mariage était signé à Paris ; Marguerite apportait tous ses biens en dot au comte, qui lui constituait en douaire les châteaux de la Roche, Rumilly-sous-Cornillon et Ballaison jusqu'à 3 500 florins de revenu annuel ; le comte de Boulogne et d'Auvergne se portait caution. Le 3 mai, le pape Grégoire XI donnait une bulle de dispense pour le mariage de Pierre et Marguerite.

Pierre eut ainsi l'administration de la seigneurie de Joinville, du comté de Vaudémont et de la terre de Houdan (...). Les nouveaux époux passèrent le 26 juin 1374, à Joinville, un accord avec Thiébaud de Neufchâtel et Marguerite de Bourgogne, héritiers de Jean de Bourgogne, et la comtesse de Genève reçut comme douaire de son premier mari les localités

---

<sup>258</sup> P. DUPARC, *op. cit.*, p. 316-317. Longue citation, mais qui résume clairement une situation complexe.

<sup>259</sup> Cf deuxième partie, ch. II, III. Le mariage de Jean de Bourgogne et de Marguerite de Vaudémont : cf le TG Genève – Thoire-Villars.

<sup>260</sup> Aujourd'hui : département de la Haute-Saône.  
Les obsèques avaient été retardées.



d'Amance, Magny-lès-Jussey, Senoncourt, Semadon, Mersuay, Contréglise<sup>261</sup>, ainsi qu'une rente annuelle de cent francs d'or".

Robert devenu le pape Clément VII, en Avignon en 1378, reçut l'aide de son frère Pierre, lequel participa à l'expédition en Italie pour Louis d'Anjou. Pierre manifesta une fidélité constante au roi de France et vécut en bons termes avec Philippe le Hardi : en février 1390, il était présent, avec le comte de Savoie, à la réception de Charles VI à Dijon<sup>262</sup> ; le duc de Bourgogne séjourna au château d'Annecy, en mars 1391. Le 12 novembre de la même année, "Pierre, conte de Genève et de Vaudémont, seigneur de Jenville, et Marguerite de Jenville, contesse et dame des diz lieux (...), pour consideracion de pluseurs notables et agreables services que nostre tres chier et tres ame nepveu mess. Guillaume de Vienne, sire de Saint George, chevalier, nous a fait ou temps passé", lui permettent de recueillir des arrérages sur une rente de Rosières, dus par le duc de Lorraine<sup>263</sup>.

Mais le couple Pierre-Marguerite restait stérile, ce qui aiguïsaient les convoitises des prétendants au comté de Genève, parmi lesquels peut-être Guillaume de Vienne<sup>264</sup>. Trois événements presque concomitants, qui tous concernent Guillaume de Vienne, vont faire grand bruit : dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre 1391, meurt le comte de Savoie Amédée VII, dans des circonstances (à l'époque) mystérieuses<sup>265</sup> ; en mars 1392<sup>266</sup>, Pierre comte de Genève décède, à Annecy<sup>267</sup>, sans enfant ; le 31 de ce mois, le sire de Saint-Georges épouse Louise de Thoire-Villars<sup>268</sup>.

Devient comte de Genève : Robert, autrement dit le pape Clément VII, dernier enfant mâle d'Amédée III, et par définition sans descendance légitime. Il a 50 ans.

---

<sup>261</sup> Tous ces lieux : département de la Haute-Saône, arr. Vesoul.

<sup>262</sup> Je pense que Guillaume de Vienne y fut également.

<sup>263</sup> PJ VI. Document déjà évoqué, sous un autre angle, ch. II, I, 2.

<sup>264</sup> J'ai déjà émis cette hypothèse, ch. II, I, 2.

<sup>265</sup> Cf dans le chapitre V, le duel d'Othon de Grandson.

<sup>266</sup> Je n'ai pu trouver le jour précis.

<sup>267</sup> En Avignon écrit DUPARC, *op. cit.*, p. 328.

<sup>268</sup> Cf ch. II, I, 2 et PJ VII. Signature du contrat de mariage ; selon Guichenon, le mariage aurait eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet au château d'Annecy.

**2 : Clément VII, comte de Genève, 1392-1394.**



AD Jura, Fonds de l'abbaye de Saint-Claude (Jura), 2 H PS 60 (2H 10).

Attaché à une **bulle papale de Clément VII : 1384**, union de la sacristie de l'abbaye de Saint-Claude à la fabrique.

**"Clemens papa VII"**,

3 fleurs de lys.

**"SPA" : saint Paul**

**"SPI" : saint Pierre**

Croix pattée sur une hampe. Lacs jaune et rouge.



AN, sc. W16 (LU 89) (Moulage).

**Clément VII, pape et comte héréditaire de Genève.**

Écu équipolé de 9 points, sur champ diapré, tenu par 2 lions ; un (et non "une") aigle étendant ses ailes. Bordure festonnée. Sceau princier.

Selon P. Duparc<sup>269</sup> "deux questions absorbèrent son activité comme comte de Genève : les règlements successoraux, et ses devoirs de vassal. Si Robert de Genève a laissé un nom dans l'histoire, ce n'est certes pas en raison de son titre de comte de Genève ; pendant son court règne de deux ans et demi, il ne vint pas dans son comté ; sans doute n'en eut-il pas le temps ; et au milieu de toutes les difficultés du schisme et de sa lutte contre Urbain VI, il dut se contenter de goûter de loin aux fromages de son pays. Il confia l'administration du comté à

<sup>269</sup> P. DUPARC, *op. cit.*, p. 329-330.

sa mère, Mahaut de Boulogne, et à quelques officiers désignés par lui (...). Le premier soin de Clément VII, fut de mettre la main sur le trésor des comtes de Genève (...). Pierre de Juys [chancelier] s'en empare pour le pape en juin 1392 (...).

En ce même mois, il fallut établir une transaction pour le douaire de Marguerite de Joinville, veuve de Pierre, qui "s'apprêtait (...) à quitter Annecy et à reprendre l'administration de sa seigneurie de Joinville et du comté de Vaudémont, qu'elle devait apporter en dot en 1393 à un troisième mari, Ferri [ou Ferry] de Lorraine (...); avant son départ, une transaction eut lieu au sujet de sa dot [douaire] avec Clément VII, le 10 juin 1392 : les procureurs du pape, Guillaume de Vienne, Nicolas de Hauteville et Pierre de Juys, accordèrent à Marguerite la jouissance des châteaux et mandements de la Roche, Ballaison, Rumilly-sous-Cornillon, ainsi que de joyaux et vaisselles. Le 30 juillet, la veuve du comte Pierre se déclara satisfaite et promit la restitution des trois châteaux à sa mort"<sup>270</sup>.

Cependant, écrit P. Duparc, "alors même que la dynastie [genevoise] brillait d'un dernier éclat par suite de l'élévation, d'ailleurs contestée, d'un de ses membres au trône pontifical, chaque année se posait plus pressante la question successorale. L'extinction de la ligne masculine faisait surgir des prétentions de tout côté"<sup>271</sup>.

Il suffit de regarder attentivement le tableau généalogique Genève – Thoire-Villars pour s'en convaincre : Jeanne, Catherine, Marie, Blanche de Genève, leurs maris (dont Amédée de Savoie-Achaïe ; Raymond des Baux, prince d'Orange ; dont l'héritière Marie, épouse de Jean de Chalon-Arlay ; Hugues II de Chalon-Arlay) et leurs enfants ; les Thoire-Villars, leurs conjoints et leurs héritiers : parmi ces alliances, Guy et Guillaume de Vienne ; la famille de Lévis... Toutes et tous vont prétendre . Alors "les candidats à cette succession engageaient d'interminables procès qu'il serait difficile et fastidieux de suivre tout au long". Situation d'autant plus difficile que "pendant ce temps la dislocation du domaine et l'affaiblissement du pouvoir comtal se précisaient en Genevois : donations, dots ou douaires d'une part, anarchie et insécurité d'autre part menaçaient l'existence et l'unité même du pays".

Une résolution parut s'imposer : le testament du défunt comte Pierre instituait – au-delà de Robert – le jeune Humbert [VIII] de (Thoire-) Villars, fils de Marie de Genève, comme héritier universel, face aux deux prétendants les plus sérieux et les plus actifs, Guillaume de Vienne et Odo(n) – ou Othe(s) – de (Thoire-) Villars. Ces trois personnages finirent par

<sup>270</sup> *Ibidem*, p. 330-331. AD Haute Savoie SA 70-6.

<sup>271</sup> *Ibidem*, p. 328, ainsi que pour les citations suivantes.

s'entendre le 27 avril 1393, en l'église – ce qui augmentait la puissance des serments – de Lémenc, près de Chambéry.



Extrait de "*Theatrum sabaudie*", nouveau théâtre du Piémont et de la Savoie ou description exacte de leurs villes, palais, Eglise, etc, 1725<sup>272</sup>.

**Chambéry.**



Extrait d'une carte réalisée par Timoléon CHAPPERON, Chambéry à la fin du XIVe siècle, 1863, réimpr. Marseille, 1974.

**Chambéry à la fin du XIVe siècle, avec Lémenc.  
("Lemencum")**



*Le château du XVI<sup>e</sup> siècle (gravure anonyme).*

Gravure extraite de André PALLUEL-GUILLARD, *Le Château de Chambéry*, 1991, p.12.

**Château de Chambéry.**

<sup>272</sup> Ce document est fort tardif quant à mon sujet. Je l'ai choisi en fonction de son décor : les hautes montagnes. Je reproduirai d'autres gravures ou photos présentant des paysages spectaculaires, qui ont dû impressionner Guillaume de Vienne (ex. : le Palais des papes à Avignon).

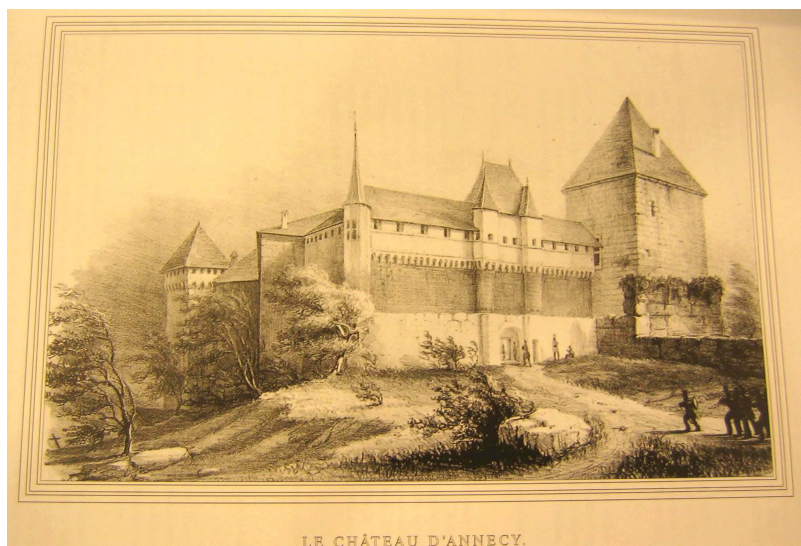




Gravure extraite de : Saint-Pierre de Lémenc,  
étude historique et guide archéologique ;

*Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*,  
n° 130, 1998, 68 p.

**Eglise Saint-Pierre de Lémenc aujourd'hui.**



Gravure extraite de : *Dictionnaire du duché de Savoie*, 1840 (auteur inconnu), réimpr.  
2004-2005, Chambéry, 2 volumes ; vol. I, p.41

### **Château d'Annecy.**

Selon Guichenon : le lieu du mariage de Guillaume de Vienne et de Louise de (Thoire-)  
Villars, le 1<sup>er</sup> juillet 1392.

C'est un très long texte<sup>273</sup>, en un vocabulaire, une orthographe et des expressions propres à la région, évidemment composé en grande partie de formules juridiques redondantes, et dont la compréhension suppose de connaître les différentes modalités, subtilités, revendications

<sup>273</sup> AD Haute-Savoie, SA 70-10. 67 longues lignes. Une lecture difficile ; je remercie Jean Hennequin de sa précieuse collaboration.

antérieures, depuis le décès du comte Pierre et le mariage de Guillaume de Vienne et de Louise de Thoire-Villars, les deux événements concomitants de mars 1392, que j'ai présentés. Une étude attentive permet cependant la compréhension du texte.

Les premières lignes donnent l'idée générale :

"Sachans comme universel et singuler, qui ses presentes verrons, que pour havoir ou delivré et mete en les mains de noble et puissant home Humbert de Villars [VIII], le connté de Geneve pour avoir ses droiz a lui ou dit connté, appartenans tant par voye de testamens, codicilles et ordenances jadix faites par tres noble et puissans seigneur messire Amendé le Grand [Amédée III] conte de Geneve (...) et de tres noble et puissans seigneur messire Pierre, conte dudit connté jadix son fil, quant par aucunes causes quelcunques les tres nobles et puissans seigneurs messires de Villars, messires Oddes [Odo, Odon, Othe] et Humbers de Villars d'une partie, et tres nobles puissans messire Guillaume de Vienne, seigneur de Saint George et de Ste Cruys d'autre partie".

Guillaume de Vienne apparaît comme le principal contestataire face à Humbert de Villars, mais il s'incline, dans le contexte de ce printemps 1393, et les trois personnages ont évidemment "promis et juré (...) par la foy de lour corps donnés par l'un à l'autre et par leurs seymians tochiés pour ce les sains Evangielles de Dieu manuelment".

Ils ont juré que si le comte actuel, "nostre dit Saint Pere", venait à désigner un autre héritier qu'Humbert de Villars, ils

"procurarunt par tout lour pouvoir et se travalliront et metrunt e peine et la plus grands diligence qu'ils porront de avoir le dit Connté à la utilité du dit Humbert".

Pourtant, si Guillaume de Vienne s'incline, on a la très nette impression que le contrat contient de potentielles failles. D'abord, à plusieurs reprises, le clerc emploie l'expression "le dict Humbert aura ledit Connté **ou partie de ycellui**". Ensuite, le "sire de Saint George" et/ou son épouse sont cités à douze reprises, et on ne nie pas leurs droits :

"et à tres noble et puissant dame dame Loyse de Villars, filie dudit seigneur de Villars [Humbert VII] et fema dudit seigneur de Saint George et de Ste Croys, ou à dit seigneur de Saint George et Ste Cruys par la dicte dame recevant touz les droiz que à liey porrons appertenir ou dit Conté de Geneve ou en telle partie par raison et cause des dis testamens, codicille et ordenance".

Enfin, Louise de Villars renâcle :

"et outre doit fere les dis sires de Saint George et de Ste Croys les dictes declaracion et ordenace luer et consentir par la dicte dame sa fame, et de sa auctorité avecque permission, obligence, renunciacion et sollemnptés opportunes".

Et le texte précise :

"que et pour savoir les dies pour cause que dessus à la dicte dame appartenans le dit seigneur de Saint George et Sainte Cruys doit envoyer dedans la prochiane feste de

Nativité de saint Jehan Batiste les copies des testamens et codicilles que dessus et touz aultres documens desquels expedies se vudront les dis sires et dame de Saint George et Ste Cruys sus la sucesion dudit Connté"<sup>274</sup>.

On a ainsi l'impression d'un contrat "d'étape".

Les trois personnages et trois témoins apposent leurs sceaux, le "sires de Saint George et de Ste Cruys nostre seigniet, en la absence de nostre seel".



AD Haute-Savoie, SA 70-10.

**Les six sceaux, .....dont celui de Guillaume de Vienne ;**

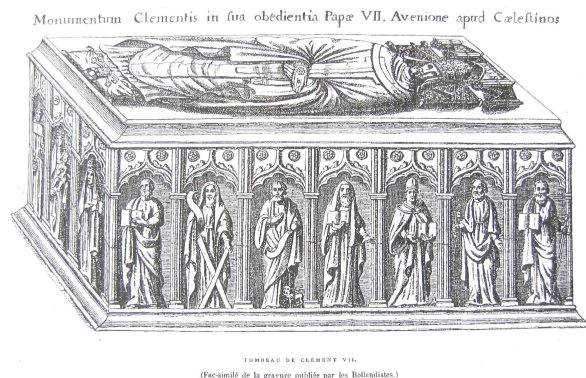
Sceau dit encore "secret" : une bague gravée, portée en permanence par son propriétaire. Une aigle couronnée ;  
"GVILL[AUM]JE DE VIEN[N]E".

### **3 : De la mort de Clément VII au rattachement du comté à la Savoie (1400).**

Le 19 décembre 1393, Clément VII reconnut Humbert comme son successeur. Ce dernier pouvait donc asseoir son pouvoir sur l'autorité des trois prestigieux comtes de Genève : Amédée III, Pierre, Robert-Clément VII.

Quelques mois plus tard, le pape décédait subitement (16 septembre 1394).

<sup>274</sup> Le messenger pourrait alors être le fidèle "messire Jehan de Chandivert, chevalier".



*Gazette des Beaux-Arts*, Paris, 1887, t. XXXVI,  
2<sup>e</sup> période, juillet-décembre 1887.

Avignon, Musée du Petit palais.

**Le tombeau de Clément VII.....dont il ne subsiste que cette tête bien abîmée.**

Loin de calmer les esprits, cette disparition relance les revendications, permanentes et compliquées, dans lesquelles le sire de Saint-Georges apparaît comme arbitre, conciliateur.

Humbert VIII de Villars entre en conflit avec Mahaut de Boulogne et les filles d'Amédée III ou leurs héritiers, lequel débouche sur un grand procès mené par Mahaut, Amédée de Savoie-Achaïe, Blanche de Genève, Jean de Chalon-Arlay, gendre de Jeanne de Genève. Le 18 novembre 1394, à Saint-Germain d'Ambérieu<sup>275</sup>, est signé un "compromis et harbitraige"<sup>276</sup>, entre Louis de Savoie-Achaïe, frère d'Amédée<sup>277</sup>, au nom de Blanche et de Catherine de Genève, d'une part, "et tres noble et puissant seigneur messire Guillaume de Vienne, sire de Saint George et pour et en nom de tres noble et puissant seign. Humbert (...), d'autre part". On rappelle bien sûr que Blanche et Catherine sont "sueres et filles naturelles et legitimes de feu de noble memoire messire Aymé [Amédée III] conte de Geneve, et de illustre et puissant dame ma dame Mahaut de Boulongne, contesse de Genève feu sa femme".

Chaque arbitre est évidemment assisté : la partie de Guillaume de Vienne comprend "messire Johan du Vergy, mess. Henry conte de la Roche, seigneur de Villars seisel [Villersexel], mess. Guichard de Marsey, chevaliers, mess. Guillaume Jallien docteur en loys, mestre Johan de Ronchou, Jaque de la Loy, licencies en loy, et mess. Humbert de Brion official de Valence".

<sup>275</sup> Saint-Germain d'Ambérieu, aujourd'hui hameau d'Ambérieu-en-Bugey : dép. Ain, arr. Belley, ch.-l. c.

<sup>276</sup> AD Haute-Savoie, SA 70-12. Un très grand texte (113 lignes), dont le corps central se compose d'un très long argumentaire juridique, comme on pouvait s'y attendre.

<sup>277</sup> Cf le TG Maison de Savoie, branche d'Achaïe, p. 392.



A la même date est rédigé un petit texte dans lequel Louis de Savoie-Achaïe intervient "pour et en nom de tres noble et puissant dame ma dame Mahaut de Boulongne, contesse de Geneve", face à Guillaume de Vienne "pour et en nom de Humbert filz dou seigneur de Villars".

Cette commission d'arbitrage parvient, onze mois plus tard (2 décembre 1395), à établir une transaction générale : Blanche et Catherine renoncent (contre 2 000 florins de revenus annuels, assis sur des châteaux), Mahaut de Boulogne recevant pour sa part villes et mandements de Gruffy et de Thônes. Entre temps, Jean de Chalon-Arley semble satisfait d'un autre arbitrage passé devant Philippe le Hardi. A la suite de ces accords, le 7 décembre 1395, le comte de Savoie, sur ordre des ducs de Berry et de Bourgogne, reconnaît Humbert de Villars comme comte de Genève, ce que l'empereur Venceslas approuve le 23 décembre<sup>278</sup>. La querelle de succession semble achevée.

Le conflit, armé cette fois, rebondit en 1398, ouvert par Amédée et Louis de Savoie-Achaïe ; Guillaume de Vienne s'entremet à nouveau pour la cessation des hostilités : lettre d'Amédée VIII à Humbert de Villars du 16 octobre : "de vostre part nostre cher et amé cousin le sire de Saint George nous a expousé que nostre cher bien amé et feal uncle, messire Loys de Savoye, a prins, occupé et garny le chastel et ville de Rumilly, et assiegé le chastel de Clermont de la conté de Geneve, sur quoy nous a requis de votre part ledit sire de Saint George d'y pourvoir de bon remede"<sup>279</sup>. S'ouvre alors à nouveau "un vaste et complexe procès au sujet de la dévolution du comté de Genève", sous la pression croissante du comte de Savoie. Sur ces entrefaites, Humbert VIII de Villars meurt, en mars 1400. Dans son testament, il nomme son héritier au comté son fils posthume éventuel, à défaut son oncle Odon (Othe) de Villars. Blanche et Catherine revendiquent à nouveau.

Durant l'été 1401, à Paris (?), lors du mariage d'Amédée VIII comte de Savoie et de Marie de Bourgogne, le duc de Berry fait pression sur Odon pour qu'il abandonne le comté ; Odon, lassé de cette querelle, sans enfants, à l'hôtel de Nesle le 5 août, cède le comté de Genève à Amédée VIII pour 45 000 francs d'or : en 1402, Odon obtient un premier versement de 39 028 francs d'or : Amédée entre en possession du comté.

Il faudra encore une vingtaine d'années pour faire admettre ce traité aux diverses parties (Blanche jusqu'à sa mort en 1412, Mathilde fille de Catherine jusqu'en 1417, l'empereur Sigismond en 1414-1415...). La lutte la plus dure fut menée par Jean de Chalon-Arley - dont

<sup>278</sup> Ma principale source, et pour ce qui suit : P. DUPARC, *op. cit.*

<sup>279</sup> AD Savoie, duché de Genevois, paquet 11, n°4, cité par P. DUPARC, *op. cit.*, p. 336, n.1. Citation suivante : p. 336

Guillaume de Vienne sort d'un autre conflit : le duel judiciaire d'Othe de Grandson (7 août 1397).

entre-temps la fille Alix a épousé le fils du sire de Saint-Georges - et poursuivie par son fils Louis<sup>280</sup>. A Presbourg le 11 janvier 1423, Sigismond donne le comté de Genève à Louis de Chalon, puis se ravise le 2 octobre. Finalement, un traité amiable passé entre Amédée VIII et Louis de Chalon le 24 juin 1424 à Morges contient les clauses suivantes : "Louis de Chalon abandonne toutes ses prétentions en faveur du duc ; Amédée VIII en compensation cédaient le tiers des châteaux et mandements d'Echallens, Montagny-le-Corbe, Orbe et Grandson, avec 12 000 florins de rente, à Louis de Chalon, qui conservait en outre les terres que la maison de Genève possédait en Dauphiné, Viennois et Grésivaudan, comme Theys et Fallavier"<sup>281</sup>.

Mais la question n'était pas terminée dans les esprits, et elle ne fut pas étrangère à la bataille d'Anthon, le 11 juin 1430<sup>282</sup>.

Je dois revenir sur mes pas pour aborder succinctement deux questions annexes, l'une au sujet des questions financières concernant Guillaume de Vienne, l'autre traitant du destin des Thoire-Villars.

Etant donné les actions menées par Guillaume de Vienne au cours des querelles de succession, au moins jusqu'en 1400, on s'attendrait à le voir dédommagé et de son retrait, et de son appui à Humbert de Villars, et des longues périodes d'arbitrage. Il le fut sans doute. Mais les deux textes que j'ai trouvés traitant spécifiquement d'affaires financières relatives au sire de Saint-Georges contiennent l'inverse. Pour les comprendre, il faudrait connaître tout le contexte. Elles traduisent cependant la complexité d'une telle affaire.

Le 13 juillet 1395<sup>283</sup>,

"noble et puissant homme le seigneur Guillaume de Vienne, chevalier, seigneur des lieux de Saint George et de Sainte Croix (...)" est déclaré "tenu et obligé envers magnifique et puissant homme monseigneur Humbert de Villars, comte de Genève, (...), en la somme de quatre mille francs or pour raison soit au prétexte d'un accord amiable, soit concorde consentie entre eux", mais dont les "termes (...) sont depuis longtemps échus et dont il ne s'est pas acquitté (...). Or donc en la présence de moi notaire public (...) s'est personnellement constitué le prénommé sieur Guillaume seigneur de Saint George", lequel "a convenu et expressément promis (...) de donner, remettre, payer et de satisfaire intégralement (...) lesdits quatre mille francs or par lui dus et ce aux échéances et termes suivants, à savoir ce jour trois cents

<sup>280</sup> C'est la raison pour laquelle Jean puis Louis de Chalon-Arlay, princes d'Orange, ajoutent souvent à leurs titres celui de "comte de Genève" ; exemple : "a messire Loys de Chalon, prince d'Oranges, conte de Genève et seigneur d'Arlay", montre d'armes du 3 octobre 1419. ADCO, B 1598, fol. XVI<sup>xx</sup> XIII.

<sup>281</sup> P. DUPARC, *op. cit.*, p. 347.

<sup>282</sup> Anthon : cf septième partie, mais sous l'angle de Guillaume de Vienne fils.

<sup>283</sup> AD Haute-Savoie, SA 71-5. Ce très long texte en latin est une copie, inachevée, constituée en grande partie de considérations juridiques.

francs or payables en la présente cité d'Avignon, et en la prochaine fête de sainte Marie Madeleine à Lyon mille francs or", etc. S'il ne peut pas payer, il devra "se rendre en ladite cité de Lyon (...) en sa propre personne et escorté de dix chevaux, et rester, faire et tenir résidence comme otage en ladite cité avec lesdits chevaux".

Sinon, il sera considéré comme "un briseur de foi (...), parjure (...) par tout le monde et en tous lieux". Mais un important personnage s'est porté caution pour Guillaume de Vienne : "noble et puissant homme sire Johan "de Viridaris" [de Vergy], seigneur de Foutevaux [Fouvent]", maréchal de Bourgogne<sup>284</sup>, "s'est rendu et constitué pour principal et fidéjusseur solidaire et pour principal payer pour donner, remettre et payer lesdits quatre mille francs or". De plus, un manquement à ce paiement augmenterait la somme, en "frais de messagers, de lettres, salaires d'avocats, de procureurs, de notaires ou d'autres sergents (...)";

Autre affaire d'argent : du 20 août 1404 à Louhans, date une lettre nous apprenant ceci<sup>285</sup> :

"Nous Guillaume de Vienne seign. de Seint George et de Seinte Cruys, savoir faisons à tous que comme ja pieça nous fussons tenus et obligié à Estenne Duc changeur demourant en Avignon en la somme mil et huet [huit] frans pour les causes et pour magniere que contenu est en certayne lettres receues par Guillaume de Pomieres le Xe jour de juillet l'an (...) mil trois cens quatre vings et quinze, de la quelx somme nous hayons payé ou dit Duc deux cens frans, et le residue que montet huit cens et huit frans ledit feu Estenne Duc transporta à feu le cardenal de Morol come il appert (...) "<sup>286</sup>. Par accord entre Guillaume de Vienne et "feu Humbert de Villars, conte de Geneve nostre tres chier frere", c'est celui-ci qui devait payer le reliquat. Mais entre temps il décéda, et le payeur fut alors "notre tres chier oncle messire Oddo [Odon, Othe] comme heretier de feu nostre dit frere".

Au 13 décembre 1403, Guillaume de Vienne avait reçu 408 francs, et par cette lettre il donne quittance à Oddo du reliquat, à savoir 400 francs.

Deux sombres affaires qui révèlent qu'à la complexité procédurière de cette querelle de succession s'ajoutaient des tractations financières fort compliquées.

"Humbert VII sera le dernier des Thoire-Villars à régner sur les terres familiales (...). Des difficultés financières (...), le deuil cruellement ressenti de son unique héritier peuvent seuls expliquer son inertie lorsque le duc de Bourgogne le déposséda de ses terres de montagne (...). En 1396, Philippe le Hardi [en tant que comte de Bourgogne], s'avisa de réclamer l'hommage d'Humbert pour les terres d'Arbent, Martignat et Montréal auxquelles il ajouta abusivement d'autres fiefs". Le parlement de Dole donna tort à Humbert, et c'est ainsi que "pour avoir dénié le fief de Montréal, commis divers excès, désobéissance et rébellions contre

<sup>284</sup> Jean de Vergy : cousin germain du sire de Saint-Georges : cf le TG Gillette de Vienne.

<sup>285</sup> ADCO, B 760, parchemin.

<sup>286</sup> Et ainsi sur 24 lignes...

son seigneur, le sire de Thoire est privé du dit lieu et de ses dépendances, condamné à relâcher le tout au duc et outre cela en l'amende de mille estevenans (...) <sup>287</sup>.

En 1402, Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne, envahissait les terres de montagne, assiégeant, rasant ou démantelant villes et châteaux depuis Arbout jusqu'à Varey. Le malheureux Humbert resta sans réaction dans sa terre de Villars (...). Devant ce dernier coup du sort (...), il vendit au duc Louis II de Bourbon une partie de sa terre de Villars, puis au comte de Savoie le reste de ses possessions dombistes et ses terres de montagne dont il n'avait d'ailleurs plus la souveraineté.

Ainsi disparut la puissante dynastie des Thoire [puis Thoire-Villars] née sur un rocher de Matafelon aux environ de l'an mil".

---

<sup>287</sup> Toutes ces citations sont extraites de J. CHAVEYRON, *Recherches sur les seigneurs de Thoire et de Villars*, *op. cit.*, p. 8-9.

J'ai également consulté avec profit l'ouvrage de Bernard DEMOTZ, *Le Comté de Savoie du XIe au XVe siècle*, Genève, 2000, malheureusement dépourvu d'index.



## CHAPITRE IV.

### **GUILLAUME DE VIENNE ET LA GUERRE , JUSQUE VERS 1400.**<sup>288</sup>

#### **I : L'ACQUISITION DE DEUX GROSSES CHÂTELLENIES : JOUX et CHÂTILLON-SOUS-MAÎCHE, 2 avril et 6 avril 1400.**

Nicopolis (1396) ouvre ce chapitre avec la mort de Vauthier de Vienne, cette bataille le refermera.

#### **1 : L'achat de la seigneurie de Joux, 2 avril 1400.**

a) : A l'origine : la chance !

Elle apparaît, à plusieurs reprises, dans ce tableau généalogique :

---

<sup>288</sup> Ce thème m'avait été soumis par M.M. Bertrand Schnerb et Jacques Paviot, pour une participation à une séance de leur séminaire aux Archives Nationales (27 avril 2010). Cette réflexion sur la période, sous cet angle, m'a conduit à une synthèse originale, et d'une richesse que je ne soupçonnais pas. Cela permet de valoriser ma thèse, d'autant que depuis cette date d'autres éléments ont été aimantés par cette idée. Je remercie vivement ces deux professeurs.

L'exercice pourrait aussi se répéter à la mort de Guillaume de Vienne, ou à celle de son petit-fils. Synthèse ardue, qui demanderait du temps ; je ne saurais abuser de celui qui m'a été – généreusement – accordé.



reste des zones d'ombre, notamment en ce qui concerne les noms de lieux : manifestement, les copistes n'étaient pas des gens de la région<sup>290</sup>.

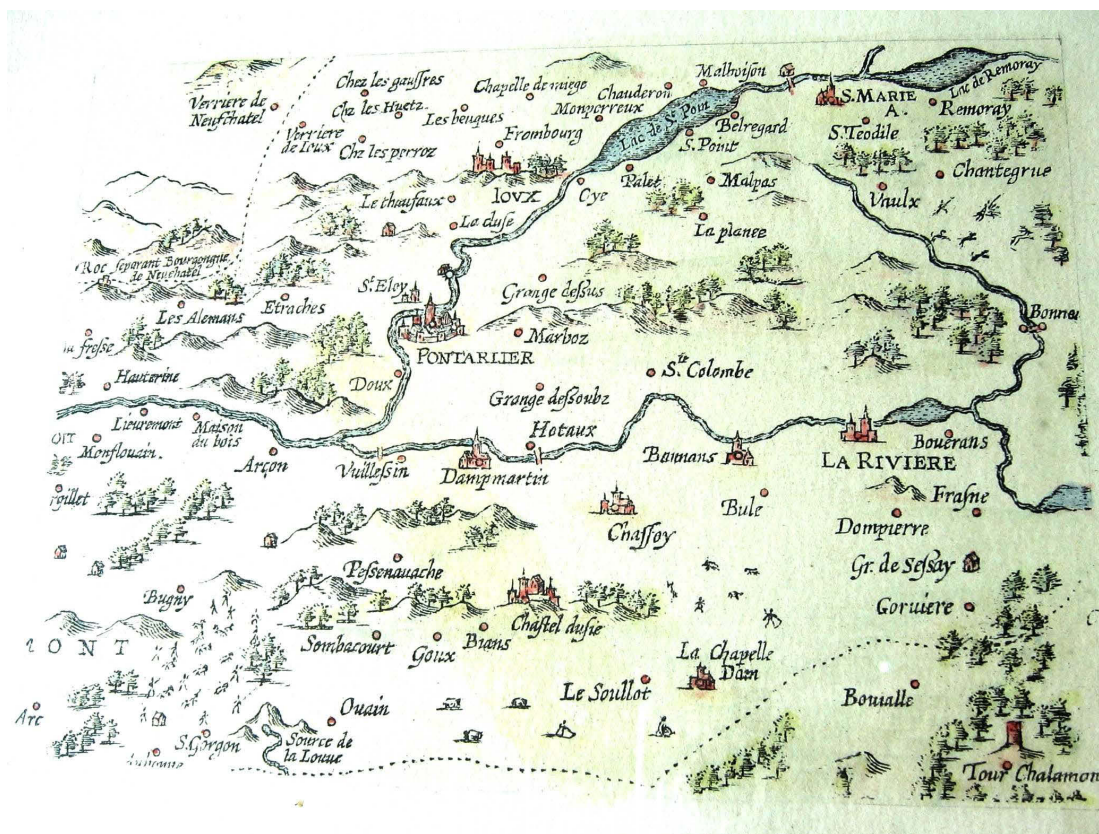
## 2 : Le contenu du document.

Il se compose en réalité de trois parties, les deux premières étant reproduites en pièces justificatives.

La première est fort courte (l. 1 à 9) : Jeanne de Blonay **confirme**, le 22 janvier 1410 (v. st.), la vente réalisée en 1400. Ce "**1410**" (et pour nous 1411 n. st.) a été adopté par d'Estavayer<sup>291</sup>, lequel, au grand dam des historiens postérieurs, n'a ni publié le texte ni indiqué son lieu de dépôt ; ainsi "1410" est passé à la postérité, comme date de la vente.

La deuxième partie concerne l'acte de vente lui-même. On en rappelle la date (l. 13-14) : "**mil trois cents quatre vints et dix neuf le vendredi second jour du mois d'april devant Pasques**". Puis on découvre le contenu territorial de la seigneurie (cf la carte Joux-Pontarlier) :

- le château de Joux :

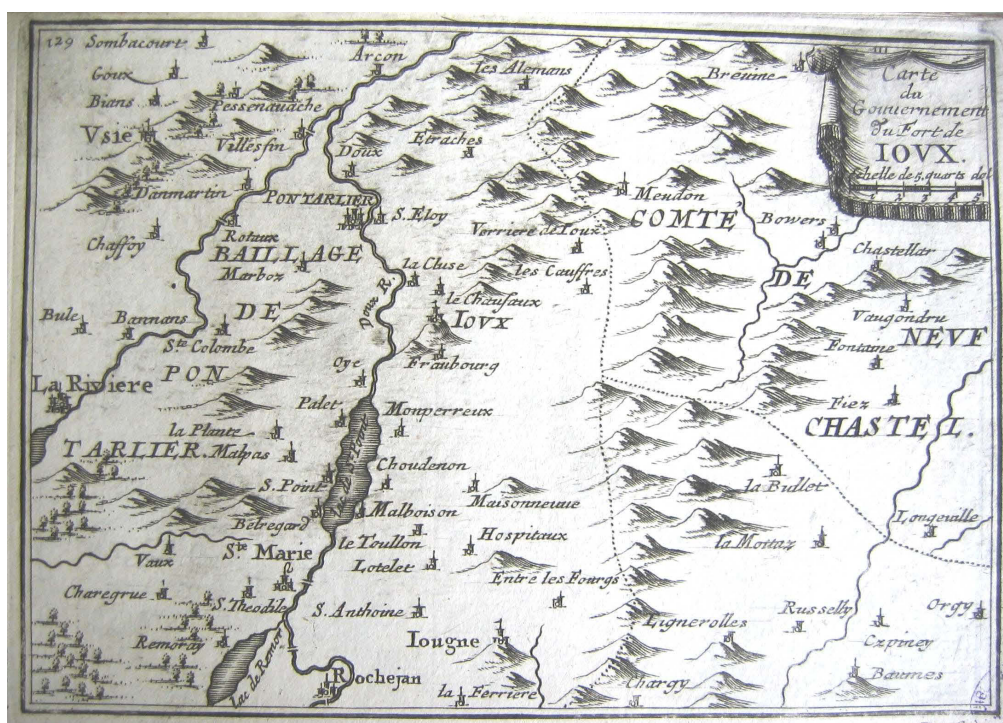


Doc. 1. Extrait de la carte de Vernier, 1624 (*op. cit.*) : Une imposante forteresse...

<sup>290</sup> La copie qui m'a servi de base a été rédigée par un certain Claude Blanc, notaire, bourgeois d'Evian (rive Est du lac Léman).

<sup>291</sup> ESTAVAYER (J.-L. d'), *Histoire généalogique des sires de Joux*, 1844 (cf bibliographie).





Doc. 2 ...ce que confirme la carte extraite du "Petit Beaulieu", v. 1668 (*op. cit.*).



Doc. 3 "Le Petit Beaulieu", (*op. cit.*)

Le château de Joux dans son environnement, avant les travaux de Vauban.



- les communautés (recoupant mes autres sources) :

Pontarlier (en partie), La Cluse (-et-Mijoux), Frambourg, Oye (-et-Pallet), le lac Damvauthier (aujourd'hui : de Saint-Point), Les Fourgs, Les Verrières (-de-Joux), Doubs, Vuillecin, Boujailles (?)<sup>292</sup>, Pauloy (Pauly) : non identifié (La Planée ?), Corans (Cernans ?<sup>293</sup>), Folain (?). Des terres dans le val de Montbenoît et celui de Travers<sup>294</sup>.

Grozon<sup>295</sup> : ce territoire, éloigné de Joux, y aurait été rattaché de la manière suivante, selon Rousset<sup>296</sup> :

"Renaud, comte de Montbéliard, avait reçu d'Alix, sa mère, comtesse palatine de Bourgogne, un domaine considérable à Grozon. Il l'assigna pour dot à Agnès, sa fille<sup>297</sup>, en la mariant, en 1320, à Henri de Montfaucon. Il passa par héritage à Hugues de Blonay, sire de Joux. Ce seigneur ne laissa qu'une fille, nommée Jeanne, (...) qui vendit tous ses biens (...) à Guillaume de Vienne (...). Henri de Scey, marié le 22 août 1427, avec Cécile, fille de Robert de Grozon et de Marguerite de Soille, acheta les droits du sire de Saint-Georges, et fit construire un château, qui fut appelé Château-Maillot"<sup>298</sup>.

- des gardes d'établissements religieux : la célèbre abbaye de Montbenoît, le prieuré Saint-Etienne à Pontarlier, le Temple (fondé par l'ordre des Templiers), le prieuré du lac Damvauthier (de Saint-Point).

L'acte comprend deux clauses restrictives (l. 48-58) :

Jeanne se réserve une rente annuelle de 200 livres, d'une part, et d'autre part si Guillaume de Vienne décède sans héritier, Joux reviendra à Jeanne ou à ses "hoirs et successeurs" ; à la date du texte, le sire de Saint-Georges est veuf et sans postérité de Louise de Thoire-Villars, il va précisément convoler en secondes noces avec Marie Dauphine d'Auvergne trois mois plus tard<sup>299</sup>.

<sup>292</sup> Boujailles : dép. Doubs, arr. Pontarlier, c. Levier.

<sup>293</sup> Cernans : dép. Jura, arr. Lons-le-Saunier, c. Salins.

<sup>294</sup> Nous sommes au contact du Jura plissé (alternant monts et vaux), que nous avons découvert dans sa partie méridionale à Pimorin.

<sup>295</sup> Grozon : dép. Jura, arr. Lons-le-Saunier, c. Poligny.

<sup>296</sup> ROUSSET, *Dictionnaire ...des communes du Jura, op. cit.*, III, p. 289.

<sup>297</sup> On se souvient qu'une partie de l'héritage recueilli *in fine* par Guillaume de Vienne provenait du couple Guillaume d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix – Marguerite, une autre fille de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard : cf notamment le grand tableau généalogique III.

<sup>298</sup> Château-Maillot : à ne pas confondre avec son homonyme cité dans la PJ II, ligne 31. Ce qui fait de ce toponyme un véritable casse-tête pour les historiens.

Je reviendrai sur Grozon en cinquième partie.

<sup>299</sup> Contrat de mariage : 9 juillet 1400 : cf PJ X.

Le montant de la vente (l. 59-65) est fort élevé : 15 000 francs d'or, que Guillaume de Vienne "a payé reaulment (...), et ladicte somme je [Jeanne] confesse et cognois avoir heue et receue, et moy estre plainement satisfaicte (...), tant que je m'en tiens pour bien payée et contente".

Afin de faire taire ceux qui pouvaient revendiquer (par droit successoral ou achat), Jeanne affirme avoir agi "non contraincte (...), mais de [sa] pure et franche volonté, et de [son] propre volontayre consentement". Plus étonnante apparaît l'affirmation (l. 105-106) : "sont et meuvent du fiefz de Noble et Puissant seigneur Mons.<sup>r</sup> le Comte de Bourgongne [Philippe le Hardi]" : il n'est nulle question de la famille de Chalon, alors qu'en 1343 Hugues de Blonay fit hommage pour Joux à Jean II de Chalon-Arlay (décédé en 1366)<sup>300</sup> et qu'au cours du XVe siècle les héritiers de celui-ci revendiqueront la possession de cette seigneurie, au moins en partie.

Parmi les témoins, relevons les noms de Guillaume de La Baume, et de "Jehan le bastart de Vienne", personnage que nous avons déjà rencontré et dont j'ignore le nom du père. Enfin, un exemple de procédure (l. 122-137) quant au décès d'un coadjuteur, Pierre Soriet, avant "la grossacion" de l'acte.

Je n'ai pas cru bon de reproduire la troisième partie dans la pièce justificative parce qu'elle se compose d'une lancinante litanie juridique. Mais l'objet de ce texte est fort important :

le manuscrit contient la date de 1403, mais une écriture du XIXe siècle a ajouté en marge : "il faudrait lire 1413"<sup>301</sup>. Je ne peux pas trancher, mais ce n'est pas très grave ; 1403 ou 1413, c'est postérieur à la naissance d'un enfant, Guillaume, au foyer du sire de Saint-Georges et de Marie Dauphine ; et Jeanne de Blonay est sans doute intéressée par une rentrée d'argent. C'est ainsi qu'après "meure deliberacion, sans fraude et sans barat et contraincte", Jeanne annule la clause de 1400 portant sur le retour de Joux à elle ou à ses successeurs, moyennant paiement d'une certaine somme par Guillaume de Vienne :

"et ceste vendicion je faicts à mondit seigneur pour le prix et somme de cinq mille francs d'or (...), lesquels (...) je cognois avoir heu et receu de mondit seigneur de Saint George (...), et d'icelle chouse par moy vendue me suis devestue et devests perpetuellement pour moi et mes hoirs et ayans cause de moy",

contrat évidemment juré, comme le précédent, sur les "Saints Evangiles de Dieu".

---

<sup>300</sup> ADDoubs, BTC 356.

<sup>301</sup> Cependant une lettre de Jean sans Peur, écrite à Melun le 14 mai 1412 évoque "feu la dame de Joux, dernièrement trespassee". Citée dans *L'Annuaire du Jura*, 1843, p. 97 ; mais la référence au dépôt d'archives est absente.

Coût total de l'achat de la seigneurie de Joux par Guillaume de Vienne : 20 000 francs, et sa vie durant Jeanne bénéficie d'une rente annuelle de 200 francs.

c) : Étude succincte d'un compte de la seigneurie : 1469-1470.

Il existe un compte de la seigneurie de Joux inclus dans notre période : celui rendu à Guillaume de Vienne fils pour 1448-1449, mais les ravages de l'humidité l'ont rendu inutilisable<sup>302</sup>. Dans son riche mémoire de maîtrise, Irène Dorget<sup>303</sup> analyse une série de comptes de la fin du XVe siècle, plus particulièrement ceux de 1484-1485, 1485-1486 et 1500-1501<sup>304</sup>, rendus à Philippe de Hochberg. J'ai cependant choisi d'en étudier un autre de 1469-1470, plus proche de la période "Vienne" et fort peu connu<sup>305</sup>.

Deuxième difficulté : "L'Histoire de la seigneurie de Joux" reste à écrire. Les travaux de d'Estavayer, de Mathez sont fort intéressants mais manquent d'une synthèse. De nombreux ouvrages sont évidemment consacrés au "château de Joux", mais abordent rarement la seigneurie. L'un des derniers<sup>306</sup>, au contenu très intéressant, intitule bien son chapitre II "La seigneurie de Joux (Xe-XVIIe siècles). La terre et les hommes", mais ne répond que partiellement à l'étude d'une seigneurie telle que médiévistes et modernistes l'entendent<sup>307</sup>

Une troisième difficulté : Guillaume de Vienne possédait la seigneurie de Joux et une partie de la seigneurie de Pontarlier, en particulier une moitié de la prévôté, l'autre partie étant du ressort du comte de Bourgogne. A partir de l'achat de Joux par Philippe le Bon (1454), les comptes (ceux qui demeurent, à partir de 1469-1470 précisément) traitent ensemble Joux et Pontarlier et, malgré le souci du clerc de distinguer les deux seigneuries, il n'est pas toujours aisé de les dissocier. Ajoutons que Pontarlier a perdu ses archives dans un incendie<sup>308</sup>.

---

<sup>302</sup> ADDoubs, B 1511.

<sup>303</sup> I. DORGET, *Château et seigneurie de Joux à la fin du Moyen Âge*, Mémoire de maîtrise, Besançon, 1993.

<sup>304</sup> ADDoubs, respectivement B 1512, B 1512 bis, B 1518. Je reviendrai sur cette étude en cinquième partie (revenus estimés de Guillaume de Vienne), en septième partie (vente de Joux à Philippe le Bon) et en huitième partie pour Rodolphe et Philippe de Hochberg.

<sup>305</sup> ADCO, B 5717. 44 folios r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, cahier parchemin.

<sup>306</sup> GUIRAUD J., LAMBALOT R., Malfroy M., Thiebaud J.-M., *Le Château de Joux*, Pontarlier, 1987.

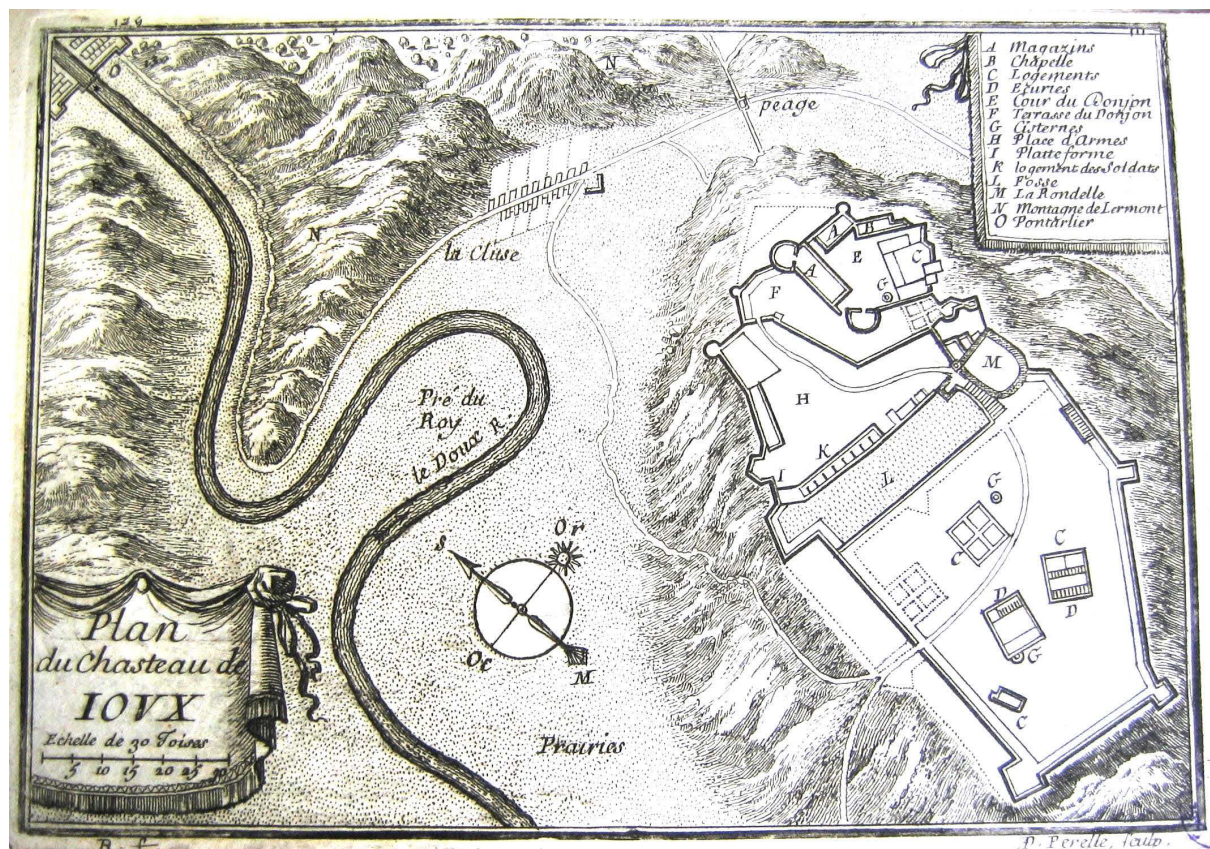
<sup>307</sup> Quant au chapitre I, j'aurais aimé que l'auteur eût la correction de citer une de ses principales sources, qui lui a entre autres permis de dresser des tableaux généalogiques relatifs au XVe siècle, à savoir mon DES de 1967 et notre correspondance du début des années 1980. Je ne l'imiterai pas lorsque j'aborderai le terrier de Châtillon-sous-Maiche.

<sup>308</sup> Le mémoire de maîtrise de Stéphanie OBERLIN, *La Seigneurie comtale de Pontarlier (1358-1404) d'après les comptes du bailliage d'Aval*, Besançon, 1999, traduit aussi ces difficultés.

C'est le compte "d'Aubery Barbier, tresorier de Salins et receveur des chastellenies de Bracon, Chastelbelin, Pontailié et Joulx, pour mon tres redoubté et souverain seigneur le duc et conte de Bourgoingne (...)".

Dans la "recepte de deniers à cause de la seigneurie dud. Pontailié", on trouve mention du "peage" et du "petit peage" : nous sommes sur une voie commerciale remarquable illustrée par le péage de Jougne, un peu plus au sud, dont les Chalon-Arly et les comtes de Bourgogne se disputaient le contrôle<sup>309</sup>. Les marchands tentaient d'éviter certains des nombreux péages, et ceux de Pontarlier, étudiés par Sylvie Bepoix<sup>310</sup>, ne rapportaient pas de grosses sommes.

En ce qui concerne "l'autre recepte d'argent à cause de la seigneurie de Joulx acquise par feu monseign. le duc Philippe [-le-Bon] darrenier. Trespassé, que Dieu absoille", on découvre le "peage du Chaffault de Joulx (...), admodié 100 livres estevenantes. Selon mes connaissances, il était situé au passage le plus étroit, que nous précisent ces deux documents :



Extrait du "Petit Beaulieu", (*op. cit.*)

<sup>309</sup> Trafic bien étudié par CHOMEL et EBERSOLT, cf bibliographie.

<sup>310</sup> S. BEPOIX, *op. cit.*, p. 203-206 et 510-511.





Extrait de NODIER et TAYLOR (*op.cit.*).  
**Détail du lieu, tiré du document ci-dessous.**



Puis on notera avec intérêt ce passage :

"de l'admoisonnement de la prevosté dud. Pontaillié que l'on avoit accoustumé admodié au prouffit de mond. seigneur de Saint George, neant, pour ce lon temps a qu'il en est proces entre les gens et officiers de mond. seigneur le Duc et ceulx de mond. seigneur de Saint George"<sup>311</sup>.

"Des habitants de Doubz qui doivent chascun an aller querir le vin de mond. seigneur à Grosion et le mener à Joulx".

"De Firmin et Claude Carmillet de Vuillessin de morte main de mondit seigneur et sont taillaibles deux fois l'an (...) tant à cause de leurs personnes comme de pluseurs heritaiges"<sup>312</sup>.

Enfin "Monseigneur de Fribourg" estime tenir un fief qui peut "valoir de cent à six vins florins". Il s'agit de Jean de Fribourg, qui fut gouverneur et capitaine général de Bourgogne de 1435 à 1440, puis maréchal de Bourgogne de 1440 à 1443<sup>313</sup>, que nous avons déjà rencontré, notamment dans les tableaux généalogiques : à la fois beau-frère et gendre de Guillaume de Vienne fils. Sans postérité, il lègue alors une grande partie de ses biens à son cousin Rodolphe de Hochberg. Il meurt en 1457, mais le clerc de notre compte maintient ce nom, personnification du fief en question. L'emploi de "estime" nous renvoie à un "état des lieux" dressé en 1437/1438, après la mort du sire de Saint-Georges<sup>314</sup>.

Les dépenses sont essentiellement de trois ordres :

D'abord "**les rentes**", dues à des établissements religieux d'une part, sur les péages d'autre part.

"Aux prieurs des freres herimitans dud. Pontaillié de l'ordre Saint Augustin, pour la rente de vint et cinq frans qu'ilz ont accoustumé prendre (...) pour dire, celebrer chascun jour de l'an une messe en la chappelle du chastel de Joux (...). Aux abbé et couvent du Mont Sainte Marie<sup>315</sup>, soixante et quinze sols estev. (...), pour deux anniversaires (...) fondez par messeigneurs de Joulx". Sur les deux péages de Joux : celui que j'ai cité ci-dessus : "Jehan d'Andelost l'aisné et Jehan d'Andelost le jeune (...), freres, escuiers (...) : XV livres estevenantes (...) sur le peage du Chaffault de Joulx" ; et sur un second péage : "Huguenin

<sup>311</sup> Procès sur lequel je reviendrai en cinquième partie.

<sup>312</sup> Item pour les affranchissements des communautés de la seigneurie.

<sup>313</sup> B. SCHNERB, *L'Honneur de la maréchaussée*, notamment p. 73-76.

<sup>314</sup> Cf septième partie, chapitre II.

<sup>315</sup> L'abbaye de Mont-Sainte-Marie, bien visible sur les cartes de Vernier et du "Petit Beaulieu" entre les lacs de Saint-Point et de Remoray (doc. 1 et 2 ci-dessus), était le "Saint-Denis" des Chalon-Arlay. Son histoire est bien relatée dans René LOCATELLI [dir.], *L'Abbaye de Mont-Sainte-Marie et le Haut-Doubs forestier : 800 ans d'histoire*, Labergement-Sainte-Marie (25160), 1999. Il n'en subsiste que des toponymes.

Sarrazin ; Jehan et Jaquet de Falerans, escuiers" : respectivement "treze frans quatre gros" et "cent sols estev."

Puis les **"gaiges d'officiers"**<sup>316</sup>.

Enfin les **"ouvraiges et reparacions"** :

aux "Chaffault", lieu où était perçu le péage, se dressait un ouvrage militaire<sup>317</sup>, objet de nombreuses réparations ; et le château de Joux lui-même présentait de nombreux éléments en mauvais état : "le pont levis dud. chastel qui estoit pourry et cheu par terre (...), la porte ferrée, laquelle estoit pourrye".

Dans la "despense commune" figure cette intéressante indication<sup>318</sup> : "Audit tresorier et receveur pour la minute, greffe et double de ce present compte, icelle grosse contenant XLVIII fueillez en parchemin au pris d'un gros le fueillet val. III fr. VIII gr. ; et pour le double en papier pour ledit receveur au pris de deux blans chascun fueillet, val. XXIII gros ; pour tout V fr. demi".

Le cleric donne les sommes des recettes et des dépenses en argent, avec le mérite d'avoir su convertir les monnaies (livres estevenantes, livres tournois, florins, francs). Le résultat est un peu déconcertant pour l'historien. Je traiterai le sujet en cinquième partie, dans le cadre de l'évaluation des revenus de Guillaume de Vienne.

---

<sup>316</sup> Cf "l'état des lieux", septième partie, chapitre II.

<sup>317</sup> En ce lieu subsiste un bâtiment de cet ordre, d'origine contemporaine, aujourd'hui désaffecté.

<sup>318</sup> Fol. XXIX r<sup>o</sup> v<sup>o</sup>.





Extrait de NODIER et TAYLOR, (*op. cit.*)

**Le lyrisme du courant romantique répond bien à l'imaginaire médiéval relatif au château de Joux.**



**La réalité actuelle est plus reposante. On distingue bien l'étroit passage, entre les deux parties du mont, où se tenait le principal péage.**



## **2 : Guillaume de Vienne, seigneur de Châtillon-sous-Mâche, 6 avril 1400.**

A l'aide du TG III, il est aisé de comprendre les faits. Jacques de Vienne (II), seigneur de Longwy, meurt à Nicopolis, son fils Jean décède trois ans plus tard, sans postérité<sup>319</sup>. Immédiatement, deux parties réclament l'héritage : Jeanne, en tant que sœur de Jacques, son second mari Philibert de Montagu (-Bourgogne), et leur fils Jean d'une part ; d'autre part Guillaume de Vienne, en faisant valoir ses qualités de mâle, de plus proche cousin de Jacques, de non dispersion du patrimoine issu de son grand-père Guillaume, seigneur de Saint-Georges et de Longwy ; enfin de sa position désormais incontestée de chef de la maison de Vienne, puisque la branche qui était en théorie l'aînée venait de s'éteindre. Il semble qu'il n'y ait pas eu de problème pour Longwy, puisque l'on voit Jean de Montagu cumuler cette seigneurie avec celle de Couches<sup>320</sup>. En revanche Châtillon-sous-Mâche fut l'objet d'un procès dont nous trouvons l'épilogue dans la PJ IX<sup>321</sup> dont j'extrais l'essentiel : le 6 avril 1400 (n. st.), Philibert de Montagu et sa femme Jeanne de Vienne reconnaissent que

"led. seigneur de Saint George a et empourte pour luy, sa posterité nez et a naistre, les chastel, terre et seignorie de Chastillon et ses appartenances avec tous les biens meubles appartenans aud. chastel (...)".

Mais Jean III de Chalon-Arley († 1418) intervient alors, estimant que cette terre devrait lui revenir, invoquant le fait que Châtillon "estoit du fié damoiselle Jehanne de Montbéliart, dame de Montfaucon, espouse de nostre fils, lequel fié avoit esté transporté en la personne dudit seigneur de Saint George, qui en avoit prins la possession sans la licence d'icelle demoiselle". Il voulait que la seigneurie lui fût restituée, "comme ay le gouvernement d'icelle damoiselle"<sup>322</sup>. "Chastoillon en Montagne"<sup>323</sup> demeura dans le patrimoine de Guillaume de Vienne.

<sup>319</sup> On ne connaît pas les testaments de Jacques et de Jean.

<sup>320</sup> Ce Jean de Montagu est le personnage dont parle M.-Th. CARON, *op. cit.*, p. 273, ayant testé le 3 mai 1441 (ADSL, H 61), apparemment en faveur de son fils. La seigneurie de Longwy quitte donc la famille de Vienne.

<sup>321</sup> ADCO, Inv. 53, fol. 200 : cette fois, le transcripteur a bien travaillé. Une autre lettre, non datée, au fol. 201, confirme le contenu de cet acte. Dans le fonds "Famille de Vienne" aux archives de Neuchâtel, un inventaire que j'ai déjà cité (O 32) fait mention de ces lettres (sans doute des copies) aux folios 4 r° et 14 v°.

<sup>322</sup> AD Doubs, B 537. Pour comprendre cette revendication : cf le tableau généalogique qui suit ; en 1397, Etienne de Montbéliard avait attribué la seigneurie de Vercel, dont dépendait Châtillon-sous-Mâche, à sa fille Jeanne. Guillaume de Vienne doit aussi calmer les ardeurs de Jean de Chalon-Arley quant à la succession au comté de Genève : cf *supra* ch. III, II.

<sup>323</sup> Ainsi que je l'avais déjà écrit en première partie, au Moyen Âge cette appellation s'appliquait aussi à un autre Châtillon – jusqu'à une date récente Châtillon-sur-Curtine, aujourd'hui Châtillon, dép. Jura, arr. Lons-le-Saunier, c. Conliège –, que perdit la famille de Vienne au XIVe siècle.

La carte "seigneurie de Châtillon-sous-Mâche" contient une bonne partie du territoire de l'ancien "comté" de la Roche-en-Montagne – Saint-Hippolyte<sup>324</sup>. Marguerite de la Roche apporta Châtillon en dot à Jacques de Vienne (I), seigneur de Longwy : c'est ce qui explique le passage dans la famille de Vienne de cette châellenie très éloignée de ses autres possessions ; et il fallut à Jacques puis au sire de Saint-Georges une constante et farouche volonté d'agrandissement du patrimoine, d'accroissement du prestige, pour s'accrocher à une terre si excentrée, située dans une contrée fort convoitée, "confluence des zones d'influence des familles de Montbéliard, de la Roche-en-Montagne, de Neuchâtel" [-Suisse] et de Neufchâtel [-Bourgogne]<sup>325</sup>. Pour garantir des revenus au seigneur, il fallait que celui-ci assurât désormais de solides fortifications et une garnison conséquente à un château qui fut pris et repris au cours des guerres de Bourgogne. Il est possible cependant que les ducs de Bourgogne aient vu d'un fort bon œil cette main mise de leurs puissants chambellans (Jacques puis Guillaume) dans cette région, en rapport avec un pan de leur politique étrangère<sup>326</sup>.

La carte de la seigneurie de Châtillon-sous-Mâche montre bien l'excellente situation stratégique du château : au bord du premier plateau du Jura (altitude moyenne : 650 m) dominant Saint-Hippolyte au confluent du Doubs et du Dessoubre, à vol d'oiseau à huit kilomètres seulement de Mâche, localité dominante du vaste deuxième plateau, proche des cantons suisses ; et au nord, en suivant la vallée du Doubs, beau couloir de circulation, la capitale de son comté homonyme, Montbéliard, n'étant qu'à une quarantaine de kilomètres.

---

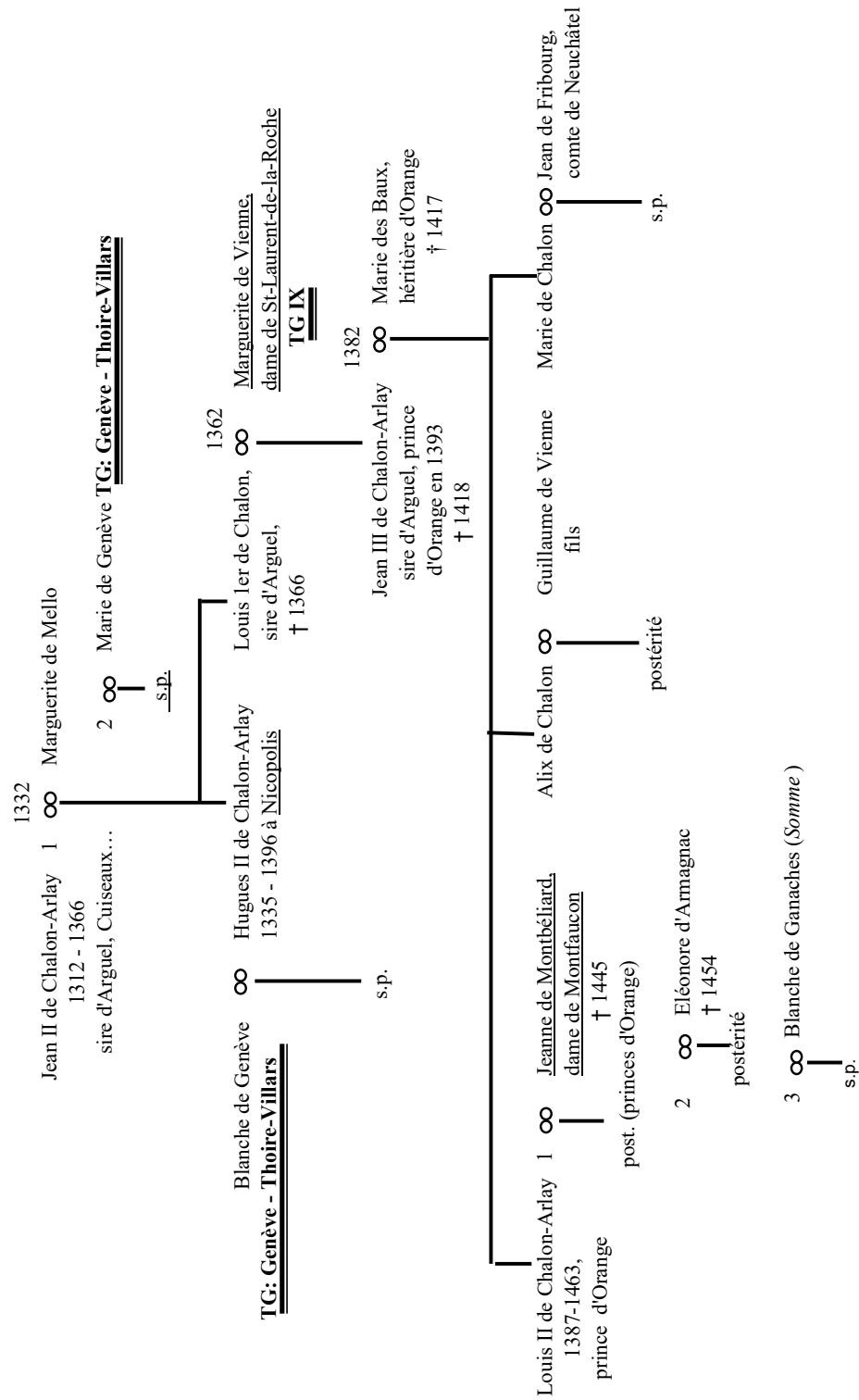
<sup>324</sup> Selon René LOCATELLI, au XIIe siècle Eudes de la Roche – Saint-Hippolyte, "par habitude féodale prit le titre de "comte", mais nous ignorons tout de ses antécédents". "Les Montfaucon-Montbéliard du milieu du XIIe au milieu du XIIIe siècle", In *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, 1998, p. 104. L'article contient de beaux tableaux généalogiques des premiers Montfaucon et des premiers comtes de Montbéliard, suivis des registres des premiers seigneurs de Montfaucon jusqu'en 1150 (extraits du "Cartulaire de Montfaucon").

<sup>325</sup> A. BOUVARD, *Les peuplements castraux...*, *op. cit.*, vol 4, p. 676-687 pour Châtillon-sous-Mâche.

<sup>326</sup> Thème repris, argumenté et développé en cinquième partie.

**TABLEAU (partiel) CHALON-ARLAY:**

- comprendre la revendication de Châtillon-sous-Maîche.  
 - alliances Thoire-Villars, sous un autre angle.





Saint-Hippolyte, depuis l'escarpement dominé  
par le château de Châtillon.



L'église de St-Hippolyte abrita,  
au temps de Guillaume de Vienne,  
le "Saint suaire".

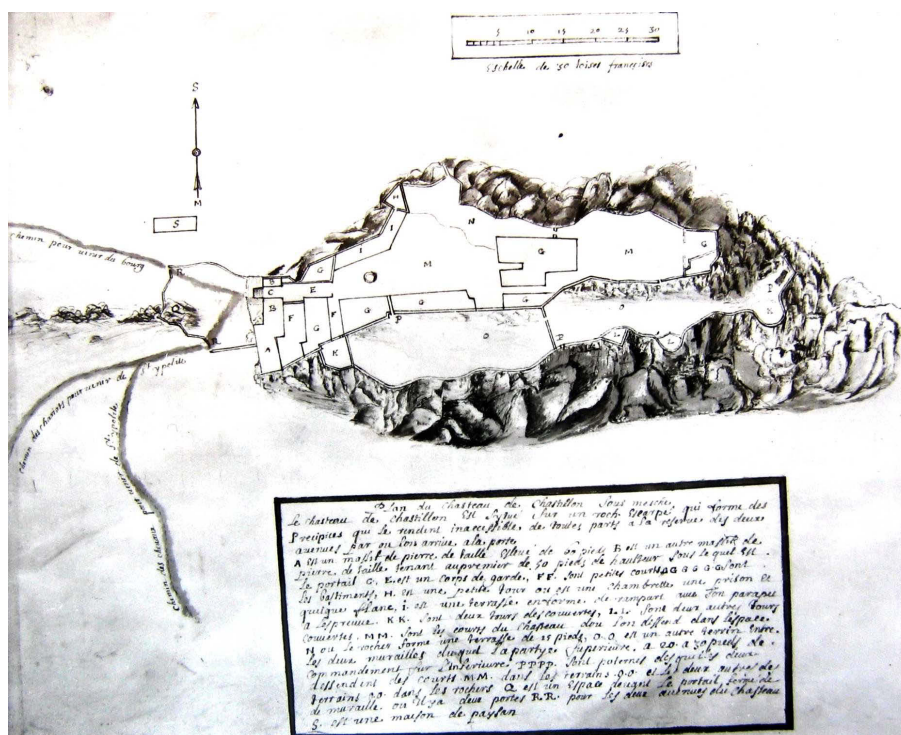
La grande taille du château se lit d'abord sur cette carte (en haut à gauche ; orientation : le sud en haut).



AD Doubs, 1 Fi 11.  
Carte de Vernier, 1624.



On la retrouve sur ces deux gravures :



Collection du ministère de la Défense. Bibliothèque du Génie, Atlas ms. 103, n° 10 et 11/668. Clichés Giraudon, 1982.

La forteresse inquiétait Louis XIV. Lors de la conquête de la Franche-Comté de 1668, ses espions dessinèrent ces vue et plan. Dès l'année qui suivit la seconde (et définitive) conquête (1674), le château fut rasé.

Le site est impressionnant :



Cadastré de 1830, AD Doubs.

**Cet éperon rocheux... se termine par l'emplacement du château.**  
(Aujourd'hui Châtillon-sous-Mâche n'est plus qu'un hameau composant, avec d'autres, la commune dite Les Terres de Chaux).

Il avait évidemment retenu l'attention des  
Romantiques du XIX<sup>e</sup> siècle :



NODIER et TAYLOR, *La France pittoresque*,  
*Franche-Comté, op. cit.*



**Vue prise de l'emplacement du château,**  
en direction de Montbéliard. Le dénivelé  
jusqu'à la vallée du Doubs approche 300 m.



On trouve pour la première fois mention du château en 1271. Sérieusement amputé par Louis XI en 1479, il fut reconstruit au début du XVI<sup>e</sup> siècle, sur le plan médiéval. De la visite de 1647, retenons l'impression générale :

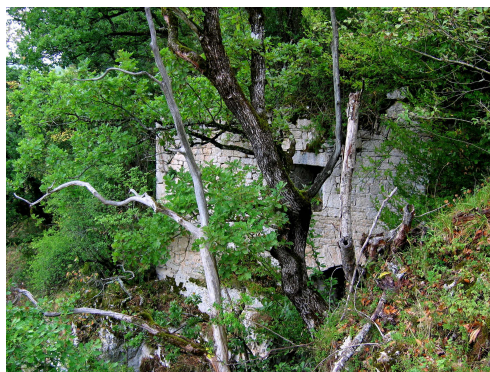
"(...) Le chasteau est scitué sur un grand roch d'une hauteur extraordinaire et escarpé naturellement de tous endroits, hormis à l'entrée de la largeur de cinq ou six toises au devant duquel il y a une demi lune qui est une grande muraille de la longueur de cinquante toises et de la hauteur de trois toises à laquelle il y a deux portes qui donnent l'entrée aus. Chasteau (...)"<sup>327</sup>.



**Porte d'entrée du château de Châtillon-sous-Maîche.**

Le site du château était l'éperon barré, fréquent en Franche-Comté : les deux grands côtés du triangle isocèle étaient naturellement défendus (cf gravure de "*La France pittoresque*"), le petit côté étant protégé par un fossé taillé dans le calcaire, devant cette porte.

Au-delà de cette porte<sup>328</sup> on accédait à deux vastes terrasses, l'une de 120 m x 50 m qui supportait tous les bâtiments, l'autre de 125 m x 10 m consacrée à des jardins. "Au nord-ouest, l'abrupt est dominé sur plus de 40 mètres par une courtine en appareil régulier remarquablement préservée, qui aboutit à une tour triangulaire en légère saillie" :



<sup>327</sup> AD Doubs, BTC, B 2392. Cité dans A. BOUVARD, *op. cit.*, p. 681.

La toise en Comté : varie de 2,50 m à 2,83 m : P. DELSALLE, *Lexique...*, *op. cit.* ; mes autres sources donnent des chiffres concordants.

<sup>328</sup> La description qui suit est due à A. BOUVARD, *op. cit.*, p. 677-678.

Selon le spécialiste A. Bouvard, Châtillon-sous-Maîche était "une des plus importantes forteresses comtoises". De plus, le site comporte une grande originalité : un souterrain, destiné à la fuite et/ou au ravitaillement<sup>329</sup>. J'en dois la connaissance et la découverte à Marie-Thérèse Boîteux<sup>330</sup>.



**Le passage semble avoir profité d'une faille.**



**Il faut ensuite ramper, sur cinq mètres.**



**On emprunte alors un sentier de défilement, à flanc de paroi, invisible des assaillants<sup>331</sup>.**

<sup>329</sup> Un vrai, comme on va le voir. Car au cours de mes pérégrinations sur le terrain, j'ai évidemment entendu, avec le plaisir d'écoute de merveilleux contes, maints récits de ces fameux souterrains qui ont hanté les esprits du XIXe siècle et auxquels adhèrent, mi-persuasifs, mi-dubitatifs, quelques autochtones actuels.

<sup>330</sup> M.-TH. BOÎTEUX, *Les Renards cuisent au four*, Besançon, 1992. C'est certes un roman historique. Mais d'une part l'auteur s'appuie sur de sérieuses recherches historiques, et demeure sur ce plateau, qu'elle connaît dans ses moindres détails ; d'autre part il est fort bien écrit. Elle décrit la vie des gens qui occupaient cette micro-région durant la guerre de Trente ans, appelée en Franche-Comté "*La Guerre de Dix ans, 1634-1644*", titre d'un excellent ouvrage de Gérard LOUIS, *Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté*, Besançon-Paris, 1998, issu de sa thèse de doctorat. A la fin de son livre, G. LOUIS cite d'ailleurs ce roman historique.

Châtillon-sous-Maîche servit souvent de refuge, durant ce conflit particulièrement atroce en Comté (disparition de 60% de la population). G. LOUIS classe la forteresse parmi les rares "châteaux et maisons fortes de Franche-Comté qui ne tombèrent pas aux mains de l'ennemi", p. 296.

C'est le livre de M.-TH. BOÎTEUX qui m'a révélé l'existence de ce souterrain, j'acquiesce ma dette. Et je remercie le propriétaire du site de m'avoir permis de découvrir et d'emprunter ce passage secret.

<sup>331</sup> Je reprendrai l'étude de cette seigneurie, sous l'angle de son terrier de 1417, en cinquième partie. Je justifierai ce choix.



## II : LE DUEL JUDICIAIRE D'OTHON DE GRANDSON (1397).

Othon de Grandson fut célébré en son temps pour ses qualités de poète et de chevalier.

Martin le Franc, dans *Le Champion des dames*, invite à la lecture du *Livre Messire Ode* :

Se le petit livre lisez  
De messire Ode de Granson  
Vous trouverez de bien assez  
En l'amoureuse cusançon (v. 14125-14128)<sup>332</sup>.

Alain Chartier ose le rapprochement entre Othon de Grandson et Guillaume de Machaut :

Mais au fort, qui plus bee hault,  
Il a plus fort a besoignier ;  
Par messire Ode et par Machaut  
Se puet il assez tesmoinger (v. 229-232)<sup>333</sup>.

L'Anglais Geoffrey Chaucer qualifie Othe de "Flour of hem that make in France"<sup>334</sup>.

Christine de Pizan met en exergue ses qualités de chevalier. Dans *l'Epistre au Dieu d'Amours*, il apparaît comme

Le bon Othe de Grançon le vaillant,  
Qui pour armes tant s'alla traveillant,  
Courtois, gentil, preux, bel et gracieux  
Fu en son temps, Dieux an ait l'âme es cieux ! (v. 233-236)  
(...).

Elle en parle à nouveau en 1399, deux ans après la mort d'Othon, dans son *Débat des deux amans* :

Des trespassez encore puis conter :  
Du bon Othe de Grançon raconter  
Avec assez  
Ouÿ comment du bien ne fu lassez,  
En lui furent tous les biens amazzez (v. 1614-1618)<sup>335</sup>.

Othe de Grandson (1338 ?-1397) s'illustra certes sur les champs de bataille, mais c'est une bataille politique, dont il fut l'innocent jouet, qui le rendit tristement célèbre. Des faits qui, comme pour la succession au comté de Genève et de façon concomitante, nous ramènent en Savoie, à la suite de la mort mystérieuse d'Amédée VII, en 1391. Nous allons donc retrouver certains personnages connus.

<sup>332</sup> Cité par J-F KOSTA-THÉFAINE, *Othon de Grandson, chevalier et poète*, Orléans, 2007, p. 5.

<sup>333</sup> Alain CHARTIER, *Le Débat du Réveil Matin*, dans J-F KOSTA-THÉFAINE, p. 5

<sup>334</sup> J-F KOSTA-THÉFAINE, *op. cit.*, p. 5-6.

<sup>335</sup> Ces vers de Christine de Pizan, cités dans J-F KOSTA-THÉFAINE, p. 6.

Courant octobre de cette année, le comte de Savoie chassait dans les bois proches d'une de ses résidences, le château de Ripaille<sup>336</sup> ; il "fut blecié d'une étroite et profonde plaie en la cuyse sur le nerf ", écrit le chroniqueur Cabaret<sup>337</sup> ; mais, ajoute celui-ci, Amédée ne s'en inquiéta pas, dormant avec sa femme "ainsy comme par avant". De vives douleurs ne tardèrent pas à se manifester. Il fut alors soigné par un certain "physicien", Jean de Grandville, passant pour réputé dans certaines cours princières et sur recommandation du duc Louis II de Bourbon – frère de Bonne, mère d'Amédée VII – qui l'avait eu à son service au cours du "Voyage de Barbarie" (Mahdia), en 1390 – expédition à laquelle participa Guillaume de Vienne. La plaie s'étant refermée (mais sans doute atteinte par le tétanos), Grandville infligea au malade toute sorte de décoctions sans rapport avec le véritable mal, et de plus en plus compliquées et saugrenues au fur et à mesure des douleurs du patient. Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre 1391, le comte de Savoie Amédée VII expira, dans d'atroces souffrances<sup>338</sup>. Les luttes de pouvoir se déchaînent alors, et Othon de Grandson va être inexorablement prisonnier d'une machination qui va le broyer et qui nous révèle la situation politique et les mentalités dans la Savoie – dont faisait partie la Pays de Vaud – en cette fin de XIV<sup>e</sup> siècle.

Très rapidement se répand la rumeur de l'empoisonnement, qui débouche sur des soupçons de plus en plus insistants, portant sur Bonne de Bourbon, la commanditaire, Othon de Grandson, le complice, Jean de Grandville, l'exécutant ; Othon de Grandson, qui ne manquait pas d'ennemis, eut la malchance de se trouver au mauvais lieu – il était conseiller d'Amédée VII – au mauvais moment. Jean de Grandville est d'abord innocenté, reconduit à la frontière (par Othon de Grandson, ce qui apparaît accusateur), puis capturé par le duc Jean de Berry (père de Bonne de Berry, la veuve d'Amédée VII) ; sous la torture, Grandville "avoue tout ce qu'on voulait bien lui faire dire. Le duc [de Berry] en profita pour réclamer à Bonne de Bourbon la tenue d'une enquête qu'il souhaitait voir confiée au prince Amédée de Savoie-Achaïe<sup>339</sup>. Après bien des tractations et des retournements de situation, les grands ducs de la maison de Valois [Berry – Bourbon – Bourgogne] finirent par se mettre d'accord et Bonne de Bourbon fut contrainte d'abandonner le pouvoir en échange de sa sauvegarde. Othon, privé dès lors de tout soutien en Savoie, se retrouva seul à porter toute l'accusation et ses ennemis ne relâchèrent jamais leur étreinte"<sup>340</sup>.

<sup>336</sup> Cf la carte ci-après, comme pour d'autres lieux cités ci-dessous.

<sup>337</sup> Jean d'ORVILLE dit CABARET, *Chronique de Savoye*, chap. 319, cité par J-F KOSTA-THÉFAINE, p. 13.

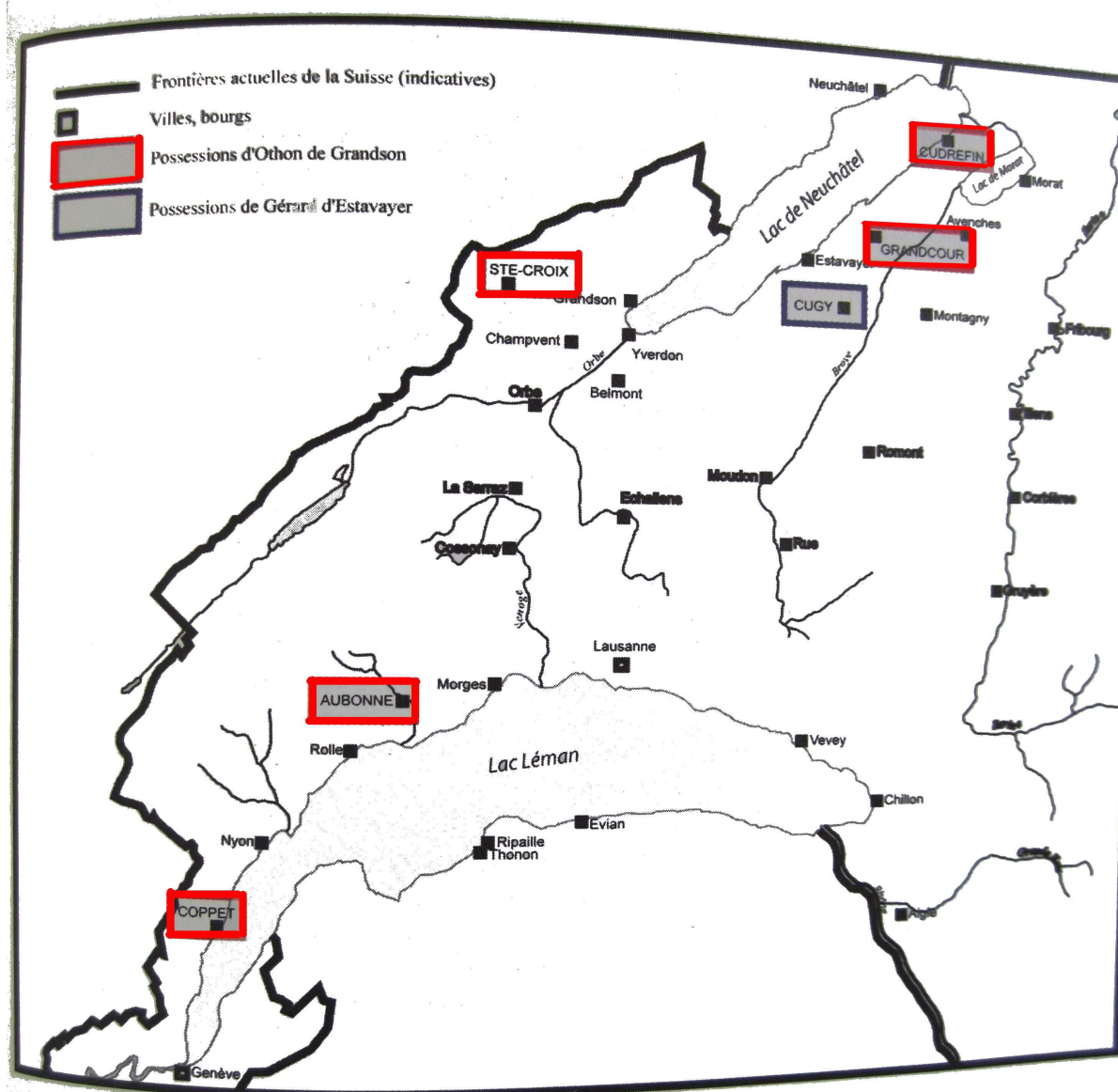
<sup>338</sup> Ma principale source : Claude BERGUERAND, *Le duel d'Othon de Grandson (1397). Mort d'un chevalier-poète vaudois à la fin du Moyen Âge*, Lausanne, 2008.

<sup>339</sup> Cf le tableau généalogique Genève – Thoire-Villars.

<sup>340</sup> Cl. BERGUERAND, *op. cit.*, p. 19-20.

Othon de Grandson fuit, en Bourgogne puis en Angleterre. L'enquête le condamne, ses biens sont saisis : Raoul de Gruyère et Jean de la Baume – ses pires ennemis – reçoivent Aubonne et Coppet (pour 14 000 florins cependant), l'administration de Grandcour et de Cudrefin est confiée à un petit noble, Gérard d'Estavayer, seul le château de Sainte-Croix résiste grâce à l'action de Guillaume, l'un des fils d'Othon.

Fig. 1. Carte des possessions d'Othon de Grandson et de Gérard d'Estavayer en 1391.



Carte établie par l'auteur sur la base de l'Atlas historique de la Suisse, publ. par Hektor AMMANN et Karl SCHIB, Aarau, 1958, p. 63.

Pourtant Grandville se rétracte, et Othon fait réviser son procès par Charles VI, lequel, selon l'avis des ducs Berry – Bourbon – Bourgogne – Orléans – qui exercent la réalité du pouvoir –, innocente le seigneur vaudois. En 1396, le comte de Savoie Amédée VIII (13 ans ; Philippe le Hardi était le vrai maître en Savoie<sup>341</sup>) autorise Othon à rentrer chez lui. Alors se déchaînent ceux qui avaient profité de la redistribution de ses terres, d'une part, les communes vaudoises "dépositaires [morales] de la condamnation d'un des leurs pour la mort de leur suzerain",<sup>342</sup> d'autre part. Gérard d'Estavayer accuse à nouveau Othon d'avoir été consentant de la mort de son cousin Hugues de Grandson<sup>343</sup> et de celle du comte ; à son insu également, ce petit noble va servir les intérêts des puissants ennemis d'Othon et, à la suite de nombreuses tractations en coulisse, le 15 novembre 1396 à Bourg-en-Bresse, devant le jeune Amédée VIII, les deux parties jettent leur gage : Othon de Grandson et Gérard d'Estavayer s'affronteront en un duel judiciaire, une sorte d'ordalie.

G. Minois<sup>344</sup> relate le duel judiciaire qui opposa à Dinan en 1357, du Guesclin à Thomas de Canterbury. Il fait un historique de cette pratique, "issue du droit germanique (...) mais devenue rare dès le XIIIe siècle (...) et exceptionnelle à l'époque de du Guesclin, où elle s'entoure d'un rituel minutieusement réglé", que l'on retrouve dans le cas qui nous occupe. Dans le pays de Vaud, cette tradition était bien vivante et ne disparut qu'au début du XVe siècle.

Le 15 novembre 1396, Gérard d'Estavayer réitère ses accusations contre Othon de Grandson, puis celui-ci présente sa défense. Les deux hommes sont soutenus par leurs garants respectifs ; parmi ceux d'Othon, on relève "Henry de Viane"<sup>345</sup> – frère de Jean de Vienne "à la barbe" – dont deux de ses enfants épouseront des Grandson-Pesmes. Cette présence s'explique par des liens de parenté : Othe de Grandson était fils d'une Jeanne de Vienne<sup>346</sup>.

Présence encore plus marquée le 30 juin 1397, lors d'une deuxième comparution des deux futurs duellistes devant Amédée VIII, à Bourg-en-Bresse également : "et pour mieulx acomplir et auctener les choses promises par luy [Othon], comme dessus est escript, à sa priere et requeste se sont constituis fiances et principalx, chacun pour le tout. C'est assavoir messire Guillaume de Vienne sire de Saint George et de Sainte Croix (...), messire Philippe

---

<sup>341</sup> Parmi les trois personnes nommées par Philippe le Hardi pour exercer la tutelle, on retrouve Odon de Villars (cf TG Genève – Thoire-Villars), par ailleurs gouverneur de Savoie, et bientôt comte de Genève.

<sup>342</sup> *Ibidem*, p. 21.

<sup>343</sup> Cf TG Famille de Grandson.

<sup>344</sup> G. MINOIS, *Du Guesclin, op. cit.*, p. 120-125.

<sup>345</sup> Henri de Vienne : cf TG VIII.

<sup>346</sup> Cf le TG IV, Rameau Purlans.



de Vienne, seigneur d'Anselles (...), Henry de Vienne seigneur de Gonnauz", et d'autres grands seigneurs, bourguignons et savoyards<sup>347</sup>.

On peut s'étonner qu'un personnage d'une telle importance dès la décennie 1390, à savoir Guillaume de Vienne, se soit contenté d'être présent à Bourg-en-Bresse le 30 juin 1397, puis le 7 août, date du duel ; certes, il était accaparé par d'autres tâches : la succession au comté de Genève, où il continuait d'exercer ses bons offices ; sa présence dans les montres d'armes au départ de la croisade (avril 1396) qui échoua à Nicopolis (septembre), puis à la tête du contingent bourguignon accompagnant Philippe le Hardi à Ardres, en octobre. Enfin sa mission auprès de la cour de Savoie, au printemps 1397 justement, destinée à lever des fonds pour payer la rançon du comte de Nevers exigée par Bajazet. Claude Berguerand évoque l'immensité du fonds, - notamment à Turin - relatif à ce duel, qu'il n'a pas étudié en totalité et dont il ne cite que quelques pièces parmi les plus significatives. Guillaume de Vienne savait Othon innocent, et âgé – 59 ans semble-t-il – (à 60 ans, il aurait été dispensé de duel), fatigué par une vie tumultueuse, alors que Gérard d'Estavayer était nettement plus jeune : je doute que le sire de Saint-Georges, dont par ailleurs l'entregent dans la région Savoie - comté de Genève était puissant et les conseils bienvenus, se soit contenté de se porter plaige pour un parent en grand danger. Il est vrai que la partie adverse, suite à la mort d'Amédée VII, s'avérait redoutable et persévérante.

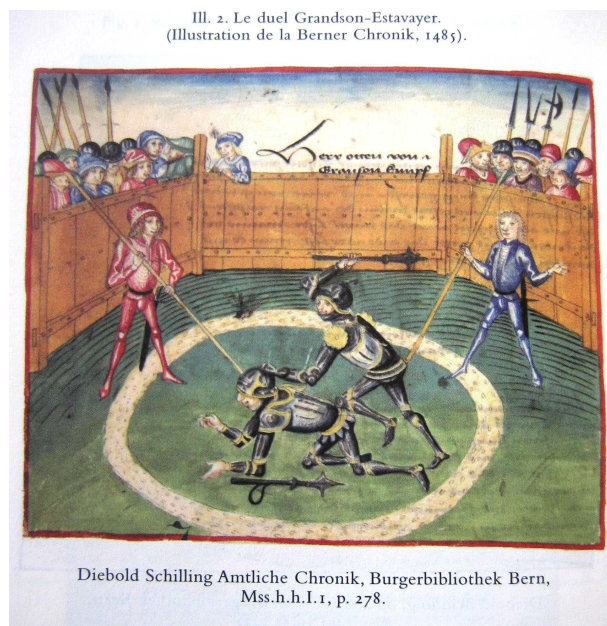
Du duel du 7 août 1397 à Bourg-en-Bresse, on ne sait rien, hormis l'issue fatale à Othon. Olivier de la Marche, un siècle plus tard, dans son *Livre de l'avis de gaigne de bataille*, en décrira certaines scènes, en réalité fondées sur une des nombreuses traditions orales.

---

<sup>347</sup> Cf. BERGUERAND, *op. cit.*, p. 162 pour le 15 novembre 1396, p. 172 pour le 30 juin 1397. Source : des copies (AS Torino, BNF, Guichenon).

"Philippe de Vienne, seigneur d'Anselles" : je ne vois, à l'époque, que le fils aîné de l'Amiral (TG VI), bien qu' "Ancelles" ne m'inspire pas (Ancelle : dép. Hautes-Alpes, arr. Gap, c. Saint-Bonnet-en-Champsaur ?).

"Henri de Vienne, seigneur de Gonnauz" : le personnage cité ci-dessus ; "Gonnauz" = Gouhenans.



Diebold SCHILLING, *Berner Chronik* (1485)..... *Spiezer Chronik* (1482).

### **Duel Grandson – Estavayer.**

Afin de bien comprendre le contexte et les mentalités de l'époque, et particulièrement les forces infernales qui accablèrent Othon de Grandson, et devant lesquelles Guillaume de Vienne fut impuissant, on peut suivre C. Berguerand et ses quatre causes directes et indirectes du duel de Bourg-en-Bresse.

En premier lieu : la succession des frères Alamandi.

Ce fut une affaire complexe, émaillée de nombreuses contestations, de 1365 à 1425, ce qui nous fait penser à la succession au comté de Genève et, plus tard, à celle de Béraud III Dauphin d'Auvergne<sup>348</sup>. Le tableau généalogique "Autour d'Othon de Grandson" pose le problème : les deux fils d'Agnès de Thoire-Villars et de Guillaume Alamandi n'engendrèrent que des filles, ce qui fut la porte ouverte à toutes les contestations. Le comte de Savoie Amédée VI aida Othon et son père Guillaume à obtenir les deux prestigieuses seigneuries d'Aubonne et de Coppet, ce que les familles Gruyère et La Baume n'acceptèrent jamais ; nous avons vu qu'elles s'en rendirent maîtresses après la condamnation d'Othon en 1393, mais si en 1396 celui-ci était reconnu innocent par toutes les parties ayant à le juger, Gruyère et La Baume devraient les rendre. Ces deux familles ne jouèrent pas de rôle visible dans la clame de Gérard d'Estavayer, elles agirent dans l'ombre, comme membres du conseil du jeune Amédée VIII. Ajoutons qu'Othon de Grandson, Raoul de Gruyère et Jean de La Baume avaient des

<sup>348</sup> Cf septième partie.

liens de parenté, mais seulement par alliance, qui volèrent en éclats sous la pression des intérêts personnels.

Deuxième cause : les faux du sire Hugues de Grandson. (cf le TG Famille de Grandson).

A l'origine : le père de Hugues, Othon (II) ruiné par la guerre, au service du duc Eudes IV de Bourgogne. Ces difficultés financières (et une série d'épreuves) contraignirent père et fils à vendre des terres. Hugues eut alors la malencontreuse idée d'établir des faux en écriture, établissant une pseudo-vassalité du comte de Savoie à l'égard du duc de Bourgogne, contraignant le comte de Savoie à respecter l'engagement du duc envers le sire de Grandson. La supercherie découverte, Hugues fut arrêté, jugé, condamné pour haute trahison par le bailli de Vaud, en 1389 ; il fut incarcéré au château d'Evian jusqu'à sa mort (1391), le comte de Savoie lui épargnant la peine capitale au nom des liens familiaux<sup>349</sup>. Evidemment tous ses biens furent confisqués.

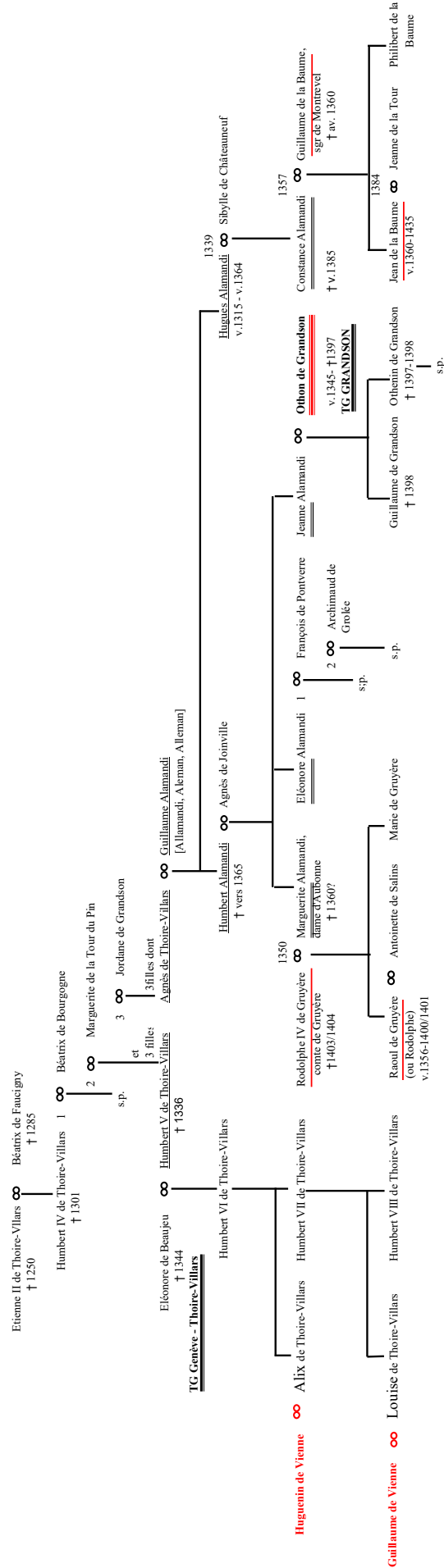
Cette faute jeta le discrédit sur tout le lignage Grandson (-Suisse), fort peu de temps avant la mort d'Amédée VII (1391). Affaiblissement quantitatif également : Hugues étant décédé sans postérité, la branche vaudoise des Grandson ne reposait plus que sur Othon et ses deux jeunes fils. Lors de la confiscation des biens d'Othon, en 1393, son fils Guillaume fut le seul Grandson à défendre le patrimoine.

---

<sup>349</sup> Cf le TG : Famille de Grandson : Pierre de Grandson, époux de Blanche de Savoie.

**AUTOUR D'OTHE DE GRANDSON**

Sources: - Claude BERGUERAND, *op. cit.*, p.203.  
-diverses.





Troisième cause : l'implication d'Othon dans la mort du comte d'Amédée VII.

J'ai déjà abordé ce point. Othon représenta pour ses ennemis le coupable idéal. Et dans les luttes politiques farouches pour accéder au pouvoir, les membres du Conseil de feu Amédée VII se divisèrent en deux camps : Othon choisit celui de la fidélité, sous l'égide de la régente Bonne de Bourbon, face au camp animé par Raoul de Gruyère et Jean de La Baume. Bonne de Bourbon étant retirée du jeu, Othon se retrouva seul, condamné, contraint à l'exil : selon l'expression de Cl. Berguerand, il était alors "socialement mort" en Savoie et en Vaud, ses adversaires n'hésitant pas à le frapper sans crainte de représailles.

Quatrième cause : un seigneur vaudois sans attaches locales.

Othon était un riche seigneur (cf la carte)<sup>350</sup>, issu d'une des plus anciennes et prestigieuses familles du pays de Vaud, liée par le sang aux Savoie et jouissant d'une influence certaine à leur cour : son père Guillaume reçut d'Amédée VI le privilège d'entrer dans l'ordre du Collier, et d'accompagner le comte lors de sa croisade en Orient (1366-1368). Nous avons rencontré ce personnage dans le contexte militaire et politique autour de 1360, d'abord au service du roi d'Angleterre, puis du duc de Bourgogne. Rappelons également que le frère de Guillaume, Othon (II), fut avec Jacques, Hugues et Henri de Vienne un des principaux négociateurs du traité de Guillon (1360). A plus d'un titre par conséquent, les familles de Vienne et de Grandson étaient liées.

Guillaume transmit ses grandes seigneuries de Sainte-Croix, Grandcour et Cudrefin à Othon, auquel son épouse apporta (avec l'aide d'Amédée VI) Aubonne et Coppet ; c'en était trop pour les autres héritiers potentiels de Guillaume Alamandi, d'autant qu'Othon, bien implanté par ses terres en pays de Vaud, y apparaissait comme un personnage étranger. En effet, de 1372 à 1385, Othon participa activement à la guerre de Cent ans, dans le camp anglais ; de retour en Savoie, il travailla énormément au sein du Conseil d'Amédée VII, ce qui contribuait encore à l'éloigner de ses terres. De plus, ses qualités de poète, de membre de la grande chevalerie européenne, en 1385 appelé par Philippe de Mézières pour jouer un des premiers rôles dans son ordre de la Passion de Jésus-Christ, attisèrent la jalousie des Vaudois face à cet "étranger", soutirant sa richesse de leur Pays pour la dépenser ailleurs. Cette hostilité des communes vaudoises transparait dans les listes des témoins des duellistes : alors qu'Othon de Grandson était assisté de la haute noblesse bourguignonne et savoyarde, Gérard d'Estavayer pouvait s'appuyer sur la petite noblesse et la bourgeoisie vaudoises. Et les Etats de

---

<sup>350</sup> Mais qui ne fut jamais seigneur de Grandson : cf le tableau généalogique.  
Château de Grandson : proche du site homonyme de la bataille de 1476.

Vaud contribuèrent activement à aider financièrement Gérard d'Estavayer, entre autres pour son équipement militaire en vue du duel ; à l'issue de celui-ci, les communes vaudoises organisèrent des réjouissances, avec des comédiens mimant les deux acteurs, Gérard d'Estavayer étant souvent invité.

Cette pression semble avoir joué un grand rôle dans la défaite d'Othon de Grandson. "Aveuglé par son orgueil de chevalier [ce que lui reprochera Olivier de la Marche], il tomba sans coup férir dans le piège mortel tendu par Gérard d'Estavayer et ses commanditaires. Peut-être Othon en avait-il conscience. On trouve en effet dans deux de ses poèmes des allusions que l'on pourrait relier à ses revers de fortune personnels. Dans le premier, le poète sent que la mort va bientôt venir, car "la Fortune l'a abandonné et il rappelle le temps où il était insouciant" :

Las, je voy bien que ne feray jamais  
 Fort envieillir, dont j'ay assez doulours.  
 De maint grant mal m'estuet porter le faiz,  
 Et cy me treux qui me face secours.  
 Povre de bien, Fortune, de ses tours,  
 M'a bien monstré que trovay debonnaire,  
 Quand perdoie le mien con fols et lours.  
 Car de present, je veul tout le contraire"<sup>351</sup>.

En ce 7 août 1397, Othon de Grandson perdit la vie, son âme, une partie de son honneur ; en lui s'éteignit la branche vaudoise de la famille de Grandson (ses deux fils lui ayant peu survécu). Les Vaudois furent-ils au moins sensibles à sa poésie ? Non, répond François Zufferey<sup>352</sup> : "Le XIV<sup>e</sup> siècle romand est dominé par la figure du chevalier-poète Othon de Grandson", mais "parmi ses compatriotes, il semble qu'il n'ait guère compté d'amateurs de sa poésie, qui n'a rien de proprement romand (...). La langue d'Othon de Grandson, ce chantre de "la non pareille de France", dans ses complaintes, ballades, rondeaux et virelais, ne sent nullement son terroir, mais plonge ses racines dans le terreau qui a fait croître "le grand chant" courtois : aussi est-ce en vain que l'on chercherait dans "Le petit livre (...) de messire Ode" [Martin le Franc] le moindre trait dialectal ou la trace d'une tournure régionale".

<sup>351</sup> La citation et le poème : Cl. BERGUERAND, *op. cit.*, p. 137.

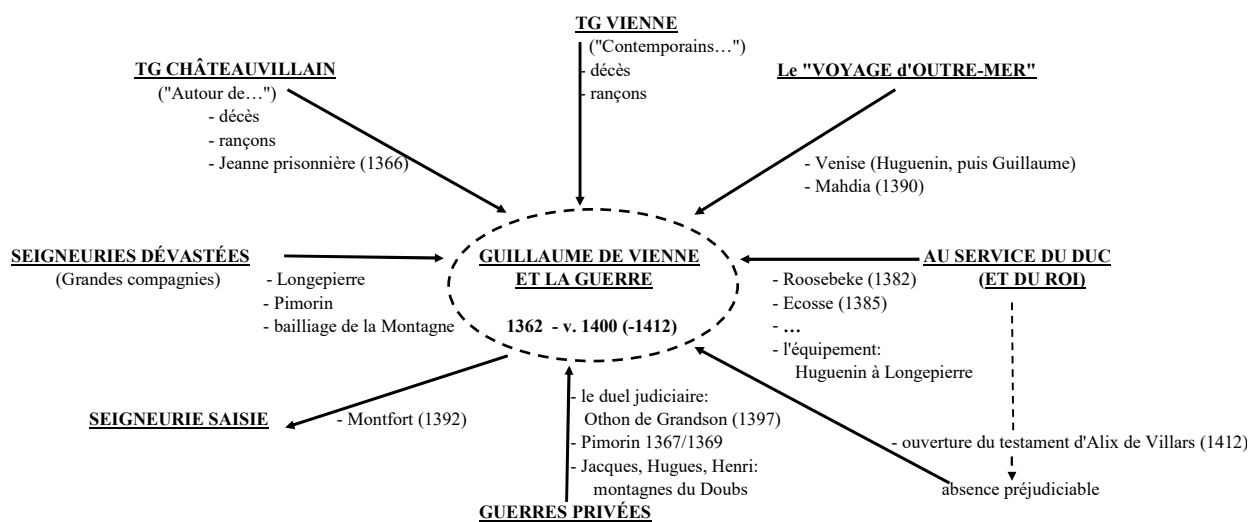
<sup>352</sup> François ZUFFEREY, "Langues et parlers", In *Les Pays romands au Moyen Âge, op. cit.*, p. 400.

### III : LES MULTIPLES VISAGES DE LA GUERRE.

Documents d'appui : - le schéma ci-dessous

- les deux tableaux généalogiques :

- Autour de Guillaume de Vienne : concordance des générations (Châteauvillain)
- Contemporains de Guillaume de Vienne. Apparition, disparition de branches. Le drame de Nicopolis (Vienne).









Je ne traiterai pas tous ces thèmes en détail. C'est une synthèse de faits, déjà étudiés pour les uns, à venir pour les autres. Je veux simplement montrer l'essentiel de ce qui faisait la violence de l'époque, rendant fragiles la vie, l'honneur, la fortune, la seigneurie, le lignage, le repos de l'âme<sup>353</sup>.

Les deux tableaux généalogiques révèlent des faits de guerre (au sens propre de ce mot), en sous-tendent d'autres, nombreux étant ceux qui eurent de notables conséquences, rapidement consignées :

- Châteauvillain :

Jeanne perdit son frère à Poitiers ; elle dut gérer ses domaines sans pouvoir compter sur la longévité de ses époux, les deuxième, troisième et quatrième morts respectivement au combat, otage en Angleterre et victime d'un de ses compères routiers.

Le lignage (au sens large), dans la longue durée, fut frappé par des exigences de rançons souvent considérables, affectant l'assise immobilière : Guillaume de Châteauvillain, ruiné ; Guillaume de Vienne père et fils ; Arnaud et Philippe de Cervole.

- Vienne :

Aux personnages cités précédemment il faut ajouter Jacques de Vienne (I), seigneur de Longwy, mis à rançon à Brignais (1362). Evoquons le fait des hommes pris par les campagnes militaires, pendant lesquelles ils ne pouvaient engendrer, sinon des bâtards, qui pouvaient poser des problèmes financiers et moraux. Et je reporte en fin de chapitre l'hécatombe due à Nicopolis, à l'origine de la disparition pure et simple de lignages.

La guerre eut lieu également en Méditerranée. De retour de Mahdia, Guillaume de Vienne eut à régler le violent différend né entre son frère Huguenin et des Vénitiens<sup>354</sup>. Je n'irai pas au-delà de ce qu'écrit P. M. Perret, qui par ailleurs ignorait le décès d'Huguenin en 1391. En 1392, dit-il "le litige (...) s'aggrava singulièrement. Le seigneur de Sainte-Croix (Guillaume de Vienne), désespérant d'avoir satisfaction, et pour forcer la main à la Seigneurie, arrêta, sur les terres du comte de Savoie, un noble vénitien, Ser Fantino Michiel, et le retint prisonnier dans l'un de ses châteaux" ; en 1394, Charles VI "paraissait donner raison au seigneur de Sainte-Croix contre Fantino Michiel". Les négociations échouèrent ; Guillaume de Vienne, "impatiente sans doute par ces interminables délais<sup>355</sup>, arrêta encore trois Vénitiens !". La réaction diplomatique de la Seigneurie fut immédiate et violente. Le 14 mars 1396 (n. st.),

<sup>353</sup> Je me permettrai de dépasser la date de 1400, afin d'assurer une certaine unité à cette rapide étude.

<sup>354</sup> Cf en deuxième partie, chapitre II, IV, 4, d.

<sup>355</sup> Et fort occupé et par la succession au comté de Genève et par la situation d'Othon de Grandson...

Charles VI ordonna à Guillaume de Vienne de libérer les quatre hommes, "Fantino Michele, Bernardo Veniero, Andrea Querini et Gaspare Parise"<sup>356</sup>.

Un pouvoir central croissant en Bourgogne, tant dans le duché, que dans le comté à partir de 1384, qu'en Savoie au début du XVe siècle, permit la raréfaction des guerres privées : le duel judiciaire d'Othon de Grandson (1397) pouvait être rangé parmi celles-ci<sup>357</sup> ; concernant Guillaume de Vienne on ne relève vraiment que l'affaire de Vellexon (1409-1410)<sup>358</sup>. Cet affermissement du pouvoir, comme l'éloignement de la menace des Grandes compagnies, au moins jusqu'à la paix d'Arras (1435), permirent – en dehors de la notable guerre civile Armagnacs-Bourguignons – de raréfier ces guerres féodales, comme celles que menèrent Jacques, Hugues et Henri de Vienne sur les plateaux et dans les montagnes du Doubs<sup>359</sup>, ou celle qui porta préjudice à la seigneurie de Pimorin, révélée par les comptes de Longepierre que j'ai étudiés<sup>360</sup> :

"A Bertin Belin, de Longepierre, qui portit hun mandement ouvert de par Monseigneur de Bourgogne, au chastelain de Pymorain, affin de li rescripre les griez et domaiges que Messire Jehan de Chalon aisé<sup>361</sup>, filz du conte d'Auxerre, avoir faites en la terre du dit Huguenin de Vienne monseigneur, le dyemange apres Quasimodo [mil] CCCLXVII (...)"

J'avais tenté de présenter le coût de la guerre (Compagnies) pour la seigneurie de Longepierre ; je devais y revenir pour Pimorin, qui souffrit des Compagnies mais aussi de l'incursion de Jean de Chalon-Auxerre : les travaux effectués pour relever les ruines atteignent, pour les années 1367-1368 et 1368-1369, 38% des dépenses, grevant 37% des recettes ; si l'on adjoint les frais fixes inhérents à la défense de la forteresse, c'est-à-dire les gages du châtelain et du bailli, les nombres atteignent respectivement 72% et 70%. C'est dire la vulnérabilité, la fragilité des revenus d'une seigneurie.

---

<sup>356</sup> *Libri commemoriali della republica di venezia*, regesti, Tomo III (1883), Del libro nono dei commemoriala MCCCLXXXVII – MCCCCV.

<sup>357</sup> Je reprendrai cette question dans la conclusion de cette partie.

<sup>358</sup> Que je traiterai en cinquième partie.

<sup>359</sup> Cf en première partie : commentaires du TG III.

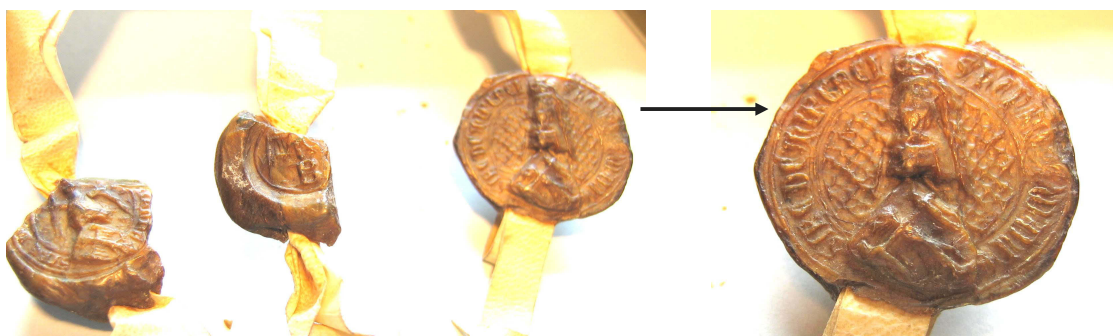
<sup>360</sup> Folio 12 r°

<sup>361</sup> Jean de Chalon-Auxerre (v. 1317-1378/1379), prince dément, qui vendit au roi le comté d'Auxerre en 1370. Cette incursion a peut-être pour origine une querelle de succession pour Pimorin.

**IV : NICOPOLIS (25 sept. 1396) : UN DRAME POUR LA MAISON DE VIENNE ;  
UNE PROMOTION FAMILIALE POUR LE SIRE DE SAINT-GEORGES.**

La sigillographie va nous permettre de découvrir la hiérarchie des différentes branches de la famille de Vienne.

**1 : Avant Nicopolis**



AE Neuchâtel, Famille de Vienne, L 3-5

20 janvier 1354.

**Jacques (I) de Vienne, seigneur de Longwy.**

Armes pleines (pas de brisure) = la branche aînée, ce qui est conforme à nos connaissances

**Hugues de Vienne, sgr. de Saint-Georges.**

un "B" énigmatique: pas une brisure, mais un signe distinctif du sceau précédent ?  
Une branche aînée bis ?

**Henri de Vienne, seigneur de Mirebel.**

un lambel avec 3 pendants = une brisure  
= branche cadette.



ADCO, B 10725, 1er sept. 1374.



AC Seurre, AA1, 8 avril 1381.

**Huguenin de Vienne, seigneur de Seurre, Sainte-Croix.**

Jacques de Vienne (I), seigneur de Longwy, est mort en 1372 ; je n'ai pas de sceau de son fils, Jacques (II)

Une aigle couronnée : ce n'est ni un titre, ni une brisure, mais une augmentation d'armoirie = se distinguer de - "l'autre" branche aînée (Longwy) ?  
- des armes de l'Amiral ?





AD Savoie, SA 70-10 1393



ADCO, B 10338

1391

(Arc-en-Barrois)



ACSeurre, CC2

4 juin 1391



AC Seurre, CC2

1386



Archives Nationales,  
sc. C 9418 (moulage)  
1385

Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, d'Arc-en-Barrois, et de toutes les terres d'Huguenin.

Toujours l'aigle couronné

L'aigle couronné (pourtant son frère Huguenin est vivant: importance de "Saint-Georges?")

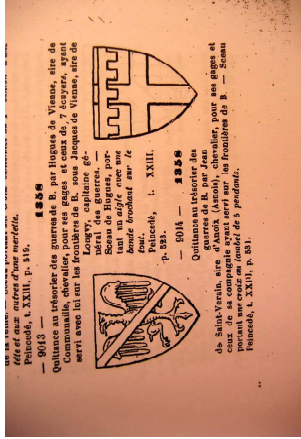
L'aigle couronné: cf les commentaires relatifs aux deux sceaux d'Huguenin.



ADCO, B 11397  
1392

L'amiral Jean de Vienne.

armes pleines (aucune brisure)



E. PETIT, *Histoire des ducs de Bourgogne* t. IX,  
1358

Hugues de Vienne, sgr de Commenailles.

brisure en bande



Collection privée (moulage)  
début du XIV<sup>e</sup> siècle

Etienne de Vienne, sgr de Pourlans.

brisure en bande



AD Jura, IF 318  
1361

Hugues de Vienne, sgr de Pagny.

aigle à deux têtes = brisure  
= branche cadette



BNF Clairambault, 112, n° 65  
(cliché: D. DELGRANGE)

1340

Jean de Vienne, sgr de Pourlans.

Brisure en bande.



ADCO, B 11397

1388

Jean de Vienne, sgr de Pagny.

Aigle à deux têtes.



AD Jura, 14 Fi: 1862

1350

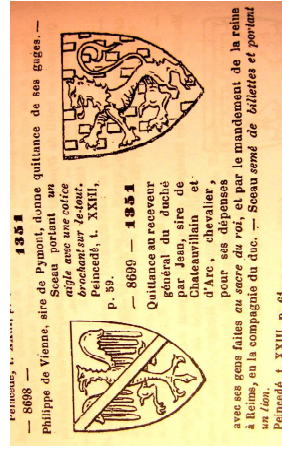


ADCO, PS 850

1351

Philippe de Vienne, seigneur de Pymont.

Brisure en bande.



E. PETIT

*Histoire des ducs de Bourgogne, t. IX*

1351



### Commentaires.

La branche aînée est celle des Longwy. Cependant, la charge de Jean de Vienne, seigneur de Roulans : "amiral de France", lui permit sans doute de ne pas briser ses armes.

La branche Saint-Georges (Hugues père) – Sainte-Croix (Huguenin) – Saint-Georges (Guillaume) enfin Saint-Georges – Sainte-Croix (Guillaume) apparaît comme presque égale de la branche Longwy : elle ne brise pas, mais s'en démarque légèrement par l'aigle couronné.

Toutes les autres branches, cadettes, respectent la hiérarchie : elles brisent, selon un signe propre à certaines d'entre elles :

- Mirebel : un lambel à trois pendants
- Pagny : l'aigle à deux têtes
- Commenailles, Purlans et Pymont : une bande.

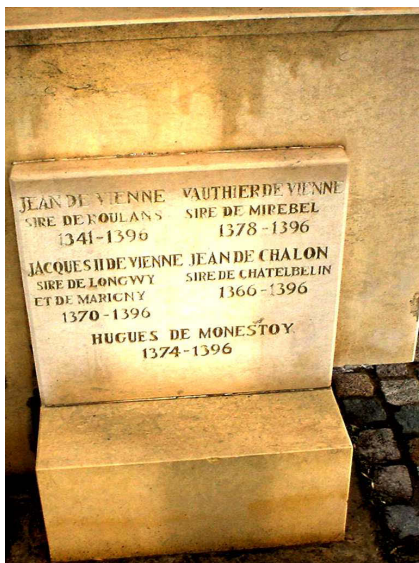
### 2 : Nicopolis, 25 septembre 1396.

C'est l'hécatombe dans la chevalerie bourguignonne, la famille de Vienne n'y échappant pas : durant la bataille, puis parmi les prisonniers : tous ceux qui ne purent acquitter une confortable rançon furent massacrés, sous le regard de Bajazet :



BNF, ms fr. 2646 fol. 255 v°.

Une stèle à Nikopol (Bulgarie) a été érigée à la mémoire des trois Vienne<sup>362</sup>.



Cliché M. Baud.  
Stèle à Nikopol.

Tableau généalogique "Contemporains de Guillaume de Vienne... Le drame de Nicopolis" : deux victimes de la famille de Vienne provoquent la disparition de leur branche respective : Longwy et Mirebel ; pour celle de Roulans disparaît "l'Amiral". C'est un affaiblissement considérable de cette maison, mais on assiste en même temps à une modification et à une simplification de la hiérarchie<sup>363</sup> ; la branche aînée a disparu ; certes la branche Roulans garde ses armes pleines :



ADCO, B 11397 (cliché : D. Delgrange)  
1413.

**Philippe de Vienne, seigneur de Roulans.**

mais c'est uniquement par tradition, dans le sillage de l'Amiral. Philippe ne fut pas un personnage important et ne fit guère d'ombre à la nouvelle branche aînée.

<sup>362</sup> Par l'association des "Amis de l'amiral Jean de Vienne", sur une initiative et sur l'impulsion de Michel Baud.

<sup>363</sup> Faisons abstraction des sentiments familiaux.



On relève toujours des brisures dans les branches cadettes :



ADCO, B 11397, 1409.

**Jean de Vienne, seigneur de Pagny :**

(une femme joue de l'orgue positif - de tableau -) ;

Toujours l'aigle à deux têtes.



**Guillaume de Vienne, seigneur de Montby**

mort en 1471, inhumé au château de Montby (?)

« De gueules à l'aigle d'or chargée en cœur d'une coquille de sable et à la bordure d'argent »

s.d. vers 1450<sup>364</sup>.

**Guillaume de Vienne, sgr de Montby :**

armes brisées par la coquille.

Mais désormais, avec la disparition de la branche Longwy et de l'Amiral, c'est Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, qui apparaît en chef incontesté de la maison de Vienne :

<sup>364</sup> Dessin de D. DELGRANGE, à partir du descriptif issu de *l'Armorial du héraut Berry, op. cit.*



ADCO, p.sc. 1833, 1411.

**Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix.**

C'est un travail admirable, réalisé par un tailleur d'une grande habileté, sans doute en relation avec la cour du duc de Bourgogne. Deux lions ; tête de More (thème à la mode, mais qui peut faire référence à l'expédition de Mahdia), hermine, bonnet avec houppe ; les plumes de l'aigle bien marquées. Et une calligraphie très soignée ! C'est la marque d'un membre de la haute noblesse, au service de Jean sans Peur, fréquentant assidûment sa cour, et qui sait signer.

## CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE.

A fabuleux héritage, beau mariage. Mais à entrer dans une famille prestigieuse, c'est presque à coup sûr aller à la rencontre de plusieurs plaies de l'époque : une société malade des testaments, nombreux, compliqués, contradictoires ; ouvertures de testaments qui débouchent sur une autre maladie : les procès, presque systématiques, longs, coûteux, à rebondissements. Dans la décennie 1390, Guillaume de Vienne donne l'impression d'être englué dans les Etats de Savoie et les pays circumvoisins : à peine entré dans la maison de Thoire-Villars (mais visait-il déjà la succession au comté de Genève ?), d'abord par son frère Huguenin, puis de plain-pied par son mariage avec Louise, il doit affronter la rude personnalité de sa belle-sœur Alix, veiller aux paiements échelonnés de la dot, répondre à l'appel de Clément VII pour régler la succession de Marguerite de Joinville, faire front à tous les prétendants au comté de Genève lorsque décède Clément VII, jouer les bons offices auprès de son beau-frère Humbert VIII de Villars, mais aussi faire face aux exigences, en filigrane ou presque, de sa propre épouse Louise, réagir aux multiples et variés rebondissements de la longue succession au comté de Genève, dans un contexte d'affaiblissement de la famille de Thoire-Villars et de farouches rivalités politiques, sociales, économiques et de prestige provoquées par la mort pleine de mystère du comte de Savoie Amédée VII en 1391, sans doute tenter de sauver la vie, les biens, la renommée, l'âme de son parent Othe de Grandson, puis à partir de ce 7 août 1397 assister, sans pouvoir agir sur le cours des événements, à la résurrection de la paix savoyarde, prélude à la phagocytose presque simultanée du comté de Genève et des biens des Thoire-Villars par la Savoie d'Amédée VIII ; assurer sa suzeraineté sur Montfort (en menaçant) et Montdidier, quitter Jean (III) de Chalon-Arlay revendiquant le comté de Genève pour le retrouver sur son chemin quant à l'appropriation de la châellenie de Châtillon-sous-Maîche, dans le trouble créé au sein de la famille de Vienne par le drame de Nicopolis, sans oublier l'ouverture du testament de la perfide (ainsi devait-il penser) Alix dont la vie était décidément bien longue... Tout cela à peine revenu de Mahdia, sa chaleur torride, ses maladies et ses miasmes ; et sans se dérober au service ducal : bondir des montres d'armes prévues avant le départ pour combattre Bajazet, à la rencontre d'Ardres en Artois entre Charles VI et Richard II, sous la surveillance de Philippe le Hardi...

Membre de la haute noblesse, Guillaume de Vienne s'inscrit dans un réseau de relations dont les personnages se retrouvent dans plusieurs affaires et avec lesquels il doit composer : à

son entrée dans sa belle-famille de Thoire-Villars, il rencontre la forte personnalité d'Eudes (ou Odo ou Odon), qu'il côtoie à nouveau dans l'affaire d'Othon de Grandson, lié à Philippe le Hardi que sert par ailleurs le sire de Saint-Georges, avant de le redécouvrir dans le testament d'Alix. Épouser Louise de Thoire-Villars, c'est entrer dans la famille de Genève et ses diverses composantes : Robert, le pape Clément VII et ses alliances ecclésiastiques et laïques (dont peut-être des banquiers avec lesquels traite Guillaume de Vienne) ; dans la famille de Vaudémont, à partir de Marguerite de Joinville, qui va épouser Ferry de Lorraine ; dans la famille des comtes d'Auvergne (et de Boulogne) dans laquelle il pénètre en épousant en 1400 Marie Dauphine, issue d'une branche cadette, retrouvant ainsi Béraud II, un allié lors de l'expédition de Mahdia, elle-même commandée par Louis II duc de Bourbon, lequel est impliqué dans l'affaire Othon de Grandson. Le sire de Saint-Georges combat aux côtés de Jean III de Chalon-Arly, pour le service des ducs de Bourgogne, mais c'est en adversaire qu'il doit le traiter lors de la succession au comté de Genève puis pour la possession de Châtillon-sous-Mâche, avant que leurs enfants respectifs Guillaume (de Vienne) et Alix (de Chalon) n'entrent en fiançailles dès 1405<sup>365</sup>. Réseau d'alliances, positif pour celui qui y entre en possédant tous les atouts pour imposer sa personnalité, dangereux pour celui qui connaît de sérieux ennuis car le réseau se retourne contre lui, comme ce fut le cas pour Othon de Grandson.

L'Histoire est coutumière de ces destins qui basculent sur un fait *a priori* banal : Othon de Grandson est un chevalier-poète connu et célébré en Europe, issu d'une famille prestigieuse, bien possessionné en pays de Vaud, mais qui eut la malchance de se trouver à la cour de Savoie en une mauvaise place au mauvais moment, ce qui l'amena, en quelques minutes, ce 7 août 1397, à tout perdre, victime d'une machination qui le dépassait, peut-être orchestrée *in fine* par Amédée VIII qui voulait "pacifier le pays en évitant que cette querelle ne dégénère en guerre privée"<sup>366</sup>. Un des derniers duels judiciaires, privilèges coutumiers auxquels tenait la noblesse savoyarde pour échapper à la justice princière, avant qu'au début du XV<sup>e</sup> siècle s'impose la procédure inquisitoire.

En revanche, dame Fortune eut un geste de compassion salvatrice pour Guillaume de Vienne. Il figurait dans les montres d'armes pour la croisade contre Bajazet, mais ne partit pas, et Nicopolis, qui aurait pu être sa tombe, fit de la branche Saint-Georges l'aînée de la famille de Vienne.

<sup>365</sup> Guillaume et Alix : cf septième partie.

<sup>366</sup> Cf. BERGUERAND, *op. cit.*, p. 128-129. Auquel je dois également l'idée qui suit.



Il fallait désormais que Guillaume de Vienne assume ce rang, en conciliant plusieurs impératifs. Entré au service armé du duc de Bourgogne dès 1379, il était désormais un homme de guerre qui ne pouvait se retirer sur ses terres – ce qu'il ne concevait pas –, dévoué au duc de Bourgogne aux prises avec ceux de Berry, de Bourbon, d'Orléans, pour la gouvernance de la France frappée depuis 1392 par les crises de démence de Charles VI, en pleine guerre contre l'Anglais.

Il devait aussi gérer<sup>367</sup> ses immenses biens immobiliers, pour certains compacts comme dans le duché, pour d'autres éloignés comme Montrond-le-Château, Pimorin, Châtillon-sous-Maïche, Arc-en-Barrois, *a fortiori* Bussy-le-Château.

Il était également accaparé par les affaires de la Maison de Vienne, d'abord les siennes propres, entre autres la succession de sa belle-sœur Alix de Villars. Et il devait assurer la pérennité de son lignage : Guillaume de Vienne approche de la quarantaine, Louise de Villars meurt en 1398/1399, sans lui avoir donné ce fils ardemment désiré.

De ses qualités<sup>368</sup> se détache alors celle qui permet aussi d'asseoir l'autorité : la sagesse. "Sage" apparaît-il à Mahdia, sous la plume d'un chroniqueur. Sagesse mise à profit par Clément VII pour régler la succession de Marguerite de Joinville, par Humbert VIII de Thoire-Villars pour le soutenir tout au long de cette succession au comté de Genève, par les autorités savoyardes qui le virent d'un bon œil au premier rang des témoins d'Othon de Grandson. Un mythe semblait né, que les chroniqueurs commençaient à entretenir.

---

<sup>367</sup> Et souvent depuis Paris, où le retenait fréquemment le service du Duc et où il avait acquis un hôtel (cf quatrième et cinquième parties).

<sup>368</sup> Un des dangers de la biographie : entrer en empathie avec le personnage. J'ai veillé à ne pas tomber dans ce travers.

"Li sires de Saint-Gorge, qui fu preux et vaillans  
 Par le très-grant air qui le fu sormontant,  
 En brisa en trois pièches son espée trançant  
 En disant : "Maudis soient tous ciaus de Dieu le tout poisant,  
 Trestous les traitours c'aujourd'uy sont vivant !  
 C'est pitié et damaiges c'on en sueffre tant"

*La Geste des ducs de Bourgogne, vers 1529-1534.*

## QUATRIÈME PARTIE.

### AU SERVICE DU DUC DE BOURGOGNE : LE TALENT, LE PRESTIGE, L'HOMME DE CONFIANCE, (1379 – 1437).

A : 1379 – 1416.



Bataille de Roosebeke, 1382.



Constance : la maison du Concile, 1415.

## CHAPITRE I.

### AU SERVICE DE PHILIPPE LE HARDI : HOMME DE GUERRE, CONSEILLER, AMBASSADEUR, GOUVERNEUR... 1379 – 1404.

#### I : LA BRAVOURE.

##### 1 : En Normandie : l'écuyer. 1379-1380.

Dans ses efforts de reconquête des terres perdues aux traités de Bretigny puis de Calais (1360), Charles V pouvait compter sur son frère le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, lequel à chaque printemps des années 1370, entraînant avec lui une bonne partie de la noblesse duchoise, entreprenait une chevauchée contre les Anglais, dans l'ouest et le sud-ouest du royaume. Parmi ces combattants, j'avais mis en lumière la présence du jeune Huguenin de Vienne, seigneur de Seurre et de Sainte-Croix<sup>1</sup>. Après une trêve de 1375 à 1377, le conflit reprit contre l'adversaire anglais et ses alliés, Charles de Navarre dit "le Mauvais" et le duc de Bretagne.

C'est dans ce contexte qu'apparaît l'écuyer Guillaume de Vienne, reçu à montre à Carentan le 18 octobre 1379 à la tête de 9 écuyers pour servir le roi en Normandie sous Jean de Vienne, amiral de France ; on a de lui un reçu, sous le gouvernement de l'amiral de la mer, d'une avance sur ses gages, à Carentan le 29 janvier 1380 ; puis il est revu quelques jours plus tard, le 18 février, avec 1 chevalier bachelier et 4 écuyers<sup>2</sup>.

En revanche, ce doit être son frère Huguenin, revenu de son "voyage d'Outre-mer", qui fit partie des seigneurs de Bourgogne ayant rejoint Philippe le Hardi à Troyes en mai 1380 : dom Plancher cite "Guillaume de Vienne, seigneur de Sainte-Croix", ce qu'il n'était pas à cette

<sup>1</sup> Cf deuxième partie, chapitre II, I, 1.

<sup>2</sup> 18 octobre 1379 et 18 février 1380 : BNF, P.O. 2987, Vienne, n° 43-45. Je dois ces renseignements à B. Schnerb, que je remercie.

29 janvier 1380 : BM Caen, *Recueil de chartes et pièces originales, principalement relatives à la Normandie*, tome XIII, division 22.

date. J'ai suivi Froissart, écrivant "Hugues"<sup>3</sup>. Ce qui apparaît aussi plus logique militairement : Guillaume était alors fort occupé en Normandie. Cependant, des troupes commandées par le duc de Buckingham ayant débarqué à Calais le 22 juillet, le duc de Bourgogne, poursuivant en cela la tactique choisie par Charles V et du Guesclin, décida de suivre les Anglais et de les harceler, ce que Froissart appelle "la poursuite des Anglais" : il est possible, alors, que Guillaume et Hugues se soient retrouvés ensemble dans l'ost du duc de Bourgogne, comme ils le seront plusieurs fois dans les années à venir. C'est alors que mourut Charles V (16 septembre), peu de temps après du Guesclin (13 juillet). Charles VI n'ayant que douze ans, ses oncles (Anjou, Berry, Bourgogne), et son frère (Orléans) imposèrent leurs vues et se partagèrent le pouvoir. Les soucis de Philippe le Hardi furent alors orientés vers la Flandre, après qu'une trêve entre France et Angleterre eût été signée en 1381.

## **2 : Les deux campagnes de Flandre : le chevalier bachelier. 1382-1383.**

L'Europe occidentale connaît alors une conjoncture économique défavorable et, face à une fiscalité croissante, de nombreuses villes et régions se révoltent concomitamment, sans que l'on puisse détecter une quelconque connivence ; mais la rumeur a sans doute joué un rôle non négligeable. Révolte des Ciompi à Florence, des "travailleurs" en Angleterre, du "Tuchinat" en Languedoc, de la "Harelle" de Rouen, des "Maillotins" à Paris<sup>4</sup>, entre autres.

Les villes flamandes sont en effervescence depuis 1379. La révolte éclate à Gand et s'étend. En 1382, le comte de Flandre, Louis de Male, se réfugie à Lille et appelle à son secours son gendre Philippe le Hardi. Ce dernier, à la mort du comte, doit hériter de cette région ; il est également préoccupé par les incessantes tractations économiques entre les Flamands et l'Angleterre : celle-ci fournit la laine, que transforment en draps les ateliers flamands ; dans ce contexte, il "apprend que les rebelles flamands s'étaient attaqués au Tournaisis, qui relevait directement de la Couronne" française. Il décide alors Charles VI et le duc de Berry de relever ce qui apparaît comme un "défi à l'autorité royale". D'autant que le conflit présente aussi une profonde dimension sociale : dans une lettre adressée à Louis de Male, et selon Froissart<sup>5</sup>, Philippe le Hardi s'exprime ainsi : "Monseigneur (...), il n'est pas bon qu'une telle ribaudaille (...) gouverne un pays : toute chevalerie et noblesse en pourrait perdre honneur et être détruite et, par conséquent, toute la sainte Chrétienté". A "ribaudaille"

<sup>3</sup> Dom PLANCHER, *op. cit.*, III, p. 55-56. Sur la présence d'Hugues : cf n. 1.

<sup>4</sup> B. SCHNERB, *L'Etat bourguignon*, p. 63 ; et p. 63 à 72 pour les citations qui suivent, sauf indication contraire.

<sup>5</sup> FROISSART, X, p. 251, cité par B. SCHNERB.



Philippe Contamine ajoute d'autres termes péjoratifs qualifiant les non-nobles dans l'esprit des nobles : "non nobles, vilains, populaires, gens de commun, roturiers"<sup>6</sup>. Cette révolte est "une subversion de l'ordre social voulu par Dieu"<sup>7</sup> ; le pape d'Avignon Clément VII ayant excommunié les Flamands, dirigés par Philippe van Artevelde, l'expédition prend alors le sens d'une "croisade sociale"<sup>8</sup>, qui devra servir d'exemple pour réduire les villes du royaume révoltées. On assiste alors à la "furieuse bataille" de [West-] Roosebeke, le 27 novembre 1382, où les milices flamandes sont taillées en pièces, puis au pillage et à l'incendie de Courtrai.



### Bataille de Roosebeke.

Jean d'ORRONVILLE, *Chronique de Louis de Bourbon*,

In : Tamara VORONOVA et Andreï STERLIGOV, *Les Manuscrits enluminés occidentaux du VIIIe au XVIe siècle à la Bibliothèque nationale de Russie de Saint-Petersbourg*, Saint-Petersbourg - Bournemouth, 1996, p. 215.

<sup>6</sup> Ph. CONTAMINE, *La Noblesse au royaume de France*, ch. X.

<sup>7</sup> B. SCHNERB, cf n. 4.

<sup>8</sup> Ph. CONTAMINE, cf n. 6.

Selon les auteurs, c'est "l'une des plus belles miniatures du manuscrit (...). Dans la confusion de la bataille, les lances d'or des cavaliers étincellent comme des éclairs ; au premier plan l'impétuosité de la mêlée des cavaliers est particulièrement expressive. L'herbe verte est inondée de sang, et du heaume du chevalier mort (Philippe van Artevelde ?) s'échappent des mèches de cheveux dorés. La gamme, sombre, où dominent les tons lilas, renforce l'impression de drame qui se dégage de ce violent conflit d'êtres humains situé dans une nature paisible".

Eustache Deschamps<sup>9</sup> surenchérit quant à la "croisade sociale" et confirme l'hécatombe :

"Le jeudi jour XX et VII de novembre,  
L'an MCCCIII<sup>XX</sup> et puis deux,  
Ot des François le droit chief et maint membre,  
Charles le roy, qui tant fut courageux,  
En Flandres noble compaigne [compagnie]  
A Rosebech, en une haulte plaine,  
Ou Artevelle fut a touz ses Flamens,  
Quarante mil, la vit on mainte enseigne,  
Qui desconfis furent en pou de temps.

Regner vouloit le peuple foible et tendre [débile, impuissant]  
A leur conte furent fel et crueux,  
Quand son païs ne lui vouloient rendre,  
Dont hors l'ont mis les villains outrageux.  
Le roy y porta s'enseingne  
A XIII ans, la fait qu'en sang se taingne  
Son oriflambe [oriflamme] encontre ceulx de Gans ;  
A l'assembler d'eulx rougist la montaigne  
Qui desconfiz furent en pou de temps.  
(...)"

Dom Plancher<sup>10</sup> cite les noms des chevaliers, écuyers et arbalétriers bourguignons ayant participé à cette campagne. On relève :

chevaliers bannerets :

- Jean de Vienne, amiral de France, avec 10 chevaliers bacheliers et 89 écuyers ;
- Gauthier de Vienne, avec 1 chevalier bachelier et 27 écuyers ;
- Hugues (Huguenin) de Vienne, avec 3 chevaliers bacheliers et 7 écuyers ;

<sup>9</sup> Marquis de QUEUX de SAINT-HILAIRE et Gaston RAYNAUD, *Oeuvres complètes d'Eustache Deschamps*, 1878-1903, tome III, p. 69, n° 347.

<sup>10</sup> Dom PLANCHER, *op. cit.*, III, note XII, p. 563-564, qui cite le compte d'Amiot Arnaut, ADCO, B 1460.

- Jean, seigneur de Thil (frère utérin de Guillaume de Vienne), avec 1 chevalier bachelier et 2 écuyers ;

- Jean de Chalon (sans doute le seigneur d'Arlay), avec 3 chevaliers bacheliers et 19 écuyers.

chevaliers bacheliers :

- Jacques (II) de Vienne, avec 5 écuyers ;

- Enguerrand d'Eudin (second beau-père de Guillaume de Vienne), avec 3 autres chevaliers, 37 écuyers et 3 archers à cheval.

Bizarrement, Guillaume de Vienne ne figure pas dans cette liste, alors que son nom apparaît clairement parmi ceux des gens d'armes récompensés par Philippe le Hardi<sup>11</sup> : "Le duc (...) étant en la ville de Lille (...) le 27 décembre 1382, arrêta un état des capitaines, qui étant à son service, s'étoient le plus signalez dans la bataille où les Gantois et les autres Flamands avoient été battus et mis presque tous en pieces quelques jours auparavant" : le Duc fit verser à Guillaume de Vienne, chevalier bachelier<sup>12</sup>, cent francs pour l'aider à supporter les frais qu'il a dû soutenir dans la "chevauchée de Flandre". Gauthier, Jacques et Jean de Vienne reçurent la même somme, pour avoir "avec fureur" massacré cette "ribaudaille". Cependant, Huguenin n'est pas cité. B. Schnerb ajoute<sup>13</sup> que Philippe le Hardi "récompensa [grassement] son chambellan Jean de Mornay, afin [entre autres] que ses autres serviteurs et lui fussent plus enclins à le servir "et faire leur devoir" : des formules qui ne semblent pas anodines, dans l'attachement progressif de la haute noblesse bourguignonne, voulu et organisé par le prince, au moyen de dons, pensions, fêtes, ordres de chevalerie et autres artifices – Guillaume de Vienne en sera l'illustration –, ce que montre fort bien Ph. Contamine dans sa *Noblesse au royaume de France* ; "faire leur devoir" : le premier de ces devoirs est de servir le prince ; à "le" servir : le duc de Bourgogne (et certes le roi), bien que le duché de Bourgogne ne soit alors qu'un fief dépendant de la Couronne.

Par mandement du Duc<sup>14</sup> donné le 17 mars 1387, Guillaume de Vienne reçut un don de 600 francs en considération des services rendus lors de la dernière chevauchée faite par le roi

<sup>11</sup> *Ibidem*, note XIII, p. 567, s'inspirant de ce même compte, fol. 160 v°.

<sup>12</sup> Peut-être a-t-il été adoubé, comme Jean III de Chalon-Arlay, avant la bataille de Roosebeke.

<sup>13</sup> B. SCHNERB, *op. cit.*, p. 73. La récompense de Jean de Mornay : une rente viagère de 1 000 livres tournois.

<sup>14</sup> Le Duc = le duc de Bourgogne, afin d'alléger mon récit.

et le Duc en Flandre<sup>15</sup>. Il s'agit de la seconde campagne de Flandre, en 1383. Une quittance de gage datée 31 août 1383, liée à la chevauchée de Bourbourg, a gardé son sceau, où on lit, selon Demay "S GVILLE D VIENNE...", et que ce savant décrit ainsi : "écu à l'aigle, penché, timbré d'un heaume cimé de ..., supporté par deux lévriers sur champ de fleurs"<sup>16</sup>. A l'issue de la bataille de Roosebeke, la ville de Gand ne se rendit point, mais nous étions au début de l'hiver : Charles VI et ses oncles revinrent dans le royaume et mâtèrent les révoltés de Rouen, Paris et Reims notamment. Mais en mai 1383, "des Anglais, commandés par Henri Despenser, évêque de Norwich, débarquèrent à Calais, encouragés par les Gantois d'une part, et par Urbain VI, le pape de Rome, d'autre part, lequel en réponse à Clément VII, avait encouragé en Angleterre à une croisade contre les "schismatiques". Apprenant les victoires anglaises (Dunkerque, Bourbourg, Cassel), Philippe le Hardi convainquit Charles VI d'entreprendre une nouvelle campagne en Flandre, dont les principaux faits d'armes furent le siège puis la capitulation de Bourbourg, puis l'incendie de Gravelines par les Anglais.

Le Religieux de Saint-Denis<sup>17</sup> relate ainsi la prise de Gravelines :

"Au milieu du trouble et de la confusion qui régnaient dans la ville (...), trois prisonniers picards brisèrent leurs chaînes, se laissèrent glisser le long des murs à l'aide d'une corde, et allèrent raconter tout ce qui se passait à l'amiral de France, messire Jean de Vienne, qui faisait alors le guet de la nuit, lui disant que l'occasion était favorable pour prendre la ville, mais qu'il fallait se décider sur-le-champ (...). L'amiral réunit les chevaliers qui se trouvaient là afin de prendre leur avis. Les principaux d'entre eux étaient les sires Raoul de Raineval, le châtelain de Beauvais, Rolequin de Raineval, Jacques et Guillaume de Vienne" et quatre autres. "Tous lui conseillèrent de ne pas négliger l'occasion qui se présentait.

Au même instant, joignant l'effet aux paroles, ils traversèrent sur une petite barque la rivière qui entourait la ville, et parvinrent au haut des murs, en faisant si peu de bruit qu'ils échappèrent à la surveillance des gardes et qu'ils n'éveillèrent pas même les chiens (...). Ils poussèrent ainsi jusqu'au milieu de la ville, et faisant entendre le cri de guerre de l'amiral, ils mirent à mort tous ceux qu'ils rencontrèrent les armes à la main (...). L'amiral, ayant préposé quelques uns des siens à la garde des portes, livra la ville au pillage de ses soldats, et leur abandonna, pour se dédommager de leurs peines et s'indemniser de leurs dépenses, les

<sup>15</sup> ADCO, B 1469, fol. 66 r°. Afin de saisir le niveau des sommes d'argent que je citerai, on peut emprunter à B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 785-786, sa "note sur les monnaies" : "au début du XVe siècle (...) les bons chevaux se vendaient entre 40 et 100 francs. On pouvait acheter une belle maison à Paris pour 1 000 francs".

<sup>16</sup> G. DEMAY, *Sceaux de la collection Clairambault*, tome II, p. 298, n° 9417. Il ajoute dans ses commentaires : "chevalier banneret" et seigneur de "Sainte-Croix", assertions fausses ; mais je n'ai pas retrouvé cette quittance.

<sup>17</sup> *Chronique du Religieux de Saint-Denis* (désormais Michel Pintoin), livre IV, p. 275-277.



dépouilles des vaincus et tout le butin que l'on pourrait trouver. Au point du jour il envoya un messager au roi pour lui annoncer ce qui venait de se passer."

En négligeant certaines invraisemblances, on retiendra la position de Guillaume de Vienne auprès de l'amiral et sa participation à ce fait d'armes.

Entre ces deux campagnes de Flandre, Guillaume de Vienne était allé en Savoie, semble-t-il comme messager du duc de Bourgogne, dans le cadre de la régence du comté de Savoie, à la suite du décès d'Amédée VI, le 1<sup>er</sup> mars 1383 ; les discussions et pourparlers débouchèrent le 8 mai, sur un traité accordant Bonne de Bourbon, épouse du défunt comte, et sa belle-fille Bonne de Berry<sup>18</sup>.

Cette seconde campagne de Flandre déboucha sur une trêve signée à Leulinghen, également applicable aux Gantois, ce qu'accepta finalement Louis de Male le 26 janvier 1384. "N'ayant pas réussi à isoler ses sujets rebelles, le comte de Flandre, épuisé et malade rentra à Saint-Omer où, le 29 janvier, il dicta son testament. Le lendemain, 30 janvier, il expira. Les comtés d'Artois, de Bourgogne, de Flandre, de Nevers et de Rethel, constituant son héritage, passaient à sa fille Marguerite et à son gendre Philippe le Hardi"<sup>19</sup>.

### **3 : L'expédition d'Ecosse : le chevalier banneret. 1385.**

"En la compagnie de l'amiral avoit grant fuison de bonnes gens d'armes, toute fleur de chevalerie et d'esquirie (...). Or vous nommeray une partie des signeurs de France, qui allèrent en celle saison en Escoce : premierement messire Jehan de Viane, amiral de France (...), le signeur de Sainte Crois, (...), messire Guillaume de Viane, messire Jaque de Viane, signeur d'Espagni, (...), et plusieurs autres bons chevaliers que je ne puis pas tous nommer, et tant qu'il furent mille lances, chevaliers et escuiers, sans les arbalestriers et les gros varlés, et eurent vent et biau voiage de mer, car il tamps estoit moult biaux si com ou mois de may (...)"<sup>20</sup>.

Fr. Autrand nous en donne le contexte<sup>21</sup> :

<sup>18</sup> Ferdinand DAL POZZO, *Essai sur les anciennes assemblées nationales de Savoie*,..., t. I, Paris, 1829, p. 183. Guillaume de Vienne y rencontra, déjà, le comte de Gruyère et Odon de Villars.

<sup>19</sup> B. SCHNERB, *L'Etat Bourguignon*, p. 74.

<sup>20</sup> Jean FROISSART, *Chroniques*, livre II, paragraphe 121.

<sup>21</sup> Fr. AUTRAND, *Charles VI*, p. 148.

"Au cours de l'année 1384, Philippe le Hardi est accepté pour comte par les villes et la noblesse de Flandre (...). Au Brabant, la duchesse Jeanne devient le champion de la cause française. Non seulement elle s'accorde avec son neveu Philippe, mais elle négocie pour lui un rapprochement avec Albert de Wittelsbach. Face à cette offensive diplomatique, les Anglais, tout à leur politique de désengagement sur le continent, laissent faire. Au début de 1385, Philippe de Bourgogne a gagné aux Pays-Bas (...). Cette fois-ci, les Français ont l'initiative. Ils attaquent. Sur deux fronts à la fois. L'amiral de France conduira un corps expéditionnaire pour soutenir une offensive écossaise sur la frontière nord de l'Angleterre. Le gros de la "deuxième armée de la mer" débarquera sur la côte du sud. Tels sont les plans de 1385. Pour une rare fois dans leur histoire, les îles Britanniques sont menacées d'invasion. De fait, 2 000 combattants français débarquent à Leith le 1<sup>er</sup> juin". Eustache Deschamps exulte :

"Princes passez sans tant de demourée,  
Vostres sera le pays d'Angleterre,  
Autre foiz l'a un normand conquesté :  
Vaillant cuer peut en tout temps faire guerre"<sup>22</sup>.

Terrier de Loray<sup>23</sup> publie les "revues des hommes d'armes qui ont accompagné l'amiral de Vienne en Ecosse" : on peut alors, en précisant ou rectifiant Froissart cité ci-dessus, présenter les "Viennois" qui participèrent à cette aventure :

Outre Jean de Vienne, amiral de France, seigneur de "Rollans" (Roulans), on découvre :

- "Jehan de Vienne, seign. d'Espagny" (de Pagny), TG VIII : dit "à la barbe", chevalier banneret ; 3 août 1385 à Edimbourg (sa 2<sup>e</sup> revue) : avec 3 chevaliers bacheliers et 31 écuyers ;

- Jacques de Vienne (II), seigneur de Longwy, à Reims le 17 avril 1385, chevalier banneret, avec 4 chevaliers bacheliers et 26 écuyers ;

- "La revue de messire Guillaume de Vienne, sire de Saint Jorge, banneret, (...) reçue à Edembourc en Escoce", le 3 août 1385 : "Ledit monseigneur de Saint Jorge, banneret" : au cours de cette période, on remarque la dénomination courante et croissante de "monseigneur (ou sire) de Saint George", au point qu'au cours des années et décennies suivantes il sera connu dans le royaume de France et en Europe par cette appellation, portant le nom de sa seigneurie la plus prestigieuse.

<sup>22</sup> E. DESCHAMPS, *op. cit.*, VI, n° 1145, cité par J. CALMETTE, *Les Grands ducs de Bourgogne*, p. 71.

<sup>23</sup> H. TERRIER de LORAY, *Jean de Vienne, amiral de France...*, *op. cit.*, pièce justificative 104 : 27 avril, 12 mai, 3 août, 28 octobre 1385. Revues des hommes d'armes qui ont accompagné l'amiral de Vienne en Ecosse. Afin de montrer la puissance de Guillaume de Vienne, j'ai reproduit sa revue : c'est ma PJ IV.

Il a sensiblement 23 ans, il est chevalier banneret, et sa revue comporte pas moins de 5 chevaliers bacheliers et 53 écuyers. Parmi ceux-ci figurent "Jehan le bastart de Vienne", dont je n'ai pas trouvé la filiation.

En revanche, si par recoupements de diverses sources je pense que le frère de Guillaume, Huguenin, participa à cette expédition, un doute subsiste : on ne trouve pas trace de la revue d'Huguenin, et l'écrit de Froissart, "le signeur de Sainte Crois", n'est pas absolument convaincant ; en effet, le chroniqueur aurait pu désigner ainsi le personnage reçu à Reims le 27 avril 1385, accompagné de 9 chevaliers bacheliers : "Jehan de Sainte Croix, [sire de Sauvigny, banneret]"<sup>24</sup>.

Seul Terrier de Loray, le biographe toujours rempli d'admiration pour l'amiral Jean de Vienne, rend positive cette expédition, estimant que les ravages, pillages et autres exactions commis par son armée furent justifiés par les antécédents anglais sur le sol du royaume de France depuis le début la guerre de Cent ans<sup>25</sup> ; le père Anselme<sup>26</sup> cite une quittance de 921 l. t. donnée le 28 octobre 1385 par Guillaume de Vienne à Guillaume d'Enfernet, trésorier des guerres du roi, pour ses gages et ceux de sa compagnie ; le savant bénédictin ajoute qu'il y est qualifié de "sire de St George, chevalier", et que sur le sceau en cire rouge est "un[e] aigle", cimier "une tête coiffée", supports "deux lions", légende "S. Guillaume de Vienne", sceau qui reprend pour l'essentiel les attributs de celui de 1383. Françoise Autrand conclut, au sujet des 2 000 combattants français ayant débarqué à Leith le premier juin : "[Ils] repartirent fin octobre, battus par les Anglais, furieux contre les Ecossais qui les [avaient] mal reçus, ne rapportant pas d'autre butin qu'une moisson de récits malveillants sur ce pays désert, ses bêtes sauvages et ses montagnes, où ils avaient si mal mangé et si peu bu. Sur l'autre front, les navires n'avaient même pas pris la mer"<sup>27</sup>.

De plus, en 1386, l'armée française, à la suite d'un "plan audacieux", devait effectuer "une descente (...) en Grande-Bretagne". Nous savons cependant que, malgré des préparatifs considérables, notamment une flotte nombreuse et "cette fameuse ville de bois", l'entreprise

---

<sup>24</sup> J'avais montré, dans le cours de la première partie, que cette famille ainsi nommée était distincte de la famille de Vienne.

<sup>25</sup> TERRRIER de LORAY, *op. cit.* : "L'Expédition d'Ecosse", ch. IX.

<sup>26</sup> ANSELME de SAINTE-MARIE, *op. cit.*, VII, p. 800.

<sup>27</sup> F. AUTRAND, cf n. 21.

avorta misérablement<sup>28</sup> : tous les soldats rassemblés au port de l'Ecluse, attendirent vainement. Parmi eux, Guillaume de Vienne, reçu à montre avec 3 chevaliers et 21 écuyers<sup>29</sup>, rejoint par Enguerrand d'Eudin à la tête des troupes dauphinoises<sup>30</sup>.

L'année suivante encore, l'amiral Jean de Vienne prépara une nouvelle expédition destinée à aborder en Angleterre. Guillaume de Vienne passa à montre à Harfleur, avec une compagnie comptant 2 chevaliers bacheliers et 14 écuyers pour servir dans "l'armée de la mer". Après une bataille navale au large de Dieppe, favorable semble-t-il à la flotte française, on apprit que "le duc de Bretagne, pour l'amour des Anglais, avait enlevé le connétable de France, Olivier de Clisson. Relâché, [celui-ci] courut à Paris réclamer vengeance de cette trahison. La France fut alors trop occupée par l'affaire de Bretagne pour relancer vers l'Angleterre la "quatrième armée de la mer"<sup>31</sup>.

#### **4 : Chambellan du duc de Bourgogne.**

En cette même année 1387, le 17 mars, dans le mandement de Philippe le Hardi que j'ai cité plus haut<sup>32</sup>, "Guillaume de Vianne seigneur de Saint George", est dit "chambellan de monseigneur". Ce que confirme Henri Beaune<sup>33</sup>, dès les années 1384-1385, qui indique également sa pension, fort conséquente : 2 400 livres tournois<sup>34</sup> ; figurent notamment dans cette liste Jacques de Vienne (II), seigneur de Longwy, et Régnier Pot, chevalier, futur compagnon d'armes du sire de Saint-Georges, bénéficiant d'une pension de 500 l. t.

---

<sup>28</sup> J. CALMETTE, *op. cit.*, p. 74-77.

<sup>29</sup> BNF, ms. fr. 7858, fol. 259 r° (Compte de Guillaume d'Enfernet).

<sup>30</sup> Rappelons qu'Enguerrand d'Eudin était gouverneur du Dauphiné depuis 1385.

<sup>31</sup> Fr. AUTRAND, *op. cit.*, p. 161.

<sup>32</sup> Cf note 15.

<sup>33</sup> H. BEAUNE, "Etat des officiers de Philippe le Hardi duc de Bourgogne, d'après les comptes de ses receveurs et trésoriers, de 1384 à 1386." In *Revue nobiliaire, héraldique et biographique*, 1865, p. 49-56. L'auteur s'appuie sur un manuscrit de PALLIOT et sur G. AUBRÉE, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, 1729.

<sup>34</sup> En cinquième partie, je récapitulerai les charges, pensions, ... de Guillaume de Vienne.



## **II : LA SAGESSE ET LA RICHESSE. 1388/1389 – 1392.**

### **1 : Le "Voyage de Barbarie". 1390.**

"A la fin de l'année 1385, Léon d'Arménie s'entremet dans les négociations entre la France et l'Angleterre (...). Il avança le thème, déjà proposé en 1342 par Hugues de Liège dans son *Peragrinarium*, et repris par Jean II le Bon en 1363, de la paix entre la France et l'Angleterre et d'une expédition pour la libération des Lieux saints. Malgré son échec à la cour anglaise, Léon d'Arménie conserva les bonnes grâces du duc de Bourgogne (...)" . En novembre 1386, ils se retrouvèrent à nouveau, et on peut être certain "que les deux hommes ne [parlèrent] pas uniquement des affaires d'Occident, mais aussi de celles de l'Orient (...). Le roi de France séjourna à Dijon du 13 au 17 février 1390"<sup>35</sup>. Des fêtes ponctuées de festins "à la bourguignonne" marquèrent ce séjour. Selon Ed. Clerc<sup>36</sup>, "les joutes et les tournois durèrent plusieurs jours. Dans les rangs de la jeune noblesse, brillaient (...) Jacques et Guillaume de Vienne". Or, "le roi d'Arménie se trouvait dans la suite"<sup>37</sup> de Charles VI. Nul doute qu'il fut vivement question de "croisade", car, "Charles VI revenait du Languedoc. A Toulouse (...) il avait reçu une ambassade de la république de Gênes qui lui demanda son aide contre les Berbères d'Ifriqiya. L'entreprise semblait possible, la France et l'Angleterre ayant signé une trêve. Charles VI exprima le désir de diriger lui-même l'expédition, mais il voulait régler d'abord les affaires anglaises. Son enthousiasme pour la croisade a pu être nourri par la réception du gros ouvrage allégorique de Philippe de Mézières, *Le Songe du vieil pèlerin*, qui lui est dédié. A ce même moment, le propagandiste rédigeait une autre œuvre en latin, *l'Oratio tragedia*, qui était un nouvel appel à la croisade. Le frère du roi, Louis, duc de Touraine, proposa aussi sa personne pour conduire les croisés, mais on lui préféra son oncle, Louis, duc de Bourbon. Le duc de Bourgogne resta à l'écart des préparatifs, mais favorisa la participation de proches et de vassaux et y envoya un navire. Un corps de troupe servit même sous "l'estandart de la devise au duc de Bourgogne"<sup>38</sup>. Ce corps semble avoir été placé sous l'autorité conjointe de son neveu Philippe de Bar et de Guy de la Trémoille"<sup>39</sup>.

<sup>35</sup> J. PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient*, p. 19.

<sup>36</sup> Ed. CLERC, *Essai sur...*, *op. cit.*, II, p. 223-224.

<sup>37</sup> J. PAVIOT, *op. cit.*, p. 19.

<sup>38</sup> FROISSART, *Chroniques*, t. XIV, p. 225.

<sup>39</sup> J. PAVIOT, *op. cit.*, p. 20.

Dans ce climat où l'idéal de croisade apparaissait plus vivant que jamais, "le seigneur de Saint George"<sup>40</sup>, qui estoit de la comté de Bourgogne, envoya requérir au duc qu'il retinst avec vingt cinq gentils hommes : si le fit le duc de Bourbon"<sup>41</sup>. Le nombre des combattants ayant été limité à 1 500 pour la France, seuls les plus valeureux furent choisis ; chaque croisé devait supporter les frais de son voyage<sup>42</sup>. Aux côtés du sire de Saint-Georges combattirent deux de ses cousins, deux "Jean de Vienne" : l'amiral, d'une part ; sans doute le seigneur de Pagny ("à la barbe") d'autre part<sup>43</sup>. Notons également la présence de Jacques de Courtiambles, que nous retrouverons très souvent aux côtés de Guillaume de Vienne. Mais il est intéressant de noter la présence de plusieurs familles que Guillaume de Vienne côtoiera lors de son second mariage, et dont les descendants se heurteront à son fils au cours du long procès relatif à la succession de Béraud III Dauphin d'Auvergne (cf le tableau généalogique Dauphin d'Auvergne) :

Louis II duc de Bourbon, précisément, le chef de l'expédition ; Béraud II Dauphin d'Auvergne ; Jean III comte de Sancerre.

L'objectif était de taille : la ville d'Africa ("Ifriqiya") – aujourd'hui Mahdia, en Tunisie –, dont Delaville Le Roulx<sup>44</sup> écrit "qu'avec sa chute, les princes africains perdaient le meilleur port de la côte barbaresque, un refuge pour leurs corsaires et la seule ville capable de couvrir leurs Etats". Or "Gênes, avec Venise, détenait tout le commerce de la Méditerranée"<sup>45</sup>. La flotte des croisés appareilla de Marseille le 1<sup>er</sup> juillet 1390, fit escale à Gênes le 3 pour accueillir d'autres combattants, et accosta près de Mahdia le 22. Cette ville occupait une presqu'île :

---

<sup>40</sup> On remarquera l'appellation "le seigneur de Saint George".

<sup>41</sup> Jean d'ORRONVILLE (ou d'ORVILLE) dit CABARET, *La chronique du bon duc ...*, *op. cit.*, p. 222-223.

<sup>42</sup> En 1388/1389 a eu lieu la donation d'Huguenin à Guillaume.

<sup>43</sup> Pour ce dernier, cf le TG VIII et son commentaire.

<sup>44</sup> J. DELAVILLE LE ROULX, *La France en Orient au XIV<sup>e</sup> siècle...*, *op. cit.*, livre II, ch. IV.

<sup>45</sup> Léon MIROT, "Une expédition française en Tunisie au XIV<sup>e</sup> siècle : le siège de Mahdia (1390)", In *Revue des Etudes historiques*, 1931, p. 357-396. Sauf mention contraire, les citations qui suivent sont extraites de cet article.



Source : British Library, Harley 4379, fol. 60 v<sup>o</sup>  
Chronique de Froissart, Mahdia.

### La flotte des croisés.

Une minutieuse étude héraldique permettrait de reconnaître les armes de certains nobles. L'aigle des Vienne y figure peut-être.



Source : G. Braun et F. Hogenberg,  
*Civitates orbis terrarum*, t. II, 1575.

### Plan de Mahdia.

Froissart donne l'idée générale : "cette ville (...) estoit malement forte et clos de hauts murs et dru semés de tours". Les vestiges actuels confirment cette puissance :



Extrait d'une carte postale tunisienne, 1962.

Les croisés installèrent un camp composé de tentes (faites de toile légère, fournies par Gênes), et dès le troisième jour durent subir une sortie des assiégés.



Source : British Library, Harley 4379, fol. 83 v°.

### **Siège de Mahdia.**

Durant 61 jours eurent lieu des escarmouches, au cours desquelles "Saint Georges et Graville firent des prodiges de valeur"<sup>46</sup>, dès le quatrième jour d'ailleurs : "le sire de Saint George ensemble le sire de Graville, et leurs gens le firent moult grandement"<sup>47</sup>. Puis l'arrivée de renforts berbères, qui campèrent près des chrétiens, contraignit le duc de Bourbon à fortifier son camp. Tout cela sous un soleil de plomb, Froissart l'atteste : "l'air est chault, et encoires sera-t-il plus chault. Ils seront logiés au soleil (...), ils seront souvent escarmouchiés (...)". On vit alors les "chrétiens fatigués par la chaleur, étouffant sous le poids de leurs lourdes armures qui causèrent la mort de plusieurs d'entre eux, incapables de se mouvoir ou de se dégager du sable"<sup>48</sup>. A cela s'ajoutèrent le manque de vivres, la pénurie d'eau, les malades en nombre croissant. On décida l'assaut, par mer et sur terre, en vain. La longueur du siège, la stagnation des opérations, la fatigue suscitèrent le découragement, accentué par la rumeur accusant les Génois de traiter avec les Berbères.

Ces rumeurs devinrent fondements, qui débouchèrent sur un traité de commerce. L'échec des croisés sur le terrain n'était-il pas une victoire des Génois – à nouveau libres de commercer –, donc de la Chrétienté ? Le projet de cet accord fut soumis au conseil du duc de

<sup>46</sup> DELAVILLE LE ROULX, *op. cit.*, p. 188.

<sup>47</sup> Jean d'ORRONVILLE, *op. cit.*, p. 238.

<sup>48</sup> L. MIROT, *op. cit.*



Bourbon, qui demanda l'avis de chacun. Le soudic de La Tran parla le premier, "exprimant son admiration d'avoir pendant deux mois tenu en échec les trois rois sarrasins et assiégé une ville aussi forte. Echo de la lassitude générale, il se déclara disposé à accepter le traité, tenant, ajoutait-il, «ceste chose aussi honorable que si j'avoie esté en trois batailles»"<sup>49</sup>. Selon notre chroniqueur, tous les avis allèrent en ce sens :

"les choses ont esté faites si grandes et si belles jusqu'ici, et le traictié est si honnorable (...) ; après vous avez le traicitié si grant dont ils [les infidèles] sont fort asservis, par quoi vous en povez bien partir honnourablement autant qui vous aviez prinse la ville (...) ; apres on demanda le decret au conte d'Eu, qui dit que, apres le sire de Couci, il ne sauroit que amender. Aussi fit-on au sire de Graville, qui se tint à celle opinion, et le sire de Saint George, le sire de Castillon, et tous autres chevaliers dont il y en avoit assez".

De l'art de transformer un échec en victoire, et de louer la grande sagesse du duc de Bourbon et de ses conseillers, qui n'avaient point été battus par les mécréants ("car la chose fut à tant que vingt chrestiens assaillaient trente sarrasins")<sup>50</sup> et qui, ayant supporté la faim, la soif et voyant le nombre de malades augmenter rapidement, libéraient la Méditerranée au profit des commerçants chrétiens. Finalement une belle croisade. D'autant que "le duc de Bourbon se vint retraire en belle ordonnance chascun en sa gallée, tournés les visages aux ennemis", et que les croisés, résistant entre autres à une effroyable tempête qui jeta leur flotte sur la côte sicilienne, libérèrent au cours de leur retour des villes et des châteaux des mains des Infidèles. La flotte fit escale à Gênes, d'où "le Souldich de l'Estran, le sire de Saint George, le sire de Graville, et les autres qui se furent reposés se partirent (...), et s'en allèrent en leurs maisons", en novembre 1390.

"Le Religieux de Saint-Denis n'éprouve nullement le besoin de faire des héros de cette piteuse retraite des martyrs"<sup>51</sup>. A terme, et dans différents domaines, il avait raison. "En 1396, l'historien nous montre des chevaliers croisés partis combattre les Turcs et surtout soucieux de leur propre gloire". Mais "la renommée" (B. Guénée) peut être fondée sur certains faits subjectifs, extraits de leur contexte, elle peut être "fabriquée" par ceux qui y aspirent, comme le montre bien B. Guenée au sujet de du Guesclin et de Froissart. Or, si nous prenons le cas du "sire de Saint George", il est incontestable que Jean d'Orronville entre autres fait de ce personnage un chevalier parfait : ainsi que l'ont bien montré Jean Flori, Philippe Contamine

<sup>49</sup> L. MIROT, *op. cit.*, citant Jean d' Orronville.

<sup>50</sup> Jean d' ORRONVILLE, *op. cit.*, p. 238. De même que pour les deux citations suivantes.

<sup>51</sup> B. GUENÉE, *Du Guesclin et Froissart. La fabrication de la renommée*, p. 27, de même que pour la citation suivante.

et Christopher Allmand<sup>52</sup>, le chevalier (souvent de haute noblesse) doit faire coexister deux qualités : "le glorieux fait d'armes", mais accompagné de la raison, de la prudence, de la sagesse. L'épée et le cerveau. Et c'est le cas de Guillaume de Vienne à Mahdia : on le remarque sur le champ de bataille (comme à Roosebeke) – "et le quart jour le sire de Saint George (...) et [ses] gens le firent moult grandement" –, d'une part ; puis il est de ceux qui conseillent de "bien partir honnorablement", d'autre part. Je pense que ces témoignages concoururent grandement à asseoir la "renommée" du "sire de Saint George", d'autant que cela s'inscrivait dans "le voyage d'Outre mer", pour la gloire de la Chrétienté : "l'idéal chevaleresque, intimement lié à l'idée de croisade"<sup>53</sup>.

## **2 : L'enrichissement domanial et matrimonial. 1388-1392.**

Je juge utile de revenir sur une idée déjà énoncée. Ces cinq années furent décisives pour Guillaume de Vienne. A la "renommée" acquise sur le champ de bataille s'ajoute une série de faits que je me contente de citer :

- 1388/1389 : l'énorme donation de son frère Huguenin ;
- 1389 : décès de Jeanne de Châteauvillain : Guillaume hérite d'Arc-en-Barrois ;
- 1390 : Huguenin rédige son testament : Guillaume "hoir universel" ;
- 1391 : décès d'Huguenin ;
- 1392 : Guillaume épouse Louise de Thoire-Villars : énorme dot (en partie constituée par le pape Clément VII).

De la "renommée" et de la richesse, laquelle influence l'autre ? M.-Th. Caron l'a bien montré<sup>54</sup>, l'influence est réciproque : la réputation de Guillaume de Vienne acquise au service du duc de Bourgogne (et du roi, et de la Chrétienté) lui permet de maintenir son autorité sur ses terres et ses gens ; la richesse terrienne (bien entretenue<sup>55</sup>) et l'éclat du mariage (sans oublier l'apport très important en numéraire) lui donnent une aura dans le milieu ducal et

---

<sup>52</sup> J. FLORI, *Chevaliers...*, *op. cit.* ; P. CONTAMINE, *La Noblesse...*, *op. cit.* ; C. ALLMAND, *La Guerre de Cent ans*, *op. cit.*, : "Le traité de Végèce, *De remilitari*, composé à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, jouit d'un très large crédit pendant toute cette période. Aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, l'approche de la guerre s'était de plus en plus intellectualisée : **le chevalier devait être non seulement un combattant, mais un penseur doté avant tout de la faculté de prévoyance (de "prudence")**. Il devait être toujours prêt à faire face aux situations les plus inattendues", p. 212-213. C'est moi qui souligne.

<sup>53</sup> B. SCHNERB, *Les Armagnacs et les Bourguignons. La maudite guerre*, p. 33-34.

<sup>54</sup> M.-Th. CARON, *La Noblesse...*, *op. cit.* Je reviendrai sur cette idée en cinquième partie.

<sup>55</sup> Cf la cinquième partie.

européen : guerres, diplomatie, cours, en particulier celle du Duc ; les événements de 1396 allaient le confirmer.

### **III : NICOPOLIS : UN DRAME ET UNE CHANCE. 1396.**

Les nombreuses et diverses affaires privées dans lesquelles Guillaume de Vienne fut impliqué<sup>56</sup> peuvent en partie expliquer une certaine raréfaction du nom du personnage dans les textes relatifs à l'Etat bourguignon en gestation. Il dut notamment prendre possession, recevoir les foies et hommages de ses vassaux, exiger des dénombrements, faire face à des communautés et des personnes revendicatrices comme les religieux d'Auberive (châtellenie d'Arc-en-Barrois), et sa belle-sœur Alix de Villars, dans les nombreuses terres subitement acquises par héritage de sa mère mais surtout de son frère Huguenin. Mais aussi préparer son contrat de mariage, puis la cérémonie ; et le choix de Louise de Villars le vit entrer au service de Clément VII puis être partie prenante dans la succession au comté de Genève, tout en surveillant sans doute (et peut-être en agissant) la destinée de son cousin, le chevalier- poète Othon de Grandson.

J'avais montré<sup>57</sup> Guillaume de Vienne procureur de Clément VII, pour fixer la dot de Marguerite de Joinville, veuve de Pierre de Genève, promise à un troisième époux, Ferri de Lorraine : texte daté 10 juin 1392. Le 4 de ce mois, il était à Bar-le-Duc, sans doute dans le cadre de cette affaire. "Peu de jours après la célébration du mariage de la comtesse de Ligny, le château de Bar fut le théâtre d'un [grand] événement (...). Marguerite de Joinville, comtesse de Vaudémont et dame de Joinville, y reprit du duc [de Bar] le comté de Vaudémont et la terre de Moutiers-sur-Saulx, qu'elle possédait alors comme fille et héritière de Henri V, comte de Vaudémont et seigneur de Joinville. Cette formalité s'accomplit le 4 juin, dans *la chambre de parement* du château (...). La comtesse y arriva sur les neuf heures du matin, et là, en présence d'une affluence considérable de gentilshommes et de personnes de distinction, attachés à son service et à celui du duc, elle s'approcha de lui dans une attitude révérencieuse et en lui donnant des marques de soumission"<sup>58</sup>. V. Servais décrit la cérémonie, et termine ainsi : "au nombre des personnages présents à cette double reprise, on remarquait Valéran de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Paul, oncle de Marguerite ; Guillaume de Vienne,

<sup>56</sup> Cf toute la troisième partie. Je rappelle les principales.

<sup>57</sup> Troisième partie, chapitre II, I, 2.

<sup>58</sup> Victor SERVAIS, "Histoire politique, civile, militaire et ecclésiastique du duché de Bar sous le règne de Robert, duc de Bar de 1352 à 1411", In *Annales historiques du Barrois*, 1867, p. 203-204.

sire de Saint-Georges ; Jean, sire de Ray ; Jean de Noyers, sire de Rimaucourt ; Gui, sire de Choiseuil ; le sire de Bauffremont et André de Joinville".

Quelques mois plus tard on retrouve Guillaume de Vienne à Besançon. Cette ville impériale était une enclave dans le comté de Bourgogne ; l'histoire turbulente de cette cité s'explique par un difficile et conflictuel partage du pouvoir, entre trois entités : la Commune, l'archevêque, et le gardien, cette fonction étant dévolue à la famille de Chalon. Philippe le Hardi, comte de Bourgogne depuis 1384, parvint à se faire reconnaître gardien dès 1386, évinçant Hugues de Chalon, dont la mort deux ans plus tard "dissipa les scrupules des citoyens, qui ne se sentaient pas liés avec ses successeurs comme ils l'étaient avec lui (...) et ils ne pouvaient que se féliciter d'avoir pour gardien un adversaire de leur archevêque. Le duc dépassa même toutes leurs espérances en affaiblissant plus que tous ses prédécesseurs l'autorité épiscopale"<sup>59</sup> : "débat sur la monnaie, compétence de la juridiction épiscopale en Comté et de l'enregistrement des testaments. Ces querelles amenèrent les deux adversaires à la lutte ouverte : le duc assiégea l'archevêque dans son château de Gy et celui-ci dut s'enfuir en Avignon, puis abandonner son siège épiscopal en échange d'un chapeau de cardinal (1391). L'autorité archiépiscopale ne fut pas pleinement restaurée sous le pontificat de son successeur, Gérard d'Athies. Plus souple et plus favorable au duc, dont il avait été le conseiller, il assista à l'entrée solennelle [de Philippe le Hardi, accompagné de son fils le comte de Nevers] à Besançon, le 16 novembre 1393". "Dans le nombreux cortège de chevaliers qui suivaient le Prince", écrit Ed. Clerc<sup>60</sup>, "on distinguait l'amiral Jean de Vienne orné du collier de l'Annonciade (...), le seigneur de Pagny et Henri de Vienne, Guillaume, sire de Saint-Georges (...)"<sup>61</sup>.

### **1 : Nicopolis : un drame pour la famille de Vienne.**<sup>62</sup>

"L'année 1393 marque vraiment le moment où l'idée d'une croisade commença à prendre forme à la cour de France", écrit Jacques Paviot<sup>63</sup>. Cependant, malgré les appels à la paix entre la France et l'Angleterre, lancés par Philippe de Mézières et Jean de Montreuil, paix qui devait refaire l'unité de la Chrétienté et permettre à cette dernière de contenir les assauts

<sup>59</sup> "La victoire manquée de la Commune (1384-1412)", In *Histoire de Besançon, op. cit.*, t. I, p. 424-425, pour cette citation et la suivante.

<sup>60</sup> Ed. CLERC, *Essai...*, *op. cit.*, t. II, p. 243, mais il fixe l'événement, à tort, en 1394.

<sup>61</sup> Le seigneur de Pagny : Jean de Vienne, dit "à la barbe", TG VIII ; Henri de Vienne : son frère cadet.

<sup>62</sup> Sur cette croisade, on fera le point des connaissances avec l'ouvrage : *Nicopolis, 1396-1996*. Actes du colloque international, textes publiés par J. PAVIOT et M. CHAUNEY-BOUILLOT, In *Annales de Bourgogne*, tome 68, fascicule 271, 1997 (qui a fait l'objet d'un tiré à part).

<sup>63</sup> J. PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne, la croisade...*, *op. cit.*, p. 22.



de l'islam<sup>64</sup>, et bien que "l'un des traits propres à la guerre de Cent ans [fût] d'avoir été un conflit sans rupture des relations diplomatiques"<sup>65</sup>, l'entente pour une croisade commune ne put se réaliser ; même le duc d'Orléans se retira du projet. "Pourquoi alors le duc de Bourgogne a-t-il poursuivi dans cette voie ? Jean Froissart et Michel Pintoin ont relevé combien il avait à cœur l'expédition, ce qui au-delà du calcul politique<sup>66</sup>, devait faire croire à sa sincérité, d'une part. D'autre part, ce que l'on pourrait appeler faute de mieux l'opinion publique était en faveur de la croisade" écrit J. Paviot<sup>67</sup>, qui ajoute : "une sorte de conseil réunit, dans la résidence parisienne du duc de Bourgogne, ceux qui étaient favorables au projet, Guy de la Trémoille, son frère Guillaume, [l'amiral] Jean de Vienne et Jacques de Vergy. Il fut décidé que serait envoyé le fils aîné du duc, Jean, comte de Nevers [futur Jean sans Peur], pour y gagner "sa ceinture de chevalier". Le duc de Bourgogne en parla ensuite au roi qui acquiesça"<sup>68</sup>. Un vent d'enthousiasme souffla sur le royaume de France, que Froissart décrit ainsi<sup>69</sup> :

"Adont s'espandirent les nouvelles parmy Paris et hors de Paris, que Jehan de Bourgoingne, à-tout très-grant charge de chevalliers et d'escuiers, yroit en Hongrie et passeroit oultre en la Turquie" puis "les chrestiens yroient en Contantinoble (...) et entreroient en Surie, et acquitteroient la Sainte-Terre et délivreroient Jhérusalem et le Saint-Sépulcre des payens et de la subjection du Souldan et des ennemis de Nostre Seigneur".

Dans un premier temps, il fallait donc arrêter le flot de l'islam, dirigé par le sultan Bajazet (ou "Bayézid") en Europe du sud-est, notamment en Hongrie.

En ce qui concerne les préparatifs, "sur le plan purement militaire, un conseil de guerre permanent fut prévu pour entourer le comte de Nevers", écrit B. Schnerb<sup>70</sup> ; il était composé de cinq personnages, dont l'amiral Jean de Vienne. "Outre les membres de ce conseil permanent, le comte pouvait appeler auprès de lui, s'il le jugeait nécessaire, d'autres personnages (...). Cet élargissement du conseil se faisait en deux cercles : le premier de ces cercles était constitué de cinq seigneurs, représentants de la plus haute noblesse et/ou détenteurs de hauts offices militaires du royaume de France", comme le maréchal Boucicaut ;

<sup>64</sup> Nous avons vu que c'était aussi l'optique du roi d'Arménie. En 1392, ce souverain "proposa de nouveau ses projets aux ducs de Lancastre et d'York", J. PAVIOT, p. 21.

<sup>65</sup> Fr. AUTRAND, In *Nicopolis 1396-1996*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>66</sup> Surtout : un immense prestige pour la maison de Bourgogne.

<sup>67</sup> J. PAVIOT, *Les Ducs de Bourgogne...*, *op. cit.*, p. 31.

<sup>68</sup> Le roi : Charles VI, souffrant de crises de folie depuis 1392.

<sup>69</sup> J. FROISSART, *op. cit.*, t. XV, p. 220, cité par J. PAVIOT, p. 31.

<sup>70</sup> B. SCHNERB, "Le contingent franco-bourguignon à la croisade de Nicopolis", In *Nicopolis, 1396-1996*, *op. cit.*, p. 59-74.

"le second cercle regroupait dix chevaliers, parmi lesquels figuraient surtout des représentants de la haute noblesse des deux Bourgognes et des détenteurs des hauts offices de l'hôtel", comme Guillaume de Vienne, Jean de Chalon, seigneur de Châtelbelin, Jacques II de Vienne, seigneur de Longwy. "Enfin, différentes fonctions honorifiques furent attribuées (...) et une escorte rapprochée fut constituée autour de la personne du comte de Nevers avec six chevaliers de l'hôtel : Guillaume de Mello, Jean de Blaisy, Jean de Sainte-Croix, Elyon de Neilhac, Guillaume de Vienne et Geoffroy de Charny. Nous le voyons, l'hôtel du comte de Nevers apparaît clairement dans nos sources comme une unité structurée et cohérente."

Le 30 avril 1396, les troupes franco-bourguignonnes quittent Dijon. On connaît la suite : un cheminement extrêmement lent, beaucoup de divertissements, quelques batailles annexes, une très mauvaise coordination dans le camp chrétien, des chevaliers avides d'exploits (mais dépourvus de sagesse), et la pitoyable défaite infligée par les troupes de Bajazet sous les murs de Nicopolis<sup>71</sup> le 25 septembre 1396, d'innombrables victimes, des prisonniers de haute stature politique (dont le comte de Nevers) soumis à de très fortes rançons, les autres passés au fil de l'épée ottomane :



BNF, ms fr. 2665, fol. 5

BNF, ms fr.2646, fol. 255 v°. British Library, Harley 4380, fol. 118.

**Quatre phases de Nicopolis. Le massacre des prisonniers. La rançon apportée à Bajazet.**

<sup>71</sup> Nicopolis : aujourd'hui Nikopol (Bulgarie).

Episode cruel, mais il convient d'écrire que, "au matin de Nicopolis, le comte de Nevers et le roi de Hongrie avaient fait mettre à mort les prisonniers faits lors de la prise de Rahova, bien qu'on leur eût accordé la vie sauve"<sup>72</sup>.

Nous le savons : trois membres éminents de la Maison<sup>73</sup> de Vienne trépassèrent :

- l'amiral Jean de Vienne, seigneur de Roulans ;
- Jacques de Vienne (II), seigneur de Longwy ;
- Vauthier (Vauchier, Gauthier) de Vienne, seigneur de Mirebel.

Il en résulta la disparition des branches de Longwy et de Mirebel, l'affaiblissement considérable de la branche Roulans (qui s'éteindra en 1440).

## **2 : Guillaume de Vienne, "chef " de la Maison de Vienne.**

Il n'existe pas de liste exhaustive des victimes chrétiennes de Nicopolis ; il faudrait réaliser une minutieuse et longue recherche, elle-même soumise à de nombreux aléas. En me focalisant sur un personnage bien défini, Guillaume de Vienne, j'ai pu répondre à une longue interrogation : était-il à Nicopolis ?

Nous avons laissé ce personnage désigné comme conseiller et garde rapproché du comte de Nevers, peu de temps avant le départ, 30 avril. Puis son nom disparaît : il ne figure ni au cours du voyage du 30 avril au 25 septembre, ni dans les récits de la bataille de Nicopolis, ni parmi les prisonniers, ni parmi les personnages mis à rançon. Ce qui paraît admissible : à chaque étape de l'expédition, les chroniqueurs citent quelques noms, ponctués d'un "etc". En revanche, j'avais été troublé en 1966-1967<sup>74</sup> par la mission confiée par Philippe le Hardi au sire de Saint-Georges auprès du comte de Savoie, dès le printemps 1397 : comment aurait-il pu échapper à Bajazet – et, ce faisant, il aurait abandonné son seigneur, Jean de Bourgogne, dont il avait la garde –, comment serait-il revenu, et si vite et sans retenir l'attention des chroniqueurs ? Certes, certains chevaliers furent relâchés par Bajazet afin qu'ils puissent communiquer à Philippe le Hardi ses exigences quant à la rançon de Jean, comte de Nevers, et participer à son recouvrement ; mais bien plus tard.

<sup>72</sup> J. RICHARD, "Les prisonniers de Nicopolis", In *Nicopolis, 1396-1996, op. cit.*, p. 76.

<sup>73</sup> Il semble que le terme de "maison" apparut au XVe siècle. On me pardonnera d'anticiper un peu.

<sup>74</sup> Lors de mes recherches dans le cadre du Diplôme d'Etudes Supérieures.

Je sais aujourd'hui que Guillaume de Vienne n'est jamais allé à Nicopolis, car le 27 octobre 1396, soit un mois et deux jours après la funeste bataille, il était en Artois, à Ardres. Qu'y faisait-il ? Pourquoi n'était-il pas parti en croisade ?

Dans un long texte sur parchemin<sup>75</sup> "donné à Conflans lès Paris le XXIXe jour de janvier l'an de grace mil CCC III<sup>XX</sup> et seze" (donc 1397 n. st.), par Philippe le Hardi, on lit :

"cy aprez s'ensuiv. les noms des personnes qui ont étié vestuz de la livrée que le Roy a faicte ou voyage de l'assamblée de lui et du roy d'Engleterre, lesquelles personnes ont esté<sup>76</sup> avec monseign. le Duc de Bourgoingne ou dit voyage".

Suit une longue liste de ces personnes, en trois colonnes, en tête de laquelle on lit "monseign. de la Rochefoucaut" puis "monseign. de Saint George", et qui se termine par "Somme des chevaliers cy dessus escraps XLIIII et des escuiers LXXVI que font VI<sup>XX</sup> personnes".

La suite est intéressante, concernant le luxe des livrées et leur coût.

"Desquelles personnes cy dessus nommées, le Roy en a donné à XX chevaliers et XL escuiers à chacun une robe, c'est assavoir aux chevaliers robes de velours et aux escuiers robes de satin, que font LX robes ; ainsi reste des personnes, c'est assavoir XVIII chevaliers et XXXVI escuiers ausquelz mon dit seigneur de Bourg<sup>ne</sup> a donné à chacun une robe, lesquelles robes Michiel Mercati marchand de Lucques demourant à Paris a délivré le velouz et autres draps pour icelles par la maniere qui s'ens. (...). Somme des parties de draps cy dessus escriptes : XIX<sup>C</sup> VII frans" (1 907 francs).

Le document se termine logiquement par un ordre de "Philippe filz de Roy de France, duc de Bourg<sup>ne</sup> (...) à nostre amé et feal tresorier Jehan de Montberaut (?) (...) de paier par aucuns de nos receveurs à Michiel Mercati marchant à Paris la somme de dix neuf cens sept frans d'or (...)". Le Duc répète ce qui est écrit au dessus : les robes, l'occasion ("l'assamblée du Roy et de tres hault et puissant prince nostre chier nepveu le roy d'Engleterre"), et à nouveau la somme.

Que se passa-t-il à Ardres, en cette fin d'octobre 1396 ? En résumé, une rencontre entre Richard II, roi d'Angleterre, et Charles VI : les deux souverains désiraient la paix entre les deux pays ; Richard ratifia l'engagement de trêves pour vingt-huit ans, Charles lui offrait en mariage sa fille aînée, Isabelle (elle aura sept ans le 9 novembre), présente à Ardres et avec laquelle le souverain anglais repartit. "La rencontre des deux rois "aux champs près du moulin d'Ardres" fut très chaleureuse et il sembla à tous qu'une véritable alliance était nouée entre

---

<sup>75</sup> ADCO, B 341.

<sup>76</sup> C'est moi qui souligne.



Charles et Richard. Mais l'alliance du roi était-elle celle de l'Etat ?"<sup>77</sup>. Fr. Autrand ajoute : "ce fut une de ces alliances comme en faisaient couramment les princes et les seigneurs d'Angleterre (...) : deux seigneurs, (...), sur un pied d'égalité, se juraient paix et amitié, par un pacte écrit (...). Il parut aux Anglais qu'en nouant une alliance, renforcée d'un lien de parenté, avec Charles VI, Richard II cherchait une aide pour briser les résistances de ses sujets rebelles.



Source, British Library, Harley 4380, f. 89.

### **Isabelle fille de Charles VI, présentée à Richard II.**

A lire le récit de la rencontre d'Ardres, on peut penser qu'ils ne se trompaient pas. L'entrevue eut lieu, aux champs, sur la frontière. Les deux camps étaient proches et, de part et d'autre, on prit toutes les mesures nécessaires pour éviter les incidents (...). Les 27 et 28 octobre, "les rois se parlent, sous la tente de l'un ou de l'autre, ils vont dans le camp en se donnant la main. Un long conseil [quatre heures] les réunit, en compagnie des oncles de Charles VI et de ceux de Richard II".

On mesure ainsi la gravité du moment, au-delà de l'entente cordiale. Une trêve n'est pas un traité de paix, l'Angleterre garde ses territoires que la France estime lui appartenir ; "allié à Charles VI, Richard II ne lui fera plus la guerre, mais il n'a pas renoncé aux droits qu'il peut avoir en France. Et ses sujets encore moins"<sup>78</sup>. Le trône de Richard II était fragile, la santé de Charles VI alternant phases positives ("le roi était alors en santé") et de démence ou/et de prostration comme "absent" ("le roi était alors malade") ; depuis 1392 précisément, les oncles du roi de France, dont Philippe le Hardi, retrouvèrent la position qu'ils avaient un moment

<sup>77</sup> Fr. AUTRAND, *Charles VI*, p. 318. Et p. 340-341 pour les citations suivantes.

<sup>78</sup> *Ibidem*, p. 341.

perdue (1388-1392) : la tutelle du roi, mais de moins en moins consensuelle : les ambitions personnelles étaient en rivalité croissante.

C'est dans ce contexte qu'eut lieu la rencontre d'Ardres. Je penche donc pour l'hypothèse suivante : le duc de Bourgogne avait besoin d'un chef de guerre expérimenté, notamment pour son autorité sur ses hommes de guerre, son sens de l'observation ("on prit toutes les mesures nécessaires pour éviter les incidents"), sa prudence, en un mot sa sagesse. Peu de temps avant le départ (30 avril) des croisés, il retient Guillaume de Vienne et lui demande de préparer la conduite du contingent bourguignon pour cette rencontre entre les deux rois. "Monseigneur de Saint George" apparaît en deuxième position dans la liste citée ci-dessus, presque tous ses compagnons portent des noms peu connus. On relève celui de "Dyne Raponde", le financier ; et celui du "sire de Boubers", sans doute le beau-frère de Guillaume de Vienne<sup>79</sup>.

Philippe le Hardi (et sans doute le contingent bourguignon) était à Ardres dès le 10 octobre<sup>80</sup> ; puis, au-delà de l'entrevue Richard II - Charles VI, du 30 octobre au 6 novembre, il séjourna à Calais, "aux despens du roy d'Angleterre" ; et jusqu'à sa mort (27 avril 1404, à Halle), il ne revint pas dans le duché de Bourgogne. Il partagea son temps et ses activités entre la Flandre et ses résidences parisiennes, notamment à Conflans, lieux qui attestent de ses soucis : on sait qu'en 1399 Henri de Lancastre arrêta Richard II, se proclama roi sous le nom d'Henri IV et fit disparaître son rival ; à Paris une lutte feutrée opposait Philippe le Hardi à Louis d'Orléans.

Ainsi que je l'ai déjà écrit, le massacre de Nicopolis fit clairement apparaître Guillaume de Vienne comme chef de la Maison de Vienne, d'autant plus que sa fortune terrienne dominait nettement celle de tous ses cousins de Vienne. Mais son union avec Louise de Villars n'avait pas apporté l'héritier vivement attendu.

---

<sup>79</sup> Cf plusieurs tableaux généalogiques, notamment "Autour de Guillaume de Vienne : concordance des générations".

<sup>80</sup> Pour ce fait et ceux qui suivent : E. PETIT, *Itinéraires...*, *op. cit.*, p. 257 -338.

(Une anecdote, deux ans plus tard : "24 juillet 1398 : souper et gister à Franc, où le joignit mons. le comte de Nevers" : il s'agit de Frencq, sans doute dans le château de Louis de Boubers, beau-frère du sire de Saint-Georges ; cf note précédente.)

#### IV : LA CONFIANCE DU PRINCE : L'AMBASSADEUR DE PHILIPPE LE HARDI.

1397 – 1401.

##### 1 : La rançon de Jean, comte de Nevers et la folle année 1397.

Dès la nouvelle du désastre et de la mise à rançon du comte de Nevers connue (vers Noël 1396, semble-t-il) à la cour de Bourgogne, Philippe le Hardi envoya des ambassadeurs (diplomates, messagers) dans de nombreuses directions, en quête d'argent. Le sire de Saint-Georges fut requis pour cette mission très importante. "A la fin du Moyen Âge, écrit M.-Th. Caron<sup>81</sup>, même s'il était de plus en plus nécessaire de ne pas être illettré<sup>82</sup>, il était plus important de mériter la confiance de son prince et de savoir la garder. Les nobles ne sont habituellement ni comptables ni juristes, ils sont ambassadeurs, chargés de missions. L'habileté consiste à exprimer la volonté du prince aux princes, au roi, au pape, à l'empereur, et pour cela, il faut savoir le langage à employer, les usages à suivre. Là réside leur compétence. C'est de vive voix qu'ils transmettent le message qu'on leur a confié, et de vive voix qu'ils apportent la réponse. **Toujours à cheval, toujours par monts et par vaux, leur vie active se passe, lorsqu'ils ne combattent pas, à être des porte-parole**" : c'est bien présenter la vie de Guillaume de Vienne, jusqu'en 1434 au moins !

"Pour les despens de mess. Guillaume de Vienne, chevalier, seign. de Saint George et de Sainte Croix, ledit maistre Jehan de Saulx, maistre des requestes de l'ostel de mondit seign., et ledit receveur general [Joceran Frepier], de pluseurs journées qu'ilz ont vacquées à trois voyages pour aller à Bourg en Braise devers monseign. le conte de Savoie [Amédée VIII] et les gens de son conseil, pour lui requerir de par mondit seign. aide pour la rançon et delivrance de monseign. le conte de Nevers et ses gens estant lors prisonniers es mains des Sarrazins (...)"

Guillaume de Vienne et Jean de Saulx reçurent 416 francs 11 sols<sup>83</sup> ; le mandement du duc est daté 3 octobre 1397, mais les missions à Bourg-en-Bresse eurent lieu avant Pâques (22 avril)<sup>84</sup>.

<sup>81</sup> M.-Th. CARON, *La Noblesse...*, *op. cit.*, p. 284 (et suite p. 291)

<sup>82</sup> Guillaume de Vienne savait-il lire et écrire ? Je reviendrai sur ce sujet, comme sur d'autres, évoqués dans ce IV, en cinquième partie.

<sup>83</sup> Joceran Frepier bénéficie d'un traitement particulier parce qu'il a vaqué "CXI jours (...) tant à Bourg à plusieurs foiz (...) comme à Paris pour aler faire le rapport des dessus diz à mondit seign. par plusieurs foiz (...)". Il reçoit 166 francs. ADCO, B 1513, fol. 29 r° v°.

<sup>84</sup> Dom PLANCHER, *op. cit.*, III, p. 153, qui précise : "vers le comte de Savoie son gendre" : Amédée VIII avait épousé Marie, une sœur de Jean sans Peur, le 30 octobre 1393 à Chalon-sur-Saône. Amédée avait 10 ans, Marie 7 : à l'issue de la fête, les deux enfants réintégrèrent leur famille respective. En octobre 1403, ayant 18 ans, Marie rejoignit physiquement son époux à Chambéry, apportant "joyaux, vaisselle d'or et d'argent, étoffes d'or et de soie, argenterie (...), tentures de chambre, habits, robes, tapis, tapisseries ; chevaux, chariots et autres choses achetées pour elle par ordre du prince son père". Dom PLANCHER, III, p. 198 ; et note CCXVI : la liste des

Le sire de Saint-Georges, nommé gouverneur du comté de Bourgogne le 8 avril, se rendit à nouveau à Bourg-en-Bresse le 30 juin, puis le 7 août, au sujet du duel d'Othon de Grandson. Il réintégra l'une de ses demeures favorites, le château de Longepierre, qu'il quitta le 26 août pour se rendre à Dijon afin de solliciter les Etats de Bourgogne "pour requérir et demander aide de part mondit seign. pour la dicte rençon de monseign. le conte" [de Nevers]. Il leur demanda 80 000 francs, les Etats en offrirent 50 000 ; pour son déplacement et sa plaidoirie, notre diplomate reçut 47 l. t. 6 s. du receveur général des Finances Joceran Frepier<sup>85</sup>. Les Etats comparaissaient soit devant le souverain, soit devant ses délégués. J. Billioud nous apprend que Philippe le Hardi y fut presque toujours présent et ajoute qu' "au XIVE siècle le souverain absent délégua des commissaires spéciaux pour faire la requête en son nom", au nombre habituel de deux : "c'étaient de grands personnages ou des fonctionnaires importants"<sup>86</sup>. En cette occasion, Guillaume de Vienne retrouvait Jean de Saulx, un de ses compagnons de négociations à Bourg-en-Bresse.

## **2 : La soustraction d'obédience. 1398.**

"La question du schisme fut la première cause de heurt entre Louis d'Orléans et son oncle de Bourgogne. Philippe le Hardi, de même que son frère, Jean de Berry, [était] partisan, en 1398, d'utiliser le moyen de la soustraction d'obédience pour faire pression sur le pape Benoît XIII et le contraindre à se démettre afin de réduire le schisme. La décision de soustraire le royaume de France à l'obédience du pape d'Avignon fut prise dans une apparente unanimité. Mais en réalité, elle suscita la désapprobation du duc d'Orléans. Ce dernier, qui avait épousé Valentine, fille de Gian Galeazzo Visconti, seigneur (et bientôt duc) de Milan, avait une politique italienne autonome soutenue par Benoît XIII. Aussi était-il lui-même un partisan de l'obédience avignonnaise"<sup>87</sup>.

Or Charles VI et le roi des Romains Venceslas décidèrent de se rencontrer, à ce sujet. "C'est le 17 mars 1398 que Charles VI partit pour Reims en compagnie du duc de Berri, du duc de Bourbon et de Charles, roi de Navarre (...). Depuis le 5 mars (...), Venceslas et le duc d'Orléans ne s'étaient pas quittés. Comme il est évident que Louis avait mis ce temps à profit

---

dans est époustouflante. Bonne description également dans MARIE JOSÉ D'ITALIE, *La Maison de Savoie, Amédée VIII, t. I, p. 53-55.*

Cependant il y a une énigme concernant la date du "mariage" Marie-Amédée : 1393 : sans doute le contrat initial de mariage ; 1401 : mariage à Paris ? Mais je n'en trouve aucune trace dans les sources. "*L'Itinéraire*" d' E. PETIT, n'en souffle mot.

<sup>85</sup> ADCO, B 1513, fol. 29 v<sup>o</sup>.

<sup>86</sup> J. BILLILOUD, *Les Etats de Bourgogne aux XIVe et XVe siècles*, ch. IV, § 2.

<sup>87</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur, le prince meurtrier*, p. 164.



pour endoctriner son interlocuteur, on peut affirmer que le siège de Venceslas était fait, bien avant l'ouverture, le 23 mars, de ses entretiens avec le roi de France (...). Le seul fait que la santé de Charles VI contraignit à suspendre les conversations dès le 26 ou 28 mars, tandis que Louis d'Orléans demeura avec Venceslas jusqu'au 31 et conclut avec lui un traité d'alliance, permettait de dire qu'en dépit des promesses que le roi se flattait d'avoir obtenues, c'était le duc d'Orléans qui avait gagné la partie. La conférence de Reims a été *sa* conférence ; elle avait marqué un succès incontestable des Orléanais sur les Bourguignons"<sup>88</sup>.

"Philippe de Bourgogne avait essayé, jusqu'au dernier moment, de faire prévaloir son point de vue. Le 18 mars, il expédiait de Bruges à Reims "devers le roy (...), le roy des Romains estans illec", son conseiller Robert Dangeul, qui revint à Bruges le 3 avril. Peut-être le messenger n'arriva-t-il qu'après la clôture de la conférence. Mais, loin de renoncer, le duc de Bourgogne décidait de s'adresser directement à Venceslas"<sup>89</sup> : il envoya Guillaume de Vienne, "pour certaines choses secrettes", dit le compte bourguignon, "(...) lesquelles icellui seigneur [le duc] ne veult ycelles autrement estre declairées"<sup>90</sup>. Le sire de Saint-Georges était accompagné dans son ambassade par Gérard de Bourbon, Robert de Dangeul et Roger de Cologne, échançon de Charles VI. Partis d'Arras le 16 mai 1398, "ils vacquèrent alant besoignant, séjournant et retournant devers mondit seigneur à Paris par l'espace de XX jours". Le sire de Saint-Georges reçut 8 francs par jour, ses compagnons respectivement 4, 2 ½ et 2 francs. Peine perdue. "Une fois revenu en Allemagne, Venceslas ne fit rien de vraiment efficace pour obtenir la démission des deux pontifes. Du côté de Rome, on a tout lieu de penser qu'il ne tenta pas la moindre démarche (...). Du côté d'Avignon, il fit preuve d'une complaisance qui frisait la complicité (...). Tout compte fait, Venceslas avait apporté de l'eau au moulin de Benoît XIII, renforçant ainsi la politique de Louis d'Orléans : le roi de France, Berri et Bourgogne [avaient] été bafoués"<sup>91</sup>.

Puis, le compte de Jean Chouat<sup>92</sup> attribue à Guillaume de Vienne 180 francs d'or "pour avoir fait les voiaiges et vaqué les journées par le commandement et ordenance dudit seigneur pour les causes et en la maniere qui s'ensuit". Le "cousin et chambellan" du duc se rendit d'abord à Besançon.

<sup>88</sup> Fr. LEHOUX, *Jean de France, duc de Berri, ..., op. cit.*, tome II, p. 374-375.

<sup>89</sup> *Ibidem*, n. 5, et ADCO, B 1519, fol. 83.

<sup>90</sup> ADCO, B 1519, fol. 84. Dom PLANCHER, III, p. 164. R. VAUGHAN, *Philip the Bold*, p. 107-108.

<sup>91</sup> Fr. LEHOUX, *op. cit.*, tome II, p. 375-376.

<sup>92</sup> ADCO, B 1526, fol. 86 v°- 87, sous la rubrique "Ambassaderies, voiaiges et grosses messageries" et pour des citations qui suivent.

"Les citoyens de Besançon, forts de l'appui impérial<sup>93</sup>, de leur statut particulier, de leurs réalisations et sans doute de leur enrichissement<sup>94</sup>, se montraient plus audacieux. Le duc de Bourgogne ressentit le premier les effets de ce regain d'assurance. A la fin d'octobre 1398, il fit demander aux gouverneurs de préciser leur attitude à l'égard du pape d'Avignon Benoît XIII<sup>95</sup>. Le sire de Saint-Georges fut l'ambassadeur du Duc : le 25 octobre 1398, il quitta son "hostel de Sainte-Croix" et se rendit à Besançon "pour certaines choses (...) touchans les debas lors entre l'arcevesque dudit Besançon et les habitants de la cité dudit lieu". Ce voyage dura six jours, durant lesquels il "vaqua, alant besongnant", en réalité sur le fait de la soustraction d'obédience. "Il lui fut répondu qu'ils [les gouverneurs, au nom des Bisontins] n'avaient pas de position personnelle sur le sujet, que dans le domaine temporel ils s'en remettaient à l'empereur, et dans le domaine spirituel à l'archevêque. (...) Déclaration (...) prudente mais nette. C'était un avertissement pour le duc - [comte] (...) et qui l'apprécia sans doute assez mal (...). A la première occasion, il désirait rappeler aux Bisontins où se trouvait la force réelle. La déposition de Venceslas (août 1400) leur enleva tout recours de ce côté (...). Ils se voyaient donc obligés de traiter (...). Le duc consentit alors à pardonner mais réclama dix mille francs : l'amende fut ensuite diminuée de moitié"<sup>96</sup>.

### **3 : Autres ambassades.** (cf carte page suivante).

Le 30 octobre (1398), Guillaume de Vienne retourna à Sainte-Croix, qu'il quitta le lendemain même "pour aller à Pontalié<sup>97</sup> ou estoient lors assemblez les gens du duc d'Autriche et le conte de Savoie, pour le fait du mariage de l'un des ducs d'Autriche et de l'une des filles de Savoie" : cette ambassade dura sept jours.

Revenu à "son hostel" le 6 novembre, le sire de Saint-Georges en repartit le lendemain<sup>98</sup> "pour aler à Geneve devers mon dit seigneur de Savoie pour le fait dudit traictié du mariage dont l'en parloit lors"<sup>99</sup>. Il consacra 23 jours à cette dernière ambassade<sup>100</sup>.

<sup>93</sup> Ils viennent d'obtenir (3 mai 1398) un diplôme de Venceslas, confirmant et élargissant leurs privilèges.

<sup>94</sup> Ajoutons : de l'éloignement de Philippe le Hardi ; et de ses multiples soucis : notamment l'emprise croissante de Louis d'Orléans sur le gouvernement royal.

<sup>95</sup> *Histoire de Besançon, op. cit.*, t. I, p. 427.

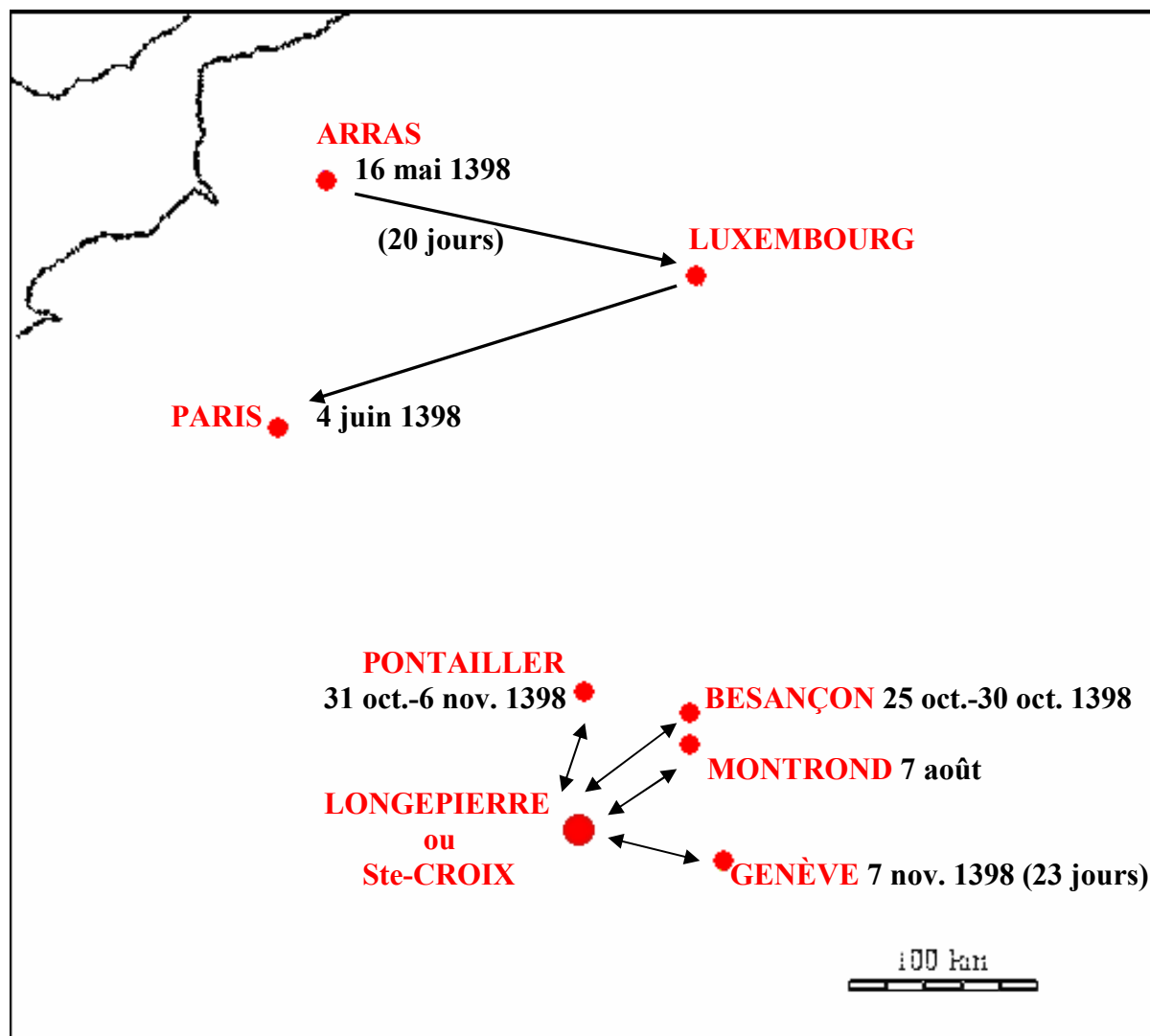
<sup>96</sup> *Ibidem*, p. 427-428. Philippe le Hardi prit prétexte d'une obscure affaire, présentée en ces pages (M. REY et R. FIETIER).

<sup>97</sup> "Pontalié" : Pontarlier (Doubs) ou Pontailler-sur-Saône (Côte-d'Or) ?

<sup>98</sup> Beau témoignage de ce qu'écrivit M.-Th. CARON (cf n. 81) : "toujours à cheval, toujours par monts et par vaux" !

<sup>99</sup> C'est toujours le compte de Jean Chousat.

<sup>100</sup> Catherine et Marie, sœurs de Jean sans Peur :



**Déplacements de Guillaume de Vienne du 16 mai 1398 au 30 novembre 1398.**

Guillaume de Vienne ayant "affermé en sa conscience et loyauté avoir vacqué (...) depuis le [27 mars 1398] jusques au [29 octobre 1401]" mais de façon discontinue, Jean Chousat inscrivit pour 494 jours la somme de 3 786 francs 17 sols 1 denier 1/3 au crédit

---

Catherine a alors 20 ans ; elle avait épousé, à l'âge de 14 ans, Léopold IV, duc d'Autriche, en 1392 ; Marie (cf n. 84). Je pense que ces deux ambassades sont destinées à préciser et à honorer les clauses des deux contrats de mariage.

Il est fort possible que Guillaume de Vienne ait profité de la seconde pour suivre de près une affaire personnelle : en 1398 à Annecy et à Chambéry on débattait encore vivement de la succession au comté de Genève, qui intéressait Philippe le Hardi (cf troisième partie, chapitre III, II, 3).

chambellan<sup>101</sup>. On ne connaît pas en détail ses missions, mais l'acte de Philippe le Hardi, le 4 juillet 1398<sup>102</sup>, fit de Guillaume de Vienne le "principal conseiller du comte de Nevers" (futur Jean sans Peur) : aussi le découvre-t-on souvent en sa présence<sup>103</sup> :

" 1399

Janvier.

Mercredi 8 : Rouvre ; au souper le comte de Joigni, le sire de Saint-Georges et autres chevaliers et écuyers étrangers.

Mars.

Vendredi 7 : Germoles, avec la comtesse de Nevers ; y fut tout le jour M. de Saint-Georges et autres.

Avril.

Mercredi 16 : Rouvre ; conseil du duc de Bourgogne pour le débat entre le sire de Couches et le sire de Saint-Georges (cf la succession de Jean, seigneur de Longwy, † 1399<sup>104</sup>).

Juin.

Mercredi 4 : Dîner Is-sur-Tille ; gîte Rouvre, vers la comtesse de Nevers et les enfants ; y furent M. de Saint-Georges, Girart de Bourbon, Ansalde Spinola et autres étrangers.

Jeudi 5 : Rouvre, vers la comtesse de Nevers et les enfants ; y furent M. de Saint-Georges, Girart de Bourbon et Ansalde Spinola (...).

Mardi 17 : Is-sur-Tille ; au souper les sires de Saint-Georges, Girart de Bourbon et autres chevaliers et écuyers.

Mercredi 25 : Gîte Dole ; y furent les sires de Saint-Georges, de Crux, Guichard de Saint-Seine, Henri le Barruyer et autres.

Juillet.

Vendredi 18 : Boire Villeneuve-Saint-Georges ; dîner vers le duc de Berri ; gîte Conflans ; y furent M.M. de Saint-Georges, de Raisse, Guillaume de La Trémoille.

<sup>101</sup> ADCO, B 1526, fol. 63 r° v° et 64 r°. Nous verrons que la Chambre des comptes contesta le nombre de jours.

<sup>102</sup> Cf *infra* V, 1 : des charges prestigieuses.

<sup>103</sup> Léon MIROT, "Jean sans Peur de 1398 à 1405 d'après les comptes de sa Chambre aux deniers", In *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1938 ; p. 129-167 : des commentaires où l'on apprend que Guillaume de Vienne reçoit quatre dons en argent (ADCO, B 5520 : successivement 800, 100, 600 et 2 000 francs) ; puis l'Itinéraire du comte de Nevers, p. 168-223 ; le tout ponctué d'un riche index, p. 224-225. Extrait de ADCO, B 5518 à B 5520, 18 juillet 1398 au 30 juin 1405.

<sup>104</sup> Cf troisième partie, chapitre IV, l'acquisition de la châtellenie de Châtillon-sous-Maîche.

Samedi 19 : Dîner Beauté-sur-Marne, aux frais du duc d'Orléans ; gîte Louvres-en-France, où furent l'évêque de Tournai, M. de Saint-Georges et autres.

Dimanche 20 : Dîner Pont-Saint-Maxence ; gîte Ressons-sur-Matz ; y furent M. de Saint-Georges, Humbert de Villersexel, Philippe de Vienne (fils de l'Amiral) et autres.

Mercredi 23 : Dîner Saint-Pol ; gîte Hesdin ; y furent M. de Saint-Georges, Humbert de Villersexel.

Décembre.

Dimanche 14 : Is-sur-Tille, avec Antoine Mons[eigneur] ; conseil du duc de Bourgogne pour la journée entre M. de Saint-Georges et le sire de Couches<sup>105</sup>.

1400

Mai.

Mardi 18 : Douai, aux frais de la duchesse de Bourgogne ; au dîner le sire de Saint-Georges, Regnier Pot".

En 1401 Philippe le Hardi et son frère Jean de Berry envoyèrent Guillaume de Vienne "es parties d'Italie devers le duc de Milan, pour le fait de monseigneur le conte de Savoie"<sup>106</sup>, sans plus de précisions ; on pourrait émettre plusieurs hypothèses. Ses "gaiges, fraiz, missions et despens" s'élevèrent à une somme importante : 300 francs d'or.

---

<sup>105</sup> Cf le mercredi 16 avril 1399, ci-dessus.

<sup>106</sup> ADCO, B 1526, fol. 87



## **V : UNE FOISON D'HONNEURS ET DE BONHEURS. 1397 – 1403.**

Il faut arrêter un instant le fil du temps et remarquer ces années fastes pour Guillaume de Vienne<sup>107</sup>.

### **1 : Des charges prestigieuses.**

Emilie Blandin<sup>108</sup> a bien mis en lumière l'office de gouverneur du comté de Bourgogne dévolu à notre personnage :

"A messire Guillaume de Vienne, seigneur de Saint George, gouverneur du Conté de Bourgoigne (...) aux gaiges acoustumez qui sont de 500 frans par an (...), du dit 8<sup>e</sup> jour d'avril avant Pasques 1396 [1397 n.st.] jusqu'au 18<sup>e</sup> jour de juing 1398 exclus, que le dit messire Guillaume fust deschargié (...), ou quel temps sont 1 an et 72 jours (...) : 594 fr. 8 gros 4 engrognes".

Son cousin Jean de Vergy<sup>109</sup> le précéda puis lui succéda dans cette charge.

Tout en demeurant conseiller et chambellan du duc avec une pension annuelle de 2400 l. t., le 4 juillet 1398 Philippe le Hardi le promut aussi dans une autre charge :

"A messire Guillaume de Vienne seigneur de Saint George et de Sainte Croix, chevaillier, conseiller et chambellan de mondit seigneur, lequel dès le III<sup>e</sup> jour de juillet 1398 mon dit seigneur, pour consideracion des aggreables et notables services que ledit chevaillier lui a fais en plusieurs manieres, confiant à plain de ses loyone preudhommie<sup>110</sup> et bonne diligence, et par bon advis, icellui seigneur le retint et ordonna pour estre continuelment avec et delez mons. le conte de Nevers, filz de mon dit seigneur, comme son principal conseiller. Auquel seigneur de Saint George, pour mieulx et plus honnorablement tenir son estat entour ledit mons. de Nevers (...) lui ordonne prendre et avoir chacun mois la somme de 200 fr., à commencer le premier jour de juing derr. passé (...). Et aussi qu'il ait avec lui deux gentilz hommes (...), et par porcion de temps qu'il aura esté devers mon dit seigneur ou son dit filz, duquel temps il veult estre creu ledit chevalier en sa conscience sans autres demonstrances (...)"<sup>111</sup>.

<sup>107</sup> Je développerai la plupart de ces faits en cinquième partie.

<sup>108</sup> E. BLANDIN, *Recherches sur les forteresses du comté de Bourgogne au bailliage d'Aval (1361-1400)* [domaine comtal], Mémoire de maîtrise, Besançon, 1998, p. 32-38, à partir du compte de la recette du bailliage d'Aval, ADCO, B 1514 bis (Saint-Michel 1397-Saint Michel 1398) ; citation : fol. 49. Dans mes références apparaissent certaines fois des chiffres arabes. Ils proviennent, soit comme ici de citations prises dans des ouvrages d'autres personnes, soit de mes prises de notes de 1966-67. J'ai souvent rectifié, mais le temps m'a manqué (retour aux fonds d'archives) dans d'autres cas. Je vous prie de m'en excuser.

<sup>109</sup> Cf le tableau généalogique : "Gillette de Vienne".

<sup>110</sup> "Preudhommie" : probité, sagesse, honneur.

<sup>111</sup> ADCO, B 1526, fol. 63 r<sup>o</sup> v<sup>o</sup>, 64 r<sup>o</sup> (cf note 101).

D'où la requête déjà citée de Guillaume de Vienne ayant " affermé en sa conscience et loyauté avoir vacqué (...)" 494 jours du 27 mars 1398 au 29 octobre 1401. On remarquera la confiance du Duc en l'action et en la parole du sire de Saint-Georges.

Parallèlement à ses missions au service du Duc, Guillaume de Vienne poursuivit sa tâche auprès du comte de Nevers. Ainsi au long de l'année 1403<sup>112</sup> :

"Janvier.

Mercredi 24 : Dîner Éclusier-Vaux ; gîte Bapaume ; duc de Bretagne, marquis de Pont, sire de Saint-Georges, Jacques de Courtiambles et étrangers.

Jeudi 25 : Boire le matin Bapaume ; duc de Bretagne, marquis de Pont, sire de Saint-Georges ; gîte Arras.

Juillet

Dimanche 15 : Dîner Couci-le-Château ; gîte Soissons ; au dîner le marquis de Pont, M. d'Albret, le sire de Torci, le sire de Saint-Georges et autres.

Août.

Mercredi 15 : Rouvre ; y furent le comte de Joigni, le sire de Saint-Georges, les religieux de Cîteaux et autres étrangers.

Mardi 21 : Talant avec la comtesse de Nevers, Madame de Savoie, Madame de La Prune (épouse de Regnier Pot), M. de Saint-Georges, le bâtard de Savoie.

Octobre.

Dimanche 7 : Dîner Rouvre, avec l'évêque d'Autun et autres ; souper Seurre aux frais de M. de Saint-Georges.

Lundi 8 : Seurre, aux frais de M. de Saint-Georges<sup>113</sup>.

(Mardi 9 : Dîner Bonnencontre, aux dépens de Philippe de Vienne (fils de l'Amiral) ; gîte Rouvre).

Mercredi 24 : Seurre, avec la comtesse de Nevers et Madame de Savoie et autres, auprès du duc de Bourgogne".

Philippe le Hardi décède le 27 avril 1404. Le comte de Nevers devient donc le nouveau duc de Bourgogne, "Jean sans Peur". Guillaume de Vienne demeure tout naturellement son

<sup>112</sup> L. MIROT, "Itinéraire de Jean sans Peur d'après les comptes de sa Chambre aux deniers", op. cit.

<sup>113</sup> Guillaume de Vienne a organisé des joutes, à Seurre ; j'y reviendrai plusieurs fois.

conseiller et chambellan, et, selon cet "Itinéraire", on le trouve à la table de son maître du 20 mai au 1<sup>er</sup> juin.

Par ailleurs, dom Aubrée écrit qu'en 1401 Guillaume de Vienne faisait partie du Grand conseil du Duc<sup>114</sup>.

Et souvenons-nous que lorsque Guillaume de Vienne prit possession de la châtelainie de Bussy-le-Château, Charles VI rendit compte à ses officiers de cet acte de foi et hommage de la part de son "ame et feal chevalier et chambellan" le 7 juillet 1403<sup>115</sup>.

## **2 : Un familier du duc, de sa famille et de sa cour : cadeaux et fêtes.**

Un mandement du Duc donné à Conflans-les-Paris le 16 mars 1399 (n. st.) attribua à Guillaume un don de 400 francs, "de grace especial (...) pour les bons et agreables services" passés, présents et futurs<sup>116</sup>.

En récompense de ses services de décembre 1400 et sans doute à l'occasion des étrennes, "le duc lui fit present de douze tasses d'argent dorées, pesant 20 marcs au prix de 200 frans d'or"<sup>117</sup>.

Mais en retour, les grands officiers des Ducs se montraient à leur tour généreux pour leurs souverains. C'est ainsi que "le 1<sup>er</sup> janvier 1403, [le comte de Nevers] reçut des étrennes qui lui furent présentées de la part du roi de France, de Regnier Pot et du seigneur de Saint-Georges, ses chambellans (...)"<sup>118</sup>.

Même réciprocité en ce qui concerne les fêtes. M.-Th. Caron décrit bien<sup>119</sup> un exemple de fêtes somptueuses ordonnées par les ducs de Bourgogne. Nous sommes à Arras, en avril 1402, pour le mariage d'un fils de Philippe le Hardi, Antoine, avec Jeanne de Luxembourg, fille du comte de Saint-Pol. "Le groupe des seigneurs en livrée est bien plus large, même si les premiers cités sont d'abord le duc, ses fils (...) ; deux groupes différents apparaissent ensuite : les premiers sont de plus hauts personnages, maîtres d'hôtel, conseillers et chambellans du duc

<sup>114</sup> Dom AUBRÉE, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, b 37, note h.

<sup>115</sup> PJ X, 2<sup>e</sup> texte. Ce titre de chambellan du roi sera à replacer dans son contexte politique : cf *infra* VI.

<sup>116</sup> ADCO, B 1514, fol. 181.

<sup>117</sup> ADCO, B 1526, fol. 305, et Dom AUBRÉE, *op. cit.*, b 37, note h.

<sup>118</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur, op. cit.*, p. 486.

<sup>119</sup> M.-Th. CARON, "Une fête dans la ville en 1402 : le mariage d'Antoine comte de Rethel à Arras", In *Villes et sociétés urbaines au Moyen Âge*, hommage à M. le professeur Jacques Heers, Paris, 1994, p. 182-183 pour mes citations.

mais quelques fois aussi du roi : il s'agit entre autres du comte de Dammartin, du sire de Saint-Georges, Guillaume de Vienne, du sire de la Roche, Régnier Pot (...) ; ce groupe compte quelques 70 noms (...). Le cortège vert et blanc crée une harmonie de couleurs, il est aussi une représentation de l'entourage princier (...)"

Jeanne accoucha d'un fils le 11 janvier 1403, à Arras. Ce qui donna lieu à une grande fête.

"Le 25 [janvier] y arrivèrent pour le disner le duc de Bretagne, le comte de Nevers, le marquis du Pont, monseigneur de Saint George, plusieurs barons de Bretagne et autres chevaliers et escuyers en grand nombre pour le baptesme du nouvel enfant (...)"<sup>120</sup>.

En retour, Guillaume de Vienne invita le comte de Nevers sur ses terres, en octobre 1403, à des parties de chasse et à des joutes "exceptionnelles" au cours desquelles le seigneur de Saint-Georges lui fit cadeau "d'un harnois de joute". B. Schnerb précise : un tel présent "était réservé aux princes"<sup>121</sup>.

### **3 : Deux autres notables distinctions.**

Guillaume de Vienne fut admis, dès leur origine, dans deux cénacles :

- en 1401 : La Cour amoureuse "dite de Charles VI" ;
- en 1403 : l'Ordre de l'Arbre d'or.

### **4 : D'heureux évènements de la vie privée.**

Nous savons que le sire de Saint-Georges contracta une seconde union matrimoniale prestigieuse, avec Marie Dauphine d'Auvergne en 1400, dont la dot comprenait la seigneurie renommée de Bussy-le-Château ; et dès 1401 à mon avis<sup>122</sup> vint au monde l'héritier tant attendu, prénommé lui aussi Guillaume, qui devint précisément "le seigneur de Bussy" [-le-Château].

<sup>120</sup> E. PETIT, *Itinéraires...*, *op. cit.*, p. 568 (extrait du 4<sup>e</sup> compte de Jean Aubert, BNF, coll. Bourgogne, t. LIV, fol. 25 r<sup>o</sup>).

<sup>121</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, : - chasse : p. 468 ;  
- joutes p. 498 et 500.

<sup>122</sup> Je me justifierai en septième partie.

Dans le comté de Bourgogne, Guillaume de Vienne acquit deux exceptionnelles châtelainies à la suite de l'hécatombe de Nicopolis : Châtillon-sous-Maîche (1399/1400) par héritage<sup>123</sup>, et Joux par achat (1400)<sup>124</sup>.

Moments de joie et de bonheur furtifs cependant : la tension croissante entre le parti d'Orléans et celui de Bourgogne le retenait de plus en plus au service du Duc, très souvent à Paris, si bien qu'il fit l'acquisition d'un "hôtel", rue Jean "Lointier", en 1399<sup>125</sup>.

## **VI : LES PRÉMICES D'UNE GUERRE CIVILE ? 1401 – 1404.**

Je l'ai écrit à propos de l'épisode d'Ardres en octobre 1398 : jusqu'à sa mort (1404), Philippe le Hardi ne revint pas dans le duché de Bourgogne. Sa fréquente présence à Paris témoignait de l'énorme problème politique, consécutif aux crises de démence de Charles VI : l'emprise croissante du frère de celui-ci, le duc Louis d'Orléans, sur le gouvernement royal, était de plus en plus contestée par le duc de Bourgogne. De là découlait un conflit dans divers domaines, que je vais aborder.

Nous les avons vu en opposition au sujet du schisme, querelle qui dépassait la chose religieuse.

D'autres éléments relatifs à la politique extérieure les opposaient. En août 1400, le roi des Romains Venceslas (de Luxembourg) fortement influencé par le duc d'Orléans, fut déposé par la Diète germanique et remplacé par Robert de Bavière, évidemment soutenu par Philippe le Hardi puisqu'en 1385 deux enfants de celui-ci (dont le comte de Nevers, futur Jean sans Peur) avaient épousé deux membres de la famille des Wittelsbach, souveraine en Bavière.

Au cours de la même année, le nouveau roi d'Angleterre, Henri IV, fit disparaître son prédécesseur Richard II, qu'il venait de détrôner ; ce jeune roi qui, après avoir rencontré Charles VI et Philippe le Hardi à Ardres, avait emmené puis épousé une fille du roi de France. L'émoi causé à Paris provoqua chez Louis d'Orléans un fort désir de reprise des hostilités avec les Anglais, tandis que son oncle de Bourgogne restait très attaché à la paix, laquelle entre autres permettait à ses villes drapières de Flandre de prospérer.

Plus nettement encore, la géopolitique était source d'affrontements permanents entre les deux ducs : deux cartes du *Großer Historischer Weltatlas*<sup>126</sup> montrent de façon lumineuse la fatale opposition entre les deux patrimoines terriens : les Etats relevant de la maison de

<sup>123</sup> Cf troisième partie, chapitre IV, I.

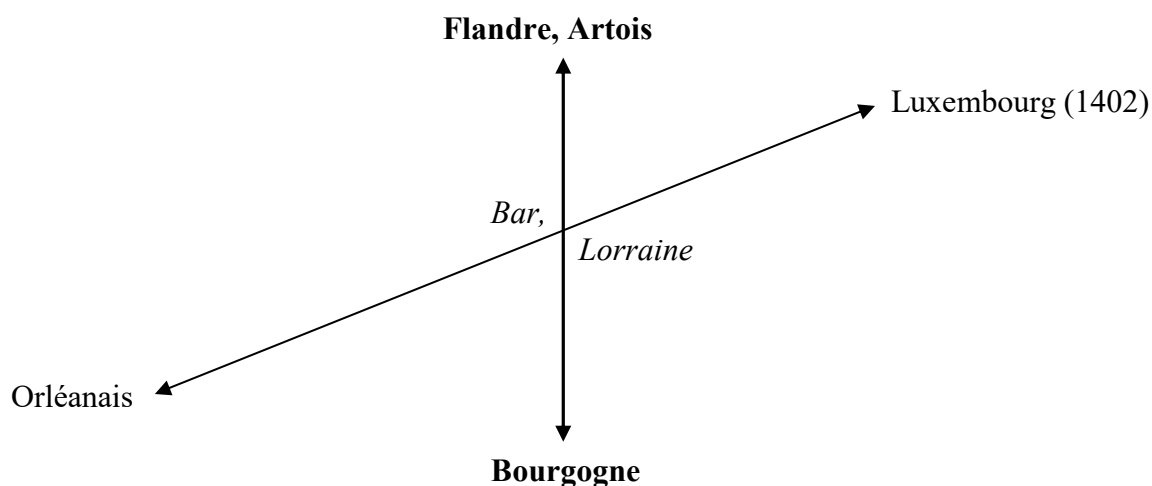
<sup>124</sup> *Ibidem*.

<sup>125</sup> Cette résidence sera étudiée en cinquième partie.

<sup>126</sup> Joseph ENGEL (réd.), *Großer historischer Weltatlas, Mittelalter*, p. 74 et 75.



Bourgogne sont disposés selon une orientation nord-sud, croisant le "Reich" appartenant à Louis d'Orléans orienté sud-ouest – nord-est, avec un vide au point de rencontre : or on sait qu'un Etat a horreur du vide ; tout naturellement les deux maisons étaient portées, sinon à le remplir, du moins à y gêner l'adversaire.



Louis d'Orléans surtout, dans le but de conserver ses alliés et d'en attirer d'autres, versait de grosses pensions. Par exemple, "Charles II, duc de Lorraine [ce n'est pas un hasard !], tenait de lui un fief-rente de 2 000 livres"<sup>127</sup>. Où trouvait-il l'argent ? Certes en partie dans les revenus de ses terres, mais surtout "directement [dans les] caisses de l'Etat royal", d'autant plus facilement que par "noyautage" il "peuplait l'administration royale et les plus hautes fonctions de l'Etat de "ses clients"<sup>128</sup>.

C'est dans ce contexte, où les sentiments des deux personnages prenaient peu à peu un caractère haineux, que le conflit vira à l'hostilité ouverte. A la fin de l'année 1401, le duc d'Orléans installa – de façon feutrée – à Paris et aux alentours quinze cents hommes d'armes à sa solde. "Soudain, le 7 décembre 1401, le duc de Bourgogne entra dans Paris à la tête de 600 hommes d'armes et 60 archers. A ses côtés chevauchaient plusieurs de ses alliés : Jean de Bavière, prince-évêque de Liège (...) ; et une foule de seigneurs de Bourgogne, d'Artois et de Flandre". D'autres le rejoignirent : Philippe le Hardi manda "à plusieurs (...) seigneurs,

<sup>127</sup> Des détails et d'autres exemples dans B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 166-167 ; *item* pour les deux citations suivantes.

<sup>128</sup> B. SCHNERB, *Les Armagnacs et les Bourguignons. La maudite guerre*, p. 49.

vassaux, chevaliers et escuiers (...) es moys de decembre et janvier oudit an venir devers lui à part, en armes (...) pour le acompaigner pour aucun besongnes qui grandement touchoient l'honneur du dit seigneur" ; Guillaume de Vienne répondit à l'appel, ayant en sa compagnie 9 chevaliers et 15 écuyers, toucha 495 francs de gages et reçut les "douze tasses d'argent dorées" citées ci-dessus<sup>129</sup>. Sur l'intervention de la reine Isabeau, des ducs de Berry et de Bourbon, une première réconciliation eut lieu dès janvier (1402), mais les esprits commençaient à s'échauffer : cette "manœuvre d'intimidation" de la part de Philippe le Hardi fit apparaître celui-ci comme "le perturbateur de la paix" tandis que son adversaire se rendait impopulaire par la levée de nouveaux impôts. Le débat s'apaisa de nouveau et "à l'été 1402 (...) les deux princes se réconcilièrent" à nouveau. Pure façade<sup>130</sup>.

On perçoit le sire de Saint-Georges de plus en plus souvent au service actif du Duc et du comte de Nevers, ce qui traduit une tension croissante autour du gouvernement royal. En 1404, il reçut "560 francs pour ses gaiges ou pension de 200 francs par mois (...) pour le terme de 84 jours entiers qu'il a assuré en sa loyauté avoir vacqué devers mes diz seigneurs"<sup>131</sup> ; déplacements qui se décomposent ainsi :

du 1<sup>er</sup> octobre au 16 novembre 1403, soit 46 jours, il se rendit à Melun auprès des deux personnages, puis reprit la route du duché avec le comte de Nevers "et demoura avec lui à Dijon, Rouvre, Chalon et ou païs d'environ". Seconde démarche : du 10 février au 21 mars 1404, il accompagna les deux princes "tant à Paris comme en Champagne à Bar-le-Duc à l'obsèque de feue Madame de Bar".

Le 26 avril 1404, "le duc se fait transporter malade en litière de Bruxelles à Halle. Les habitants de Bruxelles aplanissent les chemins pour ce voyage. Le lendemain, un dimanche, Philippe le Hardi décède"<sup>132</sup>.

<sup>129</sup> ADCO, B 1526, fol. 305. Dom AUBRÉE, *op. cit.*, b 37, note h.

<sup>130</sup> Toutes les citations de ce paragraphe : B. SCHNERB, *Les Armagnacs...*, p. 52-53.

<sup>131</sup> ADCO, B 1538, fol. 64 v<sup>o</sup>. "Mez diz seigneurs" : Philippe le Hardi et le comte de Nevers.

<sup>132</sup> E. PETIT, *Itinéraires...*, *op. cit.*, p. 338.

## **CHAPITRE II.**

### **L'OMBRE PORTÉE DE JEAN SANS PEUR. 1404 – 1415.**

#### **I : JEAN SANS PEUR ET GUILLAUME DE VIENNE.**

Jean sans Peur n'avait "ni l'âge, ni le prestige, ni surtout l'expérience politique de son père (...)", et il n'était "qu'un cousin germain du roi". Mais il était doté "d'une volonté de fer" qu'il mit au service des "objectifs politiques et [du] programme traditionnel définis par son père"<sup>133</sup>.

Des trois ducs de Bourgogne qu'il servit, Guillaume de Vienne semble avoir été particulièrement en phase avec Jean. Les deux personnages sont sensiblement de la même génération : Jean sans Peur a alors 33 ans, son conseiller 42. Ce dernier a déjà derrière lui une solide expérience du contexte, dans divers domaines : la guerre proprement dite, de nombreux contacts avec de grands personnages d'Europe occidentale, en particulier par ses ambassades ; ses deux mariages qui l'ont introduit en Savoie, dans le milieu pontifical, en Auvergne ; ses charges, qu'il semble avoir bien remplies, en particulier celle de principal conseiller du comte de Nevers précisément, depuis l'été 1398 ; personnage dont il devint un intime, l'invitant à Seurre pour des parties de chasse et des joutes.

Aussi ne serons-nous pas étonnés de voir Guillaume de Vienne presque constamment auprès de Jean sans Peur, conseiller du cercle étroit, ou en mission pour son prince<sup>134</sup>. D'autant plus que le nouveau Duc avait entre autres pour qualités la gratitude, la fidélité pour ceux qui l'avaient bien servi. Ainsi Guillaume de Vienne sera-t-il très souvent le bras armé, au grand jour ou en secret, de la politique (au sens large) de Jean sans Peur, dès le décès de Philippe le Hardi.

---

<sup>133</sup> B. SCHNERB, *Les Armagnacs et les Bourguignons*, p. 56-57.

<sup>134</sup> Cf p. 1313-1321 : "l'itinéraire" de Guillaume de Vienne ; qui pourrait être beaucoup plus détaillé : je m'en suis tenu à ce que disent explicitement les textes ; "Guillaume de Vienne tel jour auprès du Duc" ; en étudiant "l'itinéraire" du Duc au cours des jours (voire des semaines, mois) qui suivent, on pourrait subodorer celui du sire de Saint-Georges. Tâche passionnante mais vaste.

Malgré des finances grandement obérées, Jean sans Peur ne mit pas un frein aux dépenses somptuaires dont Philippe le Hardi était coutumier. Il fallait certes honorer la mémoire du défunt, mais également, dans un but politique, faire étalage de la puissance bourguignonne. "Les documents comptables montrent quelle tâche écrasante fut (...) celle de vêtir de noir l'ensemble de ceux qui allaient participer aux cérémonies funèbres : il fallut, en cinq jours, tailler des vêtements pour cent cinquante personnes et confectionner une garde-robe complète pour le comte de Nevers – [qui n'avait pas encore prêté hommage au roi pour son "fief" bourguignon] – et le comte de Rethel. On acheta plus de 2 000 aunes d'un drap de laine noir de haute qualité (...). Les vêtements de deuil furent réalisés à Bruxelles (...) puis transportés en chariot à Hal"<sup>135</sup>. Puis dans le courant de mai furent organisées à Paris des cérémonies funèbres ; "le luxe un peu ostentatoire que [Jean sans Peur] afficha à cette occasion (...) laissa bien l'impression qu'il n'était nullement résigné à se laisser oublier (...)". Au cours de "ces fêtes splendides, le comte de Nevers se fit accompagner par 250 personnes, dont près de cent gentilshommes, parmi lesquels (...) le sire de Saint-Georges (...)"<sup>136</sup>. "Dans les jours qui suivirent, Jean sans Peur, [après avoir prêté hommage à Charles VI], apparut en sa résidence parisienne [l'hôtel d'Artois] avec une suite princière, tenant auprès de lui Jacques de Bourbon, comte de la Marche, Guillaume II, comte de Namur, Louis de Noyers, comte de Joigny, Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, le seigneur de Saint-Georges, soixante chevaliers et écuyers et cent quatre-vingt-quatre officiers et valets de l'hôtel"<sup>137</sup>.

Jean sans Peur quitta Paris le 6 juin, rejoignit le cortège funèbre, qui parvint à Dijon le 16. Le lendemain, devant le portail de l'église Saint-Bénigne, le nouveau duc prêta serment pour la conservation des privilèges de la ville, de l'Eglise et des habitants de Dijon. "Outre ses deux frères (...) et le comte de Richemont, le duc de Bourgogne avait à ses côtés Milon de Grancey, évêque d'Autun (...), et les plus grands seigneurs de Bourgogne, parmi lesquels Jean de Chalon, prince d'Orange, Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, maréchal de Bourgogne, et Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges"<sup>138</sup>. D'autres sources qui traitent de cet événement ne font plus apparaître que deux membres de la famille de Vienne : les sires de Saint-Georges et de Pagny (Jean "à la barbe")<sup>139</sup>.

<sup>135</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 133-134.

<sup>136</sup> Fr. LEHOUX, *Jean de France...*, *op. cit.*, III, p. 23 et n. 5.

<sup>137</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 136.

<sup>138</sup> *Ibidem*. Remarquons les liens de proche parenté entre les trois personnages : Jean de Vergy, cousin de Guillaume de Vienne (cf TG Gillette de Vienne), lequel un an plus tard allait unir son fils, Guillaume, à Alix, fille de Jean de Chalon.

<sup>139</sup> Dom PLANCHER, *op. cit.*, III, p. 212 et preuve CCXXXVII. PEINCEDE, *op. cit.*, XVII, p. 522 : "relevé tiré du recueil de Pérard, donné et écrit par dom Villevieille". Deux Vienne seulement : par comparaison avec la période antérieure. Jean de Vienne, seigneur de Pagny : cf TG VIII.

Au mois d'août, à l'hôtel Saint-Pol à Paris, Marguerite, fille de Jean sans Peur, épousa le dauphin Louis de France, duc de Guyenne. Selon Peincedé, ce mariage avait exigé une dispense, accordée par le pape d'Avignon Benoît XIII, le 9 janvier 1404 ; sans doute était-ce le but de la mission de Guillaume de Vienne ("pour aucunes grosses besongnes") à qui Philippe le Hardi avait fait délivrer la somme de 600 francs d'or (les frais de déplacement et la récompense, mais sans doute aussi quelques cadeaux à distribuer) "comptant, pour son voiage d'aller en Advignon devers nostre tres Saint pere le pappe, devers lequel il estoit envoyé pour aucune besongne qui grandement touchoit ledit seigneur [le Duc] (...)"<sup>140</sup>.

Les bans furent publiés "en présence du roi, de la reine, du Duc, du roi de Navarre, de Jean duc de Berry, de Louis duc d'Orléans, de Louis de Bourbon (...)"<sup>141</sup>. Mais, conséquence du conflit latent, il semble que les trois derniers personnages cités n'assistèrent pas à la bénédiction nuptiale, le 31 août. Guillaume de Vienne figurait parmi les invités ; la cérémonie "fut suivie de grandes réjouissances, de tournois, de joutes et de fêtes qui durèrent huit jours"<sup>142</sup>.

"Lors [du] deuxième séjour [de Jean sans Peur] à Paris, entre le 30 janvier et le 16 février 1405, furent organisées les noces de Michelle de France, fille de Charles VI, et de Philippe, fils de Jean sans Peur (...); la cérémonie (...), qui donna lieu à un "grand desroy", c'est-à-dire à une grande fête, fut célébrée le 14 février (...). Les deux unions de Marguerite et de Philippe, qui resserraient les liens entre la Maison de France et la Maison de Bourgogne, avaient été négociées et préparées par Philippe le Hardi. Jean sans Peur semblait alors recueillir les fruits de la politique de son père"<sup>143</sup>.

A ces alliances matrimoniales, qui consolidaient l'influence bourguignonne à Paris, Jean sans Peur ajouta notamment un traité avec le comte de Savoie Amédée VIII son beau-frère, que Guillaume de Vienne connaissait bien. L'acte comprend des clauses défensives : "et ou cas que l'un sauroit que l'on vouloist domagier l'autre ou ses diz païs, se il l'aideroit à deffendre" et dans ce cas "seroit tenu de lui envoyer à sa requeste jusques à deux cens hommes d'armes à ses deppens pour trois mois" ; mais l'alliance présente aussi des engagements offensifs, "c'est assavoir hors lesdiz duchié et conté de Bourg<sup>ne</sup>, et la conté de Savoie deça les mons, ilz seroient tenus de aidier l'un à l'autre à leur loyal pouvoir de gens d'armes". Le traité fut signé le 19 décembre 1404 au château de Pont-d'Ain (une résidence du comte de Savoie)

<sup>140</sup> ADCO, B 1538, fol. 199 v°.

<sup>141</sup> PEINCEDÉ, *op. cit.*, I, p. 499 (ADCO, B 295).

<sup>142</sup> Dom PLANCHER, *op. cit.*, III, p. 216.

<sup>143</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 142



et, en l'absence des deux princes (Jean sans Peur était à Paris), certifié par six de leurs officiers, trois pour chaque partie, "messire de Saint George" cité en tête, les deux autres Bourguignons étant Jacques de Courtiambles et Jean de Saulx<sup>144</sup>. C'est d'ailleurs à Guillaume de Vienne que fut envoyé un message :

"A Jehan des Molins, prevot de Gray, pour plusieurs messageries payées par lui, par ordonnance et commandement de messire Erart du Four, chevalier bailli d'Amont au comté de Bourgogne, pour les besoins et affaires tant de feu Madame de Bourgogne comme Monseigneur (...), tant pour porter, par Jehan Fournay de Gray, sergent de feu Madame, de Gray, certaines lettres closes à Pont d'Ain adressées de par elle à monsieur de Saint George (...)"<sup>145</sup>.

## **II : DE L'AFFAIRE DE JUVISY À LA BATAILLE D'OTHÉE : LA HAINE. 1405-1408.**

### **1 : Juvisy : le bruit des armes. 1405.**

Jean sans Peur était vivement préoccupé par la mainmise de Louis d'Orléans sur le gouvernement royal, mais songeait également à la bonne gouvernance dans ses Etats. Le 15 juin à Paris, il publiait une ordonnance "commettant des Réformateurs touchant l'administration de la Justice des Duché et Comté de Bourgogne (...), le duc estant en son conseil ouquel estoient Monseigneur de Saint George, (...) Messire Renier Pot (...) et autres"<sup>146</sup>. Puis une seconde, à Lens le 23 juin, traitant du gouvernement de sa vènerie, "en présence des seigneurs de Saint-Georges et de Croy ses chambellans, de ses deux maîtres d'hôtel (...) et de son maître veneur". Mais l'heure n'était pas à la chasse.

L'opposition entre les deux ducs n'était pas que circonstancielle. C'était aussi la rencontre de deux programmes politiques.

"Le manifeste de Jean sans Peur [du 23 août 1405] laissait apparaître une vision traditionnelle du jeu politique où le roi, le conseil, l'appareil administratif et judiciaire et les trois Etats du royaume devaient tenir leur rôle dans un ordre immuable. L'expression de cette

<sup>144</sup> ADCO, B 11928, avec un beau sceau d'Amédée VIII ; celui de Jean sans Peur a disparu.

Pont-d'Ain : dép. Ain, arr. Bourg-en-Bresse, ch.-l. c.

<sup>145</sup> ADCO, B 1541 (microfilm), compte du bailliage d'Aval du 1<sup>er</sup> octobre 1404 au 30 septembre 1405 ; cité In Anne VERMOT-DESROCHE, *Les Messageries dans le compte du bailliage d'Aval de 1397 à 1427*, Mémoire de maîtrise, Besançon, 2003.

"Feu Madame de Bourgogne" : Marguerite de Male, comtesse de Flandre et de Bourgogne, mère de Jean sans Peur, décédée le 21 mars 1405. Décès qui assurait au nouveau duc la pleine souveraineté de ces deux comtés, de celui d'Artois, et des seigneuries de Salins et de Malines.

<sup>146</sup> Publiée dans : Ernest CHAMPEAUX, *Les ordonnances des ducs de Bourgogne sur l'administration de la justice du Duché*, p. 73-76. Dom PLANCHER, *op. cit.*, III, p. 117-118, commente les deux ordonnances. La citation suivante en est extraite.

conception des choses suscita la sympathie d'une partie de l'opinion, favorable à une réforme visant à maîtriser l'inquiétant développement de l'Etat"<sup>147</sup>, c'est-à-dire, entre autres, l'opposition à une augmentation de la fiscalité.

Au contraire, le "programme [de Louis d'Orléans] révèle une conception de l'Etat relativement novatrice. Il est une continuation de la ligne politique tracée par Charles V et suivie par Charles VI pendant la courte période de son gouvernement personnel (...)"<sup>148</sup>. B. Schnerb cite alors Fr. Autrand<sup>149</sup> : "A l'intérieur, progrès de l'Etat et de son autorité sur les sujets et même sur les princes, centralisation dans tous les domaines (...). Progression du royaume aussi à l'extérieur, au prix d'un certain expansionnisme". Nous avons découvert les applications de cette politique<sup>150</sup>, notamment dans le domaine des affaires étrangères ; elles coûtaient cher, très cher, d'autant que la guerre franco-anglaise avait repris. Dépenses de l'Etat, dépenses personnelles, c'est tout un : Louis d'Orléans ponctionnait allégrement les revenus du royaume.

Or, depuis la mort de son père, Jean sans Peur n'avait fait que deux brefs séjours à Paris, ce qui l'avait notoirement écarté du gouvernement royal. De plus, aux "dettes considérables laissées par son père" s'ajoutait le fait que la mort de celui-ci "avait brutalement interrompu les dons et pensions ordinaires que le roi avait consentis au défunt duc"<sup>151</sup>. C'est dans ce contexte que Jean sans Peur se décida à employer la force, c'est-à-dire l'action militaire.

En août 1405, il quitta Arras avec un fort contingent d'hommes de guerre (de 800 à 1 000 lances). Guillaume de Vienne était encore à Lens le 23 juin ; il avait ensuite gagné ses terres, qu'il quitta vivement à l'appel du Duc : "le sire de Saint-Georges et Jean de Chalon-Arlay se dirigèrent à longues journées de leurs chevaux sur Paris avec un renfort plus puissant encore que le Duc ne l'avait demandé"<sup>152</sup>. Peincedé<sup>153</sup> nous donne des précisions :

<sup>147</sup> B. SCHNERB, *L'Etat bourguignon*, *op. cit.*, p. 146. Je reprendrai ce manifeste, le moment venu.

<sup>148</sup> B. SCHNERB, *Les Armagnacs et les Bourguignons*, *op. cit.*, p. 49.

<sup>149</sup> Fr. AUTRAND, *Charles VI*, *op. cit.* p. 385.

<sup>150</sup> Cf *supra*, chapitre I, VI.

<sup>151</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 153 et 156, qui précise : "ces libéralités prenaient, depuis octobre 1402, la forme d'une pension annuelle de 100 000 francs". De bonnes choses dans l'introduction de l'ouvrage de B-A POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Le compte de Pierre Gorremont*.

<sup>152</sup> Ed. CLERC, *Essai sur...*, *op. cit.*, II, p. 287.

A moins que Guillaume de Vienne ait quitté le Duc en Artois pour aller quérir ses propres vassaux ; la première montre d'armes ci-après étant datée 27 juillet à Aubervilliers, on peut penser que Jean sans Peur avait pris sa décision bien avant août, et que le sire de Saint-Georges, avec sa compagnie, l'aurait attendu près de Paris.

<sup>153</sup> PEINCEDÉ, *op. cit.*, XXIX, p. 569-571.

"Montre du sire de Branges<sup>154</sup>, chevalier bachelier, et de 4 autres chevaliers bacheliers, 92 écuiers et 2 archers, venus sous Mons. de St George, reçus à montre à Haubertvilliers-les-Paris le 27 juillet 1405 (...).

Montre de Humbert de Lireul, écuyer, et de 32 autres écuiers, sous mons. de St George, reçus à Houbervilliers près Paris le 8 août 1405 (...).

Certificats du maréchal de Bourgogne [Jean de Vergy], comme Jean de Frontenay et Pierre de Digney sont venus sous son cousin Guillaume de Vienne seign. de St George.

Item pour Pierre de Verdun et Jean de Laz [Lays-sur-le-Doubs], écuyers".

Jean sans Peur et ses gens de guerre progressèrent à une allure modeste jusqu'à Louvres-en-Parisis le 18 août<sup>155</sup>, jour où le Duc apprit une mauvaise nouvelle : la reine et Louis d'Orléans, abandonnant le roi "en absence", avaient brusquement quitté Paris en direction de Melun, suivis à quelques heures par le dauphin, la dauphine et les autres enfants royaux, confiés à une escorte que commandait Louis de Bavière, frère de la reine. Pour s'emparer légalement du pouvoir, Jean sans Peur avait besoin de "l'autorité nominale" du dauphin, son gendre ; et la dauphine eût constitué pour le parti adverse un précieux otage. C'est pourquoi, forçant l'allure, le duc de Bourgogne et ses troupes traversèrent Paris en trombe le 19 au matin et se lancèrent à la poursuite des fugitifs. Ceux-ci atteignaient Juvisy quand ils "entendirent derrière eux le galop d'une troupe d'hommes d'armes ; quelques instants après, le cortège était entouré et obligé de se rendre. C'était le sire de Saint-Georges, qui ne précédait que de quelques instants le duc de Bourgogne (...). La présence "de troupes bourguignonnes" paraît avoir surpris et affolé l'escorte du dauphin, qui ne songea pas à résister. Dès que le sire de Saint-Georges et l'avant-garde bourguignonne parurent, la débandade se mit parmi ceux qui escortaient le duc de Guyenne. A peine était-on remis de cette première alerte que Jean sans Peur parut. La scène fut brève"<sup>156</sup>.

C'est donc sous escorte bourguignonne que le ménage princier revint à Paris ; le peuple réserva un triomphe à Jean sans Peur en qui il retenait "le détracteur de la fiscalité de guerre mise en place par le duc d'Orléans"<sup>157</sup>, ce dernier étant aussi accusé de folles prodigalités, et atteint par de sombres rumeurs. Dès le 21 août, Jean sans Peur, accusé par le duc d'Orléans de crime de lèse-majesté, fit exposer au Conseil des princes et aux autorités judiciaire, financière

<sup>154</sup> "Le fief au seigneur de Brainges [Branges], le chastel et le bourg fermé de Brainges" : un fief relevant de la châtellenie de Louhans : extrait du dénombrement du 1<sup>er</sup> sept. 1374 (ADCO, B 10525), étudié – pour Louhans – en troisième partie, chapitre I, II, 1,a) ; et cf la carte hors texte des "Grandes baronnies".

<sup>155</sup> Cette affaire et ses répercussions jusqu'en 1407 sont bien étudiées dans l'article de L. MIROT, In *Revue des questions historiques*, nouvelle série, tome LI, p. 329-355 et tome LII, p. 47-68 et 369-419.

<sup>156</sup> L. MIROT, t. LI, p. 351-353.

<sup>157</sup> B. SCHNERB, *Les Armagnacs et les Bourguignons*, op. cit., p. 59.

et universitaire, la nécessité de réformer le gouvernement de l'Etat. "Son conseiller Jean de Nielles, seigneur d'Olhain, [lut] une longue requête au roi dans laquelle [Jean sans Peur et ses frères] critiquaient l'action du gouvernement et demandaient solennellement son amendement et la consultation des représentants des Trois Etats"<sup>158</sup>. Michel Pinton<sup>159</sup> ajoute : "après cette harangue, le sire de Saint-Georges<sup>160</sup>, illustre baron du comté de Bourgogne, se leva et prit la parole :

"Très excellent prince, dit-il, certaines gens prétendent que je me suis rendu coupable du crime de lèse-majesté, en prêtant aide et conseil à monseigneur le duc en cette circonstance. Je maintiens hautement, avec la permission de l'assemblée, que je suis toujours resté fidèle à mes devoirs, et que je n'ai commis aucun crime, et si quelqu'un veut soutenir le contraire, je le défie en combat singulier".

Cela dit, le sire de Saint-Georges jeta son gant aux pieds du duc de Guienne, et attendit quelque temps qu'on osât le relever. Le sire de Chalon<sup>161</sup> et quelques autres chevaliers dudit comté tinrent le même langage et donnèrent également leur gage de bataille ; mais le chancelier de France leur imposa silence au nom de monseigneur le dauphin, en disant que ce n'était pas le moment de vider de telles querelles".

Pendant ce temps, le duc d'Orléans avait rassemblé des gens de guerre "au nom du roi", prétexte invoqué par les deux partis. Il ne cessait de dire à ses familiers qu'il aimerait mieux mourir que de laisser sans vengeance l'insulte qui lui (et à la reine) avait été faite. "A la mobilisation des moyens militaires s'ajoutait la guerre des manifestes"<sup>162</sup>. Selon Michel Pinton, "ces deux princes semblaient animés l'un contre l'autre d'une haine implacable, et les gens sages craignaient que leur division n'engendrât des guerres qui seraient funestes au royaume. Chacun songeait à sa propre sûreté"<sup>163</sup>. Le Religieux de Saint-Denis enchaîne : "Les bourgeois de Paris, effrayés (...), députèrent vers le duc de Berri quelques uns des plus notables habitants, pour lui demander ce qu'il y avait à faire dans une telle conjoncture (...). Le duc ordonna aussitôt qu'on tint fermées toutes les portes de la ville (...), plaça une nouvelle garde de gentilshommes auprès de monseigneur le dauphin (...), retira au grand-

<sup>158</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur, op. cit.*, p. 175.

<sup>159</sup> M. PINTON, *op. cit.*, livre XXVI, p. 305-306.

<sup>160</sup> Mis en cause pour son action à Juvisy.

<sup>161</sup> Jean III de Chalon-Arly.

<sup>162</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 175.

<sup>163</sup> Michel PINTON, *op. cit.*, livre XXVI, p. 307. Et p. 309 pour la citation suivante.

maître de la maison du roi, Jean de Montaigu, les clefs du fort Saint-Antoine (la Bastille) et les remit au nom du roi à messire de Saint-George"<sup>164</sup>.

Les troupes qu'avait rassemblées le duc de Bourgogne restèrent en armes durant les mois d'août, septembre et octobre 1405. Des montres d'armes citées par dom Plancher<sup>165</sup> font apparaître trois représentants de la maison de Vienne :

- chevaliers bannerets :

- Jean, seigneur de Pagny (dit "à la barbe") ;
- Guillaume, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix ;

- écuyer banneret :

• Henri, seigneur de Neublans (frère de Jean cité ci-dessus ; nous l'avons rencontré parmi les témoins d'Othon de Grandson).

Il fallait payer ces hommes d'armes, et Jean sans Peur était désargenté. Il s'acquitta de ce paiement par divers moyens : d'abord l'emprunt. Le compte de Jean Chousat<sup>166</sup> nous apprend qu'à la requête du duc de Bourgogne, le sire de Saint-Georges avait, le 22 septembre 1405, vendu aux doyen et chapitre de Notre-Dame de Paris 200 livres de rente pour "2 000 ezscus que yceulx doien et chappitre en baillèrent comptant pour mondit seigneur audit trésorier, pour les convertir (...) ou paiement des gens d'armes que ledit seigneur avait lors mandé venir devers lui à Paris pour le bien du roy et de son royaume (...)". Jean Chousat précise par ailleurs que cette rente de 200 l. t. fut, par Guillaume de Vienne "assignée et assise sur son propre heritaige en Champagne" (châtellenie de Bussy-le-Château). Le document précise la possibilité de racheter cette rente jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1407 ; Jean Chousat fut chargé de négocier le rachat.

Ce compte nous apprend aussi l'engagement contracté par le chancelier monseigneur de Courtivron, les sires de Saint-Georges et de Courtiambles, ainsi que par Jean Chousat, envers le financier Dino Rapondi, "marchant à Paris" ; ils s'obligeaient à rembourser la somme de 4 000 francs qu'ils avaient empruntés pour le duc à Rapondi en février 1406 (n. st.). Le

---

<sup>164</sup> Note de BELLAGUET : "Monstrelet dit au contraire que la bastille Saint-Antoine fut confiée à la garde de Jean de Montaigu".

<sup>165</sup> Dom PLANCHER, *op. cit.*, III, note XXVII.

<sup>166</sup> ADCO, B 1543, fol. 182 ; et cité par Fr. LEHOUX, *op. cit.*, III, p. 57, n. 5. Et fol. 57 v° pour la deuxième citation.



compte signale que le premier remboursement a été effectué le 9 août 1406, et que le second devra s'accomplir avant le 9 février 1407<sup>167</sup>.

Comme ces emprunts ne suffisaient pas (et malgré la faveur nouvelle de Charles VI), Jean sans Peur fut contraint de vendre des "bijoux de famille". Une recette du trésorier général eut comme origine "Jehan Sacquespée, changeur et bourgeois d'Arras, pour la vente et délivrance de plusieurs patrenostres tant de corail comme d'embre et autres, demourant au deceps de feu Madame la duchesse de Bourgogne (...)"<sup>168</sup>. La vente eut lieu le 3 novembre 1405, en présence de "mons. de Saint George, Mons. le vidame d'Amiens, Mess. Regnier Pot et plusieurs autres du conseil". La somme s'éleva à 277 francs.

Sur la pression des princes (Navarre, Anjou, Berry, Bourbon) notamment - mais la question financière y a sans doute contribué - on assista à une nouvelle réconciliation entre Jean sans Peur et Louis d'Orléans.

## **2 : Guillaume de Vienne lieutenant du Duc en Picardie. 1406.**

Le premier semestre 1406 sembla confirmer cette nouvelle entente cordiale.

Jean sans Peur reprit la place qu'avait occupée son père au sein du gouvernement royal ; Charles VI honora sa lourde dette et à l'automne rétablit la pension dont avait joui Philippe le Hardi. Logiquement, une ordonnance royale (28 juillet) permit à des conseillers du duc de Bourgogne d'entrer au Grand Conseil, dont quatre chambellans, et parmi eux "le sire de Saint George", et d'y siéger de plein droit<sup>169</sup>.

A Compiègne le 29 juin, Orléans et Bourgogne participent alors à une grande fête, à l'occasion de deux mariages princiers (dont l'un favorise la politique de Jean sans Peur).

Mieux encore, de février à octobre, les deux princes mènent en commun une énergique et patiente action diplomatique en direction de la Toscane, au cours de laquelle ils s'entendent même sur la création d'une coseigneurie sur la cité de Pise, pour laquelle ils rendent hommage à Charles VI.

---

<sup>167</sup> De petites sommes, comparées à celles citées par B. SCHNERB, "Un aspect de la politique financière de Jean sans Peur : la question des dépenses de guerre", In *Finances et financiers des princes et des villes à l'époque bourguignonne*, J.-M. CAUCHIES [dir], p. 20.

<sup>168</sup> Marguerite de Male, mère de Jean sans Peur, décédée le 21 mars 1405.

<sup>169</sup> DOUËT d'ARCQ, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, publiées par la Société d'Histoire de France, Paris, 1863, vol. I, pièce CXXV. Citée par B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 181. On remarquera la dénomination du personnage : "le sire de Saint George", et non Guillaume de Vienne.

Durant ce temps, Jean sans Peur poursuivait sa politique matrimoniale, mais avec des ambitions bien affichées : le 12 juillet à Arras eurent lieu les mariages de deux filles de Jean sans Peur : Jeanne épousa Olivier de Blois, comte de Penthièvre, union dont le but à peine voilé était pour le duc de s'introduire dans les affaires de Bretagne. Plus grave pour Louis d'Orléans : l'union de Marie avec Adolphe de Clèves affaiblissait sa position, et Jean sans Peur en versant de grosses sommes d'argent attirait à lui des fieffés jusqu'alors dans l'orbite de Louis d'Orléans, comme Waleran de Luxembourg.

Cependant, sur le front de la guerre contre l'Angleterre, les deux ducs participèrent à un grand projet militaire : Louis d'Orléans tâcherait de reprendre le Bordelais tandis que Jean sans Peur tenterait de chasser les Anglais du Calaisis. Par des lettres patentes données le 21 avril 1406, le duc de Bourgogne fut nommé par le roi, avec l'assentiment du duc d'Orléans, "capitaine général pour le fait de la guerre ès pays de Picardie et de Westflandre"<sup>170</sup> dans plusieurs buts : mettre cette région en état de défense, y chasser les Anglais qui s'y étaient introduits, et de là faire le siège de Calais.

Fr. Lehoux écrit que "Jean sans Peur envoya "sur les frontières de Picardie" [on disait aussi : vers "les frontières de Calais"<sup>171</sup>] l'un de ses chefs de guerre les plus capables" : "messire Guillaume de Vienne, chevalier, seigneur de Saint George, avec six cents bacinets et moult d'arbalétriers génois, lesquels furent mis en garnison sur lesdites frontières et firent forte guerre aux Anglais. Mais pourtant, ne demeura point que le pays ne fût souvent couru et gâté tant desdits Anglais comme de ceux desdites frontières"<sup>172</sup>.

Activité sans relâche pour Guillaume de Vienne au service du Duc : "A lui [le sire de Saint George] 521 l. 6 s. 8 d. t. deubs pour ses gages de 391 jours entiers commençans le 19 avril 1405 jour de Pasques" et finissant le 15 mai 1406, somme calculée sur la base de 260 s. 8 d. t. par jour ; Jean de Pressy, receveur général de toutes les finances (bourguignonnes) ajoute : "(...) outre et pardessus la pencion de 3 000 francs qu'il prend chascun an dudit seigneur"<sup>173</sup>. Une pension énorme, dont je reparlerai en cinquième partie. Quant à ses gages : Guillaume de Vienne vient de passer 391 jours entiers et consécutifs au service du Duc, jusqu'au 15 mai 1406. Or, "le 14 mai 1406, Jean sans Peur faisait partir un certain nombre de chevaliers vers "les frontières de Calais" en la compagnie du sire de Saint-Georges"<sup>174</sup>. Etant donné ce qui

<sup>170</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 194.

<sup>171</sup> ADCO, B 1543, fol. 105. Cité par Fr. LEHOUX, *op. cit.*, III, p. 85.

<sup>172</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 194, qui cite MONSTRELET, *Chronique*, I, p. 125-126.

<sup>173</sup> ADCO, B 1547, fol. 161.

<sup>174</sup> ADCO, B 1543, fol. 105, dans Fr. LEHOUX, *op. cit.*, III, p. 85.

suit, il semble impensable qu'il ait retrouvé son "chastel de Longepierre" (ou un autre) avant, au mieux, février 1407.

Après avoir décrit la courageuse défense de Guines, vainement assiégée par les Anglais, Pintoin nous raconte le fait d'armes suivant<sup>175</sup> :

"La place fut bientôt réparée, et la garnison reçut un renfort. Mais les Anglais ne songèrent plus à emporter d'assaut cette forteresse ni aucune autre, et pendant tout le reste de l'été, substituant la ruse à la force ouverte, ils cherchèrent à surprendre les Français.

Un jour entre autres vingt cavaliers, armés de pied en cape et montés sur des chevaux agiles, feignant de s'être égarés à la recherche de quelque butin, poussèrent comme par mégarde jusque sous les murs du château d'Ardres, où se trouvait alors messire Philippe de Cervoles, avec son beau-frère le sire de Saint-Georges<sup>176</sup>. Irrité de tant d'audace, messire Philippe s'avança à leur rencontre avec plus de courage que de prudence, pour se signaler par quelque action d'éclat selon sa coutume. Mais à peine se fut-il jeté sur eux à bride abattue, qu'ils prirent la fuite et coururent jusqu'à ce qu'ils eussent rejoint leurs compagnons, qui étaient cachés dans un bois voisin et tout prêts à combattre. En les poursuivant, messire Philippe et ses gens s'engagèrent dans un étroit sentier, dont il ne leur fut plus possible de sortir, et ils se virent dans la nécessité de tenir tête à des ennemis trois fois plus nombreux. A cette nouvelle, le sire de Saint-Georges accourut en toute hâte avec une poignée de braves, et se jeta au milieu des ennemis avec l'impétuosité de la foudre. Mais il était trop tard ; il trouva son beau-frère et les siens déjà vaincus et prisonniers des Anglais. Ayant reçu lui-même plusieurs blessures, il retourna promptement à Ardres, de peur d'éprouver le même sort : il apprit ainsi à ses dépens que la précipitation est toujours mauvaise conseillère"<sup>177</sup>.

Philippe de Cervole fut évidemment mis à rançon. J'ignore la date de sa libération ; on sait "que Jean sans Peur [lui] octroya [alors] 2 250 francs (2 000 écus)"<sup>178</sup>.

Les villes avaient intérêt à choyer les hommes d'armes qui les occupaient. N. Jung-Baudoux signale ce fait pour Amiens : "le parti bourguignon semble davantage représenté dans les présents de vin puisque se retrouvent les mentions de dons à Jean Blondel (...), Renty, Croy et Saint-Georges". D'autres "présents sont faits au sire de Saint-Georges, Guillaume de Vienne (...) afin qu'il recommande la ville d'Amiens à Jean sans Peur"<sup>179</sup>.

<sup>175</sup> M. PINTOIN, *op. cit.*, livre XXVII, p. 405-407.

<sup>176</sup> Philippe de Cervole et Guillaume de Vienne étaient frères utérins.

Ardres : le sire de Saint-Georges connaissait ce lieu : cf la rencontre Charles VI - Richard II en octobre 1396.

<sup>177</sup> "Il apprit" : il s'agit de Philippe de Cervole.

<sup>178</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 365, citant ADCO, B 1558, fol. 84, c'est-à-dire le compte de Jean de Noident, receveur général de toutes les finances, du 1<sup>er</sup> février 1409 au 31 janvier 1410, soit trois ans après la capture de Philippe de Cervole.

<sup>179</sup> Nathalie JUNG-BAUDOUX, *Une ville dans la guerre, Amiens (1380-1435)*, Thèse de doctorat, Lille 3, 2005, p. 106.

Ainsi que l'accord du printemps l'avait prévu, Jean sans Peur quitta Paris en direction du Calaisis, sur ordre de Charles VI le 23 septembre 1406. "Cinq jours plus tôt, Louis d'Orléans avait quitté Paris pour se rendre en Guyenne et y prendre la tête des troupes chargées d'attaquer le Bordelais (...). C'est à Saint-Omer qu'entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 9 novembre se fit la concentration des troupes [de Jean sans Peur] sous la responsabilité du comte de Saint-Pol, de Jean, seigneur de Croy, de Jean de Hangest, seigneur de Heuqueville, maître des arbalétriers de France et de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges. Le duc de Bourgogne lui-même arriva à Saint-Omer dans le courant du mois d'octobre pour prendre la direction des opérations"<sup>180</sup>

Avec cependant une escapade :

"Le 14 octobre 1406, le Duc était venu à Bruges au milieu des réjouissances et des fêtes. La ville lui fit de riches présents (...).

On offrit au sire de Saint-Georges neuf coupes d'argent (...), au sire Jacques de Courtiamble six coupes d'argent (...)"<sup>181</sup>.

Jean sans Peur fit "tailler dans les forêts de Saint-Omer des bastilles en charpente (...) ; il rassembla jusqu'à 120 pièces de canon, 3 000 grosses pierres pour les charger. Il avait 195 bateaux en mer, 3 800 chevaliers ou écuyers, 1 800 arbalétriers, 1 000 piquiers et 3 500 pionniers"<sup>182</sup>. On apprend que Jean sans Peur, à Lille le 8 février 1407, ordonna de payer

" à monseigneur de Saint George la somme de 400 escus d'or que mon dit seigneur lui devoit pour prest à lui fait pour ung grant canon que icellui seigneur a nagaires fait prendre et acheter du sire de Montfort en Hollande et ycellui fait mener à Saint-Omer (...), lequel canon mon dit seigneur a fait mettre en garnison avec plusieurs autres habillemens de guerre (...)"<sup>183</sup>.

Pourtant, "le départ [vers Calais] fut différé et Jean sans Peur resta à Saint-Omer jusqu'au 16 novembre ; le lendemain il se rendit en son château de Hesdin, puis gagna Arras avant de rentrer à Paris où il arriva le 14 décembre. Le projet d'expédition contre Calais avait été abandonné"<sup>184</sup>.

Que s'était-t-il passé ? Monstrelet écrit : "[Le duc de Bourgogne] était très mécontent de l'abandon qu'il lui avait convenu faire de son entreprise de Calais, et pour cette cause, il avait en suspicion et en grande haine plusieurs des principaux officiers du roi, et spécialement le duc d'Orléans, pour ce qu'on l'avait informé que c'était par son moyen que ce projet avait été

<sup>180</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 195.

<sup>181</sup> Archives de Bruges, *Inventaire des chartes*, p. 5. Les sires de Saint-Georges et de Courtiambles sont les deux seules personnes nommément citées.

<sup>182</sup> Jean POT, *Histoire de Regnier Pot*, p. 104.

<sup>183</sup> ADCO, B 1547, fol. 200.

<sup>184</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 196.

rompu"<sup>185</sup>. Quelle que fût la raison exacte, le nom d'un coupable revenait sans cesse : le duc d'Orléans ; d'où, dans les rangs bourguignons, une haine accumulée de ce personnage, sans doute pas étrangère au meurtre du 23 novembre 1407, rue Vieille-du-Temple à Paris. Le livre des trahisons de France évoque "Guenelon", c'est-à-dire Ganelon, le traître de Roncevaux, selon les chansons de geste. Guillaume de Vienne se mit en colère :

"Et le dit seigneur de Saint George, quy estoit ordonné lieutenant et contendoit à faire la première emprise, par mal talent et grand courroux en rompi son espee en trois pieces"<sup>186</sup>.

Récit empreint de légende, mais très révélateur de l'état d'esprit bourguignon.

La réalité était bien différente. Parallèlement aux préparatifs de Saint-Omer, des émissaires de Jean sans Peur rencontraient leurs homologues anglais dans le but de préparer une trêve marchande, avant tout favorable aux villes drapières de Flandre. Aux yeux du duc de Bourgogne, un siège victorieux à Calais n'était pas assuré, et un échec aurait vivement atteint le commerce anglo-flamand : "le duc de Bourgogne avait donc intérêt à faire une démonstration de force, mais non à passer aux actes"<sup>187</sup>. La trêve marchande fut signée le 30 novembre 1406, puis successivement ratifiée par Jean sans Peur, Charles VI et Henri IV au cours de l'hiver, pour une application prévue au 15 juin 1407. Lorsque Louis d'Orléans, en échec dans le Bordelais depuis septembre 1406, rentra à Paris le 18 février, il ne put que constater le succès diplomatique de son rival.

Selon Monstrelet et dom Plancher<sup>188</sup>, Guillaume de Vienne aurait alors poursuivi son service armé. Au cours de cette année 1406, l'évêché de Liège fut troublé par des révoltes. A la fin de l'année, et à la requête d'Antoine, duc de Brabant et frère de Jean sans Peur, "les seigneurs de Saint George et de Croy, de part le duc de Bourgogne, y vindrent avec plusieurs autres et en très grand nombre". Malgré l'opposition et les efforts des Liégeois, le duc de Brabant et ses alliés obligèrent Maastricht (enclave brabançonne dans l'évêché de Liège) à reconnaître Antoine de Bourgogne, à lui faire hommage et à lui promettre fidélité et

<sup>185</sup> MONSTRELET, *Chronique*, I, p. 137, cité par B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 198.

<sup>186</sup> "Le Livre des trahisons de France", In *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, Bruxelles, 1872.

*La Geste des ducs de Bourgogne* relate aussi cet acte : cf les vers en exergue de cette quatrième partie.

<sup>187</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 200.

<sup>188</sup> MONSTRELET, *op. cit.*, I, ch. XXXII, p. 145, que je cite.

Dom PLANCHER, *op. cit.*, III, p. 240. Je traiterai la question liégeoise dans le cadre de la bataille d'Othée (1408).



obéissance. Pour ses "frais et despens" occasionnés au cours de cette expédition, "Monseigneur de Saint George" reçut "120 escus d'or à la couronne"<sup>189</sup>

Enfin "Hugon Druet, clerc de Jean Chousat (...), trésorier et gouverneur general des finances", eut à se rendre auprès de Guillaume de Vienne en janvier 1407, lequel devait se trouver à ce moment à "La Chappelle-en-Terrisse" [La Chapelle-en-Thiérache], peut-être sur le chemin du retour de Maastricht<sup>190</sup>.

19 avril 1405 – janvier 1407 : période pendant laquelle le sire de Saint-Georges aurait été de façon continue au service de Jean sans Peur.

### **3 : Le sire de Saint Georges impliqué dans le meurtre de Louis d'Orléans, 1407-1408.**

Au cours de toute cette période, je ne trouve trace prouvée de Guillaume de Vienne que le 8 mars 1408. Mais les "conseillers" du Duc, rarement nommés, sont très souvent invoqués et ont joué un rôle clé dans cette affaire, des prémices à la justification du "tyrannicide". Je pense que le sire de Saint-Georges fut constamment auprès de Jean sans Peur. Or ce crime va avoir de lourdes conséquences : la guerre civile, puis l'assassinat de Jean sans Peur à Montereau en 1419, au cours duquel Guillaume de Vienne sera fait prisonnier et soumis à une énorme rançon. Ce qui justifie une étude sur le fond de la question.

Le 18 février 1407 fut une mauvaise journée pour le duc Louis d'Orléans : de retour du sud-ouest du Royaume où il avait échoué dans sa tentative de reprendre le Bordelais, il eut confirmation de la non-intervention troublante de Jean sans Peur dans le Calaisis, de la trêve marchande anglo-flamande, et ce même jour Charles VI signa des lettres patentes contenant la soustraction d'obédience au pape d'Avignon Benoît XIII, un allié du duc d'Orléans. Profitant d'un séjour du duc de Bourgogne en Flandre, Louis fit pression sur Charles VI pour réformer la composition du Grand Conseil : de 51 membres il passa à 26, parmi lesquels on ne comptait plus que deux partisans Bourguignons : Guillaume de Vienne en était exclu ; Louis d'Orléans affichait de façon éclatante sa volonté de ne pas partager le pouvoir : "le temps des tentatives de rapprochement était clos"<sup>191</sup>.

<sup>189</sup> ADCO, B 1547, fol. 161 v°.

<sup>190</sup> ADCO, B 1554, fol. 201 v°.

<sup>191</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 206. 28 avril 1407.

Les citations qui suivent sont extraites de cet ouvrage, le plus récent et le plus complet sur cette affaire, chapitres 14 à 17.

La préparation, l'exécution du meurtre du duc Louis d'Orléans, le 23 novembre 1407, rue Vieille-du-Temple, sont désormais bien connues, de même que les maladroites des assassins dans leur fuite, obligeant Jean sans Peur à avouer sa culpabilité deux jours plus tard.

Or "la décision de faire assassiner le duc d'Orléans [frère du roi], ne fut pas de celles qu'un homme prend seul". Les contemporains de Jean sans Peur estimaient que ce prince avait beaucoup de mal à prendre une décision, et ces hésitations étaient interprétées dans un sens négatif : un personnage peu sûr de lui, tiraillé entre plusieurs factions, tourmenté ; en un mot : un faible. Or la vérité était ailleurs : "Jean sans Peur gouvernait avec son conseil, et il n'est pas concevable qu'une mesure extrême comme celle-là n'ait pas été longuement débattue", donc entre autres avec la participation de Guillaume de Vienne. Depuis quand ?

"En septembre 1405 [suite à l'affaire de Juvisy], de toute évidence, certains conseillers du duc de Bourgogne préconisaient le recours à la voie de fait et peut-être, déjà, des solutions extrêmes pour se débarrasser d'un adversaire hâi"<sup>192</sup>. Cette haine, nous l'avions perçue, croissante, à partir de cette date. Aux arguments que j'ai déjà évoqués, renforcés par l'action de Louis d'Orléans dès son retour à Paris le 18 février 1407, les conseillers bourguignons insinuaient de façon de plus en plus virulente, l'idée que le duc d'Orléans aurait prévu de faire assassiner Jean sans Peur, notamment par le recours au poison, méthode alors courante dans les milieux des princes et des hautes noblesse et bourgeoisie, "idée largement répandue après le 23 novembre", sans oublier le fait que 600 hommes d'armes "orléanais" cantonnaient à Paris : le meurtre de Louis aurait donc été "une action préventive".

"Jean sans Peur bénéficia du soutien inconditionnel de ses conseillers [donc du sire de Saint-Georges] et serviteurs : aucun d'eux ne fit défection après le meurtre que tous parurent approuver". On peut imaginer la haine du parti adverse envers ces "Bourguignons", dont les têtes furent dès lors mises à prix ; Guillaume de Vienne l'apprendra à ses dépens le 10 septembre 1419.

Jean sans Peur s'enfuit de Paris dès le 26 novembre et, de sa ville de Lille d'abord, il lança une campagne de justification, laquelle se répéta à Amiens devant les ducs d'Anjou et de Berry, puis en février 1408 à Arras. Il revint alors à Paris où l'accueil de la population fut chaleureux. - Louis d'Orléans mal aimé, Jean sans Peur opposé à toute augmentation de la fiscalité -, et obtint du roi l'organisation d'une audience publique, au cours de laquelle, le 8 mars à l'hôtel Saint-Pol le juriste Jean Petit parla durant quatre heures pour défendre le duc de

---

<sup>192</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, mais au chapitre 12, p. 176.

Bourgogne justement "tyrannicide". Dans la grande salle de l'hôtel, "ses [à Jean sans Peur] conseillers et ses avocats au Parlement lui faisaient une flatteuse corbeille ; au pied de la tribune, et de chaque côté, Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, et Jacques de Courtiambles, seigneur de Commarin, montaient une garde d'honneur faite des plus grands noms de la cour de Bourgogne (...)"<sup>193</sup>. Le lendemain, le Grand Conseil du roi, composé des princes du royaume et des Etats limitrophes, firent signer à Charles VI des "lettres patentes portant abolition du crime d'assassinat" : l'acte du 23 novembre 1407 avait été perpétré "dans l'intérêt du roi, de la Couronne et du royaume (...) : un succès politique incontestable" pour le duc de Bourgogne.

Troublés, les esprits l'étaient aussi au souvenir des réconciliations entre Louis d'Orléans et Jean sans Peur, marquées par des serments réciproques, et souvent portés sur "les saints Evangiles de Dieu".

"La société médiévale repose sur le serment", écrit Colette Beaune<sup>194</sup> : "celui que [le roi] prête à Reims, (...), celui que prêtent les nobles qui lui font hommage (...), les évêques qui viennent d'être élus ou les officiers qui entrent en charge. Depuis le début du XVe siècle, l'instabilité politique a multiplié les serments comme les occasions de ne pas les tenir (...). Le serment, malgré les apparences, n'est qu'un instrument fragile de cohésion sociale et politique – qui jure en appelle à Dieu, faire un faux serment est un péché capital qui vous expédie en Enfer (...). Le parjure est en quelque sorte un blasphème : qui fait un faux serment perd son honneur"<sup>195</sup>.

Le meurtre du duc d'Orléans (...) avait montré qu'on ne pouvait plus désormais compter sur le serment pour maintenir l'amour et la solidarité dans le royaume. En effet, trois jours avant l'assassinat, Jean de Bourgogne et Louis d'Orléans s'étaient prêté mutuellement serment de bon amour et avaient communié ensemble. Puis Jean, en grand deuil, avait suivi le cercueil de son cousin (...). Plus choquant encore, son avocat maître Jean Petit avait défendu l'idée que le serment pouvait très bien être à géométrie variable. Il avait multiplié les exceptions".

Dans son troisième manifeste, à Arras, " Jean sans Peur accusa sa victime d'avoir cherché à occire le roi par "sortilèges, maléfices et superstitions" (...). Le camp bourguignon fit l'objet d'une diabolisation inverse (...). Le duc n'avait-il pas avoué avoir alors été le jouet du diable ?

<sup>193</sup> Jacques d'AVOUT, *La querelle des Armagnacs et des Bourguignons*, p. 96-97.

<sup>194</sup> C. BEAUNE, *Jeanne d'Arc, vérités et légendes*, p. 122-123.

<sup>195</sup> L'historienne évoque alors ce fait : "Aux portes de Paris s'affichent de grandes images peintes, pendues par les pieds, qui représentent tous les chevaliers qui ont obtenu leur liberté pour aller chercher leur rançon et ne sont pas revenus malgré leur engagement (...)" Guillaume de Vienne connaîtra pareille mésaventure en 1436 : cf en sixième partie, dans la triste affaire de la rançon de Guillaume de Châteauvillain.

Et sa *fama* diabolique était bien antérieure"<sup>196</sup>. "Les Bourguignons devinrent alors des traîtres et la "fausse Bourgogne" fut dénoncée dans nombre de textes (...) bien plus souvent que les Anglais (...). Tout Bourguignon était un traître en puissance"<sup>197</sup>, incapable de respecter les termes de son serment, prêté devant Dieu.

La haine, désormais. Et 1408 vit se déchaîner une autre haine : celle de la noblesse à l'égard des "populaires", diabolisés car bafouant l'ordre social voulu par Dieu : des traîtres à leur serment implicite devant l'Eternel.

#### **4 : La haine et la fureur : la bataille d'Othée, 23 septembre 1408.**

A Guillaume de Vienne

"la somme de 1352 frans à lui deuz pour ses gaiges de 169 jours que ledit (...) a vacquez par l'ordonnance et commandement de mondit seigneur pour ses propres besongnes et affaires (...) oultre et par-dessus sa pension ordinaire" [3 000 francs],

1408 : du 15 mars au 8 avril

8 avril – 9 mai

9 mai – 7 juin

12 octobre – 19 octobre

7 novembre – 23 décembre

1409 : 21 jours commençant le 11 janvier

12 jours commençant le 26 février

12 jours commençant le 2 mai

du 18 au 26 mai

5 jours commençant le 6 juin

2 jours commençant le 21 octobre<sup>198</sup>.

Je vais tenter de définir les différentes missions de Guillaume de Vienne correspondant à ces périodes, jusqu'au lendemain d'Othée<sup>199</sup>.

<sup>196</sup> C. BEAUNE, *Jeanne d'Arc*, p. 342.

<sup>197</sup> C. BEAUNE, *Jeanne d'Arc, vérités et légendes*, p. 123. "Traître" : qualificatif très fort.

<sup>198</sup> ADCO, B 1558, fol. 201. L'addition donne 26 jours en plus. Au-delà d'Othée (23 sept.), je reviendrai sur cette chronologie.

<sup>199</sup> La période d'Othée ne figure pas dans ce tableau. On verra ci-dessous qu'un autre compte indemnise Guillaume de Vienne et sa compagnie ; sans doute faut-il tenir compte aussi du service féodal dû par les vassaux à leur seigneur.

a) : Besançon : la tentative de Jean sans Peur.

Les Bisontins, toujours en lutte avec leur archevêque, offrirent le fief de la régalie à Jean sans Peur, en fin d'année 1407. Ils désiraient que s'installent dans la cité le parlement du comté et la chambre des comptes : "ainsi Besançon redeviendrait la capitale de la province (...). Jean sans Peur accepta la proposition par le traité du 12 octobre 1407, ratifié par l'empereur Venceslas, qui octroya deux diplômes le 28 février 1408"<sup>200</sup>.

S. Bepoix ajoute qu'une "lettre de Jean sans Peur, datée du 19 avril 1408, apprenait aux Bisontins qu'il ne pouvait se déplacer en personne pour prendre possession de la régalie. Etant trop occupé, il délégua ses pouvoirs à son fils, le comte de Charolais, ainsi qu'à quelques-uns de ses plus fidèles serviteurs"<sup>201</sup>, cités en note : le chancelier Jean de Saulx, Guillaume de Vienne "seigneur de Sainte-Croix", Girard de Bourbon, le seigneur de Montperroux et Jacques de Courtiambles. "Ils étaient chargés de jurer à la porte Battant, de garder le contenu du traité de donation de la régalie, ainsi que le traité de garde (...), de recevoir tous les serments nécessaires ainsi que les hommages des vassaux de la régalie. Jean sans Peur leur donnait également tout pouvoir pour établir les officiers et commencer l'application de certains articles du traité. Le 2 octobre 1408, Philippe de Charolais prêtait serment à la porte Battant", c'est-à-dire neuf jours après la bataille d'Othée : Guillaume de Vienne (et d'autres dont Jacques de Courtiambles) n'accompagnaient donc pas le comte ; serait-il venu, en examen préparatoire, au cours d'une des trois premières périodes de notre tableau ?<sup>202</sup>

b) : Avec le comte de Charolais.

Il passa cependant quelques jours de l'été en compagnie de Philippe, comte de Charolais, futur Philippe le Bon :

"1408 – juillet :

- 16 : Monseigneur [de Charolais] fut à la chasse le matin – disner, souper et gister à Dijon – messire de Saint George et plusieurs chevaliers et écuyers de sa compagnie se trouvèrent au souper.

<sup>200</sup> M. REY et R. FIÉTIER, In *Histoire de Besançon, op. cit.*, I, p. 430-431 et n. 24. Besançon aurait donc été dotée des mêmes institutions que Dijon. Mais en 1408, le roi des Romains est alors Robert de Bavière.

<sup>201</sup> S. BEPOIX, *op. cit.*, I, p. 530-531.

<sup>202</sup> On sait que, face à l'hostilité des institutions dijonnaises, Jean sans Peur dut abandonner ce projet en mai 1409. "Il passa un accord avec l'archevêque Thibaud de Rougemont et, finalement, partagea avec lui la seigneurie de la cité. Une seconde tentative (...) en 1412-1413 (...) s'acheva comme la première par un accord avec l'archevêque". B. SCHNERB, *L'Etat bourguignon, op. cit.*, p. 200.



- 26 : Monseigneur disne et soupe à Seurre aux despens de Monseigneur de Saint George.
- 27 : même chose.
- 28 : Monseigneur disne à Rouvre – soupe et giste à Dijon – messire de Saint George se trouve au disner et plusieurs chevaliers et escuyers qui estoient venus de Seurre à Dijon"<sup>203</sup>

c) : "La Bataille du Liège", 23 septembre 1408.

Dans la principauté de Liège, la situation s'aggravait. Depuis 1404, Jean de Bavière, élu mais non consacré évêque de Liège dès 1389, faisait face à une ligue de plusieurs villes décidées à défendre l'intégralité de leurs franchises. Soutenus par Louis d'Orléans et Benoît XIII, les "Haidroits" (ceux qui haïssent le droit), en 1406 choisissent comme prince-évêque Thierry de Perwez, Jean de Bavière et ses fidèles n'ayant d'autre recours que de s'enfermer dans Maastricht, dont les Haidroits firent le siège au printemps 1408. Au risque d'affaiblir son pouvoir à Paris, Jean sans Peur décida d'intervenir militairement, pour trois raisons : venir en aide à Jean de Bavière, son parent, établir un droit de regard sur le territoire de l'évêché, et mater ces "gens de commun" contestant les armes à la main l'ordre social voulu par Dieu, le Duc ayant même la farouche volonté de faire un exemple mémorable.

Ayant quitté Paris le 5 juillet 1408, depuis la Flandre Jean sans Peur reçut le concours de Guillaume de Bavière, son beau-frère, battit le rappel de ses vassaux, chercha partout où il le put des hommes, des armes et de l'argent, et à Tournai début septembre présida un conseil de guerre avec "ses plus féables capitaines", parmi lesquels Guillaume de Vienne.

La compagnie de "monseigneur de Saint George" fut passée à montre le 15 septembre par Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne. Il avait sous ses ordres 4 chevaliers bannerets dont Jean de Blâmont et Jean de Châteauvillain, 5 chevaliers bacheliers, 126 écuyers, 9 archers et arbalétriers, 1 trompette et 2 ménestrels, "qui sont en tout 162 paies" et reçurent 1 308 francs 12 sols pour quinze jours<sup>204</sup>. Une "compagnie" impressionnante, et peu de temps après complétée par un chevalier bachelier et 10 écuyers. A rang égal à Guillaume de Vienne figuraient notamment Jean III de Chalon-Arly et Conrad, comte de Fribourg et de Neuchâtel.

<sup>203</sup> E. PETIT, *Itinéraires...*, *op. cit.*, Documents et notes, p. 591.

Seurre était une châtellenie appartenant à Guillaume de Vienne.

<sup>204</sup> ADCO, B 1554, fol. 227 v° ; et de LA CHAUVELAYS, *op. cit.*, p. 175-176, qui s'appuie sur ADCO, B 11771.

On relevait également les noms du seigneur de Pagny et peut-être d'un certain "Jacques de Vienne", si l'on en croit le poème de "la Bataille du Liège"<sup>205</sup>.

Quel était l'état d'esprit des hommes d'armes "bourguignons" ? En 1409, le receveur général de toutes les finances<sup>206</sup> inscrivit dans ses recettes : "de Jehan du Buisson, commis à recevoir l'argent en quoy ceulx du païs de Liege ont esté condemnez envers mondit seigneur"<sup>207</sup>. Jean du Buisson payait à Jean de Noident la grosse somme de "10 000 escus monoie roial", qui devaient être partagés entre "messeigneurs de Saint George, de Croy, de Wavrin, messire Jacques de Courtiambles, messire Jehan de Nielles, messire Guillaume Bonnier, chevaliers et conseillers de mondit seigneur, pour don à eulx fait" par Jean sans Peur. Le mandement ducal est daté 16 février 1409 (n. st.) et parle de "consideracion de grans, notables et agreables services", pour lesquels les dits seigneurs auraient le droit "d'avoir de l'argent venant du païs de Liege", à savoir "1 666 livres 12 sols parisis à chascun".

---

<sup>205</sup> Ce poème : cf *infra*.

Or, tous les noms que je viens de citer correspondent à des personnages apparentés. A savoir : Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix :

- Jean de Châteauvillain, son frère (utérin) : cf TG, entre autres Châteauvillain, concordance des générations ;

Adoubé par Jean sans Peur au matin de la bataille.

- Ses cousins de Vienne : - Jean, seigneur de Pagny ("à la barbe") : cf TG VIII ;  
- Jacques, seigneur de Ruffey (-sur-Seille) : cf TG X.
- Jean de Vergy : un cousin : cf TG Gillette de Vienne.
- Conrad, seigneur de Fribourg et de Neuchâtel :
  - avait épousé Marie de Vergy, fille de Jean (ci-dessus) ;
  - son fils Jean, futur maréchal de Bourgogne, en 1416 épousera Marie de Chalon, fille de Jean III de Chalon-Arley : cf TG Gillette de Vienne ;
  - Marie de Chalon était la sœur d'Alix, qui épousera (1405 -contrat-, 1410) Guillaume de Vienne fils : cf TG Vienne – Saint-Georges (notamment) ;
  - (et une fille de Guillaume de Vienne fils, Marguerite, épousera en 1447 le cousin (et héritier universel) de Jean de Fribourg, Rodolphe de Hochberg).
- Jean III de Chalon-Arley, prince d'Orange :
  - fils d'une Marguerite de Vienne, cousine du sire de Saint-Georges : cf à l'intérieur du TG IX ;
  - (rappel) sa fille Alix épouse le fils (Guillaume) du sire de Saint-Georges.
- Jean de Blâmont, seigneur de Vellexon : cf TG Famille de Blâmont :
  - un "cousin" du sire de Saint-Georges (mais je n'ai pas trouvé l'origine de ce lien) ;
  - dans un premier temps, il donnera sa seigneurie de Vellexon à Guillaume de Vienne (cf en cinquième partie : le siège de Vellexon, 1409-1410) ;
  - (mais ce pourrait être Jean (II) de Blâmont, qui épousa sa cousine, une Jeanne de Vergy...) ;
  - 1448 : Marie de Vienne, l'autre fille de Guillaume de Vienne fils, épousera Ferry II, seigneur de Blâmont : cf les TG Famille de Blâmont et Vienne – Saint-Georges...

<sup>206</sup> Premier compte de Jean de Noident, du 1<sup>er</sup> février 1409 au 31 janvier 1410, ADCO, B 1558, fol. 27 puis 69. M. PINTOIN écrit : "Il importe de récompenser de l'immortalité qui leur est bien due, plusieurs hommes illustres qui furent les principaux chefs de cette armée victorieuse". Il ajoute notamment Jean de Vienne, seigneur de Pagny et Conrad, seigneur de Fribourg et de Neuchâtel. Cité par Ed. CLERC, *op. cit.*, II, p. 300.

<sup>207</sup> Les Liégeois furent condamnés, entre autres, à verser une "aide" de 220 000 écus d'or.

En "**consideracion de grans, notables et agreables services**" : ces hommes s'étaient particulièrement distingués sur le champ de bataille d'Othée. Dans quel état d'esprit ? La réponse est pénible.

Jean sans Peur l'annonça aux représentants de Charles VI avant la bataille : "[*Ces communes*] pourraient être un exemple à telle manière de gens que sont les communautés, et ce serait un commencement de rébellion universelle"<sup>208</sup>. Michel Pinton lui attribue ces mots, adressés à ses troupes, juste avant la bataille : "Soyons tous inébranlables ; nous défendons la bonne cause. Invoquons la protection d'en Haut"<sup>209</sup>. Et selon Monstrelet : les Liégeois, ces "sottes gens", rebelles à leur seigneur et "moult rudes"<sup>210</sup>. Et M. Pinton à l'issue de la bataille : "Nous savons que c'est à l'instigation de quelques traîtres (...) que vous avez conspiré contre la chose publique et contre votre seigneur naturel"<sup>211</sup>.

Résumons : "rébellion universelle, la protection d'en Haut, rebelles à leur seigneur, quelques traîtres" : ces gens ont commis le plus grand des crimes en se rebellant contre Dieu et ses représentants sur terre (la noblesse), ce sont des "traîtres" qui ont donc renié leur serment qui les liait à Dieu ; on ne peut donc qu'avoir une haine profonde pour ces "vilains".

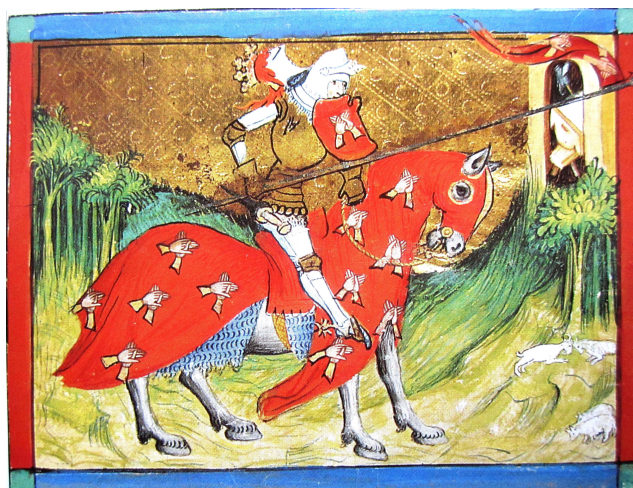
---

<sup>208</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 264. Sauf indication contraire, les citations suivantes sont extraites de cet ouvrage, p. 265 à 272.

<sup>209</sup> Michel PINTOIN, *op. cit.*, livre XXIX, p. 167.

<sup>210</sup> Cité par B. SCHNERB.

<sup>211</sup> M. PINTOIN, *op. cit.*, p. 175.



Le cavalier.



Le paysan.

KUVIRAT von AMMENHAUSEN, *Le Livre du jeu d'échecs (Das Schachzabelbuch)*, fin XIVe siècle,

In T. VORONOVA et A. STERLIGOV, *Manuscrits enluminés occidentaux (...)*, *op. cit.*, figures 300 et 306.

Le jeu d'échecs traduit très bien l'idéologie noble :

on sait que les deux "cavaliers" (chevaliers) sont des pièces maîtresses : proches des tours (les châteaux), ils doivent défendre le couple royal ; leur mode de déplacement les rend redoutables.

Les "pions" sont les "gens du commun" (ici un paysan) : ils sont au service des pièces maîtresses et, pour la plupart, impitoyablement sacrifiés. Leur mode de déplacement est tout à fait banal (cf de "sottes gens").

Alors la haine déchaîne la fureur. M. Pintoin est éloquent :

"Jamais, de mémoire d'homme, aucune mêlée n'avait été tout d'abord si rude ni si sanglante (...). **Foulant aux pieds tout sentiment d'humanité**, ils s'attaquaient<sup>212</sup> avec une fureur aveugle, avec une rage forcenée qui ne saurait être comparée qu'à celle de bêtes féroces, se frappant à coups d'épées, de haches, de poignards, et d'autres instruments de mort (...). Les gens de pied ["bourguignons"] (...) égorgèrent à coups de hache, comme des victimes, ceux qui étaient tombés à terre".

Quant à Jean sans Peur,

"il se jeta comme un lion rugissant sur ceux qui l'entouraient (...) et faisait un effroyable carnage (...). Les siens (...) s'abandonnèrent à tous les transports d'une fureur aveugle (...). Ce ne fut plus alors de tous côtés qu'une horrible boucherie, et le champ de bataille fut inondé du sang des vaincus"<sup>213</sup>.

B. Schnerb ajoute : "Les gens du comte de Hainaut et du duc de Bourgogne n'étaient pas disposés à faire des prisonniers. Les vaincus, complètement désorganisés, étaient exterminés. Finalement, des capitaines bourguignons vinrent demander à Jean sans Peur s'il fallait continuer le massacre ou si l'on pouvait faire grâce aux survivants. Il répondit, implacable, "qu'ils mourraient tous ensemble et qu'il ne voulait pas qu'on les prît à rançon" (...)". Et la répression fut non moins terrible : selon B. Schnerb, "dans les premiers jours d'octobre, Jean de Bavière reprit sa principauté en main. Les personnages les plus compromis avec les Haidroits furent arrêtés et traduits en justice. Quelques uns eurent droit à un châtement spectaculaire : quinze bourgeois de Liège et dix-neuf bourgeois de Huy, ainsi que quelques nobles, furent décapités devant l'armée des princes réunie pour assister au spectacle"<sup>214</sup>. Quelques femmes, jugées coupables de rébellion, furent noyées dans la Meuse".

Mais la victoire sur le terrain ne suffisait pas à Jean sans Peur : il fallait que la mémoire de cette bataille fût rappelée sans cesse. Othée ayant eu lieu le **23 septembre**, "à partir de 1409, [le Duc] put faire dire en même temps des messes pour le salut des âmes de ses compagnons d'armes morts tant au "voyage de Hongrie" qu'au "voyage du Liège"<sup>215</sup>.

De plus, comme Philippe le Hardi l'avait fait au lendemain de la bataille de Roosebeke (1382), livrée dans le même état d'esprit, Jean sans Peur commanda une suite de cinq grandes tentures "rehaussées d'or et d'argent de Chypre" représentant la "bataille du Liège". Sur l'une d'entre elles, on voyait, "courant sus aux Liégeois, entre autres chevaliers, Guillaume de

<sup>212</sup> Donc : les deux camps dans le même état d'esprit.

<sup>213</sup> M. PINTOIN, *op. cit.*, p. 169 et 171.

<sup>214</sup> Comme les chrétiens devant Bajazet à l'issue de la bataille de Nicopolis (**25 septembre 1396**).

<sup>215</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 275, s'appuyant sur ADCO, B 1558, fol. 52 v<sup>o</sup>- 53 r<sup>o</sup>.



Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, le prince d'Orange, les seigneurs de Bauffremont, de Montagu, de Vergy, d'Autrey, de Longwy, de Mello et de la Baume"<sup>216</sup>.

Enfin, "la victoire sur les Liégeois donna également lieu à la composition de pièces littéraires et politiques dont certaines furent peut-être destinées à être récitées ou chantées lors de commémorations profanes. Ce fut sans doute le cas de *La Bataille du Liège*, chronique rimée de cinq cents octosyllabes dont l'auteur, Jacquet de La Ruelle, servit Jean sans Peur comme poursuivant d'armes sous le nom de Talant (...). De tels textes contribuaient non seulement à commémorer l'évènement, mais aussi à célébrer hautement la gloire militaire du duc de Bourgogne et de la noblesse de ses pays"<sup>217</sup>. J'en cite quelques vers<sup>218</sup> :

- 1- "A l'onneur de toute Noblesse,  
Et en exaissant gentillesse,  
Puissance, proesse et vigour,  
Vous vueil recorder la valour  
De maint seigneur preux et vaillant ;  
Et du hardement suffisant  
De maint chevalier et Baron,  
Et escuiers de grand renon,  
Qu'en mil quatre cens (...) huit  
S'assemblerent (...)  
(...)  
Messire Jehan de Chalon  
Prince d'Orange en son renon.
- 39- De Saint George le bon seigneur  
Y fut ce jour à haulte honneur  
(...)  
Y étoit de Fribourc le conte  
(...)  
De Bourgoigne le Mareschal  
(...)  
Si fu le Seigneur de Penguy [de "Pagny" ? Jean "à la barbe"]  
Et son frere Sire Henry [Henri, seigneur de Neublans ?]  
Et de Vienne bien le sçay  
Y fut sire Jacques pour vray  
(...)  
De Courtiamble nommeray  
Messire Jacques, car pour voir  
En l'estour fist bien son devoir  
(...)  
Le Seigneur de Chasteauvillain (...)".

<sup>216</sup> BNF, Coll. Bourgogne, vol. XXVII, fol. 52 v°-53 r° v°, cité par J. BAZIN, "Le dernier seigneur de Louhans de la Maison de Vienne", In *La Bresse louhannaise, Société d'agriculture et d'horticulture de l'arrondissement de Louhans*, août et septembre 1903, p. 329-344 et 371-387.

Dans cet article : quelques éléments à "picorer" ; des erreurs, notamment la confusion entre Guillaume de Vienne et son fils, Guillaume.

<sup>217</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 276.

<sup>218</sup> Dom AUBRÉE, *op. cit.*, a 373-377.

### **III : DE LA "PAIX FOURRÉE" AU CONCILE DE CONSTANCE : GUERRE CIVILE ET GRANDES AMBASSADES. 1408/1409 – 1415.**

#### **1 : La "paix fourrée" de Chartres, 9 mars 1409.**

Le 5 juillet 1408, Jean sans Peur quitta Paris pour aller mater les Liégeois. Aussitôt rentrèrent à Paris les gens du "parti d'Orléans" : la reine Isabeau, le dauphin Louis, duc de Guyenne, Louis II de Bourbon et Valentine Visconti (et son fils aîné Charles, avec son épouse Isabelle de France). La veuve réclamait vengeance du meurtre du 23 novembre 1407, et obtint du roi la tenue d'une assemblée, réplique de celle du 8 mars 1408 qui avait vu Jean Petit faire l'éloge du "tyrannicide". Le Grand conseil se réunit le 11 septembre et l'intervention des deux orateurs apparut comme une charge virulente à l'égard de Jean sans Peur, réfutant tous les arguments de Jean Petit et précisant les termes, énormes, de la réparation attendue.

Mais quelques jours plus tard, la nouvelle de la victoire bourguignonne à Othée réduisit à néant ces espoirs, d'autant que "le récit de la bataille, magnifié, fut colporté" par des hérauts de Jean sans Peur, envoyés dans toutes les directions. "Jean sans Peur revenait plus fort que jamais de sa campagne contre les Liégeois. Il avait montré la puissance et l'efficacité de ses armes, et pouvait présenter le résultat de la bataille comme un jugement de Dieu : la victoire obtenue par les armes comme dans un duel judiciaire [cf Gérard d'Estavayer aux dépens d'Othon de Grandson le 7 août 1397] ne montrait-elle pas que sa cause était juste ?"<sup>219</sup>

La cour royale décida à nouveau de quitter Paris, le 3 novembre, et parvint à Tours le 10. Comme à l'accoutumée dans les phases tragiques, Jean sans Peur tint conseil, et sur son avis décida aussitôt de marcher sur la capitale, qu'il investit le 25 novembre 1408, sous l'ovation de nombreux Parisiens.

Bien décidé à faire annuler les termes du Grand conseil royal du 11 septembre, en particulier à faire renaître les lettres patentes d'absolution du 9 mars, il envoya une ambassade à Tours. Grosse responsabilité pour ces gens, dans ce climat politique infect de cette fin d'année 1408. Dirigée par Guillaume de Bavière, beau-frère de Jean sans Peur, l'ambassade comprenait notamment Jean III de Chalon-Arlay, prince d'Orange, Guillaume de Vienne, Jean

---

<sup>219</sup> Cette citation et la précédente : B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 277-278.

de Croy, Pierre de La Vieville et Jean de Nielles<sup>220</sup>. Selon Monstrelet, "les seigneurs là estans [furent] honorablement receus et festiés"<sup>221</sup>. A son tour, la cour royale envoya une ambassade au duc de Bourgogne, porteuse d'une "cédule" comprenant trois points principaux : après avoir renvoyé ses troupes, Jean sans Peur se présenterait devant la cour à Mantes, demanderait pardon pour le meurtre et offrirait une de ses filles en mariage à un membre de la famille d'Orléans.

Jean sans Peur réunit une fois de plus son conseil, dont nous avons conservé la trace écrite des avis, révélant "trois" opinions", désignées dans le document par A, B et C"<sup>222</sup>. En résumé "A, B et C conseillaient de rejeter les trois positions contenues dans la cédule du gouvernement royal et d'aller en personne à Tours pour y chercher le roi et le ramener à Paris", écrit B. Schnerb, qui ajoute : "les conseillers de Jean sans Peur recommandaient à leur maître de rester en tous points sur les positions qui étaient les siennes : il n'agissait que pour le bien du roi et du royaume". Cette idée est vivement assénée : "monseigneur doit mettre avant la poursuite du bien publique du royaume (...), il monstrera qu'il veult le bien public" (A) ; "monseigneur n'entend faire chose que au bien du roy" (B) ; "monseigneur (...) pourchacera le bien du royaume" (C).

Cette cohésion entre les conseillers bourguignons sur des principes intangibles put convaincre le camp adverse d'une paix possible à rechercher dans un compromis, à la suite du décès de la principale plaignante, Valentine Visconti, le 4 décembre ; les négociations se poursuivirent, Jean sans Peur ne consentit à demander pardon à Charles VI que dans le fait qu'il ne l'avait pas informé de sa volonté d'éliminer Louis d'Orléans. Dans la cathédrale de Chartres le 9 mars 1409, les deux parties, le duc de Bourgogne (accompagné de vingt chevaliers, dont Guillaume de Vienne) d'une part, les enfants d'Orléans d'autre part, prêtèrent serment de faire taire leur querelle, "dans une absence réciproque de sincérité"<sup>223</sup> ; le fou du Duc avait vu juste : c'était bien une "paix fourrée".

"Le dimanche 17 mars 1409 (...) le roi Charles VI fit une rentrée triomphale à Paris. Son retour scellait la victoire de Jean sans Peur sur ses adversaires."<sup>224</sup> Cette volonté de demeurer

---

<sup>220</sup> L'action diplomatique de Guillaume de Vienne s'inscrit dans ses "besongnes et affaires" de 1408-1409 citées auparavant dans mon tableau ; à savoir : "7 novembre au 23 décembre ; 21 jours commençant le 11 janvier ; 12 jours commençant le 26 février" (ces derniers s'achevant à la paix de Chartres).

<sup>221</sup> MONSTRELET, t. I, p. 332. Et ADCO, B 1558 fol. 173.

<sup>222</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 285-287, offre une synthèse de ce document. Celui-ci fut publié par Otto CARTELLIERI, *Beiträge zur Geschichte der Herzöge von Burgund*, Heidelberg, 1912 ; l'auteur fait un bon commentaire et du contexte et du contenu de ces trois "opinions". Mais le texte reste anonyme : l'avis de Guillaume de Vienne figure parmi ces "opinions", mais laquelle ?

<sup>223</sup> J. CALMETTE, *op. cit.*, p. 130.

<sup>224</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 291.

le maître du royaume et par conséquent de s'installer durablement à Paris avec ses conseillers, s'inscrivit par exemple dans sa décision du 21 janvier 1409 d'attribuer "de grace especial la somme de 2 000 francs" à Guillaume de Vienne, notamment "pour lui aidier à avoir un hostel en la ville de Paris"<sup>225</sup>

En cette année 1409 les autres actes du sire de Saint-Georges au service ou au contact du Duc, et de la Duchesse, apparaissent plus paisibles, du moins jusqu'au 22 septembre. En avril, il reçut (avec d'autres) une somptueuse robe pour la cérémonie des noces du comte de Nevers, frère de Jean sans Peur, le 23 de ce mois à Soissons<sup>226</sup>. C'est probablement lui, nommé "le seigneur de Vienne" par dom Plancher, qui participa en Bourgogne à la fête organisée par Marguerite de Bavière en l'honneur de sa belle-sœur Marie, comtesse de Savoie<sup>227</sup>.

Du 11 au 27 mai, Jean sans Peur séjourna à Dijon<sup>228</sup>. Selon M.-Th. Caron<sup>229</sup>, lors "d'une enquête demandée par la Duchesse, pour savoir si Antoine et Jacques de Montmartin avaient bien fait hommage d'une rente de cent livres sur les marcs de Dijon (...), des témoins interrogés en 1412, se souviennent que le duc était à Gray "à la feste de l'Assomption Nostre Seigneur [l'Ascension, jeudi 16 mai] passé a eu III ans", donc en 1409 "(...). Et fist hommaige et (que) en faisant sa reprise monseigneur de Saint George portit le langaige pour mondit seigneur" : Guillaume de Vienne fit hommage à Jean sans Peur pour ses terres du comté de Bourgogne<sup>230</sup>. Dix jours plus tard à Dijon, il assistait à la signature du traité entre son maître et l'archevêque de Besançon<sup>231</sup>, ce qui justifie l'occurrence "du 18 au 26 mai" dans le tableau de ses "besongnes" 1408-1409.

J'ignore s'il était présent au second mariage d'Antoine, frère de Jean sans Peur et duc de Brabant, avec Elisabeth de Görlitz, le 16 juillet à Bruxelles, prétexte à des fêtes qui durèrent peut-être neuf jours. En revanche, il semble que ce soit lui que dom Plancher cite dans une liste de "seigneurs : de Rochefort (...), de Vienne (...)" le 9 novembre 1409 à Paris : "le duc de Bourgogne, avant de congédier [ses hommes], fit présent aux chefs qui les conduisaient, de 100 marcs d'or et de 400 marcs de vaisselle d'argent, partie blanche et partie dorée"<sup>232</sup>. Dans cette liste on remarque aussi "les seigneurs (...) de Cervolle, (...), de Pagny" : Philippe de

<sup>225</sup> ADCO, B 1556, fol. 60 ; je reprendrai cet acte en cinquième partie.

<sup>226</sup> Etude en cinquième partie.

<sup>227</sup> Dom PLANCHER, *op. cit.*, III, p. 284-285. Peut-être en juin.

<sup>228</sup> E. PETIT, *Itinéraires...*, *op. cit.*, p. 370.

<sup>229</sup> M.-Th. CARON, *La Noblesse...*, *op. cit.*, p. 68-69.

<sup>230</sup> Gray : bailliage d'Amont, en Comté.

<sup>231</sup> Cf *supra*, note 195.

<sup>232</sup> Dom PLANCHER, *op. cit.*, III, p. 299.

Cervole, frère (utérin) de Guillaume de Vienne, libéré de sa captivité ; Jean de Vienne, seigneur de Pagny ("à la barbe").

A moins que ce "Vienne" fût Jacques, seigneur de Ruffey, le sire de Saint-George étant alors fort occupé au siège de Vellexon<sup>233</sup>.

## **2 : "Premier et grand chambellan du Dauphin" ; la fragile paix de Bicêtre. 1409-1410.**

Au cours de l'été 1409, Jean sans Peur profita de sa position pour tenter d'appliquer son programme de réformes. Estimant que les finances royales et du domaine étaient fort mal gérées, il procéda à une vaste épuration dans l'administration royale, et d'abord à sa tête : le 7 octobre Jean de Montaigu, grand maître de l'hôtel du roi et bête noire du duc de Bourgogne, fut arrêté en pleine rue, jugé, puis décapité le 17, et son corps fut doublement humilié.

Jean sans Peur entretint ses bonnes relations avec Charles VI, signa en novembre un traité de réconciliation avec la reine Isabeau<sup>234</sup>, puis parvint, le 27 décembre 1409 lors d'une séance du Grand conseil, à décider le roi de lui confier – aux dépens du duc de Berry – la mission de "conseiller, accompagner et gouverner le dauphin", avec "plein pouvoir, autorité et mandement spécial" pour désigner le personnel de l'hôtel delphinal, "tant chambellans, chevaliers, écuyers, comme autres officiers et serviteurs"<sup>235</sup>. Evidemment, Jean sans Peur peupla l'entourage du dauphin de Bourguignons notoires, en particulier : Jean de Nielles, seigneur d'Olhain, devint chancelier du duc de Guyenne, avec une pension annuelle de 2 000 l. t., et Guillaume de Vienne son "premier et grand chambellan", doté d'une pension équivalente.

Les réactions des opposants à Jean sans Peur et les initiatives de celui-ci couvrent une bonne partie de l'année 1410 et sont illustrées par les multiples ambassades, fixes ou itinérantes, de Guillaume de Vienne.

Le sire de Saint-Georges reçut 300 francs "pour 30 jours entiers que par l'ordonnance de Mons. [le duc de Bourgogne] il a vacquez en la maniere et pour les causes qui s'ensuivent"<sup>236</sup> :

a) De Paris à Gien-sur-Loire "pour le fait des espousailles de mademoiselle Katherine dame de Guyse" ; il revint à Paris auprès du Duc le 13 avril, après vingt jours de besogne.

<sup>233</sup> Le siège du château de Vellexon : 22 septembre 1409 - 22 janvier 1410 ; étude en cinquième partie.

<sup>234</sup> A qui le roi avait confié, durant ses "absences", "le gouvernement des affaires du royaume et le gouvernement et la garde de monseigneur de Guyenne, son fils aîné", B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 520.

<sup>235</sup> Dom PLANCHER, *op. cit.*, III, preuve 261, citée par B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 522.

<sup>236</sup> ADCO, B 1560, fol. 210 v°. Avec d'autres tâches de Guillaume de Vienne.



Catherine, cinquième fille de Jean sans Peur, d'abord promise à Philippe d'Orléans, comte de Vertus, était donnée à Louis III d'Anjou, comte de Guise, fils de Louis II d'Anjou, roi de Sicile, sur l'initiative du duc de Bourgogne, à la recherche d'alliances.

Catherine, "par messire Jehan de Chalon, seigneur de Dorlay [d'Arlay], et le seigneur de Saint George, messire Jehan de Champdivers et messire Jaques de Courtiamble, fut conduite et menée jusques à Angers, et là delivrée à la Royne [de Sicile], laquelle la receut moult agreablement, et fist grant chere et grant honneur aux chevaliers dessusdiz et à tous ceulx qu'ilz avoient avecques eulx"<sup>237</sup>.

Guillaume de Vienne assista à la cérémonie nuptiale le 29 mars à Gien.

Les adversaires de Jean sans Peur utilisèrent eux aussi cette stratégie pour entretenir leurs alliances : à la même époque, Marguerite d'Orléans épousa Richard de Bretagne, et son frère Charles prit pour femme Bonne, fille de Bernard VII d'Armagnac et de Bonne de Berry : le parti des "Orléanais" allait bientôt se muer en parti des "Armagnacs".

b) Qui étaient ces "adversaires" du duc de Bourgogne ?

L'élimination brutale de Jean de Montaigu provoqua la colère de Jean de Berry, qui quitta Paris, se retira sur ses terres et au mois de mars 1410 invita les princes et seigneurs "lésés ou choqués par la politique de Jean sans Peur"<sup>238</sup> à le rejoindre : le 15 avril 1410, une alliance militaire dite "ligue de Gien" réunit, autour du duc de Berry, Charles d'Orléans et ses frères, Jean V de Bretagne, Jean d'Alençon, Jean Ier de Bourbon, Charles d'Albret et Bernard VII d'Armagnac, également décidés à punir le meurtrier de la rue Vieille-du-Temple.

C'est ce qui explique le sens de la deuxième démarche de Guillaume de Vienne : "item pour estre retourné de Paris audit Gien devers le duc de Berry pour certains besongnes touchans grandement mondit seigneur", ambassade effectuée du 18 au 24 avril : tentative de Jean sans Peur de briser la "ligue de Gien".

c) M. Rey écrit : "près du duc de Guyenne, on trouve bien, un moment, un grand chambellan aux fonctions honorifiques, dont la charge du reste disparut très vite. Elle n'apparaît que dans les deux premiers comptes du trésorier du dauphin, le titulaire en étant alors le seigneur de Saint-Georges, Guillaume de Vienne, un Bourguignon notoire, dont le

<sup>237</sup> MONSTRELET, t. II, p. 64.

<sup>238</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 528.

Dauphin dut se débarrasser quand il acquit plus d'indépendance envers son beau-père [Jean sans Peur]"<sup>239</sup>.

Certes, mais cette charge permettait à Guillaume de Vienne de surveiller les actes du dauphin. En témoignent ces deux textes : le 4 mars 1410, "Loys, ainsné filz du Roy de France, duc de Guienne et Daulphin de Viennois", donne à la reine sa mère la terre de "Tournensuye, pres Melun" ; sur le repli, on lit : "par monseigneur le duc et Dalphin, monseigneur le duc de Bourgoingne, Vous, les sires de Saint George, de Rambouillet et de Boissay presens"<sup>240</sup>. Puis le 12 mai 1410, "Pierre des Essars, chevalier, conseiller et maistre d'ostel du roy nostre sire et garde de la prevosté de Paris", un autre membre "notoire" du "parti bourguignon", fait part d'une lettre du 7 mai dans laquelle le dauphin établit Renaud VI de Pons, garde et capitaine de Talmont-sur-Gironde en remplacement de Mondisson la Chassigne, lettre au bas de laquelle on lit : "ainsi signé par monseigneur le duc et dauphin, monseigneur le duc de Bourgogne, vous, le sire de Saint George et autres presens"<sup>241</sup>.

d) Nicolas de Baye écrit le "samedi, XVIIe jour de may : furent au Conseil monseigneur Arnault de Corbye, chancelier, (...), le seigneur de S. George (...)" : Guillaume de Vienne avait donc réintégré le Grand conseil royal, dont il avait été chassé (avec la presque totalité des Bourguignons) par la volonté de Louis d'Orléans le 28 avril 1407<sup>242</sup>.

e) Cependant, ajoute N. de Baye, "cedit jour, apres disner, comparurent et furent ceans au Conseil les dessusdiz, hors Tancarville, le chancelier du Daufiné, le seigneur de St George et le prevost de Paris". On comprend pourquoi, en revenant aux 300 francs "pour 30 jours entiers que (...) il a vacquez" ; "item pour estre alé dudit Paris à Meleun devers la Royne lui dire certains choses", les 19, 20 et 21 mai : les membres de la "ligue de Gien" commençaient à mobiliser leurs hommes d'armes : Jean sans Peur dut s'assurer qu'Isabeau de Bavière respectait son serment et demeurait physiquement libre.

f) Au cours de l'été, l'armée des "ligueurs" fut réunie à Tours, puis prit la direction de Paris ; elle se divisa alors en trois branches, enserrant dangereusement la capitale. Il semble que Jean de Noident présente bien l'effervescence de la période : au mois d'août, les

<sup>239</sup> Maurice REY, *Les Finances royales sous Charles VI. Les causes du déficit. 1388-1413*, p. 310 (la deuxième phrase : note 5).

<sup>240</sup> *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, publiées par la Société d'histoire de France, vol. 1 (Douët d'Arcq), pièce CXLIII.

<sup>241</sup> Archives Nationales, J. 863<sup>17</sup>.

<sup>242</sup> *Journal de Nicolas de Baye, greffier au parlement de Paris, 1400-1417*, t. I, p. 320. Les conseillers présents (le matin) étaient au nombre de 47 ; p. 321 pour la citation en e).

"chevaliers, escuiers, archers, arbalestriers, canonniers et autres gens de guerre" fidèles au duc de Bourgogne, répondirent à son appel pour

"servir et acompaignier le Roy nostre sire, (...), pour obvier et pourveoir aux mauvaises volentez et entreprinses de pluseurs grans et hauls seigneurs de ce royaume, ennemis du Roy nostre dit seigneur, (...), lesquelz en ceste dicte presente année ont faictes pluseurs grandes et mauvaises assemblées de gens d'armes et autrement à l'encontre du Roy nostre sire (...)"<sup>243</sup>.

Affolement visible dans les ambassades successives de Guillaume de Vienne<sup>244</sup> :

au mois de septembre, il quitta Paris pour Etampes auprès du duc de Berry

"pour certains choses que mons. lui avoit chargées",

revint dans la capitale après six jours de pourparlers, repartit immédiatement

"à Monlehéry [Montlhéry] et à Marcoucy [Marcoussis], devers la Royne (...), esquelz lieux il a vacqué, **alant, se tournant et retournant par pluseurs alées et venues** devers mondit seigneur",

terminant ses ambassades du moment le 6 octobre après quatorze jours d'enquête et de requête.<sup>245</sup>

g) Parallèlement à ces ambassades pleines "d'alées et venues", le sire de Saint-Georges devait assurer son rôle de capitaine de Jean sans Peur<sup>246</sup> :

"à mess. Guillaume de Vienne seigneur de Saint George et de Ste Croix la somme de 1 186 fr. demi, qui lui a esté baillée comptant en prest et paiement sur ce qui lui puet et pourra estre deu pour les gages d'1 chev. banneret, 11 chev. bachel., 83 escuiers, 5 archers, 7 arbalestriers, trompettes et menestrels, qui font 113 paies, venuz soubz lui et en sa compaignie pour servir mons. en lad. armée (...), monstre le 17 sept. 1410"

par son cousin Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne. "Soubz mons. de St George" s'ajoutent "Galois de Saubertier, Jehan de Villers et Pierre du Deneu escuiers (...), les gages de Jaquemart seig. d'Andelo"<sup>247</sup>. Furent passés à montre également, ses frères Philippe de Cervole et Jean de Châteauvillain, et son cousin Jean de Vienne, seigneur de Pagny, tous trois chevaliers bannerets<sup>248</sup>.

<sup>243</sup> ADCO, B 1560, fol. 283. 2<sup>e</sup> compte de Jean de Noident, receveur général de toutes les finances (de Bourgogne), Texte complet : cf PJ XII.

<sup>244</sup> Toujours ce même compte, fol 210 v<sup>o</sup>, mais un nouveau paragraphe. Guillaume de Vienne reçoit 200 francs.

<sup>245</sup> C'est moi qui souligne.

<sup>246</sup> PJ XII. Toujours le même compte.

<sup>247</sup> Etude reprise en cinquième partie. Jean de Vienne, seigneur de Pagny : "à la barbe".

<sup>248</sup> DE LA CHAUVELAYS, *Les armées ...*, op. cit., p. 204, au sujet de cette montre, qualifie Philippe de Cervole de "bailli de Vitry".

Mais sur les instances du comte Amédée VIII de Savoie, infatigable ambassadeur de la paix, s'engagèrent des pourparlers qui aboutirent au traité de paix de Bicêtre le 2 novembre 1410, lequel prévoyait notamment le rééquilibrage des pouvoirs au sein des instances gouvernementales et l'éloignement des princes de Paris. "Les lettres qui ratifient les dix articles, en ordonnent l'exécution (...), furent données par le roi en son Conseil où étoient le duc de Guyenne, (...), le sire de Saint George, (...), et plusieurs autres"<sup>249</sup>. Fr. Lehoux ajoute : "le samedi 8 novembre au soir, après avoir désigné le sire de Saint-Georges pour tenir leur place auprès du duc de Guyenne, Berri et Bourgogne se retiraient tous deux à dix lieues de Paris"<sup>250</sup>.

### **3 : Un des quatre capitaines généraux des deux Bourgognes. La guerre civile.1411.**

Jean sans Peur rejoignit ses Etats du nord. La situation demeurait cependant fort tendue dans la région parisienne, mais le Duc redoutait aussi une offensive des Armagnacs contre ses terres bourguignonnes. Afin de protéger celles-ci, à Arras le 17 avril 1411 il rédigea une lettre dont voici l'essentiel du contenu<sup>251</sup> :

"(...) comme pour la sureté et deffense de nosdits Pays de Bourgoingne, et afin que en yceulx n'avienne aucun dommage ou inconvenient par deffaut de y prendre bonne et soigneuse garde, au cas que aucunes compagnies qui sont prez de nosdits Pays (...) se vouldroient efforcier de faire aucunes entreprinses (...), il soit besoin en nostre absence, de y avoir Capitaines Generaux (...) Savoir faisons que eu sur ce avis et deliberation avec nostre Conseil, considerans les grands loyautez, diligences, sens, discretions, preudomies que nous savons et cognoissons entre ez personnes de noz amez et feaulx co[u]sins, le sire d'Arlay, le seigneur de Saint George, mess. Jehan de Vergy nostre mareschal, et mess. Jehan de Neufchastel, (...), avons y ceulx faits (...) Capitaines Generaux de nosdits pays de Bourgoigne".

Leurs pouvoirs étaient étendus : rassembler et commander des gens d'armes, et "faire et exercer toutes autres et singulieres choses que bons et loyaux Capitaines Generaux peuvent et doivent faire par raison" ; tous les "capitaines des villes et forteresses, (...), justiciers, officiers, vassaulx et autres subjets quelxconques" devront obéissance à ces quatre hommes, qui étaient en quelque sorte le Duc-comte en ses pays bourguignons<sup>252</sup>, en relation avec la

<sup>249</sup> Dom PLANCHER, III, p. 317.

<sup>250</sup> Fr. LEHOUX, *op. cit.*, III, p. 204, invoquant Monstrelet, t. II, p. 101.

<sup>251</sup> PJ XIII (ADCO, B 380).

<sup>252</sup> "le sire d'Arlay" : Jean III de Chalon-Arlay, prince d'Orange.

"Mess. Jehan de Neufchastel" : Jean I de Neufchâtel, seigneur de Montaigu et de Fontenoy-le-Château ; cf TG : Neufchâtel (Bourgogne).

duchesse Marguerite. Jacques de Courtiambles reçut la même charge, pour le comté de Charolais.

Ils accompagnèrent la duchesse dans ses déplacements importants. Elle dut se rendre à Luxeuil, au mois de mai, afin de rencontrer Catherine, sa belle-sœur, duchesse d'Autriche, au sujet du contrat de mariage de cette dernière<sup>253</sup>. Formé "de monseigneur d'Arlay, de monseigneur de Saint George, monseigneur le mareschal de Bourgogne, monseigneur de Montagu (...) et grand nombre d'autres chevaliers, escuiers, dames et damoiselles", le cortège quitta Dijon le 7 mai, atteignit Gray le 8, Gy le 9, Vesoul le 10 et parvint à Luxeuil le 11<sup>254</sup>. Peincedé cite l'accord établi entre les deux duchesses le 16 mai : "ladite Catherine moyennera auprès de son mary que le duc de Bourgogne ait le gouvernement de la comté de Ferrette", en présence des seigneurs cités ci-dessus<sup>255</sup>. Concomitamment, le receveur général de Bourgogne inscrivait au chapitre des "deniers paiez" la somme de 40 000 écus d'or, partie de "la dot de 150 000 escus de Katherine", mais il précise : "fille du duc" : il s'agit du mariage célébré à Gien le 29 mars 1410. Du paiement de cette dot répondaient les seigneurs de Saint-Georges, de la Trémoille, de Croy, de la Viéville et quelques autres<sup>256</sup>.

Mais l'heure était au conflit armé. Louis de Chalon, comte de Tonnerre, avait trahi son serment de vassalité, s'était rangé aux côtés des Armagnacs et avec leur concours avait pris quelques places fortes en Auxois. Les Capitaines généraux mandèrent alors aux vassaux de Jean sans Peur et à leurs gens d'armes de s'assembler, à Montbard et à Semur-en-Auxois. Cependant le véritable conflit opposait nommément le duc de Bourgogne et les enfants d'Orléans, Charles portant le titre de duc. Le 18 juillet, ceux-ci envoyèrent des lettres de défi à Jean sans Peur, contenant des termes tels que "le très horrible meurtre par toi fait en grande trahison et par préméditation (...), les grandes trahisons, déloyautés, déshonneurs et mauvaiesetés" et insistant sur ces dernières "perpétrées contre notre dit souverain seigneur, monseigneur le roi" : le fauteur de guerre, donc traître à son serment de Bicêtre, c'est "toi, Jean, qui te dis duc de Bourgogne". Jean sans Peur leur répondit dans les mêmes termes, le 13 août. "La guerre civile était officiellement déclarée"<sup>257</sup>. D'autant que les deux partis publiaient

<sup>253</sup> En cinquième partie, je reviendrai sur ce personnage, dans le cadre de la politique des ducs de Bourgogne en direction de l'est.

<sup>254</sup> E. PETIT, *Itinéraires ...*, *op. cit.*, p. 598.

Toutes ces localités sont situées dans le comté de Bourgogne, partie septentrionale (bailliage d'Amont).

<sup>255</sup> PEINCEDÉ, *op. cit.*, I, p. 394 (et ADCO, B 296).

<sup>256</sup> ADCO, B 1570, fol. 124. L'acte est daté 8 mai. Ce mariage : cf *supra*, 2, a).

<sup>257</sup> Pour les citations contenues dans ce paragraphe : B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 530-531.



à nouveau des manifestes aux "bonnes villes" du royaume, ce qui ajoutait à l'excitation de certaines populations, au trouble des autres.

Dans ce contexte, on comprend pourquoi Jean sans Peur institua, le 8 juillet 1411, le seigneur de Montaigu seul capitaine général des deux Bourgognes et du comté de Charolais, et rappela les quatre autres. Jean de Vergy et Jacques de Courtiambles rejoignirent peut-être directement l'armée du Duc, en formation en Artois. Nous allons retrouver Jean de Chalon-Arlay à Saint-Denis. Quant à Guillaume de Vienne, sa place reprise au Conseil de Charles VI s'avérait plus que jamais précieuse pour Jean sans Peur. En effet, tandis que les gens de métiers parisiens – et surtout les bouchers – commençaient à appeler véhémentement le retour de celui-ci, le message de Charles VI devenait fondamental, au moment où, plus que par le passé, les deux partis s'accusaient mutuellement de "traîtrise" à l'égard de leur Souverain et de "briseur de paix". Or, dès le 20 juillet, le sire de Saint-Georges siégeait au Conseil royal, et ne fut évidemment pas étranger au contenu de la lettre officiellement rédigée par Charles VI. Celui-ci répond à une lettre des princes d'Orléans, qui lui demandaient justice du meurtre de leur père. En clair, c'était une fin de non-recevoir : il faut d'abord "trouver entre vous [Orléans, Berry, Bretagne, Bourgogne...] un bon accord", alors "nous serons tous prest et vous offrons de faire bonne justice".

Sur le repli : "par le Roy en son Conseil, où monseigneur le duc de Guienne (...), les seigneurs de Saint George (...) et plusieurs autres estoient"<sup>258</sup>.

Mieux encore – pour le parti bourguignon –, "des lettres royales, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1411, furent adressées à Jean sans Peur, au nom de Charles VI"<sup>259</sup> : elles présentent d'abord un long et apocalyptique tableau des ravages causés par "quantité de gens d'armes et de trait (...) en plusieurs lieux de nostre Royaume" : [ils] "ont pillé et gasté (...) ; ont tué gens et rançonné, bouté feu, efforcié femmes mariées, violé filles à marier, robé eglises et moustiers (...), et toutes autres inhumanitez que ennemis de Nous et de nostredit Royaume (...)" : en termes clairs, ces "ennemis de Nous" sont les Orléanais, d'autant mieux accusés qu'ils campent autour de Paris. Dans cette logique, Charles VI donne l'ordre à Jean sans Peur "d'expulser et débouter par voie de fait et à force d'armes et puissance" les gens de guerre armagnacs. L'armée du duc de Bourgogne devenait donc officiellement celle du Royaume. Jean sans Peur s'empressa "d'en faire des copies authentiques sous forme de *vidimus* pour les

<sup>258</sup> DOUËT d'ARCQ (L.) (ed.), *Choix de pièces inédites (...)*, op. cit., vol. 1, pièce CXLVIII.

<sup>259</sup> Dom PLANCHER, III, op. cit., preuve CCLXXV.

diffuser dans le royaume"<sup>260</sup>. Cette approche partisane de la part du roi s'explique fort bien : "Ces lettres patentes du 1<sup>er</sup> septembre avaient été élaborées par le Conseil où siégeaient, outre le duc de Guyenne, des personnages comme le comte de Mortain, le comte de Saint-Pol, le seigneur de Saint-Georges, Antoine de Craon, le seigneur de Rambures et Charles de Savoisy, tous bons Bourguignons".

L'armée de Jean sans Peur, affaiblie par la défection des Flamands mais renforcée par des gens de guerre anglais envoyés par Henri IV, prit la route de Paris, où elle fit son entrée le 23 octobre 1411. Si Paris était bien bourguignonne, il n'en allait pas ainsi de certains lieux avoisinants. Michel Pintoin retrace les événements dont Saint-Denis fut le théâtre<sup>261</sup>.

"L'illustre chevalier Jean de Chalon, sire d'Arlay et prince d'Orange, était arrivé à Louvres avec quatre cents lances, (...) se réfugia en toute hâte à Paris. Le duc de Guienne, les conseillers du roi et les principaux bourgeois l'accueillirent avec beaucoup d'égards et (...) le préposèrent à la garde Saint-Denys (...). Ledit chevalier promit de la défendre en personne, y établit aussitôt onze de ses hommes d'armes, et confia à Thibaud de Neufchâtel la porte de Pontoise, à messire Jacques de Vienne la porte de Saint-Rémi, à Philippe de Vienne la porte de Paris (...)"<sup>262</sup>. Selon Pintoin, ces hommes se défendirent vaillamment. A un héraut d'armes du duc d'Orléans qui lui demandait de se rendre, "Jean de Chalon, comme un brave et habile capitaine" répondit à sa manière : il "passa toute la nuit en préparatifs de défense, fit murer les portes, garnit les remparts d'arbalétriers", etc. Le lendemain, il reçut le secours de la "clémence divine (...) : des torrents de pluie (...) forcèrent les assiégeants à rester sous leurs tentes". Mais le combat était inégal : après vingt jours de résistance (3-23 octobre), Jean de Chalon et ses Comtois signèrent une reddition honorable, qui leur permit de quitter Saint-Denis libres.

Les Armagnacs entrèrent donc dans Saint-Denis, puis quelques jours plus tard s'emparèrent du pont de Saint-Cloud. L'armée "royale" reprit ces deux lieux au début de novembre 1411, et du 10 au 19 novembre Jean sans Peur festoya à Paris. Mais si Paris lui obéissait, il n'en allait pas de même dans le reste du royaume : de nombreuses régions ne

<sup>260</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 536 ; de même pour la citation suivante.

<sup>261</sup> M. PINTOIN, *op. cit.*, livre XXXII, chapitres XXV à XXIX.

<sup>262</sup> Les trois derniers personnages :

- Thiébaud VIII de Neufchâtel : cf TG Neufchâtel (Bourgogne).

- Jacques de Vienne, seigneur de Ruffey : cf TG X.

- Philippe de Vienne, seigneur de Roulans ("Rollans", écrit le Religieux), le fils de l'amiral Jean de Vienne : cf TG VI.

répondaient pas à l'autorité royale. "A l'hiver 1411-1412, plusieurs de ses capitaines reçurent donc (...) des commandements militaires régionaux avec mission de remettre "en l'obéissance du roi" les pays encore tenus par les "rebelles" du parti d'Orléans (...) : Guillaume de Vienne et Regnier Pot (...) furent "commis, députés et ordonnés par le roi et le duc de Guyenne, à reprendre et remettre en leur gouvernement les pays de Languedoc et le duché de Guyenne"<sup>263</sup>.

#### **4 : Commissaire du Roi en Languedoc et Guyenne, novembre 1411 - février 1413.**

"Au début de novembre 1411, sans doute le 5, peu de jours après son retour triomphal à Paris, Jean sans Peur obtenait du souverain le retrait des pouvoirs conférés à son oncle [Jean de France, duc de Berry]. Le sire de Saint-Georges, Guillaume de Vienne, et le gouverneur du Dauphiné, Regnier Pot, tous deux conseillers du roi et fidèles vassaux du duc de Bourgogne, furent désignés en qualité de commissaires pour prendre au nom du roi possession du gouvernement de Languedoc et recevoir le serment des collectivités et des officiers de la province. Latitude leur était laissée pour procéder aux changements de personnel administratif, militaire et financier qu'ils jugeraient indispensables, notamment en matière "de domaine, comme des aides". Un avocat royal désigné en même temps qu'eux, Pierre de Marigny, les accompagna dans leur tournée"<sup>264</sup>.

"Les voyageurs quittèrent Paris peu après le 11 novembre et prirent la direction de Nîmes"<sup>265</sup>. Peut-être soulagés de n'être plus directement impliqués dans la guerre civile qui sévissait dans la France septentrionale, les deux commissaires n'imaginaient sans doute pas l'énorme tâche, aux facettes multiples, qui les attendait. Ils atteignirent Nîmes peu avant Noël. "Ils avaient déjà pris contact avec le sénéchal de Beaucaire ainsi qu'avec le receveur général de Languedoc"<sup>266</sup>. De Nîmes le 23 décembre, les trois hommes envoyèrent aux gens des comptes à Paris la copie d'une lettre qu'ils adressaient ce même jour à Charles VI :

"(...) Nous sommes venus en votre pays de Languedoc et à l'entrée, c'est à savoir au Pont St Esprit, avons trouvé l'Ermitte de la Faye votre sénéchal de Beaucaire, lequel

<sup>263</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 541.

<sup>264</sup> M. REY, *Le domaine du roi et les finances extraordinaires sous Charles VI, 1388-1413*, p. 319, dans le chapitre "Les aides en Languedoc pendant le second gouvernement du duc de Berry et après la révocation de ce prince", p. 313-323, qui nous décrit la complexité financière à laquelle durent faire face les deux commissaires et leur associé.

<sup>265</sup> Fr. AUROUX, *Jean de France, duc de Berry, op. cit.*, t. III, p. 258, insiste davantage sur les faits politiques, p. 258-289. Cette historienne, ainsi que M. REY et d'autres, prennent souvent appui sur l'œuvre de DEVIC et VAISSETE, *Histoire générale du Languedoc (...)*, que j'avais consultée en 1966-67 ; comme Fr. Auroux, je l'abrègerai H.L.

<sup>266</sup> *Ibidem*.

se disposait d'aller par devers vous (...) et nous dit que en toute ladite senechaussée<sup>267</sup> trouverions pleine et entière obéissance (...). Nous avons passé par les châteaux de Roquemoire et de Beaucaire auxquels avons laissé de vos gens bien féables (...) et si avons fait venir devers nous les châtelains d'Aigues-Mortes et de Sommières auxquels avons parlé, et pourvoirons pareillement aux dits lieux le mieux et le plus sûrement que nous pourrons (...). Mais nous n'en avons pu finir ni aussi du contrôleur de la recette [Jean de la Barre, qui a été receveur général de toutes les finances de ce pays] dont il nous a moult déplu (...). L'état de vos finances est moult petit (...). Nous avons intention de nous traire au partir d'ici en votre ville de Montpellier, [puis] nous traire en celle de Carcassonne (...), et pour ce que plusieurs choses y a tant sur ces matières que sur autres qui seraient trop longues à écrire, envoyons par devers vous mess. Richard Guillaume porteur de ces lettres chapelain de moi Guillaume de Vienne, auquel vous plaise ajouter foi et créance (...)"<sup>268</sup>.

On découvre là les immenses difficultés que rencontraient les trois commissaires, aggravées par les conditions naturelles : c'est l'hiver, et avec des périodes de violent mistral, puis au-delà de Montpellier en direction de Carcassonne de la redoutable tramontane, sans oublier les fondrières, les ponts coupés, la poussière... Quant à l'été 1412 qu'ils vont passer autour de Toulouse, le journal de Nicolas de Baye relève des chaleurs extraordinaires (ainsi qu'en 1413). Sans oublier la rareté des lieux de couvert et de gîte ; par exemple de Narbonne à Toulouse, l'auteur de "*La Guide des chemins de France*"<sup>269</sup> égrène les lieues et ne découvre que trois endroits où l'on peut se restaurer ("repeue") et un seul, Carcassonne, où il est possible de trouver un "giste" ; ce qui suppose de longues étapes ; s'y ajoute le problème de la langue d'oc. On ne peut qu'être ébahi et admiratif devant leur périple qui couvre toute l'année 1412, dont Jean Pot cite les principales étapes.

Apparemment ils furent bien reçus à Montpellier, puis à Toulouse. De cette ville ils envoyèrent des lettres le 11 février, convoquant la noblesse de la sénéchaussée de Beaucaire pour le premier mars à Nîmes, afin de combattre les ennemis du roi<sup>270</sup>. Quels "ennemis" du roi ? Les trois commissaires, ayant échappé à la guerre civile autour de Paris, la retrouvaient en Languedoc. De Bourges le 1<sup>er</sup> décembre 1411, le duc de Berry, qui se présentait encore "lieutenant de monseigneur le roy (...) en tout le païs de Languedoc et duchié de Guienne", rappelle dans une lettre que cette lieutenance lui avait été donnée à vie, le 22 février 1402. Il ajoute : "il soit ainsi que n'agaires, au pourchas d'aucuns (...) traîtres menteurs estans entour

<sup>267</sup> Le gouvernement de Languedoc comprenait trois sénéchaussées : Beaucaire, Carcassonne et Toulouse.

<sup>268</sup> J. POT, *Histoire de Regnier Pot*, p. 149-150 – un autre ouvrage intéressant sur ce sujet – qui a actualisé l'orthographe. Fr. LEHOUX publie des extraits de cette lettre, notes 5 et 6 p. 258.

<sup>269</sup> Charles ESTIENNE, *La Guide des chemins de France de 1553*, éditée par Jean Bonnerot, t. II, Paris, 1936, p. 185.

<sup>270</sup> J. POT, op. cit., p. 151.

mon dit Seigneur [le roi] et Monseigneur de Guienne, nourrissans des divisions qui de present sont en ce royaume, ayant esté impetrées subrepticement de mondit Seigneur certaines lettres pour cuider nous donner empeschement en nostre dite lieutenance (...) <sup>271</sup>. Jean de Berry, s'estimant trop âgé pour contrecarrer l'action des commissaires royaux, dans sa lettre du 1<sup>er</sup> décembre délégua ses pouvoirs à son gendre Bernard VII d'Armagnac, qui ne tarda pas à entrer en action. Le 4 février 1412, se présentant comme "comissari en los pais de Lenguedoc et duguat de Guiana per Monseignor lo duc de Berri, loctenant du Rey", Bernard reproche aux consuls de Montpellier d'avoir bien reçu le sire de Saint-Georges, Regnier Pot et Pierre de Marigny <sup>272</sup>. "On allait bientôt s'apercevoir que [Bernard d'Armagnac] entendait imposer sa domination (...) en réduisant par la force les cités languedociennes qui refuseraient de lui obéir" <sup>273</sup>. Mais Jean sans Peur ne restait pas inerte : sur sa proposition, Charles VI, le 15 février 1412, nomma le comte de Foix <sup>274</sup> capitaine en Languedoc, "en lui assignant pour mission de défendre la province contre Bernard d'Armagnac ; les représentants des deux maisons rivales s'affronteront, une fois de plus, dans un duel à mort, sur un champ de bataille où leurs ancêtres ont déjà fait couler tant de sang" <sup>275</sup>. Ce choix n'était pas dû au hasard : " Jean sans Peur s'efforçait de se gagner des sympathies dans la France du sud" <sup>276</sup> : en 1409-1410, deux des fils d'Archambaud de Grailly étaient conseillers et chambellans du duc de Bourgogne. Renaud II de Murat également, depuis 1408. La vicomté de Murat était une grande seigneurie d'Auvergne, en proie à une querelle de succession depuis 1359 : en 1407, aux Cardailhac, soutenus par Bernard VII d'Armagnac, s'opposait Renaud II de Murat qui, cherchant des appuis, reçut celui de Jean sans Peur <sup>277</sup>. La rivalité était d'autant plus vive entre les deux hommes que Bernard, par le biais de Jean de Berry son beau-père, tenait la vicomté de Carlat, dont un fief était précisément la vicomté de Murat, et Renaud refusait de prêter hommage au comte d'Armagnac. Jusqu'en "décembre 1412, Renaud II de Murat servit en armes contre Bernard VII, comte d'Armagnac, sous l'autorité de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Regnier Pot". Et selon Ch. Higounet <sup>278</sup>, Marguerite de

<sup>271</sup> Extrait de *Collection Doat*, 212, fol. 46 et suiv., cité par Fr. LEHOUX, *op. cit.*, t. III, note 1, p. 259.

<sup>272</sup> *H.L.*, col. 1956-1957, cité par FR. LEHOUX, *op. cit.*, note 4, p. 259.

<sup>273</sup> Fr. LEHOUX, *op. cit.*, p. 259.

<sup>274</sup> Archambaud de Grailly, comte de Foix, vient de décéder, le 12 février. Cette tâche est donc dévolue à son fils Jean III de Grailly, nouveau comte de Foix.

<sup>275</sup> Fr. LEHOUX, *op. cit.*, p. 260.

<sup>276</sup> B. SCHNERB, "Un seigneur auvergnat à la cour de Bourgogne : Renaud II, vicomte de Murat (1405-1420), In *Annales de Bourgogne*, 2005, p. 105-125. Les citations et les informations qui suivent sont extraites de cet article.

<sup>277</sup> Renaud fut un fidèle de Jean sans Peur jusqu'en 1419, et son agent en Auvergne et en Languedoc.

<sup>278</sup> Charles HIGOUNET, *Le Comté de Comminges*, livre V, ch. II, § 3.



Comminges aurait vivement invité ses vassaux à joindre leurs forces à celles du parti bourguignon.

Ce fut donc la guerre civile. "Dès le début de 1412, la plus grande confusion règne dans le pays. Il n'est plus question, chez les consuls d'Albi, que d'armements, de fortifications, d'espionnage, d'embuscades ; c'est à nouveau la gabegie"<sup>279</sup>. Durant toute l'année 1412, particulièrement au cours de l'été, la guerre devint la priorité des commissaires du roi, Guillaume de Vienne et Regnier Pot, qui ne négligeaient pas, cependant, l'application d'une réforme financière et administrative. Leur activité de février-mars 1412 est exemplaire à ce sujet<sup>280</sup> :

quittant Toulouse, ils revinrent à Nîmes qu'ils atteignirent le 27 février . "Ce jour-là, ils écrivirent à Jean des Ysles, receveur des aides au diocèse de Mende, au sujet de Vidal Belin commis à la garde du château de Greze en Gévaudan. Ce dernier avait écrit pour signaler que le château était très convoité par les ennemis et que la garnison se composait de lui-même et de deux hommes<sup>281</sup>. Il demandait comme renfort deux bombardes (...), de la poudre et quatre arbalètes ainsi que deux arbalétriers et deux servants. Cette demande fut approuvée (...) et Jean des Ysles reçut l'ordre de lui verser 60 l. t."<sup>282</sup>. Puis les commissaires se séparèrent : Regnier Pot gagna Montpellier, ensuite le Dauphiné (dont il était gouverneur), leva des troupes, qui l'accompagnèrent en Languedoc, où elles se joignirent aux milices levées par Guillaume de Vienne ; en avril, tous ces hommes d'armes, dirigés par les deux commissaires, entrèrent en Rouergue, dans l'intention de conquérir le comté de Rodez, fief de Bernard VII d'Armagnac.

"Devant la menace armagnaque, il fallut recourir à des mesures financières draconiennes, écrit M. Rey<sup>283</sup>. Les commissaires étant insuffisamment armés pour les faire aboutir (ils avaient beaucoup trop à faire au demeurant), Paris envoya deux techniciens éprouvés et sûrs : J. Chousat, qui était l'un des généraux des Finances nommés le 27 janvier 1412, et N. Bougis, secrétaire du roi, attaché aux aides depuis de longues années. Ce dernier fit fonction de "receveur général de toutes finances et Trésorier des guerres es pays de Languedoc et Duchié de Guienne". (...). Dans les villes où il s'arrêta, spécialement à Toulouse où il séjourna le plus, Chousat procéda à un nouvel inventaire des revenus du pays, cassa impitoyablement les

<sup>279</sup> Fr. LEHOUX, *op. cit.*, p. 259-260.

<sup>280</sup> Cf Jean POT, *op. cit.*, p. 152-153.

<sup>281</sup> La garnison du château de Vellexon n'était guère plus étoffée : cf cinquième partie.

<sup>282</sup> J. POT, *op. cit.*, p. 152.

<sup>283</sup> M. REY, *op. cit.*, p. 321-322. Février ou mars 1412.

comptables qui refusaient de s'y soumettre, et, avec trois autres commissaires, s'occupa d'asseoir une Taille exceptionnelle (...). Il ne s'attarda d'ailleurs pas et revint à la Cour vers les premiers mois de l'été".

Parallèlement à cette œuvre, et malgré leurs soucis militaires, Guillaume de Vienne et Regnier Pot (et Pierre de Marigny, remplacé en août par Charles Bellamy) ne relâchèrent pas leurs efforts dans les domaines administratifs et financiers. Trois mandements en témoignent, ainsi que du contexte dangereux :

le premier, rédigé à Toulouse le 14 janvier 1412, est un ordre de paiement adressé à Pierre Trotant, commis à la recette des aides au diocèse de Montauban, qui doit gratifier les capitaines des places fortes "de Monquqt et de Gourdon" de 45 l. t. pour reste d'une décharge.

Dans le deuxième (Montauban, 31 mars), on découvre que Pierre de Marigny a pris la place de Regnier Pot (en Dauphiné) : les deux commissaires "de grace especial" autorisent "l'eslu et receveur de Limoux" à faire exercer son office par personne "souffisant", vu que l'élu ne pouvait le remplir en personne "pour cause des chemins qui de present sont moult perilleux pour cause de gens d'armes et de trait qui sont sur le pays en pluseurs et diverses parties (...), il ne se oseroit mectre à chemin".

Enfin, de Toulouse le 14 novembre, ils s'adressent à Pierre de Bar, receveur du diocèse de Nîmes, au sujet de la requête présentée par Pierre Fouquart, "fermier du quart du vin vendu a detail en la dicte ville de Nymes pour ung an finy" le 31 août 1412, touchant "promesses, pertes et dommaiges que ledit suppliant dit avoir euz en ladite ferme". Pierre Fouquart fut tenu quitte de 267 l. 15 s. 2 d. t., dont on lui rabattit de ladite ferme de 1 220 l. t.<sup>284</sup>.

Et un autre danger réapparaissait aux portes du Languedoc : le 5 janvier 1413, Guillaume de Vienne et Regnier Pot écrivaient de Toulouse au sénéchal de Rouergue :

"(...) il est venu à nostre connoissance (...) que les Anglais (...) sont venus à Bourdeaux à grant effort et puissance de gens d'armes et de trait, en entencion, si comme l'on dit, de grever et domager les païs (...) du roy"<sup>285</sup>.

C'est une des raisons pour lesquelles les deux commissaires ordonnaient aux milices rouergates le 15 janvier, de se trouver à Montauban le 22 de ce mois. Certes, "des ambassadeurs conduits par le duc de Bourbon et envoyés par le roi (...) vers le comte d'Armagnac, avaient obtenu de ce dernier qu'il s'engageât à s'abstenir de toutes voies de fait

<sup>284</sup> BNF, P.O. 2987, dossier Vienne, n° 82, 83, 84.

<sup>285</sup> *H.L.*, X, col. 1960, cité par Fr. LEHOUX, *op. cit.*, III, note 5, p. 288.

envers le comte de Foix, le sire de Saint-Georges et Regnier Pot, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1413 (promesse datée du 29 décembre 1412)<sup>286</sup>. Mais la défiance subsistait.

Dans leur lettre du 15 janvier 1413, les deux commissaires demandèrent à être relevés de leur fonction. Charles VI répondit par un courrier daté 4 février 1412 ; après les félicitations d'usage – "lesquels seigneur de Saint-George et Regnier Pot, dont nous sommes tres contents d'eux", il ajoute que ces deux personnages,

"nous ayant depuis souvente fois, tant de bouche comme par lettres, requis et fait requérir que pour pluseurs grands charges et affaires qu'ils ont à faire et supporter, touchant leurs propres faits<sup>287</sup> et autrement, nous les vueillons descharger de la charge et commission dessusdites" et nommons à leur place "messire Jean le Meingre, dit Boucicaut, mareschal de France"<sup>288</sup> ;

lequel arriva le 28 mars 1413 en Languedoc, et se plaignit aussitôt de la poursuite des représailles de Bernard VII d'Armagnac contre les partisans du roi<sup>289</sup>.

Le bilan de cette campagne apparaît négatif, sous la plume de M. Rey. On pouvait s'en douter : tâche immense, pour laquelle il aurait fallu du temps, une domination bourguignonne constante, complète et de longue durée.

"De son passage dans le Languedoc, nous retiendrons pour l'administration des Aides les coupes sombres que J. Chousat [et les trois commissaires] opér[èrent] dans le personnel. Presque tous les receveurs des sénéchaussées de Carcassonne et de Beaucaire furent par [eux] congédiés et remplacés (...). Mais l'œuvre d'assainissement (ou de parti), réalisée avec trop de fièvre par les envoyés du roi, n'eut qu'un effet peu redoutable. Il y eut bientôt la paix d'Auxerre en août 1412. Si Berry ne recouvra pas son gouvernement, il exigea et obtint que beaucoup de ses clients réintégrassent les postes dont ils avaient été chassés (...). Les commissaires chargés d'exécuter les ordres agirent avec une rigueur extrême, suscitant des réclamations justifiées"<sup>290</sup>.

On peut ajouter que les commissaires furent, au début, bien accueillis dans les villes. La gestion du duc de Berry avait suscité de nombreux et graves mécontentements. Les premières décisions des commissaires furent prises au bénéfice des villes, donc des roturiers, comme à Paris à ce moment, provoquant une révolte nobiliaire appuyée par le comte d'Armagnac. "Le 1er janvier 1412, celui-ci ayant ordonné aux consuls d'Albi de se trouver le dimanche suivant

<sup>286</sup> AD Tarn-et-Garonne, A 41, n° 2, citées par Fr. LEHOUX, *op. cit.*, note 4, p. 289

<sup>287</sup> On se souvient que cet éloignement, et prolongé, de Guillaume de Vienne, n'avait pas permis à celui-ci d'être présent en comté de Bourgogne lorsque fut ouvert et publié le testament de sa belle-sœur, Alix de Villars.

<sup>288</sup> AD Hérault, A1, fol. 279 v° à 283 r°.

<sup>289</sup> *H.L.*, X, preuves, col. 1962, citée par Fr. LEHOUX, *op. cit.*, III, note 4, p. 289.

<sup>290</sup> M. REY, *op. cit.*, p. 322-323.

à Castelnaud de Montmirail, ceux-ci envoient un député vers "Saint Jordy" [le sire de Saint-Georges] et le gouverneur du Dauphiné [Regnier Pot] pour savoir, étant donné la défense du roi, ce qu'il faut faire en cette circonstance"<sup>291</sup>. Une des erreurs de Jean de Berry jusqu'en novembre 1411 avait été de maintenir des impôts à leur niveau, alors que Languedoc et Guyenne subissaient de graves "phénomènes de dépopulation et d'appauvrissement"<sup>292</sup>. Les commissaires réformateurs furent les bienvenus<sup>293</sup> jusqu'au moment où la guerre civile en Languedoc prit le pas sur les réformes et demanda des recettes accrues.



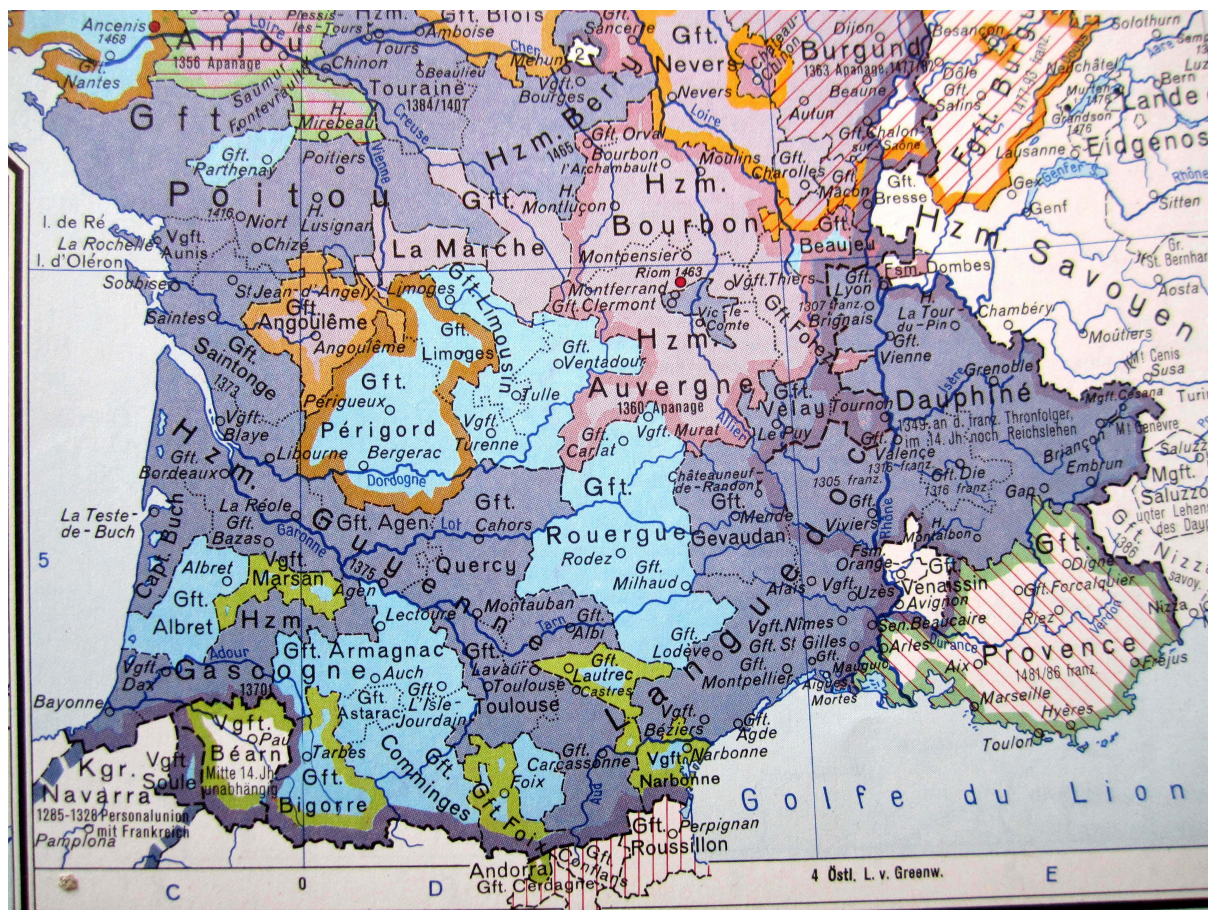
**Carcassonne.**

---

<sup>291</sup> Fr. LEHOUX, *op. cit.*, III, note 5, p. 259-260.

<sup>292</sup> M. REY, *op. cit.*, p. 317.

<sup>293</sup> Une note de D. DEVIC dans *L'Histoire du Languedoc*, X, col. 1013, n. 4, nous apprend que "Charles VI, à la requête des capitouls de Toulouse, décide que les impositions seront levées à l'avenir non plus par diocèses, mais en tenant compte du nombre de feux de chaque ville".



Extrait de *Großer Historischer Weltatlas, Zweiter Teil*, p. 73.

### La France au Moyen Âge tardif.

#### 5 : Conseiller de la duchesse Marguerite de Bavière. 1413 – 1414.

Guillaume de Vienne n'eut guère le temps de se reposer à son retour de Languedoc. C'est en effet au début de février 1413 que F. Barbey situe la nouvelle menace que faisaient peser sur la Bourgogne Louis de Chalon, comte de Tonnerre, et les Armagnacs : "c'étaient chaque jour des surprises de châteaux, des alertes, des marches nocturnes (...). La duchesse de Bourgogne envoyait chaque jour des messages dans toutes les directions, demandant du secours à ses vassaux (...). Mais la campagne ne donna lieu à aucun fait de guerre important.



Grâce à l'activité du prince d'Orange [Jean III de Chalon-Arlay] et du sire de Saint-Georges, sans cesse sur les chemins, les tentatives du comte de Tonnerre échouèrent"<sup>294</sup>.

Malgré la signature du traité de paix d'Auxerre (15 août 1412) entre les princes du royaume (une troisième "paix fourrée"), le pouvoir de Jean sans Peur à Paris restait fragile. C'était à qui dans les deux camps, tout à la fois, pouvait accuser l'autre de collusion avec les Anglais (Henri V succéda à Henri IV, à la mort de celui-ci le 20 mars 1413) et pourrait cependant avoir un avantage décisif sur le terrain grâce à une alliance avec l'ennemi d'outre-Manche. Alors que les Etats généraux venaient de mettre en place une commission destinée à établir les mesures qui permettraient la réforme de l'Etat conformément aux vues de Jean sans Peur, le 30 janvier 1413, les intrigues du dauphin Louis, duc de Guyenne, et gendre de Jean sans Peur, combinées à la présence anglaise sur les marges du royaume, contraignirent le duc de Bourgogne à prendre des décisions militaires. En mars 1413 précisément, le dauphin, désireux de s'émanciper de la tutelle de Jean sans Peur, osa affronter celui-ci et la reine, en renvoyant son chancelier de Guyenne, Jean de Nielles, seigneur d'Olhain. Le 31 mars 1413, au nom du roi, "Jehan duc de Bourgoigne" décida de lever des troupes contre les "ennemis" du royaume<sup>295</sup> et chargea ses "amez et feaulx cousins" de Bourgogne d'accomplir cette tâche. La lettre les cite (et y joint les baillis de Dijon, d'Auxois, de la Montagne, de Chalon, d'Autun, de Montcenis et de Charolais), et il est intéressant de relever leurs noms, dans l'ordre<sup>296</sup> :

- "- Mess. Jehan de Chalon, seigneur d'Arlay, prince d'Orenges et capitaine general de nosdits duché et conté de Bourgoigne ;
- mess. Jehan de Vergey [Vergy], seigneur de Fouvans et nostre mareschal de Bourgoigne ;
- mess. Guillaume de Vienne, seigneur de Saint George et de Sainte Croix ;
- le seigneur de Châteauvillain [Jean, frère du précédent] ;
- mess. Thiébaud [VIII], seigneur de Nuefchastel ;
- mess. Jehan de Nuefchastel, seigneur de Monta[i]gu et de Fonte[noy-le-Château] ;
- mess. Jehan de Cusance, seigneur de Beauvoir [Belvoir, proche de Châtillon-sous-Mâche] ;
- mess. Jehan de Vergey, seigneur d'Autrey ;
- mess. Jaques de Courtiambles, seigneur de Com[marin] ;
- mess. Gaultier de Ruppes, seigneur de Soye et de Trischatel."

<sup>294</sup> F. BARBEY, *Louis de Chalon, prince d'Orange*, p. 31.

<sup>295</sup> Dom PLANCHER, *op. cit.*, III, p. 372-373 et preuve CCLXXXIV.

<sup>296</sup> Avec l'orthographe de Dom Plancher, et mes précisions.

Nous avons là la fine fleur de la noblesse bourguignonne, duchoise et comtoise.

Jean sans Peur a convaincu Charles VI "en son Grant conseil" de lever des hommes d'armes pour lutter contre "les Engloys". Or, dans les trois premiers quarts de ce long texte, il n'est jamais question de ceux-ci. Les termes sont très généraux, articulés autour d'une sorte de refrain :

"nos lieutenans (...) pourraient savoir et trouver les ennemis de mondit Seigneur [Charles VI], pilleurs, robeurs et autres compagnies et routes de gens d'armes quels qu'ils soient (...) et autres maufauteurs qui ont grevé ou opprimé (...) sesdits peuple et subgets".

Manifestement, "la griefve complainte et clameur de nostre peuple" énoncée par Charles VI, est due, dans l'esprit et l'action de Jean sans Peur, aux exactions du parti orléanais et surtout au danger que représente celui-ci. Il faut attendre le début du dernier quart du texte pour découvrir la seule mention des soldats d'Henri V, et noyée dans le "refrain" : "par tous les pays (...) où l'on saura et pourra trouver les Engloys ennemis, gens de compagnies et autres maufauteurs".

Je ne pense pas que ce contingent bourguignon ait fait partie de cette "troupe, forte sans doute de 3 000 hommes armés, [qui] marcha sur la Bastille dans l'intention d'y entrer et de se saisir de Pierre des Essarts [qui avait changé de camp]" le 27 avril 1413 : c'était surtout une "milice parisienne", dans le cadre de la révolte cabochienne, "dominée par des éléments bourguignons" et "renforcée par des gens de l'hôtel du duc de Bourgogne"<sup>297</sup>.

A de rares exceptions près, on ne rencontre pas de conseillers bourguignons (duché et comté) auprès de Jean sans Peur, à Paris ou ailleurs, durant les années 1413-1414. Il semble bien que le Duc ait fait appel à ses hommes du nord, de Flandre et d'Artois en particulier, comtés où résida Jean sans Peur lorsqu'il devait quitter Paris. La menace armagnaque pesait sur la Bourgogne, et les personnages ci-dessus cités avaient manifestement reçu l'ordre d'aider la Duchesse à circonvenir toute offensive adverse. Ce fut le cas en mai 1413, où dom Plancher écrit que :

"de l'avis de son Conseil, où étaient ces deux baillis [Guy Armenier et Erard Dufour], le seigneur de Saint-George, Jacques de Courtiambles, Jean Chousat et plusieurs autres, [la duchesse] envoya, sur la fin de ce mois, Jean de Mussy et Jean de Courchapon, dans le Beaujolais et le Bourbonnais, et jusques sur les frontières du Berri et de l'Auvergne, pour voir s'il étoit vrai, comme on le disoit, qu'il y eut là une assemblée considérable de gens-d'armes qui se dispoient à entrer en Bourgogne. A leur retour, elle fit partir Jean de Courchapon,

---

<sup>297</sup> Les citations de ce paragraphe : B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 563.

pour aller rendre compte de sa commission au Duc, qui étoit toujours à Paris auprès de la personne du roi ; et le seigneur de S. George et Jean Chousat, conseillers du Duc et de la Duchesse, le chargèrent aussi de dépêches secrettes pour ce prince"<sup>298</sup>.

En ce printemps 1413, Jean sans Peur luttait sur plusieurs fronts : il devait faire face, à Paris, aux débordements de la révolte cabochienne et aux intrigues autour du roi, à la menace anglaise, et aux menées armagnagues dans une bonne partie du royaume, qui pouvaient atteindre la Bourgogne, ainsi que nous l'avons vu<sup>299</sup>.

Sans doute y a-t-il un lien entre le mandement de Jean sans Peur – avec accord du Conseil royal – du 31 mars 1413 évoqué ci-dessus, et l'ordre du Duc "de se mettre en route et faire diligence pour se trouver en armes à Montereau-faut-Yonne, *afin de résister aux entreprises de plusieurs grands seigneurs et gens de compagnie, assemblez près de Paris*. La Duchesse, qui étoit à Dijon, avait aussi, sur les ordres du Duc son mari, écrit aux seigneurs (...) "<sup>300</sup>. Dom Plancher ne cite pas de date précise ; peut-être étoit-ce en juillet 1413, date à laquelle les princes d'Orléans, d'Anjou, de Bourbon et d'Alençon rassemblèrent des troupes qui, semble-t-il, pouvaient menacer Paris. 31 mars : ordre de se préparer ; juillet : ordre de se rassembler. On retrouve, parmi les "seigneurs" évoqués par dom Plancher, une partie de ceux cités dans l'appel du 31 mars, mais d'autres aussi, dont quatre de la famille de Vienne : aux côtés du "seigneur de Saint George" chevauchaient les seigneurs de "Rolans", (...), de "Pagny", (...) de "Vienne"<sup>301</sup>. Cette alerte militaire s'acheva au traité de Pontoise (31 juillet 1413), une quatrième "paix fourrée".

Mais ce traité provoqua la colère des Cabochiens, qui redoublèrent d'activité, et suscita à son tour la lassitude et la peur dans la bourgeoisie parisienne, dont les ducs de Guyenne et de Berry profitèrent pour renverser la situation, dès le 2 août 1413. Jean sans Peur, en vain négociateur, se sentant en insécurité, quitta furtivement Paris le 23 août et parvint à Lille le 29 ; le 1<sup>er</sup> septembre, les princes du parti adverse firent une entrée triomphale à Paris, les projets de réforme de Jean sans Peur s'effondrèrent.

<sup>298</sup> Dom PLANCHER, III, p. 379.

<sup>299</sup> Une telle situation, surtout dans le vaste espace du royaume, faisait le lit de la rumeur ; cf ci-dessus l'origine de la tâche de Jean de Mussy et de Jean de Courchapon.

<sup>300</sup> Dom PLANCHER, III, p. 382.

<sup>301</sup> Respectivement : - Jean de Vienne "le jeune", seigneur de Roulans, enfant issu du second mariage de Philippe, lui-même fils de "l'amiral" : TG VI ; - Jean de Vienne, seigneur de Pagny ("à la barbe") ; - "Vienne" : Jacques de Vienne, seigneur de Ruffey ? TG X.

Au même moment, la Duchesse "écrivit à Jean de Chalon, sire d'Arlay et au sire de Saint George, pour les avertir de se préparer et de se tenir prêts à aller au-devant du Bâtard de Bourbon, qui s'avançoit pour entrer dans le Charollois"<sup>302</sup>.

Dans un premier temps, Jean sans Peur tenta de reconquérir la faveur royale, d'abord par une lettre, puis par une ambassade composée de "l'évêque d'Arras, [Martin Porée], du sire de Saint George, des seigneurs de Roubaix, de Dours, de Bours, du Bois et de quelques autres de son Conseil, qui partirent de Bruges le 19 septembre 1413 et arrivèrent à Paris le 25. Ils furent reçus honorablement et entendus dans un conseil, où assistèrent tous les princes du sang"<sup>303</sup>. Le Religieux de Saint-Denis<sup>304</sup> paraît le plus complet à ce sujet ; il précise d'abord que ces ambassadeurs devaient être aussi, particulièrement, des observateurs : "avec pour mission de s'informer des changements qui avaient eu lieu à la cour" ; puis il nous rapporte l'essentiel du discours de l'évêque d'Arras, lequel précisait notamment que "si, tout récemment, il [Jean sans Peur] avait quitté Paris avec trop de précipitation, sans prendre congé, comme il le devait, de madame la reine et de monsieur le duc de Guienne, [c'est] qu'il y avait été contraint par la nécessité qui ne connaît pas de loi, et qu'il n'avait eu que le temps d'échapper aux pièges qu'on lui dressait". Pour le reste, Jean sans Peur par la voix de Martin Porée parlait de "fidélité, hommage, union, paix, droit chemin, affection", le discours se terminant par : "de même qu'une simple étincelle allume souvent un vaste incendie, de même le plus léger mécontentement peut faire naître dans les cœurs une haine implacable".

Michel Pinton poursuit : "L'évêque d'Arras essaya pendant plusieurs jours encore de convaincre la reine et monseigneur de Guienne par ces discours habilement calculés. Mais lorsqu'il reparut devant le roi avec ses compagnons d'ambassade pour prendre congé de lui, le roi, après l'avoir reçu gracieusement, le chargea, pour toute réponse, de porter ses salutations à son bien aimé cousin, et de lui annoncer qu'il lui enverrait sous peu des ambassadeurs". Une fin polie de non-recevoir.

Guillaume de Vienne reçut 200 francs "sur ses gaiges de l'ambassade" ; sa quittance porte la date du 28 septembre. L'évêque d'Arras ne reçut que 100 francs<sup>305</sup>.

En Bourgogne, la vigilance demeurait : une lettre de la duchesse Marguerite aux gens de la Chambre des comptes de Dijon, rédigée à Rouvres le 26 octobre 1413, nous apprend que Guillaume de Vienne et son "cousin " d'Arlay avaient écrit à la duchesse – sans doute au cours

<sup>302</sup> Dom PLANCHER, III, p. 387. "Le Bâtard de Bourbon" : Alexandre, fils de Jean Ier de Bourbon et d'une inconnue, qui en 1440 fut "noyé en un sac en Seine" ?

<sup>303</sup> Dom PLANCHER, III, p. 390-391, qui résume le contenu du discours de l'évêque d'Arras.

<sup>304</sup> M. PINTOIN, *op. cit.*, livre XXXIV, chapitre XXXVII. Le discours de l'évêque d'Arras traduit bien le contexte.

<sup>305</sup> ADCO, B 1576, fol. 214 v°.

de la première quinzaine d'octobre –, lui affirmant qu'il était urgent d'envoyer quelques espions "devers Troyes, Bar-sur-Seine et Tonnerre, pour scavoier du convine et de l'intention du comte de Tonnerre et de ses frères". La duchesse écouta ce conseil et envoya "Guillaume de Mandres et deux compaignons" sur les lieux du danger<sup>306</sup>.

A Paris, les princes du parti d'Orléans détruisaient l'œuvre réformatrice naissante de Jean sans Peur (à commencer par les 258 articles mis au point par la commission née le 30 janvier 1413), bannissaient, épuraient, et le théologien Jean Gerson dirigea même à l'encontre du Duc un procès d'inquisition qui, le 23 février 1414, condamna le tyrannicide "d'hérétique". Jean sans Peur en appela à Rome, Armagnacs et Bourguignons se trouvèrent une fois de plus en situation de guerre ouverte, le roi de France se situant alors dans le parti orléanais.

En janvier 1414, depuis la Flandre, Jean sans Peur rassembla une armée et marcha sur Paris. En chemin, il reçut en renfort un contingent de gens de guerre du duché et du comté de Bourgogne conduit par Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu et de Fontenoy-le-Château, et atteignit Saint-Denis le 7 février ; il tenta de négocier sa rentrée dans la capitale, mais les Armagnacs tenaient fortement celle-ci. Il fit demi-tour, gagna Arras le 26 février et se trouva bientôt dans une position défensive : au mois d'avril l'armée royale se déploya en sa direction.

Cependant le Duc ne négligea pas la protection de la Bourgogne, ainsi que nous l'indique ce tableau<sup>307</sup> :

---

<sup>306</sup> E. PETIT, *Itinéraires...*, *op. cit.*, p. 602 (BNF, coll. Bourgogne, LVI, fol. 66).

<sup>307</sup> *Ibidem*, p. 605-607.



"ITINÉRAIRE" DE LA DUCHESSE.

May 1414

- 14 - Rouvres<sup>308</sup> – Y soupent messire de Saint George, messire Gauthier de Ruppe et plusieurs chevaliers et escuyers.
- 15 -16 -17 - Séjour à Rouvres.
- 18 - Rouvres – Y furent messires d'Arlay, de Saint George, Thibaut de Neufchatel, le seigneur de Couches et autres chevaliers et escuyers du duché et du comté.

Juin (la Duchesse n'a pas quitté Rouvres)

- 12 - Rouvres – Y vinrent messires d'Arlay, de Saint George, de Commar[in], les baillis de Charrolois, de Chalon et de Dijon, ainsi que d'autres estrangers qui s'y trouvèrent le lendemain avec monseigneur de Vergy.
- 14 - Rouvres –Y furent monseigneur de Commarien, les gens du Conseil et des Comptes et plusieurs autres estrangers.

Juillet (La Duchesse n'a pas quitté Rouvres)

- 5 - Furent mandés à Rouvres pour accompagner Madame plusieurs escuyers ;  
– Y furent au souper messeigneurs de Saint George et de Commarien et autres estrangers.
- 13 - Mes dites dames et damoiselles quittent Rouvres pour aller à Dijon.  
(à Dijon jusqu'au 12 août).

Aoust

- 13 - Madame et mes damoiselles estoient le soir à Rouvres
- 17 - Rouvres – Y furent messeigneurs d'Arlay, de Saint George, de Couches, frère Pierre de Boffrimont [Bauffremont], les gens du conseil à Dijon et autres.
- 18 - Rouvres –Y furent tout le jour messires d'Arlay, de Saint George, de Ray, le Brun de Ribeaupierre<sup>309</sup> et plusieurs autres.
- 19 - Rouvres – Furent au disner messire Regnier Pot, la dame d'Estrabonne et autres.
- 20 - Rouvres – Furent au souper messires d'Arlay, de Saint George et autres.

---

<sup>308</sup> Aujourd'hui Rouvres-en-Plaine, dép. Côte-d'Or, arr. Dijon, c. Genlis. De cette résidence de la Duchesse, "les murs du château ont aujourd'hui totalement disparu (...). Seule subsiste, à 100 m au nord, une petite tour d'enceinte armée de deux archères-cannonnières" : H. MOUILLEBOUCHE, *DVD du CeCab, op. cit.*

<sup>309</sup> Sans doute Maximin (en allemand Smassmann) de Ribeaupierre : cf cinquième partie.

21 - Rouvres – Furent au disner messires d'Arlay, de Saint George, de Ray, de Raon, d'Uchon, messire Regnier Pot, l'abbé de Moustier Saint-Jehan, les gens du Conseil et des Comptes, et autres".

Ces "disners" et "soupers" montrent le souci de Jean sans Peur quant à la sécurité de la Bourgogne, le rôle éminent qu'y tenait Marguerite de Bavière, la Duchesse, et l'assiduité des conseillers à la tâche qu'ils avaient à effectuer. J. Billioud<sup>310</sup> inclut Marguerite dans sa louange : il faut "supposer aux princesses bourguignonnes du XVe siècle une merveilleuse faculté d'adaptation aux circonstances politiques et aux procédés de gouvernement propres à chaque province, pour que les ducs aient pu si souvent se décharger sur elles de l'exercice du pouvoir. Françaises ou étrangères, elles furent toutes d'habiles administratrices".

Menacé en Artois, Jean sans Peur fit appel à des hommes d'armes bourguignons. Ceux-ci furent passés "à monstre" fin mai à Châtillon-sur-Seine. Mais "à peine y avait-il huit jours que cette troupe était sortie de Châtillon, qu'on vint dire à la Duchesse que les ennemis du Duc, voulant profiter de l'éloignement de ce grand nombre de chevaliers et de gens d'armes, marchaient à grandes journées pour entrer en Bourgogne par divers endroits"<sup>311</sup>. C'est pourquoi le Conseil de Marguerite tint séance les 12-13-14 juin<sup>312</sup> : les places fortes assurant la défense de la Bourgogne reçurent des renforts. Jean III de Chalon-Arlay, prince d'Orange, et Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, signifièrent à Gérard de la Guiche, chevalier banneret et bailli du Charolais, qui s'apprêtait à rejoindre le duc en Artois avec 4 chevaliers et 107 écuyers, "qu'il fallait qu'il restât en Bourgogne avec sa compagnie, pour en garder et défendre les frontières"<sup>313</sup>. Comme on avait craint que Châtillon-sur-Seine fût prise avant l'arrivée des gens d'armes, "Guillaume de Vienne, seigneur de Saint George, y introduisit, pour la garder et défendre, 5 chevaliers, 32 écuyers et 3 arbalétriers, sous la conduite de Jean de Vienne, seigneur de Roulans"<sup>314</sup>.

<sup>310</sup> J. BILLILOUD, *Les Etats de Bourgogne, op. cit.*, t. I, ch. IV, § 2. Cf E. BOUSMAR, J. DUMONT, A. MARCHANDISSE et B. SCHNERB [Dir.], *Femmes de pouvoir (...), op. cit.*

<sup>311</sup> Dom PLANCHER, *op. cit.*, III, p. 411.

<sup>312</sup> Cf le tableau ci-dessus.

<sup>313</sup> Dom PLANCHER, *op. cit.*, III, p. 412.

<sup>314</sup> Dom PLANCHER, III, p. 411-412.

PEINCEDÉ, *op. cit.*, XXVI, p. 190-191 (ADCO, B 11786) publie la liste de ces hommes.

DE LA CHAUVELAYS, *op. cit.*, p. 236 (même source) : "Guillaume de Vienne (...), certifie que, par ordonnance et commandement de la Duchesse, il a, le 12 juillet, placé en garnison à Châtillon-sur-Seine, 5 chevaliers (...). Ces gens de guerre, dit-il, ont servi du 12 au 23, et n'ont reçu aucun gage, faute d'avoir été passés à montre par le lieutenant du maréchal".

Marguerite de Bavière débordait d'activité. Elle écrivait mandement sur mandement, tel celui envoyé le 30 juillet aux seigneurs d'Arlay, de Saint-Georges, à Jean de Montfort, à Guillaume de Mandres et au bailli de Charolais, leur décrivant "les dommages des ennemis contre la forteresse d'Anoul<sup>315</sup>, leur recommandant d'y pourvoir contre leurs entreprises"<sup>316</sup>.

Peu de temps après, la Duchesse vit surgir une nouvelle affaire. Amédée VIII, comte de Savoie, qui avait épousé la plus jeune sœur de Jean sans Peur, mécontent du non-paiement d'une partie de la dot, porta ses plaintes à Dijon. Le Duc acquiesça à la requête de son beau-frère et lui attribua le château et la terre de Montréal-en-Auxois, avec les dépendances. Ces conventions passées entre les deux princes furent discutées, approuvées, rédigées et enfin signées par la Duchesse en son Conseil, composé notamment des sires d'Arlay, de Saint Georges et de Commarin (Jacques de Courtiambles), le 2 septembre 1414.

Deux jours plus tard était signé le traité de paix (le cinquième) d'Arras, entre Jean sans Peur d'une part, Charles VI et les princes du parti orléanais d'autre part, une "paix menteuse s'il en fût", qui "entretenait partout l'équivoque et l'angoisse"<sup>317</sup>. Cette trêve permit à Marguerite de rejoindre son mari à Villaines-en-Duesmois<sup>318</sup> le 6 novembre 1414 ; trois jours plus tard, le sire de Saint Georges, qui avait sans doute figuré dans l'escorte de la Duchesse, assista au conseil du Duc tenu en cette ville, en compagnie des sires de Chastellux, de la Prune (Regnier Pot), de Ruppe et de Commarin, entre autres. Jean sans Peur retrouvait la Bourgogne, qu'il avait quittée au printemps 1409.

Une semaine plus tard, le concile de Constance tenait sa première session publique.

## **6 : Guillaume de Vienne, ambassadeur bourguignon au concile de Constance, 1415.**

Le concile de Pise, en 1409, auquel participa Martin Porée, évêque d'Arras, avait déposé les deux papes, et en avait élu un nouveau, Alexandre V – mais qui mourut prématurément – puis Jean XXIII que reconnut Jean sans Peur. Mais tant Benoît XIII, en Avignon, que Grégoire XII, à Rome, avaient nié la validité de cette nomination : désormais trois papes prétendaient incarner le pouvoir de l'Eglise.

<sup>315</sup> Sans doute Annoux : dép. Yonne, arr. Avallon, c. L'Isle-sur-Serein.

<sup>316</sup> E. PETIT, *Itinéraires...*, op. cit., p. 607 (BNF, coll. Bourgogne, XXI, fol. 43 v°).

<sup>317</sup> J. CALMETTE, *Les Grands ducs de Bourgogne*, op. cit., p. 150.

<sup>318</sup> Villaines-en-Duesmois : dép. Côte d'Or, arr. Montbard, c. Baigneux-les-Juifs.

Un nouveau concile fut alors organisé, et s'ouvrit à Constance, ville impériale, au début de 1415. Il devait élire un nouveau pape, ce qui éliminerait les trois autres, réformer l'Eglise et prendre de sérieuses mesures contre l'hérésie, personnifiée par l'Anglais John Wycliffe et le Bohémien Jean Hus, et symbolisée aussi par la "justification de Jean sans Peur", défendue par Jean Petit en mars 1409, qualifiée précisément "d'hérésie" par Jean Gerson en février 1414. On comprend donc le grand intérêt que porta Jean sans Peur aux débats promis à Constance. On assista alors, dans le royaume de France à une nouvelle guerre des manifestes, prélude d'un concile où "l'affaire Jean Petit tint une place démesurée"<sup>319</sup>.



Gravure de Nikolaus Hug, vers 1825.

### Constance, La maison du Concile.

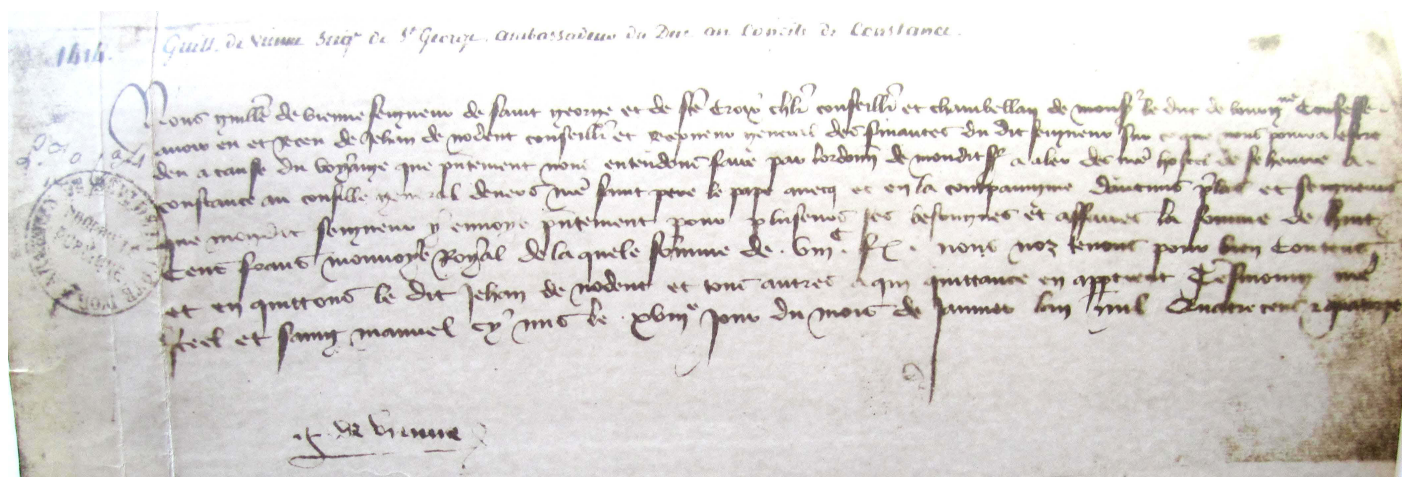


Aujourd'hui.

<sup>319</sup> A. COVILLE, *Jean Petit, la question du tyrannicide...*, ch. XV : Le concile de Constance.

Le 18 janvier 1415, Jean sans Peur envoya à Constance une solide ambassade, composée notamment de deux ecclésiastiques, Martin Porée, qui faisait figure de chef,<sup>320</sup> et Pierre Cauchon ; de grands seigneurs bourguignons, Guillaume de Vienne, Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu et Gauthier de Ruppes ; et de deux juristes.

Le texte reproduit ci-après, une quittance de "Guillaume de Vienne, seigneur de Saint George et de Ste Croix, chevalier, conseiller et chambellan de mons. le duc de Bourg." - portant sa signature, mais le sceau a disparu-, datée précisément du 18 janvier 1415 (n. st.), atteste le gros effort financier de Jean sans Peur : "à cause du voyage (...) a aler de nostre hostel de Seheurre [Seurre] à Constance au consille (...) devers nostre Saint pere le pape [Jean XXIII] (...) pour pluseurs ses [Jean sans Peur] besongnes et affaires", le sire de Saint Georges vient de recevoir "la somme de huit cens frans", la plus forte indemnité allouée aux ambassadeurs, dont le total atteignait 2 531 francs 5 sols tournois ; par exemple, Pierre Cauchon reçut 240 francs<sup>321</sup>. Quant à l'usage de cet argent, nous allons le découvrir.



ADCO, B 11614.

**Quittance de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix.**

**18 janvier 1415 (n. st.)**

Tous dûment sermonnés par le Duc quant à la préséance, à l'attitude à adopter, à savoir l'union dans les gestes, les paroles et les tentatives de subornation. Si on se réfère à la grande querelle

<sup>320</sup> Pour les observateurs et les adversaires du Duc, c'est Guillaume de Vienne qui apparaissait en cette fonction : cf *infra*.

<sup>321</sup> ADCO, B 11614, parchemin.



de préséance qui animera les deux premières années du concile de Bâle, 1433-1434<sup>322</sup>, on peut penser qu'à Constance les ambassadeurs bourguignons figurèrent aussitôt après ceux des rois et avant ceux des électeurs du Saint empire romain germanique.

Les premiers mois du concile se passèrent dans une atmosphère détestable, opposant plusieurs factions aux Bourguignons. Au mois de mai 1415, ceux-ci "protestèrent avec des larmes d'indignation", en réponse à l'intervention du duc d'Autriche et de Louis de Bavière qui accusaient Jean sans Peur d'avoir voulu faire assassiner le roi des Romains (Sigismond). "L'affaire Jean Petit (...) entraîna dans une période d'agitation violente"<sup>323</sup>. Les deux partis français s'accusaient mutuellement d'arrêter et d'emprisonner des messagers ou des marchands qui se rendaient au concile ou s'en retournaient. L'université de Paris envoya trois lettres le 20 mai : l'une à Jean sans Peur, la deuxième à son chancelier, la troisième au seigneur de Saint-Georges : "(...) et aussi pour vous supplier pour aucuns prins et detenez prisonniers en vostre pais de Bourgogne, comme l'en dit (...)"<sup>324</sup>.

Dans ces conditions, le débat sur "le tyrannicide" donna lieu à "une longue procédure au cours de laquelle les représentants du duc de Bourgogne déployèrent une activité non seulement doctrinale, mais aussi polémique contre leurs adversaires"<sup>325</sup>. Face à Gerson, "plus passionné qu'adroit, prolix, grandiloquent", l'ambassade bourguignonne apparaissait "plus dirigée, plus méthodique, plus politique et plus perfidement politique"<sup>326</sup>. En effet, "si (...) le duc mettait [ses ambassadeurs] en garde contre les cadeaux qu'on pouvait leur faire pour capter leur bienveillance, à l'inverse ils les encourageaient vivement à faire des présents en son nom pour s'attirer la sympathie des personnes utiles, écrit B. Schnerb. On sait, par exemple, que, sur ordre du duc, Guillaume de Vienne avait acheté des futailles de vin destinées à être distribuées dans ce but ; il avait avancé des sommes non négligeables pour cette opération et en fut remboursé en juillet 1415, en vertu d'un mandement ducal"<sup>327</sup>.

"(...) C'est à savoir 180 francs pour 8 queues de vin de Bourgogne<sup>328</sup> que nostre cousin [le seigneur de Saint-Georges] (...) a délivré à (...) Pierre Cauchon, (...), pour donner et faire présenter ce vin de par nous à plusieurs cardinaux, archevêques et évêques et autres gens d'Eglise étant audit concile, pour avoir nos faits pour plus recommandés ; chaque queue étant au prix de 22 francs ½, qui était le juste prix payé par notre dit cousin, tant pour l'achat (...) comme pour le charroi et les frais de

<sup>322</sup> Etude en sixième partie.

<sup>323</sup> N. VALOIS, *op. cit.*, p. 320.

<sup>324</sup> *Ibidem*, note 2 (Archives Nationales, M 65<sup>b</sup>, n° 76).

<sup>325</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur, op. cit.*, p. 609.

<sup>326</sup> A. COVILLE, *op. cit.*

<sup>327</sup> B. SCHNERB, *op. cit.*, p. 610. Donc, les 800 francs s'avèrent insuffisants.

<sup>328</sup> *Ibidem*, p. 786 : "Au début du XV<sup>e</sup> siècle (...), une queue de vin de Beaune (365 litres environ) se négociait à un prix compris entre 20 et 30 francs".

péage et de conduite (...). Item, pour une demi-queue de vin cuit et d'autre vin appelé "triboulé" (...), 15 francs (...)"<sup>329</sup>.

"A cette distribution de vin de Bourgogne, de vin cuit et de vin aux épices s'étaient ajoutés des paiements en argent qui avaient également nécessité une avance du seigneur de Saint-Georges :

(...) Et 45 francs en argent comptant, que notre dit cousin bailla semblablement audit vidame [Pierre Cauchon] pour le donner et départir à plusieurs religieux, maîtres en théologie et autres étant audit concile, lesquels ont tenu et tiennent notre parti et mettaient continuellement peine et diligence de poursuivre nos dits faits et besognes"<sup>330</sup>.

Donc, on ne soudoie pas, on récompense.

Jean sans Peur fit aussi d'autres cadeaux : un manuscrit, de la vaisselle d'argent, 1 500 écus d'or ; la Duchesse n'était pas en reste : 500 écus d'or à son cousin Louis II, duc de Brieg ; et l'abbé de Moûtiers-Saint-Jean, Simon de Saulx, attribua 200 écus. Selon Coville, "Pierre Cauchon était le distributeur ordinaire des "pots-de-vin", sous le contrôle de l'abbé (...)"<sup>331</sup>.

Guillaume de Vienne ne se contenta pas de ce "négoce" de vin. Tandis que Martin Porée, notamment, discourait sur la pureté catholique des pensées et des actions de Jean sans Peur, le sire de Saint-Georges agissait en d'autres coulisses. Jean XXIII, se sentant menacé à Constance, s'était enfui et réfugié dans la ville voisine de Schaffhouse, le 21 mars 1415. "C'est ainsi qu'il avait écrit aux membres du sacré collège et fait agir auprès de plusieurs prélats et ambassadeurs, particulièrement auprès des envoyés du duc de Bourgogne"<sup>332</sup>. Jean XXIII comptait fermement sur l'appui de Jean sans Peur. Selon N. Valois, "Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, chef de l'ambassade bourguignonne, était peut-être, à Constance, le seul personnage auquel le pape se fût ouvert de son projet d'évasion. Dans les jours qui suivirent sa sortie de Constance, le pontife fit tout son possible pour attirer cet ambassadeur et ses compagnons à Schaffhouse"<sup>333</sup>.

Dans le milieu de Jean Gerson, on était fort dubitatif :

"Jeudi 18 avril [1415].

<sup>329</sup> ADCO, B 11614, cité par B. SCHNERB, *op. cit.*, p. 610 ; et par G. PELOT, *DES de 1967*, p. 258 (Cet ouvrage n'ayant pas été édité, en principe je ne cite pas dans cette thèse les références des documents alors étudiés). Voir aussi Dom PLANCHER, III, p. 404.

<sup>330</sup> Cf note 321.

<sup>331</sup> A. COVILLE, *op. cit.*

Ces autres dons : cités par B. SCHNERB, *op. cit.*, p. 610-611 ; sauf celui de l'abbé : G. PELOT (cf note 329), p. 258.

<sup>332</sup> N. VALOIS, *La France et le grand schisme d'Occident*, p. 203.

<sup>333</sup> *Ibidem*, p. 302.

Les députés de Bourgogne sont bien ennuyés (...). Y a-t-il eu vraiment tractation entre [le Duc] et le pape [Jean XXIII] ? Dans quel sens et jusqu'à quel point ? On ne sait. On dit ici que le pape lui aurait promis de grosses sommes. On dit qu'il y aurait en retour en Alsace plusieurs centaines de cavaliers du duc qui l'attendent pour faire escorte. On laisse entendre que le sire de Saint-Georges, Guillaume de Vienne, qui est à la tête de l'ambassade bourguignonne, en savait long sur les projets du pape dès avant son départ de Constance, et que le pape a insisté à Schaffhouse pour qu'il vienne l'y rejoindre. Il est vrai qu'il ne l'a pas fait. Les Bourguignons protestent de la pureté des intentions du duc (...). Il est vrai que nous aussi nous aimerions savoir exactement ce que le roi Charles a pu dire et faire"<sup>334</sup>. Je n'en sais pas davantage à ce sujet.

Grâce aux ambassadeurs bourguignons – et à leurs cadeaux –, le 16 janvier 1416 les cardinaux de la commission mise en place pour juger la "justification de Jean sans Peur" rendirent leur verdict : la sentence de condamnation du 23 février 1414 (formulée par Jean Gerson) qui avait accusé Jean sans Peur "d'hérétique", fut déclarée "nulle, sans valeur, cassée, annihilée et annulée". B. Schnerb ajoute : "leur décision fut comprise comme une victoire de Jean sans Peur"<sup>335</sup>.

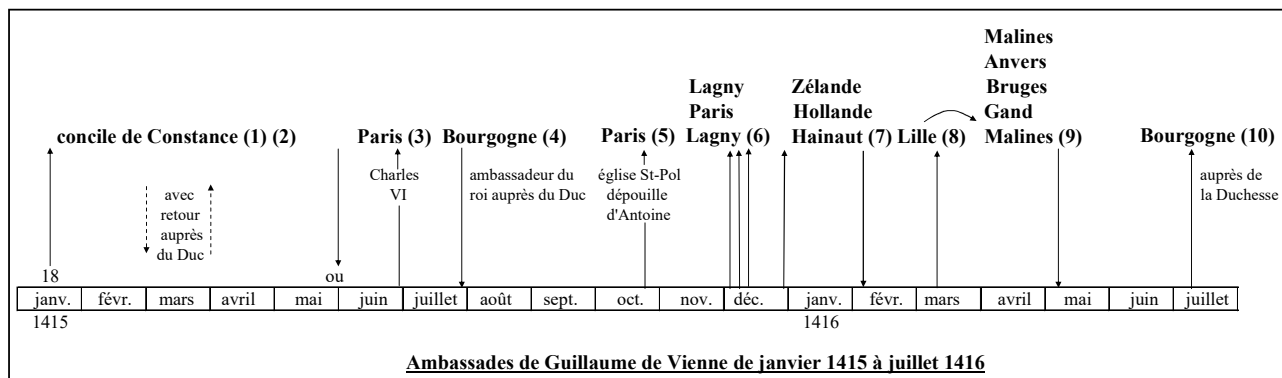
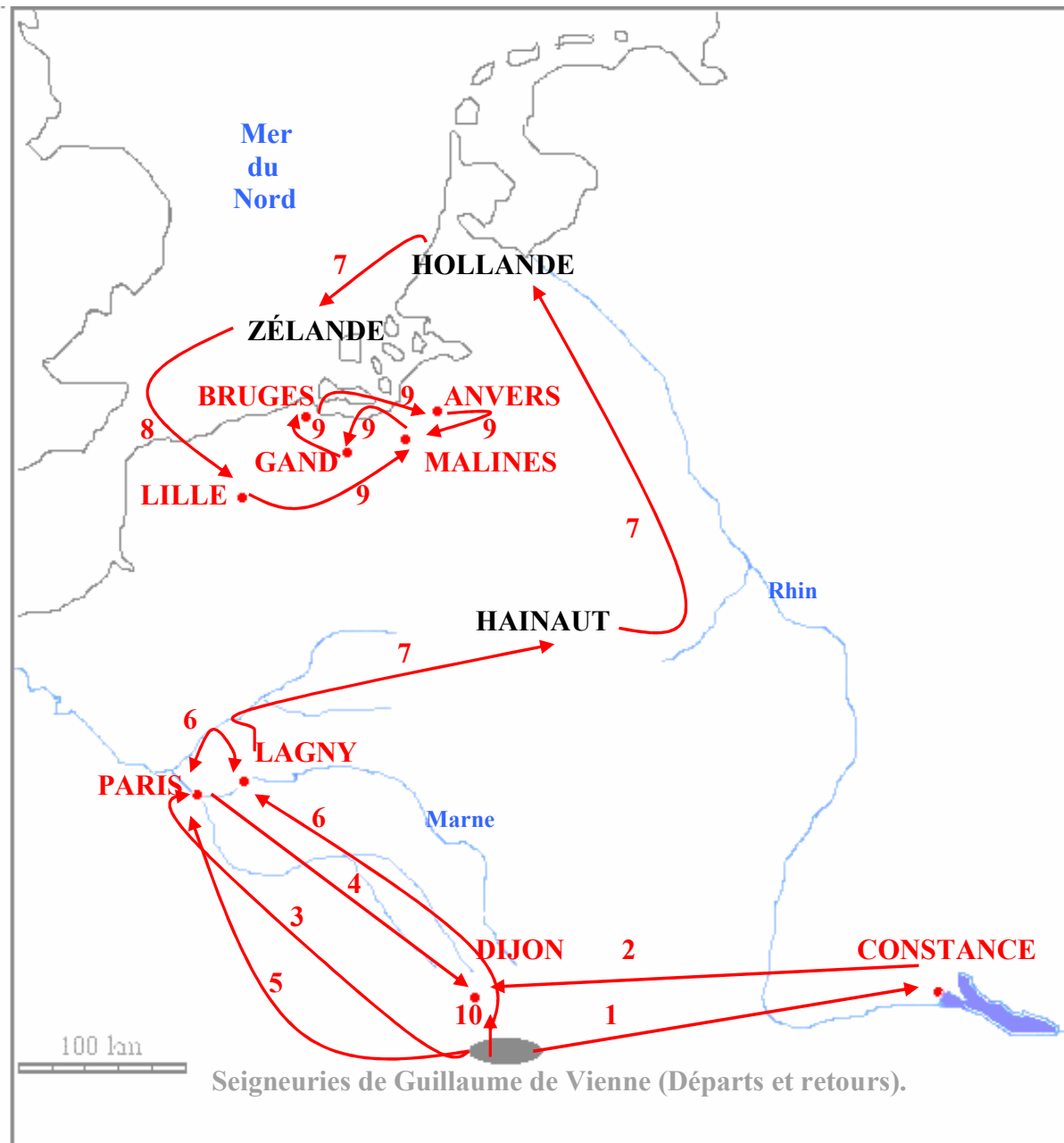
Jean XXIII et Benoît XIII déposés, Grégoire XII décidé à abdiquer, le concile élit un nouveau pontife, Martin V, le 11 novembre 1417, favorable à Jean sans Peur. Celui-ci "apparaissait comme un défenseur de l'Eglise, une, sainte, catholique et apostolique (...), l'un des champions de la Chrétienté", face, entre autres, à Bernard VII d'Armagnac, partisan de Benoît XIII et faisant donc à son tour figure de schismatique.

## **7 : Un ambassadeur éclectique et infatigable. 1415 – 1416.** (cf la carte page suivante).

Avec le concile de Constance, l'Europe occidentale entrait dans une période de fortes turbulences, animée par les fluctuations diplomatiques du roi des Romains Sigismond, du roi d'Angleterre Henri V, de la cour royale à Paris et du duc de Bourgogne ; le débarquement de troupes anglaises en Normandie le 14 août, suivi du désastre français d'Azincourt le 25 octobre, constituant l'abcès de fixation, sans oublier la disparition du dauphin Louis, duc de

<sup>334</sup> Palémon GLORIEUX (Mgr), *Le Concile de Constance au jour le jour*, Tournai, 1964, p. 59, qui a édité ce document, en théorie anonyme ; en réalité, l'auteur est Jacques de Cirésis, le secrétaire du chancelier Gerson.

<sup>335</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur, op. cit.*, p. 611. La citation suivante : p. 612-613.



Guyenne le 18 décembre 1415, et pour Jean sans Peur la situation de sa sœur Catherine, duchesse d'Autriche<sup>336</sup>, la succession au duché de Brabant, et bientôt celle du comté de Hainaut.

Depuis ses terres de Bourgogne, qu'il avait rejointes en novembre 1414, le Duc envoya, fin juin - début juillet 1415, des ambassadeurs "vers le Roy, la Royne, M. le duc de Guienne, M. le duc de Berry, les gens du Grand conseil, les gens tenans le Parlement du Roy, les gens des Comptes, son prevost et les échevins de la ville de Paris"<sup>337</sup>. Ces diplomates étaient les sires d'Arlay, de Luxembourg, de Saint-Georges (de retour du concile de Constance), d'Autrey (un Vergy), de Toulangeon, Regnier Pot, Jacques de Courtiambles. "La mission que leur avait confiée leur maître était double : ils devaient, d'une part, demander l'application sans restriction de l'abolition générale et le rappel des 500 bannis, [clauses secrètes de la paix d'Arras], et, d'autre part, adresser au nom de Jean sans Peur des remontrances au duc de Guyenne qui s'était séparé de son épouse Marguerite de Bourgogne [fille de Jean sans Peur], la forçant à résider à Saint-Germain-en-Laye, et qui tenait ostensiblement à ses côtés sa maîtresse Girarde Cassinel, demoiselle d'honneur de la reine"<sup>338</sup>. Jean Pot<sup>339</sup> ajoute qu'ils s'inquiétèrent également de la situation du vicomte de Murat (Renaud II), prisonnier des Armagnacs et "traité trez rudement, en misérable prison (...) en contempt et hayne de ce que, par le commandement du sire de Saint George et de messire Regnier Pot il leur fut aidant au temps qu'ils étaient commis de par le roi au pays de Languedoc". Les ambassadeurs demandaient "qu'il plaise au roi et à monseigneur de Guienne de faire mettre [le vicomte] à pleine delivrance avec ses terres et seigneuries"<sup>340</sup>.

"Le sire de Saint George", très fidèle sujet du Duc, en quasi perpétuel déplacement dans le royaume de France et sur ses marges, mais aussi pour régler des affaires familiales, obtint une faveur royale le 16 juillet 1415 : Charles VI, "à la supplication de nostre amé et feal conseiller et chambellan Guillaume de Vienne chevalier, seigneur de Saint George et de Sainte Croix", accorda une lettre de sauvegarde, tant pour lui que "comme aiant le bail, garde, gouvernement

<sup>336</sup> Je reviendrai sur le cas de Catherine en cinquième partie.

<sup>337</sup> Dom AUBRÉE, *op. cit.*, b 127, note b.

<sup>338</sup> B. SCHNERB, *Jean sans Peur, op. cit.*, p. 600-601.

<sup>339</sup> Jean POT, *Histoire de Regnier Pot, op. cit.*, p. 172.

<sup>340</sup> Citations extraites de Dom PLANCHER, *op. cit.*, III, preuve CCL XXXXVII. L'expédition du Languedoc : cf *supra* 4. Cité également par B. SCHNERB, "Un seigneur auvergnat.", *op. cit.*, p. 114, qui précise : Renaud fut capturé vers la fin 1414, et Jean sans Peur prit sous sa protection les proches du vicomte, lequel parvint à s'évader et à rejoindre la Bourgogne, où le duc fit preuve à son égard d'une grande générosité (p. 115-119).



et administration de Guillaume de Vienne son fils et de sa femme, mineurs d'eans"<sup>341</sup>. Le seigneur bourguignon prétendait que "sans permission d'icellui [le roi], il ne pourroit bonnement poursuivre ses droiz, causes et querelles hors de (...) Paris, dont il pourroit encourir grant dommage (...)"<sup>342</sup>.

En cette année 1415, plusieurs ambassades royales furent envoyées à Jean sans Peur, en Bourgogne, d'abord pour lui demander de prêter serment, sans réserve, au contenu du traité de paix d'Arras. Dans le prolongement de l'ambassade bourguignonne ci-dessus traitée, le 28 juillet, il reçut des représentants de Charles VI (en fait : du duc de Guyenne), conduits par Jean de Vailly, président au Parlement, et Guichard Dauphin, seigneur de Jaligny. Peut-être est-ce cette rencontre qu'évoque la Chronique de Jean Le Fèvre<sup>343</sup> : "et là [les envoyés royaux] trouvèrent grant foison de barons de Bourgogne, tels que le prince d'Orange [Jean de Chalon-Arly], les seigneurs de Saint George [rapidement revenu de Paris], de Vergy, mareschaux de Bourgogne, de Neufchastel (...), et grand foison d'autres (...)". Jean sans Peur prêta enfin le serment demandé, mais avec une clause restrictive concernant les bannis.

Moins d'un mois plus tard, le 14 août 1415, des Anglais débarquaient en Normandie. Le gouvernement royal décida de lever une armée, et il fut fait appel à Jean sans Peur, qui après réflexion refusa l'invitation : on ne lui offrait de faire partie de l'ost royal qu'en amenant avec lui une troupe réduite ; le duc flaira un piège. Et ce fut Azincourt, le 25 octobre. Les conséquences furent énormes, d'abord en ce qui concerne les chevaliers français qui perdirent la vie : le parti d'Orléans fut décapité, alors Bernard VII d'Armagnac fut propulsé à sa tête ; Jean sans Peur pleura ses deux frères, Philippe, comte de Nevers, et Antoine, duc de Brabant. Il convenait dans un premier temps de recueillir leurs dépouilles et de leur offrir des sépultures décentes. Jean sans Peur ne put se recueillir sur leurs corps, à Paris. Le 29 octobre, le comte de Charolais – futur Philippe le Bon – envoya alors le sire Saint-Georges, qui bénéficiait d'une lettre royale de sauvegarde, à l'église Saint-Pol, où gisait le corps de son oncle Antoine<sup>344</sup> ; on sait que la dépouille du duc de Brabant "fut transportée en son pays et inhumée en l'église Saint-Jean de Tervueren"<sup>345</sup>.

---

<sup>341</sup> Guillaume de Vienne, alors seigneur de Bussy-le-Château, et sa femme Alix de Chalon : cf septième partie, A, chapitre I.

<sup>342</sup> ADCO, B 471, parchemin.

<sup>343</sup> *Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint Rémy*, éd. Morand, t. I, p. 203 ; citée par F. BARBEY, *Louis de Chalon, op. cit.*, p. 35, note 1.

<sup>344</sup> PEINCEDE, *op. cit.*, XXII, p. 463.

<sup>345</sup> B. SCHNERB, *op. cit.*, p. 624.

Un mois plus tard, Jean sans Peur mobilisa une armée destinée à combattre les troupes d'Henri V, puis modifia son dessein : il voulait d'abord reconquérir Paris, profitant du désarroi causé par Azincourt. Il s'arrêta à Lagny-sur-Marne le 10 décembre 1415 et envoya une ambassade à Paris : "Messire Jehan de Luxembourg, le seigneur de Saint George et plusieurs autres notables conseillers" tentèrent vainement de gagner le Conseil royal (dont Guillaume de Vienne faisait encore officiellement partie) aux désirs de Jean sans Peur, qui voulait rentrer, en armes, dans la capitale. Il leur fut répondu "que s'il y voulait entrer en son simple estat, le Roy et son conseil en estoient contens, et non autrement"<sup>346</sup>.

A peine revenu auprès du Duc à Lagny, et six jours après avoir appris le décès du dauphin Louis, duc de Guyenne, le 24 décembre 1415 Guillaume de Vienne fut envoyé en ambassade auprès du comte de Hainaut, "et de là il fut en Holande et en Zelande (...) pour traiter des choses secretes, demeurant en son voyage jusqu'au premier de février 1416"<sup>347</sup> ; il est probable que ces "choses secretes" contenaient en vérité le germe d'une solide assise des Etats du duc de Bourgogne "outre-Escaut", en l'occurrence la préparation du mariage de Jean, fils aîné du défunt duc de Brabant, avec Jacqueline de Hainaut. Guillaume de Vienne fut-il également chargé d'obtenir la médiation du comte de Hainaut dans le conflit franco-anglais ? On peut le penser, car Guillaume de Bavière et le roi des Romains Sigismond partirent pour Londres au mois de mars 1416, où une trêve de trois ans fut sur le point d'être signée.

Sans perdre de temps, le sire de Saint-Georges retrouva l'armée du Duc et fut passé à montre à Lille, en ce même mois de mars. Le nouveau dauphin Jean de France, duc de Touraine (né en 1398), "concentrait sur une trop faible tête les espoirs vacillants de la dynastie"<sup>348</sup> ; Jean sans Peur ne désespérait pas de reconquérir Paris. Nous avons connaissance de trois montres d'armes, datées des mois de janvier, février et mars 1416<sup>349</sup>. Guillaume de Vienne figure au second rang des hommes d'armes passés en revue à Lille ; le premier cité est Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne ; en compagnie du sire de Saint-Georges, nous remarquons la présence de ses neveux, Guillaume et Bernard de Châteauvillain<sup>350</sup> et de ses cousins Henri et Jean de Vienne<sup>351</sup>. Vergy, Saint-Georges et Neufchâtel (Thiébaud VIII) reçurent la plus forte indemnité : 500 francs chacun. Guillaume de Vienne fils, seigneur de Bussy, dont il fut question dans la lettre de sauvegarde du 16 juillet

<sup>346</sup> MONSTRELET, *op. cit.*, t. III, p. 129.

<sup>347</sup> PEINCEDÉ, *op. cit.*, XXII, p. 462 (extrait du 6<sup>e</sup> compte de Jean de Noident).

<sup>348</sup> J. CALMETTE, *op. cit.*, p. 159.

<sup>349</sup> ADCO, B 11787, parchemin.

<sup>350</sup> Cf le tableau généalogique : Autour de Guillaume de Vienne. Concordance des générations (Châteauvillain).

<sup>351</sup> Jean de Vienne est dit seigneur de Roulans : donc Jean "le jeune" : TG VI.  
Henri de Vienne (le frère de Jean "à la barbe") : TG VIII.

1415, n'apparaît pas dans ces montres. Pourtant, il servait déjà le duc de Bourgogne, puisqu'un mandement du 8 janvier 1416 (n. st.) porte l'ordre de payer à " Guillaume de Vienne, escuier, la somme de 500 francs (...)"<sup>352</sup>.

A peine passé en revue, le sire de Saint-Georges fut envoyé en une autre ambassade. Les Etats de Brabant n'acceptaient pas la tutelle de Jean sans Peur, et au mois de mars 1416 on décida d'une réunion d'ambassadeurs bourguignons et brabançons. Les principaux représentants de Jean sans Peur avaient noms Saint-Georges, le doyen de Saint-Donat de Bruges, Jacques Lamban et Jean de Keytulle ; ils rencontrèrent leurs homologues du Brabant à Malines, puis rendirent compte des résultats de l'entrevue à Jean sans Peur, qui s'était retiré à Gand. Devant l'échec des pourparlers, le Duc envoya ces mêmes conseillers à Bruges puis à Anvers au mois d'avril, "pour voir en secret les plus notables habitants (...) et les disposer à donner les mains à ce qu'on proposerait"<sup>353</sup>. Une nouvelle assemblée générale se tint à Malines au début de mai : nouvel échec pour Jean sans Peur, qui par ailleurs ne réussit pas à reprendre Paris.

La Bourgogne était alors menacée par des pillards : au cours de l'été 1416, la Duchesse fit preuve d'une inlassable activité, écrivant aux baillis, leur ordonnant de ne pas laisser séjourner en leurs terres les compagnies de gens de guerre ; de l'avis de son Conseil – composé entre autres des sires de Saint-Georges, de Montaigu et de Courtiambles –, elle adressa de vifs reproches au seigneur de Montjeu, bailli d'Autun<sup>354</sup>.

Durant un an (été 1416 - été 1417), Guillaume de Vienne disparaît de mes recherches. En étant naïf, on pourrait croire qu'il se replia sur ses terres afin de les surveiller et d'inventorier tous ses droits. En effet, il semble bien qu'en 1416-1417 il fit établir des terriers sur le territoire de toutes ses seigneuries. Nous en avons conservé quatre, qu'il convient d'étudier, dans le cadre d'une étude thématique sur le personnage.

---

<sup>352</sup> ADCO, B 1612, fol. 128 r° v°.

Sur le personnage : surtout la septième partie.

<sup>353</sup> Dom PLANCHER, *op. cit.*, III, p. 348-349.

<sup>354</sup> *Ibidem*, III, p. 455-456.

Dans ce 7, je n'ai pas mis de "respiration" entre les différents paragraphes, afin de mieux rendre compte de l'emploi du temps échevelé de Guillaume de Vienne.

## CONCLUSION DE LA QUATRIÈME PARTIE.

La cinquième partie toute entière ne sera pas un luxe pour synthétiser l'activité d'un tel personnage, qui se poursuivra d'ailleurs jusqu'à sa mort (1437).

Guillaume de Vienne a sensiblement 17 ans lorsqu'on le rencontre au service armé du duc, puis il devient assez rapidement chevalier banneret, à la tête de fortes compagnies. Très souvent avec son souverain, à la guerre (chevauchées, combats, traités de paix), en ambassade, en ses conseils, à ses fêtes, il devient rapidement un familier du duc, de la duchesse, de leurs enfants destinés à régner (le comte de Nevers, puis le comte de Charolais), qu'il reçoit, avec lesquels il échange des cadeaux. "Conseiller et chambellan" dès 1384/1386, il accumule les titres, les charges, les fonctions, les honneurs, y compris à Paris, surtout au cours des années 1397 à 1403, période qui le propulse dans la fréquentation des "grands" d'Europe occidentale, laïcs mais aussi religieux (les papes, notamment). Particulièrement proche de Jean sans Peur, qui avait l'habitude de consulter son conseil étroit avant toute décision d'importance, dans le secret de ce conseil mais aussi au cours de ses ambassades et de son service armé, il devint un acteur important de la guerre de Cent ans, sous ses divers aspects.

Comme son maître, il jongle avec des mots majeurs de l'époque : "devoir, contrat, serment", qui le mettent en valeur face à la "ribaudaille" (Froissart) à Roosebeke ou aux "villains outrageux" (Deschamps) à Othée, face à "l'infidèle" à Mahdia, expédition qui vaut croisade, donc pèlerinage, et où il mêle les deux qualités majeures du parfait chevalier : des "prodiges de valeur" et savoir "partir honnorablement" (Cabaret d'Orronville).

La chance lui sourit, parfois de façon insolente : rappelons, de Renaud II de Bourgogne à Huguenin de Vienne, la cascade de successions qui au final lui apportent un prodigieux héritage terrien, et ainsi la possibilité d'unions matrimoniales prestigieuses ; et n'oublions pas le non-départ à la croisade contre Bajazet ; sans négliger le fait que son corps fut épargné sur les nombreux champs de bataille, tout juste souligne-t-on une blessure lorsqu'il vint au secours de son frère Philippe de Cervole (1406).

Par ses exploits guerriers, son rôle de conseiller des ducs, et peut-être davantage encore par ses très nombreuses ambassades, où le duc lui confie de grandes responsabilités, souvent traduites en "secretes besongnes", il devient connu, célèbre en Europe : c'est "le sire de Saint George" ou, mieux encore "Monseigneur de Saint George", dont l'activité au service du Duc (les "404 jours" de 1398 à 1401 par exemple), mais aussi pour le compte de ce dernier et du

roi – quand Jean sans Peur domine Paris –, rend compte du qualificatif de M.-Th. Caron : ces hommes de confiance "toujours par monts et par vaux", comme l'atteste de façon éclatante la période 1408 à 1416, pendant laquelle il fait preuve d'une fidélité et d'une activité à toute épreuve au service de Jean sans Peur.

A ses côtés, le nombre de ses cousins de Vienne s'est raréfié : souvent Jean "à la barbe", Jacques seigneur de Ruffey, parfois Henri seigneur de Neublans, Philippe et Jean "le jeune", descendants de "l'Amiral". Mais on le trouve habituellement en compagnie de ses frères utérins Cervole et Châteauvillain, et bientôt des fils de ce dernier. Et en 1416 on voit apparaître au service du Duc Guillaume de Vienne, seigneur de Bussy-le-Château, à ce moment digne fils du "sire de Saint George". Ce "Monseigneur de Saint George" dont il convient de synthétiser ou d'étudier toutes les facettes de sa longue vie, au service des Ducs mais aussi dans sa sphère privée – et en particulier quant à la gestion de ses biens –, autant que peuvent nous l'apprendre ses archives personnelles aujourd'hui fort réduites.